

**TRAVAILLER AVEC LES
FAMILLES DES
PREMIÈRES NATIONS,
INUITES ET MÉTISSSES
EXPOSÉES À LA VIOLENCE
FAMILIALE**

**GUIDE DE PRATIQUE POUR LES PROFESSIONNELS
DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE**



SUIVRE LES ENSEIGNEMENTS

« Selon la tradition, [les enfants] sont un don des esprits, et il faut les traiter avec beaucoup de douceur pour éviter qu'ils soient déçus par le monde où ils sont et décident de s'en retourner dans des lieux plus agréables. »

Commission royale sur les peuples autochtones (1996c)

SOUTENIR LES FAMILLES AUTOCHTONES

Merci de cheminer avec les communautés et les familles des Premières nations, inuites et métisses afin de protéger les enfants et de consolider les familles.

Représentants de différentes communautés autochtones et riches de nos connaissances, nous nous sommes rassemblés pour écrire ce document. On nous a demandé d'expliquer aux professionnels du bien-être de l'enfance comment nous aimerions travailler avec le bien-être de l'enfance lorsque nous sommes aux prises avec la violence familiale.

Pour tenir cette conversation, nous avons d'abord dû construire des liens les uns avec les autres pour comprendre nos pensées et réactions respectives. Nous vous demandons de suivre le même processus – de remettre en question votre vision du monde et de vous remettre en question pour cesser de perpétuer les mêmes pratiques. Nous vous demandons d'essayer de nouvelles façons d'entrer en relation et de reconnaître qu'il faut construire de nouveaux liens.

Le bien-être de l'enfance autochtone est en voie de changer radicalement. Les communautés des Premières nations, inuites et métisses mettent en place des services, des programmes, des approches et des institutions pour que chaque enfant reçoive le soutien et les soins appropriés dans le cercle de sa famille, de la famille élargie et de la communauté et pour que la violence familiale soit abordée dans le respect de la culture.

Nous souhaitons que vous vous engagiez avec nous dans ce cheminement. Nous vous demandons :

- > d'améliorer vos pratiques du bien-être de l'enfance
- > de vous engager avec la communauté autochtone
- > de soutenir le transfert des responsabilités
- > de soutenir les organismes et les communautés autochtones qui assument la responsabilité

Nous remercions les participants des groupes de discussion, les personnes qui nous accordé des entretiens et l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) pour leur patience et le soutien qu'ils ont apporté au comité directeur dans l'accomplissement de sa tâche.

En définitive, nous voulons que vous regardiez la beauté, la résilience et la force de la culture autochtone et des Autochtones eux-mêmes et que vous deveniez des partenaires qui nous aideront à reconstruire nos cultures et nos familles.

Enfin, notre crainte est que le Guide de pratique finisse sur une tablette et que les mots sur lesquels nous avons peiné ne s'inscrivent pas dans les pratiques quotidiennes. C'est la responsabilité que nous vous transmettons.

Respectueusement,

Le comité directeur.



LE COMITÉ DIRECTEUR

Native Child et Family Services

Chiefs of Ontario

Ottawa Inuit Children Centre

Native Women's Centre of Hamilton

Métis Nation of Ontario

Ontario Native Women's Association (ONWA)

Weechi-it-te-win Family Services

Tikinagan Child et Family Services

Ontario Native Women's Association (ONWA)

Ontario Federation of Indian Friendship Centres
(OFIFC)

Charlene Avalos

Lillian Baibomcowai-Dell

Karen Baker Anderson

Linda Ense

Shelley Gonneville

Betty Kennedy

Leona McGinnis

Thelma Morris

Kathy Sky

Terry Swan

AUTEURE

Catalyst Research and Communications

Joan Riggs



L'Association ontarienne des
sociétés de l'aide à l'enfance
Unis pour le bien-être des enfants de l'Ontario



Service de formation
Transformer la connaissance en compétences

Financement accordé par le gouvernement de l'Ontario



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION / 09

- A. Rencontre de deux visions du monde / 10
- B. Origine du Guide de pratique / 12
- C. Principes qui façonnent le Guide de pratique / 14
- D. Utilisation et impact de la langue / 15

I > CONCEPTS CLÉS DU GUIDE DE PRATIQUE / 17

- A. Tout est dans la relation / 18
- B. Cercles d'harmonie / 19
- C. Expériences des familles autochtones et du bien-être de l'enfance / 21
- D. Cadre de déterminants sociaux / 24
- E. Étendue du problème de la violence dans les familles des Premières nations, métisses et inuites / 29
- F. Importance de l'identité / 34
- G. Attachment / 36
- H. Résilience / 37
- I. Système de bien-être de l'enfance de l'Ontario avec lequel construire / 37

2 > PREMIÈRES NATIONS, INUITS ET MÉTIS EN ONTARIO / 43

- A. Autochtones en Ontario / 46
- B. Premières nations/ 48
- C. Inuits / 51
- D. Métis / 53
- E. Contexte historique des Autochtones en Ontario / 55
- F. Traumatisme intergénérationnel / 61
- G. Familles autochtones et bien-être de l'enfance / 62
- H. Processus de guérison / 63

3 > BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE ET VIOLENCE FAMILIALE COMPRIS SELON UNE AUTRE VISION DU MONDE / 69

- A. Famille et communauté selon les Premières nations, les Inuits et les Métis/ 70
- B. Enseignements sur la famille des Premières nations, inuite et métisse / 72
- C. Rôles et responsabilités des hommes et des femmes au sein de la famille et de la communauté/ 78
- D. Violence familiale dans les communautés des Premières nations, métisses et inuites/ 80
- E. Modèles de services dominants/ 81
- F. Modèles des Premières nations, inuites et métisses pour aborder la violence familiale / 82



4 > CONSOLIDATION DE VOTRE PRATIQUE / 93

- A. Façon dont les familles autochtones décrivent leur expérience actuelle avec le bien-être de l'enfance / 94
- B. Pratique : Établir un environnement sécuritaire culturellement / 95
- C. Pratique : Comprendre la portée du travail / 99
- D. Pratique : Travailler avec la famille complète / 101
- E. Pratique : Recourir à une approche holistique / 105
- F. Pratique : Obtenir la participation des autres pour soutenir la famille / 109
- G. Pratique : Construire une relation respectueuse avec la famille et avec chacun de ses membres / 112
- H. Pratique : Inclure la guérison comme partie du processus visant à contrer la violence familiale / 116
- I. Pratique : Améliorer le recrutement, la sélection et la formation des parents d'accueil / 117
- J. Pratique : Voir à son propre bien-être et à ses soins personnels / 119
- K. Pratique : Améliorer les processus des SAE / 119

5 > ENGAGEMENT AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES / 123

- A. Que signifie « communauté autochtone »? / 124
- B. Pratique : S'engager avec respect auprès des communautés autochtones / 126
- C. Pratique : Mettre en place des comités et des protocoles / 128
- D. Compréhension des compétences définies dans les mandats et devoir de consultation / 130
- E. Bien-être de l'enfance comme élément d'un continuum de soins pour contrer la violence familiale / 132

6 > CHANGEMENT SYSTÉMIQUE : UNE CAUSE À DÉFENDRE / 137

- A. Qu'est-ce que défendre une cause signifie? / 138
- B. Changement évolutif pour les Autochtones au Canada / 139
- C. Évolution du bien-être de l'enfance en Ontario / 141
- D. Problèmes systémiques auxquels il faut s'attaquer et incidence sur la pratique courante / 143
- E. Recherche d'avant-garde / 146

7 > NOUVEL AVENIR À BÂTIR / 147

- A. Démarche de réconciliation / 148

8 > RESSOURCES / 151

ANNEXE A : Glossaire / 154

ANNEXE B : Plan de sécurité de la femme / 157

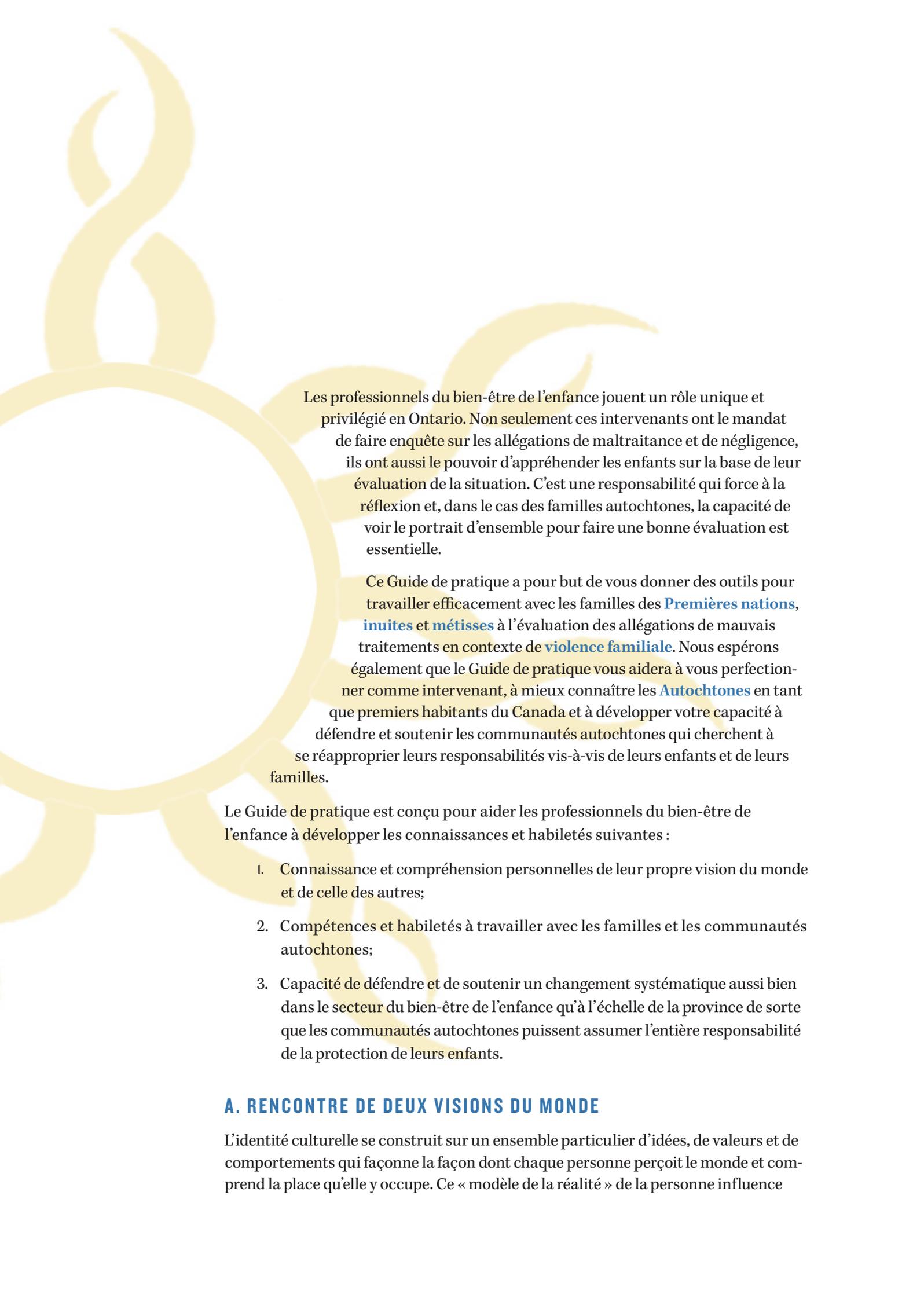
ANNEXE C : Plan de sécurité de l'agresseur / 160

ANNEXE D : Plan de sécurité de l'enfant / 163

Références / 164



> INTRODUCTION



Les professionnels du bien-être de l'enfance jouent un rôle unique et privilégié en Ontario. Non seulement ces intervenants ont le mandat de faire enquête sur les allégations de maltraitance et de négligence, ils ont aussi le pouvoir d'appréhender les enfants sur la base de leur évaluation de la situation. C'est une responsabilité qui force à la réflexion et, dans le cas des familles autochtones, la capacité de voir le portrait d'ensemble pour faire une bonne évaluation est essentielle.

Ce Guide de pratique a pour but de vous donner des outils pour travailler efficacement avec les familles des **Premières nations**, **inuites** et **métisses** à l'évaluation des allégations de mauvais traitements en contexte de **violence familiale**. Nous espérons également que le Guide de pratique vous aidera à vous perfectionner comme intervenant, à mieux connaître les **Autochtones** en tant que premiers habitants du Canada et à développer votre capacité à défendre et soutenir les communautés autochtones qui cherchent à se réapproprier leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants et de leurs familles.

Le Guide de pratique est conçu pour aider les professionnels du bien-être de l'enfance à développer les connaissances et habiletés suivantes :

1. Connaissance et compréhension personnelles de leur propre vision du monde et de celle des autres;
2. Compétences et habiletés à travailler avec les familles et les communautés autochtones;
3. Capacité de défendre et de soutenir un changement systématique aussi bien dans le secteur du bien-être de l'enfance qu'à l'échelle de la province de sorte que les communautés autochtones puissent assumer l'entière responsabilité de la protection de leurs enfants.

A. RENCONTRE DE DEUX VISIONS DU MONDE

L'identité culturelle se construit sur un ensemble particulier d'idées, de valeurs et de comportements qui façonne la façon dont chaque personne perçoit le monde et comprend la place qu'elle y occupe. Ce « modèle de la réalité » de la personne influence

sa compréhension d'elle-même et son fonctionnement et ses relations avec autrui.

Les tendances génétiques, la religion, la culture et la géographie d'une région ajoutées aux expériences que la personne vit intérieurement et en relation avec son environnement produisent sa vision du monde ou sa façon générale de se voir et de voir le monde qui l'entoure (Miller, Schlitz et Vieten, 2010). (Trad. libre)

Ce Guide de pratique repose sur cinq postulats :

1. Le professionnel du bien-être de l'enfance s'engage dans son travail avec une certaine vision du monde, qu'il soit non-autochtone ou qu'il soit membre d'une Première nation, Métis ou Inuit.

Quels que soient leur couleur, leur religion, leur statut social ou leurs origines raciales, ceux d'entre nous qui ont grandi dans le système scolaire nord-américain ou européen et qui ont joué avec d'autres enfants, regardé la télévision, lu des journaux et des livres, fréquenté l'université et finalement travaillé ont appris à participer à une vision du monde commune aux nations industrielles occidentales (Peat, 2002). (Trad. libre)

2. La vision du monde occidentale diverge de la vision du monde indigène. La vision du monde indigène repose sur une culture, des connaissances et une façon de connaître traditionnelles.

La perspective indigène est une perspective humanitaire et environnementale ancrée dans la spiritualité. Notre vision du monde est riche d'enseignements sur la responsabilité, une responsabilité plus profonde que celle envers soi-même; une responsabilité envers tout un chacun et même au-delà, une responsabilité envers la vie. Le sentiment qui s'en rapproche le plus est l'amour et lorsqu'on le retire, on reste avec un trou, un vide dans la poitrine (Shane Tabobondung, Chef de la Première nation Wasauksing).

Les lunettes de la SAE sont celles du modèle occidental dominant – c'est pourquoi les gens de la SAE ne « voient » pas les histoires que nous leur racontons. Leur vision du monde est complètement différente de la nôtre, celle des Autochtones (participant à un groupe de discussion).

3. La vision du monde occidentale considère la connaissance comme quelque chose qui s'acquiert et qui s'accumule. Compte tenu de cette croyance, ce Guide de pratique a été conçu pour être lu par des professionnels du bien-être de l'enfance et utilisé dans des cours de formation des SAE. Toutefois, Peat (2002) souligne

On compte environ trois fois plus d'enfants autochtones pris en charge au Canada que pendant l'apogée des pensionnats indiens dans les années 40. Bien que les enfants autochtones ne représentent que 5 % des enfants au Canada, ils constituent 40 % des enfants pris en charge dans le pays. Le régime des pensionnats indiens et d'autres pratiques coloniales ont créé dans les communautés des Premières Nations, inuites et métisses des inaptitudes qui sont à l'origine de la situation actuelle. Il est temps que nous, du bien-être de l'enfance, reconnaissons cette vérité désagréable : malgré les dispositions législatives adoptées en Ontario depuis au moins 1984, nous avons continué de jouer le même rôle que les pensionnats indiens en retirant les enfants des Premières nations, inuits et métisses de leurs familles et de leurs communautés. Et dans de nombreux cas encore, malgré les directives contraires, nous continuons de ne pas les retourner dans leur milieu. (Trad. libre) - Engelking, 2009

Remarque particulière : L'expérience des communautés des Premières nations du Nord, accessibles seulement par avion, ne sera pas pleinement représentée dans le Guide de pratique. Ces communautés se distinguent du fait qu'elles sont difficilement soutenues par le modèle de collaboration qui prévaut dans le Sud puisque plusieurs des services n'y sont pas offerts. Les communautés du Nord ont créé des moyens novateurs de répondre à la violence familiale qui incluent les services et les aidants de la communauté.

que « dans le monde indigène, l'action qui conduit à la connaissance de quelque chose implique une transformation personnelle » (p. 6) (trad. libre). Conformément à cette vision du monde indigène, ce Guide de pratique ne peut pas être simplement lu. Il doit s'accompagner d'une formation basée sur une vision du monde indigène.

4. Pour protéger adéquatement les enfants des Premières nations, inuits et métis en Ontario, une collaboration significative doit s'établir entre les visions du monde occidentale et indigène. Pour travailler efficacement avec les familles autochtones, il vous faudra prendre conscience et tenir compte de la vision du monde indigène et reconnaître qu'il y a différentes options pour protéger un enfant.
5. Il est important de comprendre que la vision du monde indigène est tout aussi légitime que l'approche occidentale. Avec la colonisation, l'approche occidentale s'est inscrite non seulement dans les individus, mais aussi dans les institutions sociales comme les agences du bien-être de l'enfance et elle s'est cristallisée comme mode de pensée critique supérieur aux autres. Un changement d'attitude est essentiel et exige du courage.

Ce Guide de pratique est voué au partage de façons de voir et d'être qui sont à la base d'une nouvelle responsabilisation et de nouvelles façons d'entrer en relation avec les Autochtones au Canada. En juin 2008, le premier ministre Stephen Harper a présenté des excuses aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis. Il soulignait ceci dans son discours d'excuses :

Le gouvernement reconnaît aujourd'hui que les conséquences de la politique sur les pensionnats indiens ont été très néfastes et que cette politique a causé des dommages durables à la culture, au patrimoine et à la langue autochtones. Bien que certains anciens élèves aient dit avoir vécu une expérience positive dans ces pensionnats, leur histoire est de loin assombrie par les témoignages tragiques sur la négligence et l'abus émotifs, physiques et sexuels d'enfants sans défense et de leur séparation de familles et de communautés impuissantes (Gouvernement du Canada, 2008).

B. ORIGINE DU GUIDE DE PRATIQUE

L'AOSAE a obtenu du financement de la Direction générale de la condition féminine en Ontario pour mettre au point un Guide de pratique à l'intention des professionnels du bien-être de l'enfance qui travaillent avec les familles autochtones aux prises avec la violence familiale. Le but du Guide de pratique est d'aider ces professionnels qui travaillent dans les agences de bien-être de l'enfance (y compris dans plusieurs agences proprement autochtones) en Ontario.

Le Guide de pratique est une réponse à la *Recommandation BE4 : Familles autochtones* du rapport de 2009 du Conseil consultatif de lutte contre la violence familiale présenté à la ministre déléguée à la Condition féminine et intitulé *Transformer nos collectivités*.

Le processus d'élaboration de ce manuel comprend les étapes suivantes :

- a) Création d'un comité de direction composé de représentants d'organismes des Premières nations, métis et inuits. Les Indiens des réserves et hors réserves ainsi que les Indiens inscrits et non inscrits sont représentés.
- b) Embauche de l'auteure qui a travaillé avec le comité de direction, animé les groupes de discussion et préparé le Guide.
- c) Animation de 11 groupes de discussion :
 - > À Fort Frances, Hamilton, Ottawa, Sudbury, Thunder Bay et Toronto
 - > Cinq groupes de discussion avec des fournisseurs de services, dont des professionnels du bien-être de l'enfance
 - > Cinq groupes de discussion avec des membres de familles qui ont eu à composer avec la SAE
 - > Un groupe de discussion réunissant des fournisseurs de services et des membres des familles
- d) Revue de littérature ciblée sur les quatre sujets suivants :
 - > Approches inuites, métisses et des Premières nations en matière de bien-être de l'enfance
 - > Approches inuites, métisses et des Premières nations en matière de violence faite aux femmes
 - > Mainstream responses to woman abuse
 - > Ontario child welfare approaches and practices
- e) Réponses dominantes à la violence faite aux femmes
- f) Approches et pratiques du bien-être de l'enfance en Ontario

Le Guide de pratique est un document autonome. Nous invitons les professionnels du bien-être de l'enfance à prendre en charge leur propre apprentissage et à approfondir leur recherche d'informations sur les relations à construire avec les femmes et les familles autochtones aux prises avec la violence familiale. Le curriculum de la formation de l'AOSAE sur la violence faite aux femmes fera référence au Guide de pratique. Un comité autochtone avisé provincial de l'AOSAE a été établi afin d'évaluer les besoins précis des autochtones dans le cadre du bien-être de l'enfance.

RECOMMANDATION BE4

Que l'on crée un guide distinct d'exercice professionnel sur l'intervention auprès des Autochtones, ainsi qu'une formation y afférent, pour aider le personnel des services de bien-être de l'enfance à adopter une approche holistique pour intervenir dans les situations de violence familiale touchant des enfants. Que la formation et les lignes directrices soient élaborées de concert avec les organismes des Premières nations, métis et inuits et qu'elles respectent la culture et les pratiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits propres à la région et à la famille visant à protéger leurs enfants et à soutenir leurs familles. - Conseil consultatif de lutte contre la violence familiale, 2009

C. PRINCIPES QUI FAÇONNENT LE GUIDE DE PRATIQUE

Le comité directeur a élaboré un ensemble de principes pour uniformiser la rédaction du document. Ces principes visaient à établir les assises du Guide de pratique et à présenter au lecteur la perspective qui a présidé à sa conception.

Voici les 13 principes :

1. Les termes « Autochtone », d'une part, et « Première nation, Métis et Inuit », d'autre part, sont interchangeables sauf si un peuple particulier est précisé. L'usage du terme « Autochtone » vise à inclure tous les peuples indigènes de l'Ontario, où qu'ils vivent en Ontario et quel que soit leur statut (voir l'Annexe A : Glossaire).
2. Le terme « violence familiale » est préféré à « violence faite aux femmes ». L'expression « violence familiale » souligne que toute forme de violence est inacceptable dans les familles autochtones. Elle tient également compte des points suivants :
 - > Une gamme de comportements violents peut prendre place dans les familles métisses, inuites ou des Premières nations, dont la violence faite aux femmes, aux aînés, aux enfants et aux hommes
 - > La violence envers les femmes autochtones par des hommes, qu'ils soient non autochtones ou autochtones, aura des conséquences sur les familles de ces femmes
 - > La violence existe dans toutes les communautés et n'est pas propre aux Autochtones
3. Historiquement, la relation entre les Autochtones et le système du bien-être de l'enfance en Ontario n'a pas toujours été positive. Pour transformer cet état de fait, il faut opérer un changement délibéré dans la façon de travailler et dans la relation entre les Autochtones et le système du bien-être de l'enfance.
4. Tous les Autochtones, où qu'ils vivent en Ontario, ont droit à un accès équitable à des services de qualité.
5. L'élaboration de services pour et avec les Autochtones doit se faire dans le respect des responsabilités et des compétences qui incombent aux Autochtones et aux fournisseurs de services.
6. Toute intervention en bien-être de l'enfance doit viser à faciliter le maintien de l'enfant autochtone dans sa famille et sa communauté d'origine, tout en s'assurant que ses besoins de sécurité sont comblés.
7. Les enfants autochtones sont pris en charge en raison de la violence familiale. La protection de l'enfant est la grande priorité. La protection de la personne responsable qui subit des mauvais traitements est essentielle à la protection de l'enfant.
8. Dans une perspective autochtone, la violence familiale inclut une relation de pouvoir et de contrôle entre deux personnes, mais elle ne s'y limite pas. La violence familiale est aussi le produit du traumatisme historique qu'ont subi les Autochtones par suite de la colonisation, des pensionnats et du placement d'accueil d'un grand nombre d'enfants pendant les années soixante, dans ce qui sera désigné la « rafle des années soixante ».

9. Le problème de la surreprésentation des enfants autochtones pris en charge et l'expérience de la violence dans les familles autochtones demande d'être abordé selon une approche holistique de collaboration et de guérison.
10. L'approche holistique aide la famille et les membres de la famille à rétablir l'équilibre dans leur vie personnelle et familiale au moyen d'approches de guérison fondées sur les enseignements et les pratiques culturels traditionnels des Premières nations, des Métis et des Inuits. La culture est un outil qu'il ne faut jamais imposer à un quelconque membre de la famille.
11. La guérison est un processus individuel qui procède par étapes. Chaque personne et chaque famille traversent les étapes de la guérison à un rythme différent.
12. Surmonter la violence est une responsabilité de la communauté et obtenir son engagement fait partie de la solution contre la violence familiale. Faire participer la communauté à la protection des enfants et fournir les ressources nécessaires à ce travail contribuera à augmenter les chances que les enfants soient protégés.
13. L'approche collaborative pour surmonter la violence familiale implique différents fournisseurs de services, programmes et interventions tout au long du continuum de la violence familiale, de la prévention à la protection et à la guérison. On attend des professionnels du bien-être de l'enfance qui travaillent avec des familles autochtones qu'ils fassent appel aux services des communautés autochtones.

Il existe un lien positif et solide entre les expériences et l'environnement prévalant pendant la petite enfance et la santé et le bien-être à long terme des individus. Des programmes indigènes de qualité pour la petite enfance améliorent la santé des jeunes enfants, favorisent leurs apprentissages et leur éducation, soutiennent leur épanouissement holistique et leur donnent la possibilité de connaître la culture et la langue propres à leur communauté ou à leur nation respective. (Trad. libre)

- BC Aboriginal Child Care Society, 2008

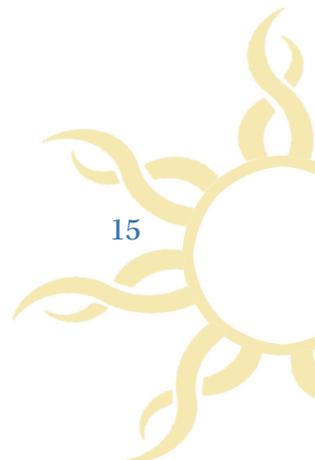
Nos enfants, nos familles, nos communautés et nos nations sont forts, résilients et viables, néanmoins ils ont besoin de soutien et de ressources pour surmonter avec succès les nombreux défis que pose le développement sain des enfants. (Trad. libre)

- BC Aboriginal Child Care Society, 2008

D. UTILISATION ET IMPACT DE LA LANGUE

La langue et les mots que nous employons et la façon dont nous les employons reflètent une vision du monde particulière. Les anciens disent que la langue est importante pour la préservation de la culture des Premières nations, des Inuits et des Métis parce qu'elle permet la transmission des connaissances et des expériences propres à un peuple.

Certains mots ont vite représenté un défi lors de la rédaction du Guide de pratique. Le terme utilisé pour désigner les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits au Canada est « Autochtone ». Bien que ce terme permette d'inclure tous les indigènes, où qu'ils vivent et quel que soit leur statut, il ne permet pas de distinguer les cultures, les langues et les traditions particulières des Premières nations, des Métis et des Inuits.



« Le terme “Autochtone” est offensant. Il place tout le monde sous un générique plutôt que de refléter la richesse de la diversité qu’il est important que les intervenants des SAE comprennent. »

- Participant à un groupe de discussion

Voir l’Annexe A : Glossaire pour plus de précisions sur les termes en caractères bleus dans le Guide de pratique et sur des événements historiques pertinents.

Le terme « indigène » est utilisé internationalement. – Pour les Nations Unies, le terme « indigène » inclut ce qui suit : personnes qui s’auto-identifient comme indigènes et qui sont reconnues comme membres de la communauté; continuité historique avec les sociétés antérieures à la colonisation; lien fort avec les territoires et les ressources naturelles environnantes; système social, économique et politique distinct; langue, culture et croyances distinctes; groupes non dominants dans la société; détermination à préserver et reproduire le système et l’environnement ancestraux en tant que peuple ou communauté distincte. Les indigènes sont porteurs de langues, de systèmes de connaissances et de croyances uniques et ils détiennent des connaissances inestimables de pratiques de gestion durable des ressources naturelles. Leurs terres ancestrales revêtent une importance fondamentale pour la survie collective des peuples, tant sur les plans physique que culturel (United Nations, n.d.). (Trad. libre)

Les termes utilisés pour désigner les peuples indigènes au Canada ne sont pas les termes traditionnels qui désignent les Premières nations, les Métis et les Inuit. Par exemple, les Premières nations sont en fait constituées de plusieurs peuples et nations en Ontario. En Ontario, les Premières nations utilisent pour se décrire les termes « Anishinaabe » ou « Haudenosaunee » (« peuple de la maison longue »). Ces termes dépassent les communautés particulières et les frontières géographiques et tirent leur origine des territoires occupés historiquement. En raison de l’importance du lien avec la langue, il est impératif que les professionnels du bien-être de l’enfance utilisent la langue privilégiée dans la communauté.

De plus, les termes utilisés pour décrire la violence faite aux femmes dans les familles, comme violence au foyer, violence faite aux femmes ou voies de fait contre la conjointe ont sans doute des racines légitimes, mais ils ne s’inscrivent pas dans une perspective indigène. La violence dans les communautés autochtones ne commence pas dans les relations au sein d’une famille. Ses racines se trouvent à l’extérieur de la famille : dans la colonisation, dans la violence passée et présente contre les peuples autochtones et dans le statut socio-économique de nombreuses familles autochtones. Le terme « violence familiale » reflète mieux la violence décrite dans ce Guide de pratique.

Enfin, le Guide de pratique respecte la communauté bispirituelle et a été rédigé de façon à éviter l’hétérosexisme. Le terme « **partenaire** » est utilisé tout au long du Guide de pratique, sauf lorsqu’un autre terme est placé entre guillemets afin de désigner une personne d’un sexe donné ou lorsqu’il renvoie à des statistiques différenciées selon le sexe. Le Guide de pratique se veut respectueux des communautés particulières et aspire faire entendre une voix représentative de chaque communauté.

SOURCES

BC Aboriginal Child Care Society. (2008). Caring for our children (pp.2, 3) [Présentation PowerPoint] Article présenté lors de la Aboriginal Child Care Conference en février 2008. En ligne. Consulté le 27 avril 2011 : http://www.acc-society.bc.ca/files_new/documents/BCACCS.UN_18-02-08Final.pdf

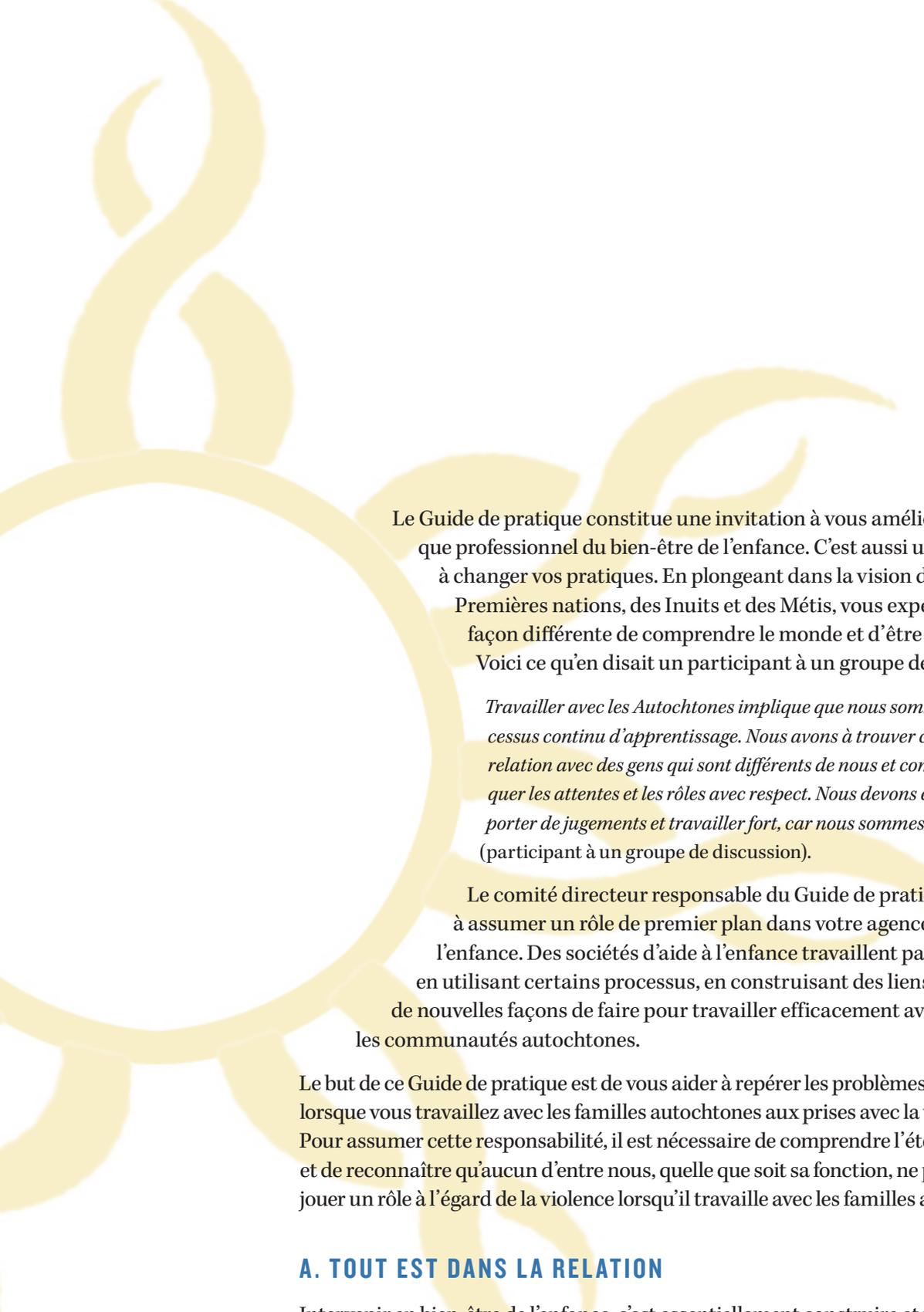
Conseil consultatif de lutte contre la violence familiale (CCLVF). (2009). Transformer nos collectivités Rapport du Conseil consultatif de lutte contre la violence familiale à l’intention de la ministre déléguée à la Condition féminine. En ligne. Consulté le 27 avril 2011 : http://www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/resources/publications/dvac/dvac_rapport.pdf

Peat, D.F. (2002). *Blackfoot physics* (p.6). Boston, MA: Red Wheel/Weiser Books.

United Nations. (n.d.). Permanent forum on Indigenous issues: Indigenous peoples, Indigenous voices (p.1) [Fact sheet]. New York, NY: UNFII.



**1 > CONCEPTS CLÉS DU GUIDE
DE PRATIQUE**



Le Guide de pratique constitue une invitation à vous améliorer en tant que professionnel du bien-être de l'enfance. C'est aussi une invitation à changer vos pratiques. En plongeant dans la vision du monde des Premières nations, des Inuits et des Métis, vous expérimenterez une façon différente de comprendre le monde et d'être dans le monde. Voici ce qu'en disait un participant à un groupe de discussion :

Travailler avec les Autochtones implique que nous sommes dans un processus continu d'apprentissage. Nous avons à trouver comment entrer en relation avec des gens qui sont différents de nous et comment communiquer les attentes et les rôles avec respect. Nous devons être ouverts, ne pas porter de jugements et travailler fort, car nous sommes en apprentissage (participant à un groupe de discussion).

Le comité directeur responsable du Guide de pratique vous invite à assumer un rôle de premier plan dans votre agence de bien-être de l'enfance. Des sociétés d'aide à l'enfance travaillent partout en Ontario en utilisant certains processus, en construisant des liens et en cherchant de nouvelles façons de faire pour travailler efficacement avec les familles et les communautés autochtones.

Le but de ce Guide de pratique est de vous aider à repérer les problèmes de protection lorsque vous travaillez avec les familles autochtones aux prises avec la violence familiale. Pour assumer cette responsabilité, il est nécessaire de comprendre l'étendue des enjeux et de reconnaître qu'aucun d'entre nous, quelle que soit sa fonction, ne peut éviter de jouer un rôle à l'égard de la violence lorsqu'il travaille avec les familles autochtones.

A. TOUT EST DANS LA RELATION

Intervenir en bien-être de l'enfance, c'est essentiellement construire et maintenir une relation. En tant que professionnel du bien-être de l'enfance, vous évaluez si la relation entre un parent ou des parents et un enfant est sécuritaire. Pour procéder adéquatement à cette évaluation, vous devez établir une relation crédible avec les parents et leur entourage pour avoir accès à la vérité.

Pour mettre fin à la violence dans une relation, il faut agir avec respect et engagement. Devant la complexité de la violence familiale dans les communautés des Premières nations, métisses et inuites, il n'y a pas de solution facile. La violence se fait sentir pro-

fondément dans toutes les relations au sein des familles autochtones. La violence a des racines particulières dans la colonisation et dans les gestes posés par d'autres qui ont détruit le noyau de relations familiales et communautaires qui existait dans et entre les familles autochtones.

Les difficultés rencontrées dans les familles autochtones s'enracinent dans la relation que chaque famille entretient avec le présent, ainsi qu'avec le passé et l'avenir. Les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent entretenir l'espoir et la résilience dans chaque famille et favoriser l'ouverture au changement dans les relations familiales en comprenant ce qui a façonné et continue de façonner les relations dans les familles des Premières nations, métisses et inuites.

La capacité d'évaluer comment un enfant peut être protégé tout en aidant sa famille à surmonter la violence demande des connaissances et des compétences quant à la façon dont les relations sont construites, maintenues et guéries dans la communauté autochtone.

B. CERCLES D'HARMONIE

« Pour les Inuits, les problèmes des individus sont les problèmes de l'ensemble de la collectivité » (Pauktuutit Inuit Women's Association, 2005).

Toutes les cultures indigènes reconnaissent que nous sommes interreliés et que nous devons compter sur l'autre et prendre soin de l'autre pour survivre et mener une bonne vie. Cette interdépendance est parfois désignée comme le principe du réseau naturel de protection.

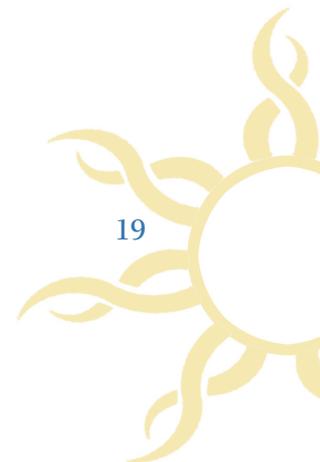
Les familles autochtones aimeraient que les services de bien-être de l'enfance travaillent avec elles à l'aide de ce modèle fondé sur l'interdépendance des uns envers les autres. L'enseignement indigène sur les cercles d'harmonie illustre la façon dont les services aux familles peuvent être conçus. Les cercles d'harmonie montrent comment chaque cercle est à la recherche d'un équilibre. Si chacun de ces cercles est en équilibre, tous les cercles se trouvent en harmonie. Si un des cercles n'est pas en équilibre et ne prend pas soin de ses besoins de base, il peut alors avoir un effet négatif sur les autres cercles. Le cercle qui est abrité dans un autre cercle illustre comment chacune des parties d'une communauté est liée, de l'individu à la structure sociale organisée.

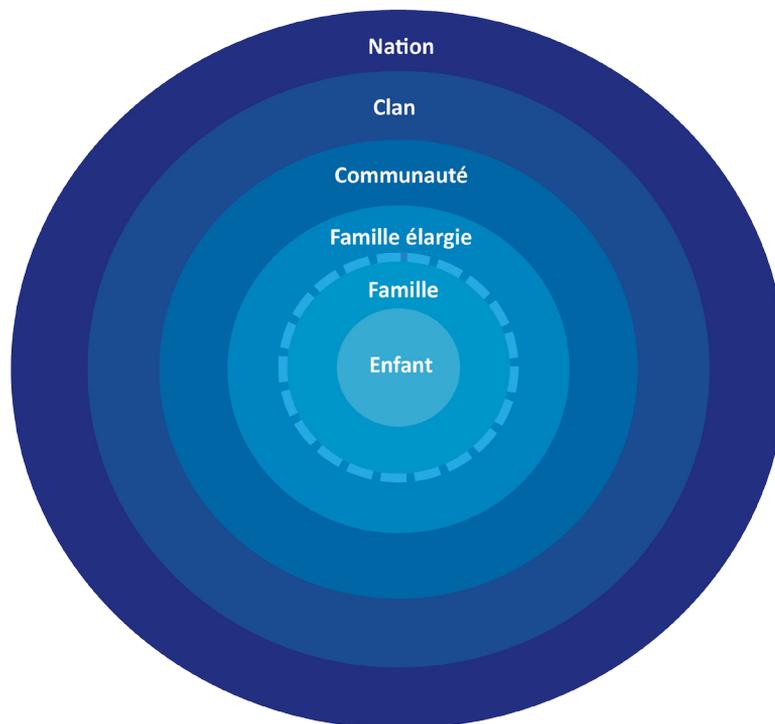
Dans les familles autochtones, l'enfant est au centre du cercle. Tous les autres cercles autour de l'enfant représentent les relations que l'enfant peut avoir et les personnes qui peuvent exercer sur lui une influence positive ou négative.

Le premier cercle autour de l'enfant est la famille. La vision du monde autochtone ne fait pas toujours la distinction entre la famille nucléaire et la famille élargie, de sorte que la ligne pointillée reflète cette interrelation. Selon Jourdain (2006), la famille

La violence familiale et le bien-être de l'enfance sont complexes et dépassent la relation entre les parents. Cela inclut également la violence intergénérationnelle, les menaces envers les autres à l'extérieur de la famille immédiate, les enfants témoins de violence et les enfants victimes de violence. « Elle blesse les gens; elle blesse les gens ».

- Participant à un groupe de discussion





Selon un enseignement traditionnel : les cercles d'harmonie.

indigène regroupe de nombreux éléments :

- > Famille nucléaire : famille immédiate, mère, père, frères et sœurs.
- > Famille élargie : tantes et oncles maternels et paternels, cousins, cousins au deuxième degré, lignées maternelle et paternelle.
- > Famille-communauté : les membres de la communauté.
- > Famille-nation : tous les membres de la nation, quel que soit le territoire de compétences, la province ou le pays.
- > Famille-clan : cette structure repose sur les enseignements du système de clans et des relations avec le monde des esprits.
- > Famille-culture : cela renvoie aux aspects cérémoniels de la nation.

Le diagramme ci-dessus inclut une ligne pointillée qui illustre que la tante ou la grand-mère peuvent avoir un statut égal à celui de la mère ou du père quant au rôle à jouer et aux responsabilités d'éduquer et d'entourer l'enfant au sein de la famille.

Lorsque l'équilibre d'une famille est rompu et que celle-ci est en détresse en raison de la violence ou de problèmes liés à la toxicomanie ou à la pauvreté, l'idéal n'est pas de retirer l'enfant de la situation, mais bien de rétablir l'équilibre du cercle. Lorsqu'une famille n'est pas en mesure d'assurer la protection de ses enfants, les autres cercles autour de la famille immédiate peuvent entrer en jeu et assumer la responsabilité des enfants.

Au-delà du cercle de la famille et de la famille élargie, le soutien peut provenir du cercle de la communauté. De même, chaque communauté est liée à sa nation et à son territoire. Il est essentiel que les enfants autochtones demeurent dans ces cercles de façon à ce que leur identité culturelle ne soit jamais compromise.

Pour les Métis, les mots communauté et famille sont presque interchangeables. Pour une personne d'origine métisse, la famille ne se limite pas aux personnes ayant un lien de parenté. Les amis, les voisins, les camarades de travail peuvent tous être inclus dans ce qu'elle considère être sa famille (Kainai Board of Education et al., 2005).

Les cercles peuvent s'élargir encore plus vers l'extérieur et ces cercles extérieurs peuvent inclure les fournisseurs de services non autochtones et les familles d'accueil qui prennent soin d'enfants autochtones. Pour assurer l'affirmation et la préservation de l'identité culturelle, il est essentiel que les cercles travaillent en harmonie.

C. EXPÉRIENCES DES FAMILLES AUTOCHTONES ET DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE

Le bien-être de l'enfance a la responsabilité de favoriser l'intérêt véritable, la protection et le bien-être des enfants, et de soutenir et de renforcer les familles en offrant des services essentiels en périodes troublées.

Le site Web de l'AOSAE précise que le rôle des sociétés d'aide à l'enfance est de protéger les enfants contre toute forme de préjudice. Ce mandat diffère du travail que font les services partenaires et la communauté pour prévenir les mauvais traitements et la négligence, améliorer la sécurité des enfants, maintenir leur santé et leur bien-être, et soutenir et renforcer les familles pour qu'elles prennent mieux soin d'eux.

La protection des enfants est un enjeu complexe et la distinction entre protection et prévention est un des premiers défis que pose l'intégration des visions du monde occidentale et indigène.

On a demandé aux membres des familles autochtones qui ont participé aux groupes de discussion comment ils voulaient que les professionnels du bien-être de l'enfance fassent leur travail. Ils ont décrit des professionnels du bien-être de l'enfance qui travailleraient comme suit :

1. Aider les familles à assumer la responsabilité des soins et de la protection de leurs enfants.
2. Lorsqu'elles ne sont pas en position de prendre soin et de protéger leurs enfants, aider les familles à élaborer un plan pour :
 - > limiter au minimum les perturbations dans la famille;
 - > aider la famille à retrouver sa capacité de préserver la sécurité;
 - > garder l'enfant dans son cercle de soins pour s'assurer que son identité autochtone soit reconnue et respectée.

Toute la complexité du bien-être de l'enfance se manifeste lors de l'élaboration du plan de soins. Toute décision concernant la protection des enfants doit refléter un équilibre entre la protection à court terme et les conséquences à long terme. Lorsqu'un enfant autochtone est retiré de sa famille, de sa communauté et de sa culture, il expérimente un déplacement et une perte d'identité. À long terme, les enfants, les jeunes et les adultes qui n'ont pas un sentiment clair de leur identité font face à de nombreuses difficultés dans la vie. Les conséquences de la perte d'identité découlant de la colonisation ont été bien documentées par la Commission royale sur les peuples

autochtones. Lorsque l'on compare la population des Premières nations, des Métis et des Inuits aux autres Canadiens relativement à un large éventail de facteurs sociaux et de déterminants de la santé, les Autochtones obtiennent constamment les pires résultats.

Les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits ne sont pas, par nature, moins capables de vivre bien et de prendre soin de leurs enfants. L'héritage historique des pensionnats indiens, de la « rafle des années soixante », l'abattage massif des chiens de traîneau, la non-reconnaissance du statut d'Indien des Métis et autres manifestations de la colonisation ont plongé des communautés entières dans un état perpétuel de perte.

La violence familiale affecte les enfants (qui en sont témoins ou qui la subissent directement). Il en va de même de la séparation des enfants de leur famille, surtout s'ils sont placés dans un environnement qui ne reconnaît pas leur culture ou qui est irrespectueux envers cette culture. Quelles sont les conséquences de séparer un enfant de sa mère au moment même où il a besoin de créer des liens d'attachement? Comment pouvons-nous évaluer ces situations pour savoir ce qui sera le moins traumatisant?
(Participant à un groupe de discussion)

Lorsqu'ils décident de retirer un enfant de la garde de ses parents, les professionnels du bien-être de l'enfance prennent part au continuum de la colonisation. Ils peuvent potentiellement diminuer chez un enfant le sentiment de son identité et réduire les capacités de la famille de se renforcer. En retirant un membre de la famille de sa communauté d'origine, les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent affaiblir la communauté de la Première nation qui perd un de ses membres.

Quand j'étais en deuxième année, mes trois sœurs et moi avons été placés en famille d'accueil par la Société d'aide à l'enfance. Je pense que l'une des raisons pour cela était la présomption de « négligence », signifiant par là que ma mère était incapable de prendre soin de nous. Nous avons été en placement d'accueil pendant deux ans et pendant cette période, nous avons été placés à cinq endroits différents. Je garde le souvenir vif du temps passé assis à la fenêtre de ces maisons à attendre que quelqu'un vienne nous chercher pour nous ramener à la maison. « Peut-être que cette voiture est celle qui nous ramènera chez nous. » Ensuite, je pleurais jusqu'à ce que je m'endorme. Cela s'est répété tout au long de ces deux années.

Lorsqu'un enfant est pris en charge, il y a peu de chose pour l'aider à comprendre pourquoi. Ces enfants sont laissés à eux-mêmes à se demander ce qui a pu se passer. Sur le plan émotif, le fait d'être pris en charge peut être traumatisant (Middleton-Moz, 1989). Je crois que lorsqu'un enfant est pris en charge, il a des besoins relativement à son identité culturelle. Quand j'étais en famille d'accueil, nous avons toujours été placés dans des familles de Blancs où on abusait de l'alcool. Dans l'une d'elles, c'était des abus sexuels. Aucune de ces familles ne nous a présenté un miroir culturel positif en tant qu'enfants de la nation anishinaabe. Les enfants des Premières nations doivent continuer de savoir qui ils sont pendant qu'ils sont pris en charge, particulièrement les enfants qui sont placés à long terme, les pupilles de la Couronne et les enfants en adoption (King, 2010).

En 2005, le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (le SAAO, devenu depuis le ministère des Affaires autochtones) publiait le document *Une nouvelle approche des affaires autochtones*. On y soulignait la surreprésentation des enfants autochtones dans le système de bien-être de l'enfance, ceux-ci comptant pour 17 % de la charge de travail alors qu'ils ne représentent que 3 % des enfants de la province.



Les statistiques donnent à réfléchir :

De façon répétée, les études montrent la surreprésentation des enfants autochtones parmi les enfants placés hors de leur foyer ou, plus généralement, parmi les enfants en contact avec le système du bien-être de l'enfance. Par exemple, selon les données provinciales et territoriales de 2000-2002, de 30 % à 40 % des enfants placés hors de leur foyer étaient Autochtones, bien que moins de 5 % des enfants au Canada soient autochtones (Farris-Manning et Zandstra, 2003, cités dans Gough, Trocmé, Brown, Knoke et Blackstock, 2005, p. 1). De plus, le nombre d'enfants des Premières nations qui vivaient sur des réserves et qui sont placés hors de leur foyer a augmenté de 71,5 % entre 1995 et 2001 (McKenzie, 2002). (Trad. libre)

Une analyse de l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI)* montre que 22 % des enfants de moins de 16 ans qui ont fait l'objet d'une enquête des services du bien-être de l'enfance au Canada à la suite d'allégations de mauvais traitements étaient autochtones. Ce taux représente une augmentation comparativement à celui de 16 % en 1998. De même, il est quatre fois plus élevé que le taux des enfants non autochtones, et ce, malgré le fait que les enfants autochtones de moins de 16 ans ne représentent que 5 % de la population générale (Agence de la Santé publique du Canada, 2010).

L'ECI de 2003 a donné lieu à une analyse plus détaillée de la situation des enfants autochtones. Suivant le rapport de 2002, la comparaison entre les enfants non autochtones et les enfants autochtones révèle les faits suivants :

- > Dans le cas des enfants autochtones, les allégations de mauvais traitement s'avèrent plus souvent fondées (50 % contre 28 %)
- > Environ deux fois plus d'enfants autochtones font l'objet d'un placement (9,9 % contre 4,6 %)
- > Au-delà de trois fois plus d'enfants autochtones se retrouvent en placement non officiel par suite d'une enquête (11,2 % contre 3,4 %)
- > Dans 25 % des cas, les enfants autochtones sont retirés de leur foyer ou cette option est envisagée, contre 10,4 % des enfants non autochtones

Autres statistiques troublantes :

- > Entre 1995 et 2001, le nombre d'enfants des Premières nations issus d'une réserve qui sont placés a augmenté de 71,5 %.
- > Entre 1960 et 1990, 11 132 enfants des Premières nations ont été adoptés; on croit que ce nombre serait en fait plus élevé. En outre, 70 % des enfants autochtones appréhendés ont été placés dans des familles non autochtones. Dans les années 1970, un enfant autochtone sur trois était séparé de sa famille et adopté ou placé en famille d'accueil.
- > En 2003 au Canada, 22 500 enfants des Premières nations étaient confiés aux soins de l'État. En 2010, ce nombre avait augmenté de façon alarmante à 27 500. Les enfants des Premières nations sont de six à huit fois plus susceptibles de se retrouver en famille d'accueil que les enfants non autochtones.

- > Environ 60 % des placements en famille d'accueil se fondent sur des allégations fondées de négligence, soit : pauvreté, logements insalubres et abus d'alcool ou de drogues par la personne responsable.

Ces statistiques montrent que le Canada continue de violer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE). En ce qui concerne plus particulièrement les soins aux enfants indigènes, selon la CDE, « les États devraient toujours veiller à ce que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant soit la considération primordiale en matière de protection de remplacement pour les enfants autochtones ». Lors du placement d'un enfant autochtone, l'État doit « tenir dûment compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse et linguistique ».

Le placement des enfants autochtones pris en charge hors de leur communauté et en rupture avec leur culture n'est pas un problème nouveau. Pour les familles autochtones, ces statistiques révèlent tout simplement la poursuite du processus de colonisation. D'autres, en dehors de la famille et de la communauté, décident si les Autochtones sont des parents efficaces, tout comme ils ont décidé s'ils étaient des indigènes, s'ils pouvaient voter, s'ils pouvaient posséder des chiens de traîneau, s'ils pouvaient vivre sur les terres et dans la communauté dont ils sont originaires ou s'ils pouvaient avoir accès aux services que tous les autres Canadiens reçoivent.

En tant que professionnel du bien-être de l'enfance, aussi compétent ou bien intentionné que vous soyez, vous faites partie de l'héritage colonial qui sépare les enfants autochtones de leur famille. Cela rend votre tâche particulièrement difficile.

...le système est ainsi fait qu'il exerce une discrimination envers les membres des Premières nations et perpétue l'assimilation. La colonisation se poursuit, seuls les règles et les acteurs changent (Shane Tabobondung, Chef de la Première nation Wasauksing). (Trad. libre)

D. CADRE DE DÉTERMINANTS SOCIAUX

La vaste majorité des enfants qui sont pris en charge le sont pour cause de « négligence ». Lorsque l'on examine de près la définition du terme et ses déterminants clés – pauvreté, logements insalubres et toxicomanie –, on peut se demander la négligence de qui. Comme le souligne l'Alliance nationale pour les enfants, « il est important de remarquer que deux des déterminants clés sont hors du contrôle des parents ». Le Conseil national du bien-être social soulignait en 2008... que les taux de mauvais traitements corporels, sexuels et émotionnels ainsi que la violence familiale ne sont pas plus élevés dans les familles autochtones que dans les familles non autochtones. En effet, les enfants autochtones sont retirés de leurs familles et de leurs communautés en masse en raison de la négligence du gouvernement (Stradiotto, 2009). (Trad. libre)

Le travail avec les familles des Premières nations, métisses et inuites doit être situé dans un contexte élargi pour comprendre ce qui se passe dans ces familles. Les études ci-dessus montrent que les enfants autochtones sont souvent pris en charge en raison de la pauvreté. La négligence est la principale raison du placement des enfants autochtones, alors que dans le cas des enfants non autochtones, les motifs sont plutôt la violence familiale et les mauvais traitements. Le Centre d'excellence pour le bien-être des enfants a établi que la surreprésentation s'explique par le pourcentage disproportionné de foyers non sécuritaires attribuables à l'insalubrité des logements, à l'abus d'alcool ou de drogues et à la pauvreté.



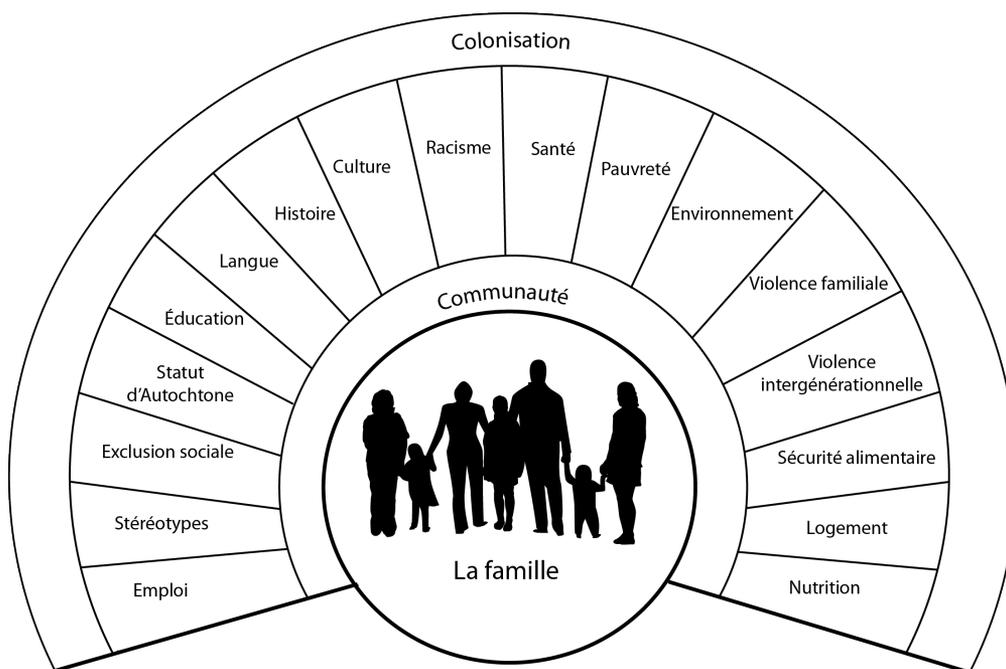
Historiquement, les politiques sociales ont eu des répercussions sur plusieurs générations d'Autochtones. La rupture des liens avec les familles et les communautés a laissé en héritage des personnes traumatisées. Beaucoup d'Autochtones se retrouvent dépendants des institutions sociales, incapables de voir à leurs propres besoins parce que le cercle de guérison traditionnel formé de la famille, de la communauté et de la nation a été brisé (Menzies, 2007). (Trad. libre)

Les Autochtones sont constamment surreprésentés parmi les défavorisés dans un large éventail d'indicateurs sociaux et économiques.

Raphael (2004) apporte l'explication suivante : « Les déterminants sociaux de la santé sont des conditions économiques et sociales qui influencent la santé des personnes, des collectivités et des territoires de compétence dans leur ensemble... [Ils] déterminent dans quelle mesure une personne dispose des ressources physiques, sociales et personnelles pour définir et atteindre des aspirations personnelles, répondre à ses besoins de sécurité et composer avec l'environnement... Les déterminants sociaux de la santé révèlent la quantité et la qualité de la diversité des ressources qu'une société met à la disposition de ses membres. » (p. 1). (Trad. libre)

L'approche des déterminants sociaux vient compléter la compréhension indigène de la santé et du bien-être. Pour les Autochtones, s'attaquer à un problème signifie s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé, dont : l'histoire, le logement, l'environnement, l'alimentation et la sécurité alimentaire, l'éducation, la culture, la langue, la famille et la violence intergénérationnelle, la pauvreté, l'emploi, le racisme et les stéréotypes. La vie des familles autochtones est façonnée par un grand nombre de ces déterminants qui s'entrecroisent et s'influencent les uns les autres. Plus particulièrement, l'histoire fournit le contexte essentiel pour comprendre les mauvaises conditions sociales et le mauvais état de santé de nombreux Autochtones.

Déterminants sociaux de la santé



Adapté de : Dahlgren, G. et Whitehead, M. (1991). Policies and strategies to promote social equity in health. Stockholm: Institute for Future Studies.



Statistique Canada a publié *Un aperçu des statistiques sur les Autochtones* qui présente des données propres aux populations des Premières nations, inuites et métisses dans différents domaines dont l'emploi, la composition de la famille, les conditions de logement et la santé (2010).

Le concept indigène de bien-être signifie plus que l'absence de maladie et inclut la compréhension de l'individu en tant qu'il vit en harmonie avec les autres, avec sa communauté et avec le monde des esprits.

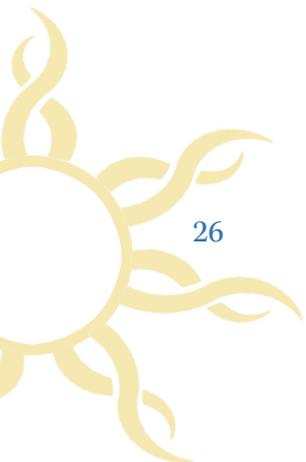
La plupart des indigènes citent la colonisation comme la plus grande cause de dépossession culturelle, géographique, économique et politique. Bien que les professionnels de la santé reconnaissent le rôle des déterminants classiques comme le revenu ou le logement sur la santé des populations en général, des modèles récents incluent des déterminants de la santé propres aux indigènes qui rendent compte de la complexité de l'héritage et de la « réalité vécue » laissés par la colonisation (Smylie, 2009). (Trad. libre)

Le traumatisme historique vécu par les Autochtones a eu de nombreuses conséquences bien documentées tant sur les plans social que de la santé qui se répercutent sur le bien-être de la famille.

Selon une étude des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) menée en 2004, les conditions de vie des Autochtones, ou leur qualité de vie, se situait au 63^e rang, soit parmi les conditions prévalant dans le Tiers monde. Pour établir ce classement, cette étude a appliqué l'indice du développement humain mis au point par les Nations Unies aux statistiques relatives aux Premières nations.

SANTÉ

- > La prévalence du diabète chez les Autochtones est au moins trois fois plus élevée que la moyenne nationale et les taux sont élevés dans tous les groupes d'âge
- > Les Autochtones ne représentent que 5 % de la population totale au Canada, mais représentent 16 % des nouvelles infections par le VIH
- > La tuberculose est toujours présente chez les membres des Premières nations et les Inuits, où le taux est respectivement six et 17 fois plus élevé que dans le reste du Canada
- > La cardiopathie ischémique est la principale cause de mortalité chez les membres des Premières nations âgés de 45 ans et plus
- > Le taux de mortalité infantile des Premières nations est une fois et demie supérieur aux taux de mortalité infantile des groupements de populations canadiennes
- > Un homme des Premières nations meurt 7,4 ans plus jeune qu'un homme non autochtone. Une femme des Premières nations meurt 5,2 ans plus jeune qu'une femme non autochtone. Ces statistiques concordent avec celles des groupements de populations inuites .
- > Les communautés autochtones présentent les plus hauts taux d'ETCAF
- > Le taux de suicide des Inuits est 11 fois plus élevé que le taux du Canada dans son ensemble
- > Les taux de suicide chez les Canadiens autochtones sont de cinq à six fois supérieurs à ceux des Canadiens non autochtones



- > Les Autochtones présentent des taux élevés de dépression majeure (18 %), de problèmes d'alcool (27 %) et d'abus sexuels pendant l'enfance (34 %)
- > Le taux de mortalité infantile a diminué avec le temps dans les communautés inuites, mais il demeure quatre fois plus élevé que pour le Canada dans son ensemble
- > Le taux de tuberculose chez les Inuits est presque 23 fois plus élevé que pour l'ensemble des Canadiens
- > Les enfants autochtones sont plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé que les enfants non autochtones et cela est susceptible de nuire à leur développement et à leur qualité de vie. Une revue de littérature de l'Institut canadien d'information sur la santé a montré que les enfants autochtones présentent des résultats au chapitre de la santé inférieurs à ceux des enfants non autochtones pour presque tous les indicateurs.
- > L'insécurité alimentaire menace les foyers autochtones. Selon une étude d'une collectivité crie en Ontario menée en 2002, les deux tiers des familles ont connu des insuffisances sur les plans de la quantité et de la qualité des aliments. Selon une étude de deux collectivités du nord de l'Ontario menée en 1997, 50 % des familles disaient avoir manqué de nourriture dans les 30 jours précédents.

LOGEMENT

- > Les Autochtones sont surreprésentés parmi les populations de sans-abri de toutes les principales villes de l'Ontario pour lesquelles des statistiques existent
- > Au moins 33 % des membres des Premières nations et des Inuits (comparativement à 18 % pour les non autochtones) vivent dans des logements en mauvais état, trop petits ou trop chers
- > On estime que 28 % des enfants des Premières nations vivant dans les réserves habitent des logements surpeuplés ou insalubres et que 24 % des enfants autochtones vivant hors réserve habitent des logements insalubres. Les logements des familles autochtones sont quatre fois plus susceptibles d'avoir besoin de réparations majeures¹ et près de la moitié des logements des Premières nations sont contaminés par la moisissure.
- > On note que 78 % des participants à un sondage de la Commission d'étude sur les Autochtones vivant en milieu urbain ont répondu que leurs besoins en matière de logement n'étaient pas comblés
- > Les Autochtones sont quatre fois plus susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé que les Canadiens non autochtones

¹ Selon la définition retenue dans le recensement, les logements demandant des réparations majeures sont des logements où « la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée » (Statistique Canada, 2008).



PAUVRETÉ

- > Un enfant des Premières nations sur quatre vit dans la pauvreté
- > On estime que 44 % de la population autochtone vivant hors réserve vit dans la pauvreté
- > Plus d'un quart, soit 29 %, des familles autochtones ont à leur tête des femmes chefs de famille monoparentale
- > Un peu plus de 13 % des familles autochtones ont à leur tête des parents de moins de 25 ans
- > Le revenu moyen des hommes autochtones et des femmes autochtones en 2001 était de 21 958 \$ et de 16 529 \$ respectivement
- > Le revenu médian des femmes autochtones en 2006 était de 15 000 \$
- > En 2006, environ 21 % des travailleurs autochtones en Ontario étaient des salariés à faible revenu contre 12 % des travailleurs non autochtones
- > En 2001, le taux de chômage des Canadiens autochtones était de 14 %, soit le double de celui des ménages non autochtones. Chez les Canadiens autochtones vivant sur des réserves, ce taux passait à 28 %.

VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Adaptation de AFAC, 2010

La recherche a également identifié certaines caractéristiques démographiques qui sont associées à des taux élevés de violence faite aux femmes. Ces caractéristiques ne peuvent pas être considérées comme des causes de la violence. Elles identifient plutôt des facteurs qui aident à reconnaître les contextes où la violence prend place. Les facteurs suivants sont invariablement signalés dans la littérature :

- > L'âge (les taux de violence sont plus élevés chez les jeunes femmes)
- > Les mauvais traitements émotionnels et psychologiques constituent les plus importants prédicteurs de la violence physique et sexuelle dans la relation de couple
- > Les facteurs socio-économiques (comme un faible revenu, le chômage ou un bas niveau de scolarité)
- > L'alcoolisme
- > L'appartenance à une famille monoparentale
- > La vie dans des conditions de promiscuité
- > Les familles nombreuses
- > Une forte mobilité résidentielle (déménager souvent)
- > L'expérience d'abus sexuels

Dans chacune des catégories de déterminants sociaux, les Autochtones sont nettement désavantagés. En tant que professionnel du bien-être de l'enfance, on ne peut pas protéger un enfant sans tenir compte des conséquences sur les plans social et de la santé des conditions qui influent sur le bien-être des familles autochtones.

E. ÉTENDUE DU PROBLÈME DE LA VIOLENCE DANS LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS, MÉTISSSES ET INUITES

La violence est un symptôme des expériences historiques et présentes des Autochtones. Les statistiques donnent à réfléchir et témoignent de problèmes systémiques.

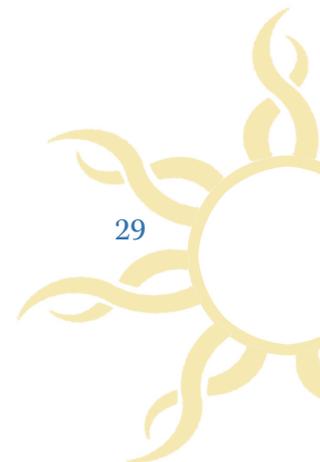
Il faut d'abord comprendre que les situations d'abus généralisés qui incluent la violence physique, les abus sexuels envers les femmes et les enfants, la dépendance à l'alcool et aux drogues n'évoluent pas rapidement. Il nous faut reconnaître que ces comportements sont le résultat d'une attitude inappropriée envers soi et envers les autres sur plusieurs générations. Ces actes destructeurs deviennent de plus en plus normalisés et s'avèrent grandement dévastateurs pour la culture et le bien-être des Inuits comme en témoigne le désespoir de nos jeunes qui se manifeste dans l'augmentation du taux de décrochage scolaire et la hausse tragique du nombre de suicides d'adolescents. Les familles semblent anéanties devant l'ampleur de leurs problèmes... Comprendre comment plusieurs de ces attitudes et pratiques d'abus ont évolué de génération en génération depuis le monde traditionnel inuit jusqu'à aujourd'hui est essentiel à un processus de guérison efficace (Pauktuutit Inuit Women's Association, 2005). (Trad. libre)

La violence familiale autochtone est le résultat de plusieurs facteurs liés à la colonisation et à son héritage. La violence envers les femmes autochtones est liée à la violence familiale, qui elle-même est liée à la violence dirigée vers les Autochtones tant sur les plans individuels que systémiques.

VIOLENCE ENVERS LES FEMMES AUTOCHTONES

Les filles et les jeunes femmes indigènes constituent le groupe le plus marginalisé, exploité et maltraité au Canada. Cette tragédie trouve ses racines dans les effets persistants de la domination coloniale dont témoignent les nombreuses inégalités socio-économiques profondes (AFAC, 2010; Ruttan et al., 2010; Amnistie internationale, 2009; Novac et al., 2002; CRPA, 1996; Condition féminine Canada, 1993). Bien qu'il soit depuis longtemps reconnu que les filles et les femmes indigènes subissent un taux disproportionné et sous des formes bien plus violentes le harcèlement, l'exploitation sexuelle, la violence et le meurtre, il n'y a toujours pas de stratégie cohérente et intégrée pour les protéger, les soutenir et les renforcer (Chansonneuve, 2010). (Trad. libre)

Alors que les femmes autochtones ne représentent que 3 % de la population canadienne, elles sont surreprésentées parmi les victimes de violence à caractère racial et sexuel. Quarante-cinq pour cent des femmes autochtones ont subi des formes de violence graves et susceptibles de mettre leur vie en danger. Ces conditions sont inacceptables.



L'initiative *Soeurs par l'esprit* de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a porté à l'attention du public le degré extrême de la violence dont sont victimes les femmes autochtones et qui s'est traduit par la disparition et le meurtre de 500 d'entre elles. Après cinq ans de recherche, l'AFAC a rassemblé une base de données comportant des renseignements sur la disparition et le meurtre de 630 femmes autochtones.

En 2008, le Centre national d'information sur la violence dans la famille publiait les statistiques qui suivent :

- > Sur 1 000 femmes autochtones, 343 sont victimes de crimes violents contre 96 femmes non autochtones sur 1 000
- > Les femmes autochtones sont 3,5 fois plus à risque d'être victimes d'un crime violent que les femmes non autochtones
- > Les femmes autochtones sont huit fois plus susceptibles de subir des mauvais traitements que les femmes non autochtones et, de ces femmes, 87 % ont subi des blessures corporelles et 57 % des abus sexuels

Il n'existe pas de statistiques différenciées selon le sexe concernant les Métis, néanmoins les taux de violence rapportée indiquent la prévalence de violence, d'abus sexuels et d'agressions sexuelles. Les quelques statistiques disponibles indiquent que 39 % des Métis ont subi de la violence familiale, 23 % des abus sexuels et 14,6 % le viol.

VIOLENCE FAMILIALE

La violence familiale dans les familles autochtones inclut la violence des hommes envers les femmes, la violence entre partenaires sexuels, dans la fratrie, entre parents et enfants, et entre parents et aînés. La violence familiale inclut les comportements violents entre les membres de la famille immédiate et de la famille élargie.

Les femmes des Premières nations et inuites en particulier connaissent des taux de violence familiale plus élevés que les femmes non autochtones. En 2004, une étude de Statistique Canada montrait que les femmes autochtones étaient trois fois et demie plus susceptibles de subir une quelconque forme de violence conjugale que les femmes non autochtones.

L'interprétation de Statistique Canada des résultats de l'Enquête sociale générale de 2004 a mis en lumière les tendances suivantes :

- > 24 % des femmes autochtones ont rapporté avoir subi de la violence conjugale dans les cinq années précédentes
- > 7 % des femmes non autochtones ont rapporté avoir subi de la violence conjugale dans les cinq années précédentes
- > 43 % des femmes autochtones victimes de violence conjugale ont rapporté avoir subi des blessures
- > 31 % des femmes non autochtones victimes de violence conjugale ont rapporté avoir subi des blessures

L'Ontario Native Women's Association (ONWA) et l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC) ont étudié la violence familiale au Canada et en Ontario. L'étude de l'ONWA de 1989 intitulée *Breaking Free* a établi que huit femmes autochtones sur 10 en Ontario avaient personnellement expérimenté de la violence familiale.

Les statistiques qui suivent donnent plus d'informations sur la violence familiale au Canada et en Ontario :

- > Dans certaines collectivités autochtones du Nord, on estime que de 75 à 90 % des femmes autochtones sont battues
- > Les femmes autochtones risquent huit fois plus d'être tuées par leur conjoint à la suite d'une séparation que les femmes non autochtones
- > La proportion de femmes autochtones ayant subi des abus émotionnels ou financiers de la part de leur conjoint actuel est de 37 % contre 18 % chez les femmes non autochtones
- > Parmi les femmes autochtones purgeant une peine de ressort fédéral, 90 % ont des antécédents de sévices corporels ou sexuels

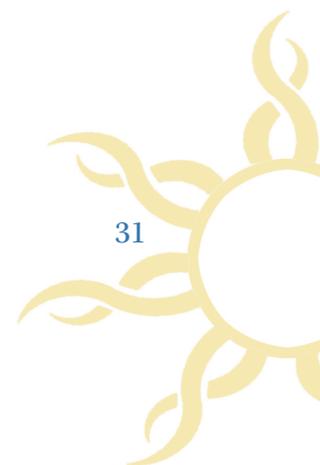
Les enfants sont témoins de plus de la moitié des cas de violence entre adultes dans leur foyer et sont également la cible de sévices, particulièrement de crimes sexuels, dont les trois quarts de filles autochtones de moins de 18 ans qui ont subi des agressions sexuelles.

VIOLENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Comme le montrent les cercles d'harmonie, la famille et la communauté entourent la personne. Les chercheurs ont appris que le comportement violent s'apprend par les interactions avec les autres et par l'observation de comportements violents. La théorie de l'apprentissage social a été utilisée pour expliquer le cycle de la violence au sein des familles. Cette théorie renvoie à l'observation des autres; nous imitons les comportements que nous observons. La façon dont les parents réagissent au conflit contribuera à déterminer si l'enfant apprendra des comportements violents aux étapes les plus critiques de son développement.

Ce que nous apprenons comme étant « normal » étant enfants, nous le transmettons à nos propres enfants. Les enfants qui apprennent que... ou [sic] que l'abus sexuel est « normal », et qui n'ont jamais réglé les problèmes qui s'ensuivent, peuvent infliger des sévices physiques et sexuels à leurs propres enfants. Les comportements malsains que les gens adoptent pour se protéger peuvent être transmis aux enfants, sans même savoir que ces comportements sont transmis. Voilà ce que sont les répercussions des mauvais traitements corporels et sexuels subis par les Autochtones dans les pensionnats (Fondation autochtone de guérison, 1999).

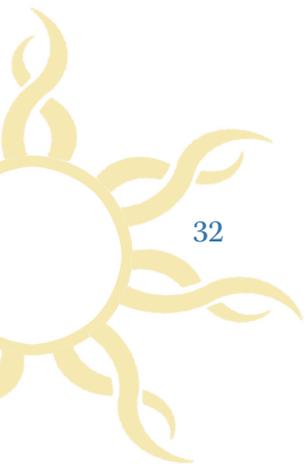
Qu'arrive-t-il quand, historiquement, les enfants d'une génération entière sont exposés à des comportements violents? Le fait de protéger l'enfant en le retirant de son foyer et de sa communauté ne le protège en fait pas à long terme. Tout enfant a droit à son identité culturelle et cette identité prend racine dans sa famille et dans sa





communauté. Les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent contribuer à aider la famille et la communauté dans le processus de guérison.

De notre point de vue, la violence familiale et les mauvais traitements ont comme principale répercussion sur les communautés autochtones la prolifération des métastases de la violence dans la vie de ces communautés et le développement graduel d'une « culture de violence ». L'expression « culture de violence » signifie que les modes d'interactions humaines vécus, tout comme les croyances et les valeurs qui les sous-tendent, sont imprégnés de violence à un point tel que la violence est devenue une caractéristique distinctive de la vie dans la communauté... La généralisation de la violence familiale et des mauvais traitements dans les communautés autochtones, depuis l'époque des pensionnats, a traversé au moins trois, parfois quatre générations au sein desquelles les sévices et la violence chroniques ont pu proliférer et s'étendre. Cela signifie que depuis plusieurs générations, des enfants sont élevés dans des « incubateurs de terreur » (Perry, 2001) ou, à tout le moins dans la crainte permanente, l'appréhension ou les épisodes traumatisants intermittents... La prolifération de la violence latérale au sein des communautés est devenue une grande préoccupation des dirigeants autochtones (Federation Saskatchewan Indian Nations, 2001). Le point important est qu'une des causes principales de ce phénomène, que l'on parle de ses origines ou de sa perpétuation, est la violence et les mauvais traitements au sein des familles autochtones (Bopp, Bopp et Lane, 2003). (Trad. libre)



VIOLENCE LATÉRALE

La violence latérale touche les peuples indigènes du monde entier au point que nous nous blessons les uns les autres dans nos communautés et au travail, quotidiennement. Cette violence inclut la médisance, l'humiliation, les reproches, les trahisons, les querelles familiales et les tentatives visant à isoler quelqu'un socialement. Cette forme de violence apparaît quand la colère et la frustration d'un groupe dominé se tournent vers le groupe même et que ses membres commencent à se violenter les uns les autres (Mohawk Rod Jeffries, 2009). (Trad. libre)

La violence latérale consiste en des comportements nocifs organisés que nous nous infligeons les uns les autres collectivement en tant que membres d'un groupe opprimé, que ce soit dans nos familles, nos organisations ou nos communautés. La violence latérale est aussi appelée « colonialisme intériorisé ».

La violence latérale présente les caractéristiques générales suivantes :

1. Reproduction de l'oppression d'origine par l'oppression de notre entourage
2. Attention soutenue sur les aspects négatifs d'une autre personne ou d'un autre groupe
3. Coopération entre personnes qui collaborent négativement pour attaquer et diminuer une autre personne ou un autre groupe

Compte tenu des cercles d'harmonie, le travail des professionnels du bien-être de l'enfance doit inclure le soutien des cercles qui entourent la famille et les enfants. Le maintien de l'équilibre de ces cercles demande que les professionnels du bien-être de l'enfance créent des relations avec les autres fournisseurs de services pour aider au soutien de la famille.

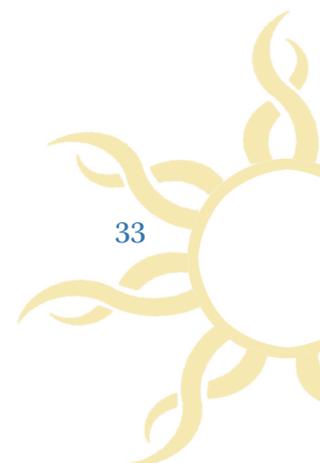
Lorsque les fournisseurs de services et le public prennent connaissance des statistiques, la réaction spontanée consiste souvent à vouloir retirer les enfants de leur foyer et de leur communauté. Souvent, il est proposé que plus d'enfants soient adoptés par des familles non autochtones parce que « le droit à une famille aimante, stimulante et durable devrait être considéré comme au moins aussi important que les aspects culturels » (Wattie, 2010).

Cette opinion repose sur deux présupposés qui demandent plus ample réflexion :

1. La plupart des enfants autochtones sont dans des familles qui les aiment; cependant, les habiletés nécessaires à l'éducation sont compromises par suite de nombreuses mesures prises historiquement dans le cadre de la colonisation.
2. Le fait de grandir dans des familles non autochtones peut avoir sur beaucoup d'enfants autochtones des répercussions nuisibles parce que le sentiment d'identité façonne et détermine la qualité de vie de la personne.

Les enfants risquent de perdre leur identité culturelle. L'expérience du placement d'accueil a laissé chez certains des traces comme la dépression, l'anxiété et la peur et elle a des effets considérables tout au long de leur vie, même lorsqu'elle est considérée avoir eu des résultats positifs. Ces enfants peuvent avoir été traités différemment des autres dans leur famille d'accueil et peuvent aussi être traités différemment parmi leurs propres frères et sœurs à leur retour. Ils ne se sentent pas à leur place et sont incertains de celle qu'ils occupent dans leur famille immédiate et dans leur communauté. Beaucoup de parents inuits ont perdu le lien intime qui les unissait auparavant à leurs enfants.

- Participant à un groupe de discussion



Les expériences vécues par les Autochtones au cours de l'histoire ont généré de la violence perpétrée à la fois par des membres de la famille autochtone et par des personnes de l'extérieur. Le problème de la violence latérale permet de comprendre les racines de la violence, mais aussi la capacité de la communauté de protéger les enfants. Les professionnels du bien-être de l'enfance ont besoin de trouver la source de vitalité des personnes et de la communauté pour que les enfants puissent grandir dans leur communauté d'origine.

On définit généralement la culture comme étant une vision du monde, un mode de vie, des croyances et des valeurs acquises et partagées, des connaissances, des symboles et des règles qui guident le comportement et créent des significations partagées au sein d'un groupe de personnes. Ces normes culturelles sont transmises de génération en génération.

La petite enfance est un moment critique dans la construction d'une identité positive. La possibilité d'apprendre sa langue d'origine contribue nettement à la construction d'une identité culturelle saine.

La Section 4 de ce Guide de pratique explique comment les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent renforcer leur pratique auprès des familles autochtones exposées à la violence.

F. IMPORTANCE DE L'IDENTITÉ

La formation de l'identité d'une personne procède d'un processus complexe qui conduit à se construire une image de soi en tant qu'individu et en relation avec les autres. L'identité de la personne inclut le sentiment de continuité (d'où est-ce que je viens?), le sentiment d'être unique par rapport aux autres (quels sont mes talents?) et le sentiment d'affiliation (quelle est mon appartenance?).

L'identité n'existe pas tant qu'elle n'a pas été construite... et elle se forme en partie par la reconnaissance, l'absence de reconnaissance ou la mé-reconnaissance des autres. L'identité culturelle comporte trois éléments : l'auto-identification, l'identification de la communauté et l'identification externe (Simard, 2009). (Trad. libre)

Notre identité est enracinée dans la culture. Elle nous dit qui nous sommes et nous donne des repères pour savoir comment composer avec les problèmes de la vie lorsqu'ils surgissent. Sans identité, les individus sont incapables de formuler une réponse équilibrée aux situations qui se présentent dans la vie. Ils peuvent réagir, imiter les comportements qu'ils ont vus chez les autres ou fuir les situations pour lesquelles ils ne sont pas équipés.

L'histoire a laissé en héritage une rupture de la continuité culturelle des Autochtones. Ceux-ci se retrouvent profondément coupés de leur identité culturelle et de leur sentiment d'appartenance. Cet héritage de l'histoire se manifeste également dans les messages négatifs associés au fait d'être Autochtone au Canada. Ces messages ont des répercussions négatives sur la construction de l'identité. Le diagramme qui suit montre certains des facteurs historiques qui ont influé négativement sur la santé et l'identité des Métis. Ces facteurs s'appliquent également aux membres des Premières nations et aux Inuits.

Les familles autochtones souhaiteront une gestion de cas holistique; toutefois, le professionnel du bien-être de l'enfance pourrait ne jamais comprendre entièrement l'étendue et la profondeur d'une famille donnée.

UNE VRAIE INDIENNE

Je n'avais jamais rencontré un vrai Indien. Les seuls Indiens que j'avais vus, c'était à la télé ou dans des livres d'images. Je pensais qu'un vrai Indien, c'était un Indien grand, qui se tenait droit, les bras croisés, avec ce visage familier de joueur de poker impassible qui regarde droit devant. La seule chose vraie chez ces Indiens était leur apparence. Je ne les ai jamais vus rire devant une situation ridicule ni pleurer devant la situation désespérée des autres. Je ne les ai jamais vus s'embrasser ni s'étreindre, ni courir ni jouer.

Longtemps, trop longtemps, j'ai souhaité rencontrer un vrai Indien. Pas pour parler, juste pour admirer, bouche bée, la non-réalité de cette créature.

Beaucoup de gens me disaient que j'étais Indienne. Je répondais que oui, mais pas une vraie Indienne.

J'ai avancé dans la vie en expliquant, en décodant et en niant l'indianité, me demandant souvent pourquoi il avait fallu que ma couleur de peau soit si foncée, rendant la vie si difficile et si compliquée.

Pourquoi faut-il que tout le monde soit si intrigué et perplexe devant cette nation qui titube et chancelle dans la rue? Qu'est-ce qu'ils ont donc ces sauvages vendeurs de breloques qu'ils ne veulent pas mourir ni partir?

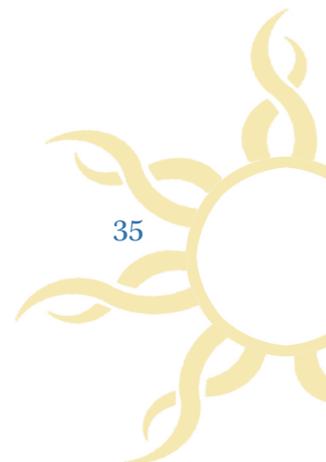
« À quelle famille linguistique appartenez-vous? », m'ont demandé trop de Blancs curieux. « Dites-le-moi et nous serons deux à le savoir », je me disais, honteuse. Les Blancs en savaient bien plus que moi sur les Indiens. « N'est-ce pas criminel ce qui est arrivé aux Beothuks? » Dans ma tête, je cherchais ce que pouvait vouloir dire ce mot.

Les choses les plus étranges arrivaient lorsque je lisais un livre. Je m'identifiais à des gens qui étaient si éloignés de moi et de ma réalité. J'étais captivée. Je cherchais de page en page les morceaux. J'en ramassais partout, seule dans ma quête, sans savoir quel était le trésor que je cherchais ni comment je le reconnaîtrais lorsque je le trouverais.

Le temps a passé, les jours, les années, une vie durant à recueillir des morceaux un peu partout. Coupés-collés, rassemblés, difficiles à réunir. Finalement, ce n'est pas fini, mais il y a assez de morceaux en place. Je les ramasse et regarde ce que j'ai devant moi.

Je suis grande et je me tiens droite, bouche bée. J'ai devant moi une vraie Indienne, aussi vraie que possible. Je sais qu'elle est vraie parce qu'il n'y a pas d'erreur, cette Indienne rapiécée, c'est moi.

- Decarlo, 1993



Dans le pays indien, nous devrions probablement insister, en premier lieu, sur le fait que nos ancêtres n'ont jamais reçu tout le crédit qu'ils méritent de ce pays pour avoir survécu. La survie n'était pas aussi facile que cela peut paraître maintenant. Ils n'y seraient jamais parvenus s'ils s'étaient contentés d'errer, hébétés, jusqu'à ce qu'ils trouvent un bison mort à côté d'une source d'eau fraîche, avec la foudre qui allume un feu derrière. Bien au contraire, les tribus ont coopéré en leur sein et entre elles que ce soit pour la chasse au bison, la pêche ou les récoltes. Nos tribus n'auraient rien pu faire de tout cela sans bien s'y connaître en matière d'autonomie gouvernementale.

- Rebecca Adamson

Vous allez connaître des épreuves, des difficultés... On nous disait de ne jamais abandonner... (trad. libre)

- Ancien de Kangiqsualujuaq, 2007

Dans bon nombre de cas, la vie des survivants des pensionnats pour autochtones continue d'être empoisonnée par le passé. Ceux et celles qui ont fréquenté ces pensionnats sont toujours aux prises avec un problème d'identité personnelle, après avoir été encouragés pendant des années à se détester et à détester leur culture (CRPA, 1996c).

G. ATTACHEMENT

À l'âge de neuf ans, après avoir été placé dans 28 endroits différents, Richard Cardinal avait renoncé à son désir d'amour, d'une famille et de dignité. Il a mis fin à sa vie, laissant un mot : « je n'en peux plus » (Obomsawin, 1986).

La mort de Richard a beaucoup attiré l'attention sur la surreprésentation des enfants autochtones pris en charge et a soulevé des questions sur les raisons pouvant expliquer qu'un enfant soit si souvent changé de foyer en si peu de temps. Elle a également soulevé des questions sur les conséquences que peuvent avoir ces déplacements à répétition sur la capacité d'un enfant de s'attacher à quelqu'un.

Au cours des 20 dernières années, la recherche a souligné l'importance de l'attachement dans les premières années de la vie. Elle a particulièrement mis en évidence l'importance des liens d'attachement entre la mère et l'enfant. Dans certaines cultures autochtones, permettre l'attachement est considéré à ce point important que la mère transporte son enfant pendant toute la première année de sa vie. Chez les Inuits, la coupe de leur manteau, l'amauti, est conçue pour permettre que l'enfant demeure physiquement près de sa mère toute la journée.

Certains chercheurs autochtones ont suggéré que la « théorie de l'attachement n'est pas particulièrement pertinente dans le contexte des cultures indigènes » et suggèrent que « la question de l'interdépendance est plus significative culturellement pour les Autochtones que l'idée que l'enfant devrait s'attacher à une ou deux figures principales dans leur vie » (Carrière, 2007) (trad. libre). Cela est cohérent avec les enseignements inscrits dans les cercles d'harmonie. Le fait de s'appuyer sur un plus grand cercle qui inclut les membres de la famille élargie pour prendre soin de l'enfant, les possibilités d'attachement et de liens augmentent. Heureusement, les pratiques de placement dans la parenté et de soins conformes aux traditions donnent la possibilité que se créent des liens d'attachement sains entre l'enfant et sa famille.

Une étude menée par les services familiaux Weechi-it-te-win a porté sur les façons dont l'identité culturelle de l'enfant pourrait être assurée en créant un lien d'attachement culturel. S'appuyant sur les fondements de la structure familiale traditionnelle, ils ont créé un modèle de placement appelé « placement culturel ». Le modèle repose sur des principes de placement conçus de façon à ce que la sécurité de l'enfant soit assurée et que des mécanismes soient mis en place pour que la famille, la famille élargie et la communauté puissent collectivement élever l'enfant dans son contexte culturel. Le besoin d'attachement est reconnu, mais un plus grand nombre de personnes assument la responsabilité de l'enfant.

H. RÉSILIENCE

La résilience est un concept qui a une forte résonance pour les communautés autochtones. Malgré les tentatives délibérées de décimer la culture, les familles et les communautés des Premières nations, des Inuits et des Métis, les Autochtones ont démontré une incroyable résilience. Le concept de résilience se rencontre dans toutes les cultures indigènes et renvoie à la capacité de surmonter les pertes et l'adversité de la vie.

Les personnes résilientes maîtrisent des forces, des attitudes et des compétences qui leur permettent de gérer leur vie et de composer avec l'adversité. Toutes les sociétés s'entendent généralement sur les facteurs de base nécessaires à la santé et à la solidité des personnes :

- > Entretien de bonnes relations
- > Ne pas faire de mal aux autres ni à soi-même
- > Apporter une contribution positive à la famille, au travail, à la communauté et aux amis
- > Faire ces choses qui contribuent à notre santé mentale et physique et à celle des autres

La résilience est renforcée lorsque les facteurs de protection clés sont présents. Les facteurs de protection qui aident l'enfant ou la personne à surmonter les pertes et à composer avec l'adversité sont les suivants :

- > Des relations qui apportent bienveillance et soutien
- > Des attentes positives élevées
- > Des occasions d'apporter une contribution significative à la famille et à la communauté
- > Un sentiment d'identité solide
- > Une famille et une communauté saines et sources de soutien
- > Des habiletés d'adaptation
- > Une connaissance de la culture et de la langue
- > Une vision positive de l'avenir

Les familles autochtones sont résilientes. Malgré des conditions adverses constantes, la population autochtone au Canada est croissante et se réapproprie ses structures familiales et collectives et les modes de vie propres à sa culture et ses traditions.

La résilience est l'outil essentiel que les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent utiliser pour aider les familles à surmonter la violence familiale.

I. SYSTÈME DE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DE L'ONTARIO AVEC LEQUEL CONSTRUIRE

Comme professionnel du bien-être de l'enfance, vous disposez déjà de beaucoup d'outils qui peuvent vous aider tandis que vous transformez votre façon de travailler avec les familles des Premières nations, inuites et métisses. Quelques outils incluent :



ÉVALUATION ET PLANIFICATION DES CAS

Échelles

d'admissibilité : Cet outil est conçu pour aider « le personnel des sociétés d'aide à l'enfance à prendre des décisions uniformes et justes en ce qui concerne l'admissibilité d'une personne à des services lorsque cette personne est orientée vers une société » — soit au moment où la société d'aide à l'enfance commence à intervenir auprès d'une famille (Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, 2006).

Intervention

adaptée : Cette méthode de prestation de services fournit aux intervenants en protection de l'enfance des normes et des directives claires pour déterminer le type de soutien et de services nécessaires à la sécurité des enfants et au maintien de l'équilibre de la famille dans des situations impliquant des mauvais traitements aux enfants. Le modèle sert à évaluer les services, la sécurité et le risque tout en permettant un plus grand engagement des familles. Un ensemble de normes révisées de protection de l'enfance et des outils d'aide à la décision éprouvés donnent à l'intervenant en protection de l'enfance des directives claires pour procéder à une évaluation exhaustive des besoins de chaque enfant et de chaque famille. Le recours à ce modèle favorise une approche collaborative et holistique qui renforce les familles et assure la sécurité des enfants.

Nous ne pouvons pas nous laisser prendre par surprise lorsque les épreuves arrivent. Nous devons savoir comment faire face aux problèmes et les surmonter. Nous ne pouvons pas perdre nos moyens lorsque nous avons des soucis; nous devons garder notre calme et notre stabilité. Nous ne pouvons pas nous laisser aller à la peur ou au découragement. Nous avons besoin de notre énergie pour régler les problèmes, pas pour nous décourager à cause d'eux.

- Ancien de Tuktoyaktuk, 2007

L'utilisation de ce modèle permettra une approche de service collaborative et holistique qui renforcera les familles et assurera la sécurité des enfants.

SERVICES

POLITIQUE À L'ÉGARD DU PLACEMENT DANS LA PARENTÉ OU CHEZ UN PROCHE

Le placement dans la parenté sans prise en charge et le placement dans la parenté avec prise en charge constituent deux options lorsqu'une solution permanente ou à long terme est envisagée pour des enfants et des jeunes ayant besoin de protection. Les sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario se tournent vers la famille élargie (la parenté) ou des membres de la communauté de l'enfant ou du jeune exposé à un risque de négligence ou de mauvais traitements pour mettre en place des solutions de placement auprès d'un proche et assurer ainsi sa sécurité et son éducation. Cette approche s'appuie sur les relations existantes avec la famille et la communauté et facilite des contacts plus fréquents avec les parents biologiques.

Placement dans la parenté

sans prise en charge:

Cette solution s'applique lorsque l'enfant qui a besoin de protection vit avec des membres de la parenté ou des proches. La SAE n'assume pas la garde juridique ou la responsabilité de l'enfant, et les proches qui assument la garde de l'enfant ne sont pas reconnus comme une famille d'accueil, mais ils doivent se soumettre aux évaluations de sécurité. L'enfant n'a pas le statut d'enfant « pris en charge ».

Parenté, n.f.

Le placement dans la parenté est une solution de placement auprès d'un membre de la parenté ou d'une personne ayant des liens affectifs avec l'enfant ou le jeune et qui assume la responsabilité principale de son éducation.

Placement dans la parenté

avec prise en charge :

Cette solution intervient par suite d'une entente relative à des soins temporaires ou d'une décision judiciaire. L'enfant est placé auprès de membres de la parenté ou de proches. Ceux-ci sont reconnus comme famille d'accueil et l'enfant a le statut d'enfant « pris en charge ».

Soins conformes aux

traditions :

Les soins conformes aux traditions reposent sur une reconnaissance de la valeur des pratiques culturelles de l'individu pour aborder les différents problèmes que les enfants et les familles des Premières nations peuvent vivre. La définition ou la mise en œuvre des soins conformes aux traditions reposent exclusivement sur la discrétion de chaque Première nation et, par conséquent, de la communauté. La Loi sur les services à l'enfance et à la famille définit largement les soins conformes aux traditions à l'article 208, partie X, comme « des soins fournis à un enfant indien ou autochtone par une personne qui n'est ni son père ni sa mère et la surveillance de cet enfant par une telle personne, conformément aux traditions de la bande ou de la communauté autochtone de l'enfant. »

Planification du placement permanent fondé sur la famille en Ontario



PROTOCOLES D'ENTENTE ET FORMATION

PROTOCOLES D'ENTENTE ENTRE LES SAE ET LES ORGANISMES AUTOCHTONES

Des agences du bien-être de l'enfance et des organismes autochtones, ainsi que des communautés des Premières nations, ont mis en place des protocoles d'entente pour s'aider à aborder ensemble les problèmes en matière de bien-être des enfants.

FORMATION SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (AU CROISEMENT DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET DE LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT : MEILLEURES PRATIQUES D'INTERVENTION POUR MAINTENIR LES FEMMES ET LES ENFANTS EN SÉCURITÉ)

L'objet de cette formation de deux jours est de « faire évoluer les meilleures pratiques d'interventions effectuées par les professionnels du bien-être de l'enfance qui sont appelés à intervenir auprès de familles au sein desquelles la violence faite aux femmes a ou peut avoir lieu. Le cours met l'accent sur la compréhension de l'étiologie et de la dynamique de la violence faite aux femmes, notamment l'importance des analyses comparatives entre les sexes et le déséquilibre du pouvoir; l'incidence de la violence sur le rôle parental de la femme; l'évaluation adaptée de l'incidence de l'exposition des enfants à la violence faite aux femmes; la létalité; la planification de la sécurité de la femme et des enfants; la collaboration interagence dans la planification des cas et les interventions. Le cours insiste également sur l'importance cruciale de comprendre et d'engager les hommes violents envers les femmes dans de l'évaluation et des traitements ainsi que de les responsabiliser relativement à l'incidence de leur comportement violent sur les femmes et les enfants » (OACAS, 2010b).

PROTOCOLES D'ENTENTE SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ENTRE CERTAINES SAE ET DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2002, le gouvernement de l'Ontario s'est explicitement engagé à établir des liens entre les secteurs du bien-être de l'enfance et de la prévention de la violence faite aux femmes au moyen d'ententes de collaboration afin de les aider à collaborer pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants comme suit :

- > Aider à la sécurité des femmes
- > Utiliser au mieux les moyens disponibles pour tenir les hommes responsables des préjudices qu'ils causent et des risques qu'ils représentent pour leur conjointe et leurs enfants
- > Utiliser l'entente de collaboration comme modèle de collaboration à établir avec d'autres secteurs

L'entente précise six moments critiques où les organismes de prévention de la violence faite aux femmes (VFF) et les SAE peuvent collaborer aux fins de la collaboration :

- > La SAE a reçu un signalement, un rapport ou de l'information à l'effet qu'un enfant pourrait avoir besoin de protection ou le professionnel du bien-être de l'enfance soupçonne ou apprend qu'il y a de la violence envers une femme dans le foyer en question
- > Le professionnel du bien-être de l'enfance procède à l'évaluation de la sécurité et des risques futurs de l'enfant

- > Le professionnel du bien-être de l'enfance élabore le plan de services d'une famille où de la violence est exercée contre une femme
- > L'intervenant en violence faite aux femmes essaie de déterminer si la situation présente des motifs raisonnables de croire qu'un enfant pourrait avoir besoin de protection
- > Une femme et un enfant ont chacun recours à un organisme de prévention de la VFF et à une SAE
- > Le professionnel en VFF ou en bien-être de l'enfance aide une femme qui tente d'obtenir une ordonnance de garde ou de visite pour accroître sa sécurité et celle de son enfant

SOURCES

Aboriginal Affairs Working Group. (2010). Framework for action in education, economic development and violence against Aboriginal women and girls. (P. 5). Rapport présenté le 4 août 2010 au Meeting of the Premiers and National Aboriginal Organization Leaders, Winnipeg, Manitoba.

Ajunnginiq Centre, National Aboriginal Health Organization (NAHO). (2007). Resilience: Overcoming challenges and moving positively. Ottawa, ON : NAHO.

Assemblée des Premières Nations (APN). (2005). La réalité pour les premières nations. *Bulletin de santé des Premières Nations*. Été 2005, 2-3.

Assemblée générale des Nations Unies. (1989). Convention relative aux droits de l'enfant. (Articles 3, 20) New York, NY : Nations Unies. Recueil des traités, vol. 1577.

Association Canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF). (1999). Solutions de rechange à l'incarcération [Fiche d'informations]. En ligne. Consulté le 10 mai 2010 : http://www.elizabethfry.ca/facts1_f.htm.

Ball, J. (2008). Promoting equity and dignity for Aboriginal children in Canada. *IRPP Choices*, (14)7, 9-10.

Brzozowski, J., Taylor-Butts, A., et Johnson, S. (2006). Victimization and offending among the Aboriginal population in Canada. *Juristat: Statistics Canada*, (26)3, 1-5.

Canadian Institutes of Health Research. (2005). Research Profile - Stopping a preventable disorder: Fetal alcohol spectrum disorder (FASD). (p. 1). En ligne. Consulté le 16 juin 2011 : <http://www.cihr-irsc.gc.ca/e/28889.html>.

Conseil canadien de la santé. (2005). L'état de santé des premières nations, Des métis et des inuits du Canada : Document de travail joint à *Renouvellement des soins de santé au Canada : Accélérer le changement* Toronto, ON : Conseil canadien de la santé.

Derrick, J. (n.d.). Lateral violence. En ligne. Consulté le 30 juin 2011 : <http://www.4windswellness.ca/lateral.html>.

Dinsdale, P. (2010). National Association of Friendship Centres [présentation PowerPoint] (p. 10). Présentée au congrès Meilleur départ, Mars 2010, Toronto, ON.

Elliott, D., et Mihalic, S.W. (1997). If violence is domestic, does it really count? *Journal of Family Violence*, 12(3), 293-311.

Family Service Toronto. (2010). Campaign 2000: 2010 report card on child and family poverty in Canada (p.6). Toronto, ON : Family Service Toronto.

Gough, P., Trocmé, N., Brown, I., Knoke, D., et Blackstock, C. (2005). Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in care. CECW Information Sheet #23E (p. 1). Toronto, ON : University of Toronto, Faculty of Social Work.

Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). (2004). Améliorer la santé des Canadiens. Ottawa, ON : ICIS.

Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). (2008). Inuit in Canada: A statistical profile (p.10). Ottawa, ON : ITK.

Jourdain, L. (2006). Anishinaabe history as related to child welfare. In E. Simard, Culturally restorative child welfare practice – A special emphasis on cultural attachment theory. *First Peoples Child and Family Review*, (4)2, 57.

'Kinship Care'. (n.d). The Children's Aid Society of the County of Lanark and the Town of Smith Falls. En ligne. Consulté le 19 juillet 2011 : <http://www.lanarkcas.ca/content/moduleId/ETjymxgB/pageId/6Njb1zpi.html>. Les sentiers de la guérison. (n.d.). Comprendre les causes de la violence interpersonnelle. En ligne. Consulté le 10 mai 2011 : <http://www.thehealingjourney.ca/finside.asp?132>.

Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. 1990, c.11, s.208. (1990). En ligne. Consulté le 11 mai 2011 : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90c11_f.htm.

MacLaurin, B., Trocmé, N., Fallon, B., Blackstock, C., Pitman, L., et McCormack, M. (2006). Comparison of First Nations and non-Aboriginal children investigated for maltreatment in Canada in 2003. CECW Information Sheet #66E Toronto, ON : Factor-Inwentash Faculty of Social Work, University of Toronto.

Mann, M. (2005). Les femmes autochtones : Un document d'information sur les problèmes. Ottawa, ON : Condition féminine Canada.

McIvor, O. (2005). The contribution of Indigenous heritage language immersion programs to healthy early childhood development. Research Connections Canada, 12. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : http://www.accel-capea.ca/pdf/rc_eng12.pdf.

Menzies, P. (2007). Understanding Aboriginal intergeneration trauma from a social work perspective. *The Canadian Journal of Native Studies*, 27(2), 6.

Mikkonen, J. et Raphael, D. (2010). *Social determinants of health: The Canadian facts* (p.41-42). Toronto, ON : York University School of Health Policy and Management.

Morley, M. et Schwenger, S. (2009). Aboriginal health determinants and stroke/chronic disease (p.35) [Présentation PowerPoint] (p. 57). En ligne. Consulté le 13 juin 2011 : http://www.healthnexus.ca/events/CTD/pdf/Aboriginal_Health_Determinants_PART2.pdf.

National Collaborating Centre for Aboriginal Health (NCCA). (2010a). Aboriginal health through a social determinants lens. Ontario Health Promotion E-Bulletin, No. 685. (p. 2). En ligne. Consulté le 2011 : <http://www.ohpe.ca/node/11824>.

Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC) et Ontario Native Women's Association (ONWA). (2007). A strategic framework to end violence against aboriginal women (p.3). Ontario: OFIFC et ONWA.

Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC), Ontario Métis Aboriginal Association et Ontario Native Women's Association. (2007). Urban Aboriginal task force: Final report (p.138). Toronto, ON : OFIFC.

Ontario Native Affairs Secretariat (ONAS). (2005). Ontario's new approach to Aboriginal affairs: Prosperous and healthy Aboriginal communities create a better future for Aboriginal children and youth (p.9). Toronto, ON : Queen's Printer for Ontario.

Sinclair, R. (2009). Identity or racism? Aboriginal transracial adoption. In R. Sinclair, M. Hart, et G. Bruyere (Eds.), *Wicahitowin : Aboriginal social work in Canada*. Winnipeg, MB : Fernwood Publishing.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2004). Document d'information sur le logement des autochtones (Ébauche). En ligne. Consulté le 28 juin 2011 : http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/hsng/bckpr/INAC_BgPaper_f.pdf.

Statistique Canada. (2007). La violence familiale au Canada : un profil statistique (2007). En ligne : http://www.statcan.gc.ca/access_acces/alternative_alternatif.action?loc=http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2007000-fra.pdfetl=fra.

Statistique Canada. (2008). Recensement de 2006 : Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations. Recensement de 2006. Ottawa, ON : Statistique Canada.

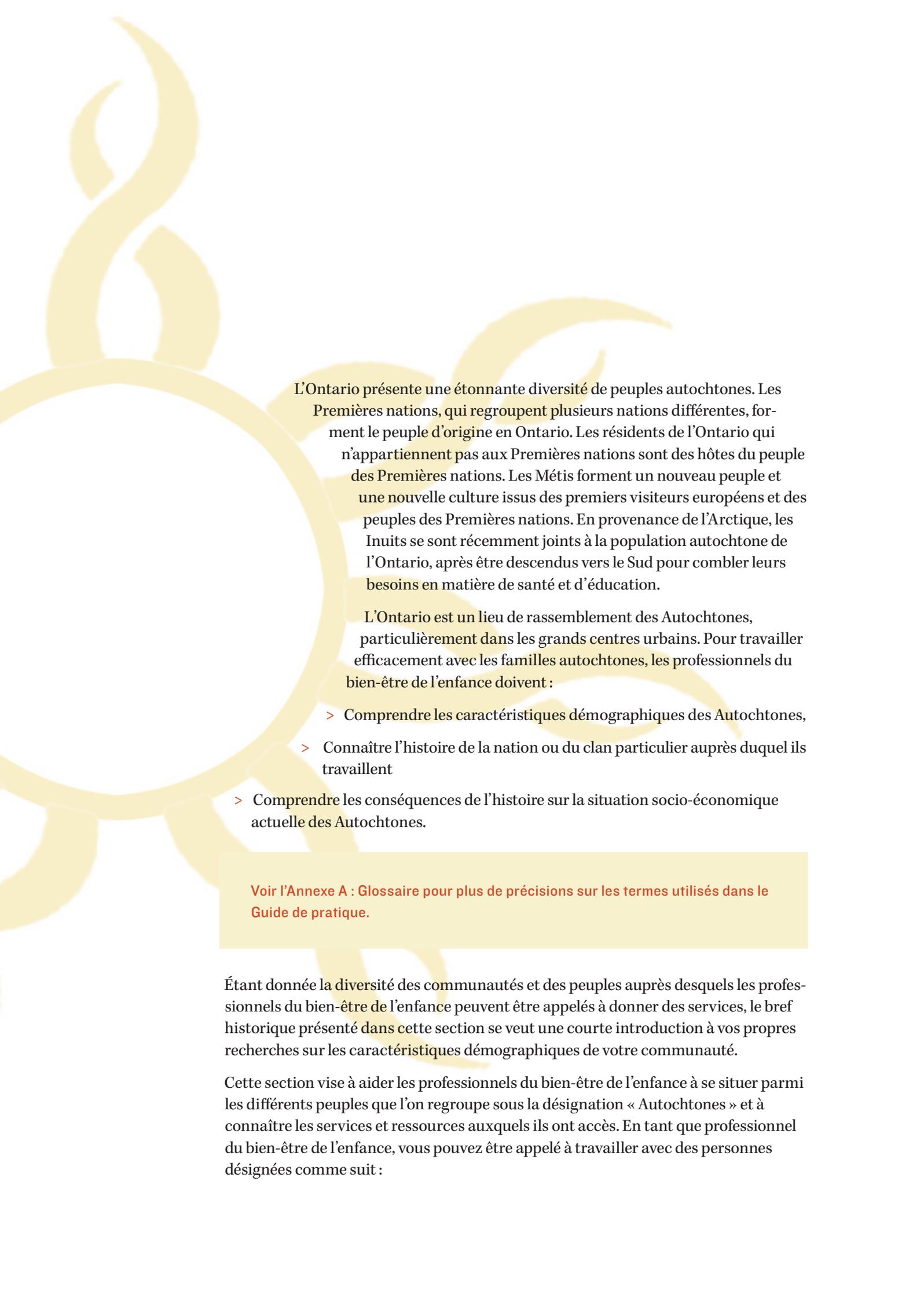
Stradiotto N. (2009). Today's Canadian Aboriginal children: The origin of tomorrow's government apology. Journalists for Human Rights (jhr) Write the Wrong 2009 - Winning Submission (p.5). Toronto, ON : jhr.

Woman Abuse Working Group (WAWG). (n.d.). Violence against Aboriginal women fact sheet. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : <http://www.wawg.ca/pages/violence-against-aboriginal-women>.

Women of the Métis Nation. (2007). Policy paper on violence against Métis women (p.6). Ottawa, ON : Métis Centre of National Aboriginal Health Organization.



2 > PREMIÈRES NATIONS,
INUITS ET MÉTIS EN
ONTARIO



L'Ontario présente une étonnante diversité de peuples autochtones. Les Premières nations, qui regroupent plusieurs nations différentes, forment le peuple d'origine en Ontario. Les résidents de l'Ontario qui n'appartiennent pas aux Premières nations sont des hôtes du peuple des Premières nations. Les Métis forment un nouveau peuple et une nouvelle culture issus des premiers visiteurs européens et des peuples des Premières nations. En provenance de l'Arctique, les Inuits se sont récemment joints à la population autochtone de l'Ontario, après être descendus vers le Sud pour combler leurs besoins en matière de santé et d'éducation.

L'Ontario est un lieu de rassemblement des Autochtones, particulièrement dans les grands centres urbains. Pour travailler efficacement avec les familles autochtones, les professionnels du bien-être de l'enfance doivent :

- > Comprendre les caractéristiques démographiques des Autochtones,
- > Connaître l'histoire de la nation ou du clan particulier auprès duquel ils travaillent
- > Comprendre les conséquences de l'histoire sur la situation socio-économique actuelle des Autochtones.

Voir l'Annexe A : Glossaire pour plus de précisions sur les termes utilisés dans le Guide de pratique.

Étant donnée la diversité des communautés et des peuples auprès desquels les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent être appelés à donner des services, le bref historique présenté dans cette section se veut une courte introduction à vos propres recherches sur les caractéristiques démographiques de votre communauté.

Cette section vise à aider les professionnels du bien-être de l'enfance à se situer parmi les différents peuples que l'on regroupe sous la désignation « Autochtones » et à connaître les services et ressources auxquels ils ont accès. En tant que professionnel du bien-être de l'enfance, vous pouvez être appelé à travailler avec des personnes désignées comme suit :

- > Autochtones
- > Membres des Premières nations (« *Indiens* » selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) qui vivent dans leur collectivité (sur une réserve) et qui sont inscrits au registre des Indiens du gouvernement fédéral
- > Membres des Premières nations qui vivent hors de leur collectivité et qui sont inscrits au registre des Indiens du gouvernement fédéral
- > Membres des Premières nations qui vivent hors de leur collectivité et qui sont non inscrits
- > Métis inscrits comme Métis
- > Métis non inscrits comme Métis
- > Inuits qui vivent temporairement dans votre secteur, mais dont la résidence permanente se trouve dans une des collectivités de l'Arctique et qui ont des droits au titre de l'un des quatre accords signés sur les revendications territoriales
- > Inuits qui ont leur résidence permanente dans votre secteur et qui ont des droits au titre de l'un des quatre accords signés sur les revendications territoriales

Vous pouvez également travailler avec des personnes qui choisissent de s'identifier comme Autochtones. Chacun des membres de la famille autochtone peut :

- > Vivre selon un mode de vie traditionnel, assimilé ou biculturel, c'est-à-dire qui réunit des pratiques traditionnelles et des pratiques occidentales
- > Évoluer dans un contexte urbain ou rural ou dans une réserve ou un établissement
- > Parler une langue autochtone à la maison ou comprendre une langue autochtone sans la parler

La plupart des Canadiens apprennent très peu à l'école ou dans les médias sur les peuples des Premières nations, les Métis et les Inuits. Souvent, les histoires qu'ils entendent concernent les résultats de l'après-colonisation (p. ex., les comptes rendus dans les médias sur les pensionnats indiens, la violence, les gangs, les communautés et les familles vivant dans la pauvreté). Rarement ces histoires font état de la richesse et de la diversité des Autochtones en Ontario avant la colonisation et des actions prises par les gouvernements successifs qui ont conduit aux comportements observés dans les communautés autochtones d'aujourd'hui. Les familles autochtones qui ne s'identifient pas fortement à leurs ancêtres peuvent néanmoins encore ressentir les effets des expériences passées de leur peuple ou peuvent être exposées au racisme et à la discrimination. Dans certains cas, les membres de la famille autochtone ont appris à avoir honte de leurs origines et peuvent parfois rejeter leur identité.

Comprendre l'histoire et les cultures des Autochtones dans leur communauté et en Ontario donne au professionnel du bien-être de l'enfance une meilleure compréhension de la famille. De même, se familiariser avec la vision du monde autochtone l'aide

Nous élèverons une génération d'enfants et de jeunes des Premières nations, inuits et métis qui n'auront pas à se remettre de leur enfance. Cela commence maintenant, avec toute notre force, notre courage, notre sagesse et notre engagement.

(Trad. Libre)

- Blackstock, Bruyere, et Moreau, 2006



à établir une relation avec la famille. Être conscient des croyances et des pratiques culturelles lui donne plus d'outils pour travailler de façon efficace et respectueuse avec les familles des Premières nations, inuites et métisses. Le Guide de pratique se veut un point de départ dans le cheminement d'apprentissage individuel du professionnel du bien-être de l'enfance.

A. AUTOCHTONES EN ONTARIO

En Ontario, les Autochtones représentent environ 2 % de la population de la province et 23 % de la population autochtone de l'ensemble du Canada. Les Autochtones au Canada forment trois peuples distincts, soit les *Premières nations*, les Métis et les Inuits. Bien que le terme Premières nations soit largement utilisé, il ne renvoie à aucune définition d'ordre légal. Il désigne les Autochtones au Canada qui ne sont ni Inuits ni Métis et dont l'origine remonte aux peuples indigènes au Canada vivant au sud du 60e parallèle. On compte au Canada 630 gouvernements ou bandes reconnues des Premières nations, dont 127 en Ontario.

Les membres des Premières nations étaient auparavant désignés par le terme « **Indiens** », qui continue d'être utilisé par le gouvernement fédéral, notamment dans la Loi sur les Indiens et qui définit l'Indien comme une « personne qui, conformément à la (...) loi, est inscrite à titre d'Indien ou a droit de l'être ». Le mot « Indien » est inclus dans plusieurs expressions, comme « Indien inscrit », « Indien non inscrit » et « Indien visé par un traité ». Les Indiens inscrits sont ceux qui sont inscrits dans le registre des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens, bien que ce terme puisse aussi inclure les Indiens qui ne sont pas inscrits au registre, mais qui auraient le droit de l'être. Les Indiens non inscrits sont ceux qui ont perdu leur statut, ou dont les ancêtres n'ont jamais été inscrits ou ont perdu leur statut, en vertu de dispositions anciennes ou actuelles de la Loi sur les Indiens. Les Indiens visés par un traité sont les membres d'une communauté dont les ancêtres ont signé un **traité** avec la Couronne, ce qui leur donne droit aux avantages découlant de ce traité. Le mot « Indien » a été utilisé pour la première fois en 1492 par Christophe Colomb qui croyait avoir atteint l'Inde.

Les Métis sont des personnes dont les ancêtres sont membres d'une Première nation et Européens. L'histoire et la culture métisses puisent dans des origines ancestrales diverses, qui peuvent être écossaises, irlandaises, françaises, ojibwées et crie. Le terme Métis désigne une personne d'ascendance mixte. Il a d'abord été utilisé au XVIIe siècle, alors que les Français commençaient à venir régulièrement en Amérique du Nord. Le terme Métis a ensuite commencé à être utilisé pour décrire les enfants nés de commerçants français ou écossais et de femmes algonquines, ojibwées et crie. Dans ce qui était autrefois appelé la Nouvelle-France, l'Église et l'État encourageaient tous deux la collaboration entre les populations françaises et autochtones pour renforcer la présence de la France sur le territoire.

Les *Inuits* sont les premiers habitants de l'Arctique et vivent au nord du 60e parallèle. Actuellement, les Inuits vivent en Arctique dans le cadre de quatre règlements en matière de revendications territoriales et dans trois territoires. Le terme Inuit signifie « le peuple » en Inuktitut, la langue inuite. La culture inuite est également diversifiée d'un endroit à l'autre dans cette immense région arctique.

En 2006, au Canada, le nombre des membres des Premières nations, des Métis et des Inuits a atteint un total de 1 172 790, dépassant ainsi le cap du million de personnes. Au cours de la dernière décennie, la population autochtone a augmenté de 45 %, soit presque six fois plus que la croissance de 8 % de la population non autochtone.

**Membres des Premières nations, Métis, Inuits et personnes
d'ascendance autochtone au Canada**

Identité autochtone	Population au Canada en 2006	% d'augmentation entre 1996 et 2006	Population en Ontario en 2006	% de la population autochtone en Ontario
Identité autochtone	1,172,790	9%	242,495	100%
Membres des premières nations	698,025	45%	158,400	65%
Métis	389,785	91%	73,605	30%
Inuits	50,485	26%	2,035	1%
Réponses multiples ou autres réponses (1)	34,500	34%	8,455	4%

Statistique Canada. (2008). Recensement de 2006 : Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006. Ottawa, ON : Statistique Canada.

(1) Comprend les personnes ayant déclaré appartenir à plus d'un groupe d'identité autochtone (Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) et celles ayant déclaré être Indien inscrit et/ou membre d'une bande sans déclarer une identité autochtone.

POPULATION URBAINE EN CROISSANCE

De plus en plus, les Autochtones forment une population urbaine et cette croissance s'avère une tendance constante. En 2006, 65 % des Autochtones vivent en milieu urbain (grandes villes et centres urbains plus petits), soit une hausse par rapport à 63 % en 1996. Les cinq villes en Ontario qui accueillent les plus grandes populations autochtones sont Thunder-Bay, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, Ottawa et Toronto. De plus, le recensement de 2006 indique que 80,4 % des Autochtones en Ontario vivent hors des réserves.

POPULATION JEUNE

Une chose est sûre : comme professionnel du bien-être de l'enfance, vous aurez à travailler avec des enfants autochtones. Actuellement, les enfants autochtones forment le segment de population qui connaît la croissance la plus rapide au pays. Ils représentent 5,6 % de tous les enfants au Canada.

Les communautés autochtones retrouvent leur force et leur espoir. Beaucoup des efforts déployés en ce sens ciblent le bien-être des enfants – Vous pouvez par votre engagement soutenir cet effort.

La population autochtone en Ontario est beaucoup plus jeune que la population non autochtone. En 2006, l'âge médian chez les Autochtones en Ontario est de 29,7 ans, comparativement à 38,9 ans chez les non-autochtones.



B. PREMIÈRES NATIONS

LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS EN ONTARIO

Traditionnellement, trois groupes culturels des Premières nations vivaient en Ontario :

- > Les Anishnawbes (les Ojibwés, Pottawanis, Chippewas, Odawas, Algonquins et Mississaugas)
- > Les Cris
- > Les Haudenosaunees (les Iroquois, Mohawks, Onondagas, Oneidas, Cayugas, Tuscaroras et Senecas)

Ces trois groupes culturels ont fait l'objet de plusieurs formes de subdivision au titre de la législation fédérale et de la gouvernance des Premières nations :

CONSEIL PRATIQUE – DÉSÉQUILIBRE DES DONNÉES

Des données sont recueillies en Ontario sur les Premières nations depuis la Confédération (1867).

La collecte de données sur les Métis et les Inuits est récente en Ontario. Parfois, il y aura plus d'information sur les Premières nations. Lorsque c'est le cas, il est important de ne pas extrapoler et de ne pas supposer qu'elle s'applique à tous les groupes autochtones.

- > 127 bandes sont reconnues au titre de la *Loi sur les Indienne*
- > 133 collectivités sont représentées par l'organisme Chiefs of Ontario
- > Les collectivités des Premières nations en Ontario font l'objet d'ententes ou de traités particuliers conclus avec le gouvernement fédéral, dont l'Union of Ontario Indians, le Grand Council Treaty N° 3, le Nishnawbe Aski Nation, le Traité de la baie James no 9, l'Association of Iroquois and Allied Indians et l'Independent First Nation

De plus, les Premières nations sont organisées selon un système de clans. Les différentes communautés présentent à la fois des caractéristiques communes et des caractéristiques distinctives.

Selon Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

- > Environ la moitié des Indiens inscrits reconnus par le gouvernement fédéral vivent dans les 206 **réserves** ou établissements appartenant aux 127 Premières nations en Ontario. Ces communautés se trouvent dans toute la province, des environs de Windsor au sud jusqu'aux côtes de la baie d'Hudson au nord.
- > Une Première nation sur quatre en Ontario est une petite communauté éloignée, accessible seulement par avion toute l'année ou par une route de glace l'hiver
- > On compte 91 478 Indiens inscrits qui vivent hors réserve

SYSTÈME DE CLANS

SYSTÈME DE CLANS DES HAUDENOSAUNEEES

La Confédération iroquoise est formée de six nations. Chacune d'elles se compose de clans. Une personne appartient au clan de sa mère. Les membres de chaque clan sont apparentés par leur mère. Il s'agit d'un système matrilineaire. Chaque clan est représenté par un animal différent. Traditionnellement, une personne ne pouvait pas en épouser une autre du même clan.

Il y a maintenant neuf clans – ils sont représentés par des animaux provenant des trois éléments terrestres : la terre, l'air et l'eau. Les créatures de l'eau sont la tortue, le castor et l'anguille. Les créatures de la terre sont le cerf, le loup et l'ours. Les créatures du ciel sont le faucon, le héron et la bécassine. Ces êtres symbolisent le monde naturel. Avant le Pacificateur, il y avait de nombreux autres clans comme celui de la Patate douce, du Rocher et de la Balle. Après la formation de la Confédération iroquoise, le nombre de clans a été ramené aux neuf clans nommés ci-dessus.

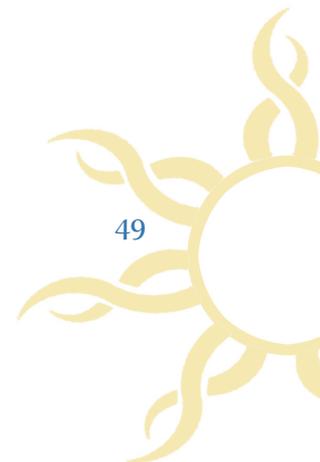
Chacune des Six-nations comporte des membres provenant des clans de l'Ours, du Loup et de la Tortue tandis que les autres nations ont des membres provenant de quelques-uns ou des six autres clans. Les clans sont dirigés par les mères de clan. Leurs tâches consistent à choisir les chefs, à rappeler aux chefs leurs responsabilités, à transmettre le nom du clan aux enfants, à distribuer les biens de ceux qui viennent de mourir et à remplir les obligations envers les sociétés curatives. Elles peuvent destituer un chef si cela est nécessaire. Aujourd'hui, le système de clans est florissant auprès de ceux qui favorisent le traditionalisme, mais la plupart des Iroquois de toutes croyances s'identifient comme membres d'un clan particulier. Dans les gouvernements traditionnels, les chefs ont la responsabilité d'aider les membres de leurs clans. Les mères de clan nomment les chefs et évaluent leur engagement envers ceux qui suivront, jusqu'aux sept générations à venir. Aujourd'hui, afin de bien marquer leur identité, beaucoup d'Iroquois affichent l'animal qui symbolise leur clan sur leurs vêtements, leur maison ou à même leur signature (Wabano Parenting Society, 2011). (Trad. libre)

SYSTÈME DE CLANS DES OJIBWÉS

Les peuples de toutes les nations du monde ont essentiellement les mêmes besoins de base : la nourriture, la sécurité, l'éducation, la médecine et le leadership. Traditionnellement, le système de clans des Ojibwés avait pour but d'assurer le leadership et la satisfaction de ces besoins. Il y avait sept clans à l'origine, chacun portant le nom d'un animal emblématique ou totem. Le totem animal symbolisait la force et les responsabilités du clan. Les sept clans originaux avaient pour fonction d'assurer un service envers leur peuple.

Le clan de la Grue et le clan du Huard se voyaient octroyés le pouvoir de la chefferie. En travaillant ensemble, les deux clans offraient au peuple un gouvernement équilibré, chacun servant de contre-pouvoir à l'autre.

Entre les deux clans des chefs se trouvait le clan du Poisson. Les membres de ce clan étaient enseignants et savants. Ils aidaient les enfants à développer leurs habiletés et un esprit sain. Ils s'appuyaient également sur leurs connaissances pour apporter des solutions aux différends surgissant entre les clans de la Grue et du Huard.



Les membres du clan de l'Ours constituent la force policière et les gardiens de l'ordre. Les membres du clan de l'Ours passaient beaucoup de temps à patrouiller les terres qui entouraient le village. Ce faisant, ils ont appris quelles étaient les racines, les écorces et les plantes à utiliser pour soigner les maux dont souffraient les gens.

Les membres du clan des Cervidés étaient doux, comme le cerf, l'orignal ou le caribou. Ils prenaient soin des autres en voyant au logement et aux loisirs de la communauté. Ils étaient les poètes et les pacifistes et évitaient les paroles dures.

Les membres du clan de la Martre étaient les chasseurs, les cueilleurs de nourriture et les guerriers des Ojibwés. Il y a longtemps, les guerriers se battaient pour défendre leur village et leur territoire de chasse. La planification de la défense de leur peuple leur a valu d'être des stratèges renommés.

Le clan de l'Oiseau rassemblait les chefs spirituels du peuple. Ils ont transmis à la nation ses aspirations en matière de bien-être et ses plus grandes manifestations de l'esprit. Les membres du clan de l'Oiseau étaient réputés posséder les caractéristiques de l'aigle, la tête du clan; ils recherchaient les hauteurs de l'esprit comme l'aigle celles du ciel (Wabano Parenting Society, 2011). (Trad. libre)

NOMS DES GROUPES LINGUISTIQUES ET DES SIX-NATIONS EN ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario distingue les Premières nations en Ontario selon leur langue d'origine :

le groupe linguistique algonquien, soit les Cris, les Oji-Cris, les Algonquins, les Ojibways, les Odawas, les Potawatomis et les Delawares); le groupe linguistique iroquoien des Six-Nations, soit les Mohawks, les Oneidas, les Onondagas, les Cayugas, les Senecas et les Tuscaroras.

En 2006, 12 255 membres des Premières nations parlaient la langue ojibwée, 6 235 la langue oji-cri et 3 495 la langue crie.

CONDITIONS DE LOGEMENT DES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS DIFFÉRENTES DE CELLES DE LA POPULATION NON AUTOCHTONE

« Comparativement à la population non autochtone, les enfants des Premières nations (14 ans ou moins) sont plus susceptibles de vivre avec un seul parent, un grand-parent ou d'autres membres de parenté » (Gionet, 2009).

Conditions de logement des enfants des Premières nations en 2006

Identité autochtone	% d'enfants des Premières nations vivant sur réserve	% d'enfants des Premières nations vivant hors réserve	% des enfants non-autochtones
Vivant avec une mère seule ou un père seul	37%	41%	17%
Vivant avec un grand-parent ou d'autres personnes apparentées	8%	10%	1%

Statistique Canada. (2008). Recensement de 2006 : Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006. Ottawa, ON : Statistique Canada.

LOGEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SURPEUPLÉS ET D'AVOIR BESOIN DE RÉPARATIONS

En 2006, les membres des Premières nations risquent cinq fois plus que les non autochtones de vivre dans des logements surpeuplés – 15 % contre 3 %. Bien qu'il y ait là amélioration par rapport au recensement de 1996 (soit un pourcentage de 5 points de moins), l'écart demeure grand comparativement à la population non autochtone. La plus grande proportion de membres des Premières nations vivant dans des logements surpeuplés s'observe dans les réserves (26 %). Ce pourcentage est près de quatre fois supérieur à celui des membres des Premières nations hors réserve (7 %).

La qualité des conditions de logement se vérifie également par l'état du logement et les réparations qu'il requiert. En 2006, 28 % des membres des Premières nations vivaient dans des logements ayant besoin de réparations majeures, comparativement à 7 % dans la population non autochtone. Parmi les personnes vivant sur une réserve, 44 % ont signalé que leur logement demandait des réparations majeures en 2006, contre 36 % en 1996.

C. INUITS

En 2006, 2 035 Inuits vivaient en Ontario, hors d'une zone de règlement des revendications territoriales. Selon Statistique Canada, la région d'Ottawa-Gatineau a la plus grande population inuite hors de l'Inuit Nunaat (l'ensemble du territoire inuit d'origine), soit 725 Inuits. Plusieurs raisons expliquent cette hausse dans la région d'Ottawa. Puisqu'il s'agit de la capitale nationale, la ville est attirante en raison des occasions d'emploi dans de nombreux organismes inuits situés dans la région et, dans une moindre mesure, les possibilités d'emploi au gouvernement.

Les Inuits viennent également à Ottawa pour avoir accès à des services qui ne sont pas offerts dans leur collectivité. Depuis octobre 1997, les malades de la région de Baffin au Nunavut viennent à Ottawa pour subir des interventions chirurgicales majeures et obtenir des services spécialisés qui ne sont pas offerts dans le Nord (par exemple, soins en pédiatrie, orthopédie ou cardiologie). Le besoin de se déplacer pour des raisons médicales a conduit un nombre croissant de malades inuits (et de membres de leur famille) à demeurer à Ottawa pour des périodes prolongées. De même, certains Inuits aux prises avec la violence familiale ont déménagé dans le Sud pour obtenir les services de soutien dont ils ont besoin parce qu'ils ne sont plus en sécurité dans leur collectivité. Le réseau des relations familiales implique que de plus en plus d'Inuits qui vivent dans les collectivités de l'Arctique ont de la parenté à visiter dans la région d'Ottawa. Dans certains cas, des personnes déménagent dans le Sud pour se rapprocher de membres de leur parenté déjà installés ici.

REMARQUE POUR LA PRATIQUE

Lorsque vous évaluez les conditions de logement d'un enfant, ce qui constitue des conditions de vie « moyennes » d'un point de vue occidental pour une famille non autochtone (principalement des familles de deux parents) ne sera pas nécessairement adéquat. Dans certains cas, les logements surpeuplés ou insalubres constituent les conditions de logement sur une réserve (la collectivité). Parfois, la seule façon d'assurer que les familles autochtones jouissent d'un logement adéquat serait de les retirer de leur collectivité. Comme professionnel du bien-être de l'enfance, vous avez à remettre en question vos présupposés sur la dynamique ayant trait aux conditions de vie des familles.

HISTOIRE DES INUITS

Les premiers contacts entre Européens et Inuits ont eu lieu dans les années 1570 et ils sont devenus plus fréquents dans les années 1850, alors que des dizaines d'expéditions à voile se sont rendues dans l'Arctique, généralement depuis l'Angleterre. Les explorateurs européens ont souvent rencontré des Inuits et il s'en est suivi des échanges commerciaux, signe que les Européens commençaient à mesurer la valeur commerciale des ressources animales de l'Arctique. La chasse commerciale à la baleine dans l'Atlantique Nord, hors de la Grande-Bretagne et de la Nouvelle-Angleterre, est devenue une production à grande échelle dans ce qui constitue maintenant les eaux canadiennes. Des centaines d'Inuits étaient engagés pour travailler sur les bateaux comme chasseurs ou couturiers.

Les baleiniers transportaient avec eux des biens manufacturés, mais aussi des maladies infectieuses pour lesquelles les Inuits n'avaient pas d'immunité naturelle. Des centaines et même des milliers d'entre eux en sont morts. La population des Inuits de l'ouest de l'Arctique canadien (les Inuvialuits) qui se situait entre 2 000 et 2 500 personnes en 1850 est tombée à 150 personnes. Dans l'Est, la maladie s'est avérée plus sporadique.

REPEUPLEMENT ET RÉINSTALLATION

À la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le gouvernement du Canada commence à s'intéresser activement aux communautés inuites. « Dans les années 1950, le gouvernement fédéral a procédé à la réinstallation de 19 familles inuites d'Inukjuak (Québec) à Resolute Bay et à Grise Fiord, dans l'Extrême-Arctique, en raison de la dégradation des activités de récolte traditionnelle et des conditions sanitaires et sociales à Inukjuak ». La réinstallation avait plusieurs objectifs :

- > Des postes de missionnaires ont été établis pour convertir les Inuits au christianisme
- > Des postes militaires ont été établis dans l'Extrême-Arctique et les communautés inuites ont été déplacées à des fins de souveraineté territoriale
- > Le gouvernement fédéral a entrepris activement d'encourager les gens à abandonner le nomadisme. Il favorisait des établissements permanents parce que cela semblait la façon la plus simple et la moins chère d'administrer le bien-être social.

Les services et les installations gouvernementaux ont pris beaucoup d'expansion dans les nouveaux établissements. Des logements abordables, des écoles, des installations médicales, des aéroports et des magasins modernes ont été construits. De nouvelles collectivités « micro-urbaines » ont émergé. La population qui auparavant était parsemée dans un immense territoire se retrouvait concentrée dans un petit nombre de collectivités. Vers le milieu des années 1960, presque tous les Inuits au Canada vivaient dans ces nouveaux établissements.

Ne vivant plus du territoire, les Inuits sont devenus de plus en plus dépendants de l'aide sociale. Les possibilités d'emploi étaient très limitées. Les Inuits sont devenus presque entièrement dépendants de l'extérieur.

Dans les années 1950, les enfants ont été placés dans des pensionnats et les chiens de traîneau ont été abattus massivement pour que les Inuits demeurent dans leur nouvelle « collectivité » et renoncent à leur mode de vie de chasseurs.

QUATRE ACCORDS DE REVENDICATIONS TERRITORIALES

La bataille pour l'autonomie gouvernementale des Inuits remonte au moins aux années 1960 avec l'établissement des « Eskimo Co-ops » dans presque tous les établissements de l'Arctique. Les coopératives ont aidé les Inuits à garder la mainmise sur la vente de leurs œuvres d'art. Elles faisaient également concurrence à la Compagnie de la Baie d'Hudson, contribuant ainsi à maintenir des prix élevés pour les fourrures et moins élevés pour la marchandise.

Une importante étape vers l'autonomie gouvernementale a été franchie en 1971 avec la fondation de la Inuit Brotherhood (fraternité des Inuits) qui porte maintenant le nom de Inuit Tapirisat Kanatami. En 1976, les Inuits proposent la création d'un nouveau territoire appelé le Nunavut (« notre terre »). En 1993, le plus important des règlements de revendications territoriales est signé par les Inuits et le gouvernement du Canada et en 1999, le nouveau territoire canadien du Nunavut voit le jour.

Les Canadiens du Sud connaissent le Nunavut parce qu'il s'agit d'un gouvernement territorial. Cependant, trois autres accords de revendications territoriales ont été signés et reconnaissent aux Inuits des droits particuliers :

- > L'Inuvialuit couvre presque la totalité de l'ouest de l'Arctique
- > Le Nunatsivuit se trouve au Labrador
- > Le Nunavik couvre le territoire de la baie James et le Nouveau-Québec. L'entente établit la propriété inuite du territoire ainsi que d'autres droits au Nouveau-Québec.

D. MÉTIS

L'Ontario abrite la deuxième population métisse au Canada. Selon le recensement de 2006, 73 605 Métis vivaient en Ontario, soit 19 % de tous les Métis au Canada. Le nombre de Métis en Ontario a augmenté de 242 % entre 1996 et 2006. La plupart d'entre eux (72 %) vivent en milieu urbain. Cette croissance rapide s'explique principalement par la reconnaissance juridique accordée par résolution unanime de la Chambre des communes et du Sénat en 1992 et par la définition de Métis donnée dans le jugement de l'affaire Powley en 2003.

Il y a en Amérique du Nord des Métis depuis les tout débuts de la présence européenne sur le continent. La rencontre des cultures européennes, principalement celle des colons français, et autochtone a donné naissance à une culture unique, distincte des deux cultures d'origine.

Bien que la reconnaissance juridique des Métis en tant que peuple autochtone soit inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, ce n'est qu'en 2003 par suite de l'affaire Powley que la définition légale est clarifiée. L'affaire portait sur la revendication de deux membres de la communauté métisse de Sault-Sainte-Marie, Stephen Powley et son fils Rodney, qui réclamaient leurs droits de chasse. La Cour suprême du Canada a précisé trois grands critères pour déterminer les détenteurs de droits à titre de Métis :

- > la personne doit s'identifier comme Métis
- > posséder un lien ancestral avec une communauté métisse historique
- > être acceptée comme membre de la communauté

Une personne doit remplir chacun des trois critères pour satisfaire à la définition légale de Métis, mais il reste encore passablement d'ambiguïté. Le refus de la part du gouvernement d'accorder l'accès à des services ou programmes à certaines personnes donne lieu à des contestations quant à savoir si les Métis tombent sous la définition d'Autochton.

HISTOIRE DES MÉTIS

Apihtaw'kosisan signifie une sorte de demi-fils. En anglais, on dirait Halfbreed ou demi-sang en français. Pour les Ojibwés, nous sommes des sang-mêlé. Ils disent « wisahkotewinowak », ce qui signifie là où le feu a tout rasé et où de nouvelles pousses émergent du sol. C'est de là que viennent les Métis; ils forment la nouvelle nation, les nouvelles pousses qui sortent de la Mère Terre (McCallum cité dans NAHO, 2008). (Trad. libre)

« Différents établissements métis ont émergé du commerce des fourrures, le long des voies de navigation et dans les bassins hydrographiques des provinces des Prairies. En Ontario, ces établissements font partie de collectivités régionales plus grandes et sont interreliés par la très grande mobilité associée au mode de vie des Métis, le réseau du commerce de la fourrure, les déplacements saisonniers, les liens de parenté élargie très étendus et le partage d'une histoire et d'une identité collectives. » (Trad. libre)

Une population mixte distincte, ni européenne ni indigène, a commencé à émerger. Aux environs des années 1800, on voit apparaître une communauté linguistique et culturelle distincte au gré des mariages au sein de cette population mixte. Parce que cette population est très active dans le commerce de la fourrure, elle s'accroît et sa culture se renforce avec le temps.

Le drapeau métis porte le symbole de l'infini qui représente la rencontre de cultures vivantes différentes, celle des Européens et celle des Autochtones de l'Amérique du Nord, qui donne naissance à une nouvelle culture distincte, celle des Métis. Le drapeau symbolise la création d'une nouvelle société enracinée dans la culture et les traditions des Autochtones et des Européens.

La langue des Métis, le michif, est une langue unique composée de verbes provenant des langues autochtones et de noms français. Comme les autres langues autochtones, le michif se caractérise par une diversité régionale et des variations dialectales considérables. Par exemple, dans certaines régions les racines cries du michif dominant tandis que dans d'autres, les racines françaises dominant. Les connaissances, les principes et les lois de gouvernance, la parenté et la généalogie, ainsi que les enseignements sur nos liens avec l'environnement indigènes trouvent tous leur expression dans la langue michif (Edge et McCallum, 2006).

La question de savoir si les Métis détiennent des **droits issus de traités** est un enjeu récurrent au sein de la communauté autochtone au Canada. Certains affirment que seules les Premières nations peuvent légitimement signer des traités. Une entente conclue le 3 octobre 1873 entre la nation ojibwée et la Couronne, le *Treaty no 3*, accordait des droits aux Métis et à d'autres Ojibwés. Le territoire visé par ce traité incluait ce qui constitue maintenant une grande partie du nord-ouest de l'Ontario et une petite partie de l'est du Manitoba.

Les Anciens ont parlé des nombreuses pertes et expériences communes que les Métis ont connues depuis les derniers siècles : colonisation; identité et langues autochtones; décès de membres de leur famille par suite de maladies infectieuses; accès aux terres et aux ressources; accès aux territoires de chasse, de pêche et de trappe; enseignements traditionnels; influence de la religion et des églises; pensionnats; réinstallation ou déplacement des terres ancestrales. Ces facteurs historiques, qui interagissent les uns avec les autres, se font sentir aujourd'hui sur l'identité et la santé des Métis (National Aboriginal Health Organization, 2008). (Trad. libre)



Drapeau métis

CONSEIL PRATIQUE
Prenez bien connaissance des services de la Métis Nation of Ontario, www.metisnation.org

E. CONTEXTE HISTORIQUE DES AUTOCHTONES EN ONTARIO

Des collectivités entières vivent dans des conditions sociales et économiques inférieures à toutes les normes relatives aux déterminants sociaux. Il est important que les professionnels du bien-être de l'enfance comprennent ce que les familles des Premières nations, inuites et métisses peuvent avoir traversé. Dans cette section, il sera question de quelques expériences que les deux dernières générations d'une famille autochtone sont susceptibles d'avoir connues :

- > Une femme a épousé un non-autochtone et conséquemment, en raison de la *Loi sur les Indiens*, a perdu son statut d'Indienne et a dû quitter sa communauté
- > Par suite de l'adoption de la loi C-31, une femme a demandé de retrouver son statut et est retournée dans sa communauté, mais celle-ci n'était pas prête ou disposée à l'accepter
- > Un parent ou grand-parent est allé dans un pensionnat indien
- > Une femme de la famille a subi les pratiques de stérilisation du gouvernement sans son consentement
- > Un parent ou un grand-parent a été élevé dans une communauté où les enfants disparaissaient et étaient amenés par une SAE dans la « rafle des années soixante »
- > Des adultes ou leurs enfants ont été pris dans la « rafle du millénaire »
- > Leur état de santé a été affecté par la colonisation au contact des Européens. Leur famille peut en avoir subi les conséquences comme l'alcoolisme, la toxicomanie et la santé mentale.



CONSEIL PRATIQUE

Livres pertinents sur l'histoire des Autochtones, l'énorme contribution à la démocratie et la survie des premiers non autochtones à venir au Canada :

Mon pays métis de John Ralston Saul

Stolen from Our Embrace: The Abduction of First Nations Children and the Restoration of Aboriginal Communities de Suzanne Fournier

Seeking mino-pimatisiwin: An aboriginal approach to helping de Michael Hart

Malgré ces expériences, les Autochtones ont survécu, ont augmenté en nombre et ont développé de la résilience. Les fondements culturels dans la vie des Autochtones leur procurent des ressources pour faire face à l'adversité à laquelle ils ont été confrontés à maintes reprises.

En 2008, le premier ministre Stephen Harper a présenté des excuses aux Autochtones au Canada. Ces excuses visaient directement les pensionnats et leurs conséquences à long terme. Plus encore, les excuses portaient sur la politique globale à long terme qui visait à assimiler les Indiens et « à tuer l'Indien au sein de l'enfant ».

En définitive, monsieur Harper s'excusait pour la perte d'identité dont souffrent les Autochtones. Cette perte d'identité – cette incapacité pour une personne de savoir qui elle est, d'où elle vient, qui sont sa famille et sa communauté – a entraîné une rupture entre les générations et leur bagage culturel. Lorsque vous travaillez avec les familles autochtones, il est possible que vous rencontriez les symptômes de cette perte d'identité et de cette rupture.

Les excuses ont reconnu la particularité des relations des Premières nations, des Inuits et des métis avec le gouvernement du Canada. Gardez à l'esprit qu'en tant que professionnel du bien-être de l'enfance investi d'une autorité et d'un pouvoir, vous représentez le peuple qui, dans l'histoire, a contribué à briser des familles. Malgré ce passé partagé, les professionnels du bien-être de l'enfance et les familles qu'ils servent doivent travailler ensemble pour reconstruire et renforcer les familles autochtones.

Les interventions du bien-être de l'enfance sont rarement les bienvenues et elles deviennent encore plus problématiques quand elles visent des familles et des enfants autochtones. Les décisions du professionnel du bien-être de l'enfance s'inscrivent dans un bagage de décisions étatiques qui ont miné la structure des familles autochtones.

LOI SUR LES INDIENS

Section adaptée de Morley et Schwenger, 2009

La *Loi sur les Indiens* de 1876 a été conçue pour faciliter l'assimilation des Autochtones à la culture des colons européens. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, les Autochtones devenaient des pupilles de la Couronne; des réserves où les Indiens devaient vivre ont été créées; les traités qui avaient été signés auparavant n'ont pas été respectés et des agents indiens étaient engagés pour faire respecter la nouvelle loi.

Le surintendant des Affaires indiennes de 1913 à 1932, Duncan Campbell Scott, résume en peu de mots l'objectif de la *Loi sur les Indiens* :

« Je veux me débarrasser du problème indien... Notre objectif est de poursuivre nos efforts jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui n'ait pas été intégré à la société et qu'il n'y ait plus de question indienne ni de ministère des Affaires indiennes. » (Scott, 1920, cité dans Morley et Schwenger, 2009).



La *Loi sur les Indiens* a établi arbitrairement les critères pour être considéré « Indien ». Ces critères ne s'appuyaient sur aucune pratique culturelle ni traditionnelle. La structure de la famille a été minée par les dispositions de la loi qui permettaient à une femme non autochtone de se marier avec un Indien inscrit et d'être elle-même inscrite, obtenant ainsi tous les droits associés à ce statut, comme de vivre sur la réserve. Au contraire, une femme autochtone qui se mariait avec un Blanc ou un Autochtone non inscrit devenait un authentique membre de la société canadienne. Ces femmes et leurs enfants perdaient leur statut d'Indien.

La *Loi sur les Indiens* a été conçue pour détruire la culture traditionnelle et imposer des contraintes strictes aux Autochtones :

- > Les habitants d'une réserve étaient contraints d'obtenir le consentement d'un agent autochtone pour quitter la réserve; sortir de la réserve sans autorisation pouvait entraîner une peine de prison
- > La loi a imposé le système de conseil de bande, remplaçant les formes traditionnelles de gouvernance
- > Des modifications apportées à la loi en 1927 interdisaient aux membres des Premières nations de former une organisation politique. Ainsi, les dirigeants des Premières Nations étaient couramment mis en prison par la GRC, car ils étaient soupçonnés de vouloir former un groupe politique.
- > Les modifications de 1927 retiraient le droit aux Autochtones au Canada de parler leur langue autochtone et de pratiquer leur religion traditionnelle
- > La loi a déclaré illégales les cérémonies du potlatch, rituel religieux commun à la plupart des Premières nations
- > La loi a décrété que tout Autochtone devait renoncer à son statut d'Indien s'il voulait avoir le droit de voter, d'être propriétaire ou de servir dans l'armée

La *Loi sur les Indiens* a fait l'objet de plusieurs révisions importantes :

- > Loi C-31 de 1985 : avant l'adoption de cette loi, la femme inscrite qui se mariait avec un non-autochtone perdait son statut d'Indien et son appartenance à la bande. Elle ne pouvait plus transmettre son statut à ses enfants. La loi C-31 a éliminé ces dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens, permettant à ces femmes et à ces enfants de demander à retrouver leur statut d'Indien.
- > En 2004, Sharon McIver a contesté la *Loi sur les Indiens* devant les tribunaux de la Colombie-Britannique, alléguant que la loi était discriminatoire. Alors que les femmes et leurs enfants pouvaient récupérer leurs droits concernant le statut d'Indien au titre de la loi C-31, les petits-enfants de ces femmes ne le pouvaient pas. Les tribunaux lui ont donné raison et la loi C-3, la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens*, a reçu la sanction royale le 15 décembre 2010. Le gouverneur en conseil a annoncé l'entrée en vigueur de cette loi au 31 janvier 2011. La *Loi sur les Indiens* a été revue pour que les petits-enfants des femmes qui avaient perdu leur statut pour s'être mariées avec un non-Indien aient droit au statut d'Indien. Par suite de cette nouvelle disposition légale, environ 45 000 personnes ont obtenu le droit de s'inscrire à titre d'Indien.

PENSIONNATS

Mis sur pied au XIX^e siècle pour se conformer aux dispositions de la Loi sur les Indiens, le régime des pensionnats indiens avait pour objectif de forcer l'assimilation des Autochtones au Canada dans la société eurocanadienne.

Le régime des pensionnats avait pour mission d'enseigner aux enfants autochtones la langue anglaise ainsi que la religion, les valeurs et les compétences de travail de la société canadienne de l'époque. Entre 1831 et 1998, 130 écoles industrielles, internats et pensionnats ont été en exploitation (FADG, 2006).

Comme la *Loi sur les Indiens*, les pensionnats indiens financés par le gouvernement fédéral et administrés par les Églises ont été créés pour détruire l'identité « indienne » et pour mieux assimiler les enfants autochtones dans la société canadienne élargie. Pendant près de 170 ans, 130 pensionnats ont été exploités dans toutes les provinces et territoires, à l'exception de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement fédéral a exploité ces pensionnats jusqu'en 1969 en collaboration avec diverses organisations religieuses. À partir de 1969, le gouvernement a pris en charge la gestion complète du réseau des pensionnats. Le dernier pensionnat, administré par une bande autochtone, a fermé ses portes en 1998.

Comme principe fondamental, le système des pensionnats était avant tout un effort concerté visant à [traduction] « tuer l'Indien chez l'enfant. » D'après ce qu'écrivait en 1903 le missionnaire Hugh McKay, le système en soi visait essentiellement à [traduction] « éduquer et coloniser un peuple contre son gré. » Les pensionnats ont fini par représenter en théorie et en pratique un effort systématique délibéré déployé pour extirper des générations d'enfants autochtones, un par un, de leur famille, de leur communauté, de leur langue, de leur culture et, généralement parlant, des modes de vie autochtones dans le monde. Pour toutes les personnes qui ont été traumatisées par leur expérience au pensionnat, la politique d'assimilation par la force a eu pour effet d'entraîner des pertes profondes : perte de l'identité, perte de la famille, perte de la langue, perte de la culture (FADG, 2006).

Pendant des décennies, les enfants autochtones ont subi différentes formes de traumatismes physiques, psychologiques, spirituels et sexuels, infligés par les responsables et le personnel des pensionnats.

*En 1909, le docteur Peter Bryce, surintendant médical général auprès du ministère des Affaires indiennes, a rapporté au ministère que, entre 1894 et 1908, le taux de mortalité dans les pensionnats indiens de l'Ouest canadien était passé de 30 % à 60 % après cinq ans (c'est-à-dire que cinq ans après leur arrivée, 30 % à 60 % des élèves avaient trouvé la mort, soit entre 6 % et 12 % par année). Ces statistiques ne sont devenues publiques qu'en 1922 quand Bryce, qui ne travaillait plus pour le gouvernement, a publié *The Story of a National Crime: Being a Record of the Health Conditions of the Indians of Canada from 1904 to 1921*. En particulier, il a allégué que souvent les taux élevés de mortalité étaient le résultat d'actions délibérées, les enfants en bonne santé étant exposés aux enfants atteints de tuberculose (CRPA, 1996c).*

Plusieurs qui n'ont pas été des victimes de mauvais traitements en ont néanmoins été des témoins directs ou ont également souffert des effets des traumatismes, ayant été élevés par des parents qui étaient allés dans les pensionnats. On estime à un minimum de 375 000 le nombre d'Autochtones qui ont subi les conséquences intergénérationnelles des pensionnats.



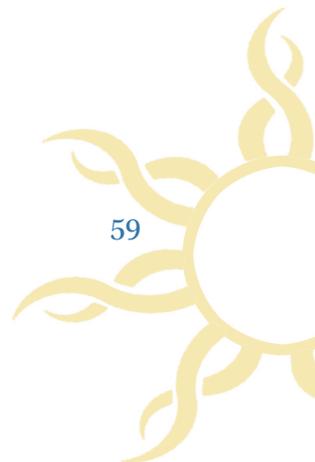
STÉRILISATION DES FEMMES AUTOCHTONES

Aux États-Unis, une étude sur les services de santé aux Autochtones menée en 1974 par l'organisme Women of All Red Nations (WARN) révélait que jusqu'alors, une importante proportion (42 %) des Autochtones en âge de procréer avait été stérilisées sans leur consentement. En Alberta, 2 800 personnes ont été stérilisées entre 1929 et 1972, en vertu de la loi provinciale *Sexual Sterilization Act*.

Les femmes d'ascendance autochtone se sont vues privées de leurs droits et pouvaient se voir imposée une stérilisation. La politique avait pour objectif d'empêcher les « handicapés mentaux » d'avoir des enfants, impliquant par là que les femmes autochtones, du simple fait d'être Autochtones, étaient des « handicapées mentales » (OFIFC, 2008). (Trad. libre)

« RAFLE DES ANNÉES SOIXANTE »

Le retrait des enfants autochtones de leur collectivité, pour les placer ou les faire adopter dans des foyers d'accueil d'une autre culture, est une autre grande cause des bouleversements qu'a connus la famille. En retirant ces enfants de leur famille, on les a coupés de leurs racines, et ils ont grandi sans savoir ce que cela voulait dire que d'être Inuit, Métis ou membre d'une Première nation. En outre, ces enfants ont été marginalisés dans leur nouvelle famille et leur nouvelle collectivité à cause de



leurs différences visibles, et souvent humiliés à cause de leurs origines. Du même coup, on privait leur collectivité et leur famille étendue de ce qu'aurait pu leur apporter la jeune génération (CRPA, 1996c).

La « rafle des années soixante » était une pratique active qui a consisté à retirer un grand nombre d'enfants autochtones de leur famille et de les placer dans des familles de Blancs de la classe moyenne. Cette pratique s'est poursuivie pendant les années 1960 et 1970 et au début des années 1980. Les enfants autochtones étaient appréhendés et retirés de leur milieu sans même que leur famille ou leur bande n'en soient informées ou n'y consentent. En 1959, seulement 1 % des enfants pris en charge étaient d'ascendance autochtone. À la fin des années 1960, de 30 % à 40 % des enfants pris en charge étaient Autochtones, bien qu'ils ne représentaient que 4 % de la population du Canada.

Les statistiques du ministère des Affaires indiennes montrent qu'un total de 11 132 enfants étant Indiens inscrits ont été adoptés entre 1960 et 1990. Environ 70 % de ces enfants ont été adoptés dans des familles non autochtones. Dans les années 1970, un enfant autochtone sur trois était séparé de sa famille d'origine par le biais d'une adoption. Ces enfants ont subi de grandes pertes, dont leur nom de naissance, leur identité tribale, leur identité culturelle et leur statut de membre d'une Première nation.

La *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de 1984 avait pour but de mettre fin à cette pratique et de s'assurer que les enfants adoptés autochtones soient placés dans leur famille élargie, dans une autre famille autochtone ou dans une famille non autochtone qui promettait de respecter et développer l'héritage culturel de l'enfant. La loi stipulait également que les dossiers relatifs à la naissance de l'enfant devaient demeurer scellés, à moins que les parents biologiques et l'enfant demandent tous les deux d'y avoir accès. Cette mesure aggravait le sentiment de perte et empêchait les enfants adoptés d'en apprendre davantage sur leurs racines.

RAFLE DU MILLÉNAIRE

Dans son rapport intitulé *Promoting Equity and Dignity for Aboriginal Children in Canada* (2008), Jessica Ball souligne qu'il y avait 27 000 enfants autochtones pris en charge – soit trois fois le nombre d'enfants pris en charge à l'apogée des pensionnats et plus qu'à toute autre époque de l'histoire canadienne, y compris celle de la « rafle des années soixante ».

COLONISATION

La colonisation se définit comme l'exercice du pouvoir sur une région ou un peuple donné. Ce terme est utilisé pour rendre compte d'une période historique et de l'expérience d'un peuple.

Les actions prises dans le cadre de la colonisation visaient à briser la structure familiale. Le fait d'imposer des idéaux européens à la population autochtone implique la non-reconnaissance de la spécificité de la langue, de la culture, des relations et des liens familiaux ainsi que de la responsabilité collective des communautés autochtones.

F. TRAUMATISME INTERGÉNÉRATIONNEL

Le traumatisme intergénérationnel ou multigénérationnel survient lorsque les effets du traumatisme ne sont pas résolus à l'intérieur d'une génération. Lorsque l'on ne tient pas compte du traumatisme et qu'il n'existe aucun moyen de s'en occuper, le traumatisme en question est transmis d'une génération à la suivante (FADG, 1999).

De nombreuses générations d'enfants inuits, métis et des Premières nations ont été victimes de la *Loi sur les Indiens*, des pensionnats indiens, de la stérilisation forcée, de la rafle des années soixante, de celle du millénaire et de la colonisation.

Les mauvais traitements et la négligence à leur endroit ont laissé des marques dans leur vie d'adulte et ont eu des conséquences sur celle de leurs descendants dont les familles ont été marquées à leur tour par les mauvais traitements et la négligence.

De nombreux Autochtones devenus adultes ont dû lutter pour contenir la douleur, la rage et la tristesse liées à ces traumatismes non résolus. Ceux qui ont cherché à s'en sortir en se tournant vers un conjoint ont souvent été dépassés par les demandes complexes qu'exigent l'intimité, la vie parentale et la vie familiale, n'ayant aucune expérience ni préparation pour ce genre de vie. Certains sont redevenus victimes de violence familiale ou sont devenus eux-mêmes les agresseurs de leur partenaire, de leurs enfants ou de leurs parents.

De plus en plus, les recherches suggèrent qu'un traumatisme n'a pas seulement une dimension psychologique, mais également biologique et même héréditaire. Un article de Michael Stewart publié en 2010 révélait que les modifications des mécanismes chimiques qui régulent l'expression génétique s'inscrivent dans la lignée génétique mâle et peuvent donc être transmises aux enfants des victimes.

Ce n'est que dans les dernières décennies que la nature intergénérationnelle des traumatismes a été explorée au sein des communautés autochtones. Le retrait des enfants de leur milieu pendant de longues périodes diminue les possibilités de transmission entre générations des valeurs familiales, des connaissances parentales et des comportements communautaires. Ce faisant, des modèles parentaux inadéquats prennent place, les connaissances nécessaires à l'éducation des enfants sont perdues et on expose les enfants sans le savoir des modèles de comportements dysfonctionnels. Les modèles parentaux fondés sur la punition, les mauvais traitements, la coercition et le contrôle font partie de l'héritage des pensionnats. « Les liens de centaines d'enfants autochtones avec leurs familles et leurs nations ont ainsi été déformés ou brisés, avec des résultats désastreux » (CRPA, 1996a).

« L'effet cumulé du traumatisme aussi bien des enfants que de leurs parents laissé par la politique des pensionnats continue de se faire sentir sur les générations d'enfants suivantes » (Menzies, 2010) (Trad. libre). Si vous soumettez une génération d'enfants à ce type de rôle parental, lorsque ces enfants deviennent adultes et ont des enfants à leur tour, ces derniers sont exposés au même traumatismes que sous le régime des pensionnats. Une société entière se trouve alors marquée par la solitude, la tristesse, la colère, le désespoir et la douleur.



G. FAMILLES AUTOCHTONES ET BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE

Pour plus de précisions sur la Commission des droits de la personne, voir la Section 6.

Pendant des millénaires, les communautés indigènes ont utilisé avec succès des systèmes traditionnels de soins pour assurer la sécurité et le bien-être de leurs enfants. Plutôt que de faire honneur à ces systèmes de soins, les systèmes du bien-être de l'enfance les ont rejetés et ont imposé une nouvelle façon d'assurer la sécurité des enfants et des jeunes indigènes, et ce, sans succès. Les enfants et les jeunes indigènes continuent d'être retirés de leur famille et de leur communauté dans une proportion excessive et la prise en charge des systèmes de bien-être de l'enfance n'a pas donné de résultats positifs.

Ces réalités historiques et contemporaines ont eu pour effet que dans beaucoup de communautés indigènes, le bien-être de l'enfance est perçu comme un agent du colonialisme plutôt que comme un soutien pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes autochtones.

Le colonialisme, en ce sens, renvoie à un processus par lequel on revendique sa supériorité sur les peuples d'origine, supprime volontairement leurs pratiques culturelles et recourt à la garde des enfants comme moyen d'anéantir la culture indigène. Quels que soient les sentiments personnels à l'égard de cette perception, elle est largement répandue, a persisté avec le temps et est largement démontrée par la recherche (Blackstock et al., 2006). (Trad. libre)

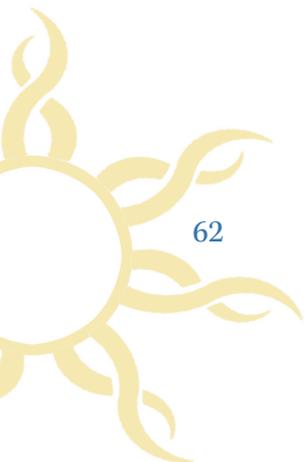
Les systèmes externes auxquels les familles des Premières nations, inuites et métisses ont été exposées ont constamment nuï à la famille et à la communauté. Ces systèmes ont été dommageables; ils visaient à détruire la culture, la langue ou les pratiques et les façons d'être traditionnelles ou alors ils les ignoraient ou leur manquaient de respect. Les Autochtones ont été punis pour ne pas avoir adhéré aux règles et aux pratiques de ces systèmes externes.

La perte de la culture, de la langue, des pratiques cérémoniales, des rôles parentaux et des habiletés fondamentales a laissé certains Autochtones sans préparation pour assumer leurs responsabilités parentales. Malgré ces conséquences de l'histoire, les communautés autochtones continuent de prendre soin de leurs enfants.

HISTOIRE DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE EN ONTARIO

L'histoire du bien-être de l'enfance en Ontario est complexe en raison de l'évolution du partage des compétences depuis la Confédération.

- > À l'origine, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 remettait aux provinces la responsabilité du bien-être de l'enfance, ce qui a été confirmé par la Loi constitutionnelle de 1982. Ces mêmes lois plaçaient les Indiens et les réserves sous la compétence du gouvernement fédéral et de la Loi sur les Indiens.
- > Avant les années 1950, la responsabilité du bien-être de l'enfance dans les communautés des Premières nations incombaît à l'agent autochtone. Si un enfant était maltraité, l'agent intervenait, souvent sans fondement légal.
- > En 1951, l'article 88 de la Loi sur les Indiens fait l'objet de plusieurs révisions qui ont eu essentiellement pour conséquence de donner aux provinces l'autorité légale pour administrer les services de bien-être de l'enfance offerts aux personnes qui ne tombaient pas sous leurs compétences constitutionnelles



- > Depuis 1980, les Premières nations ont mis au point des modèles de services. Certaines bandes des Premières nations ainsi que des **conseils tribaux** et organismes ont mis en place des organismes de bien-être de l'enfance qui assument la responsabilité de la protection des enfants.
- > Les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) ont la responsabilité du financement du bien-être de l'enfance dans les communautés des Premières nations en vertu de la Convention sur le bien-être des Indiens de 1965 et par le biais du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (PSEFPN) de 1990
- > La *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de l'Ontario exige que les sociétés d'aide à l'enfance agissent dans l'intérêt véritable de l'enfant, qu'elles protègent les enfants contre les mauvais traitements et la négligence et qu'elles assurent leur bien-être. L'Ontario a appliqué des dispositions et adopté des politiques pour que des agences du bien-être autochtones procurent des services aux familles autochtones des réserves en vertu de la loi provinciale (voir la Partie X, Services aux familles et aux enfants indiens et autochtones, *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*).

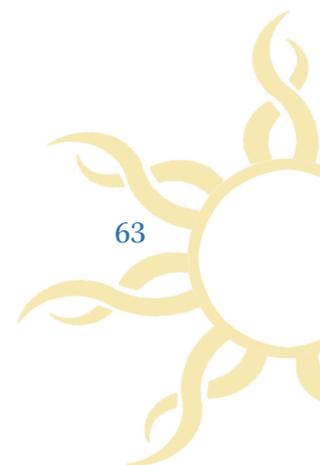
Une question importante a surgi relativement aux compétences. « Les agences autochtones sont liées par les mêmes lois provinciales du bien-être de l'enfance que les agences non autochtones, mais elles doivent survivre avec des budgets beaucoup plus serrés soumis aux règles de financement fédérales plus sévères qui ne tiennent pas compte de la législation provinciale » (Philp, 2002) (Trad. libre). En 2007, l'Assemblée des Premières nations et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada ont déposé une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne à l'effet que les services discriminatoires violaient les droits de la personne. L'affaire est sous révision judiciaire par suite de la décision de la Commission de rejeter la plainte. Le système de bien-être de l'enfance en Ontario inclut les organismes suivants :

- > Sociétés d'aide à l'enfance non autochtones (service autorisé)
- > Sociétés d'aide à l'enfance autochtones (service autorisé)
- > Organismes autochtones de bien-être de l'enfance membres de l'Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario (ANCFSAO) (dont quelques SAE autochtones)
- > Organismes communautaires autochtones

À ce jour, les compétences en matière de bien-être de l'enfance ne sont toujours pas clairement définies et certaines Premières nations soutiennent qu'en l'absence de loi fédérale particulière, la province n'a aucun droit sur leur population.

H. PROCESSUS DE GUÉRISON

Les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits voient le processus qui consiste à se relever des expériences historiques comme un processus de guérison. Par suite de la Commission royale sur les peuples autochtones, des recommandations ont été formulées quant aux processus de guérison. De nombreuses familles réapprennent leur héritage culturel, notamment comment retrouver sa fierté en tant que personne et parent autochtone – comment reconquérir ce qui a été perdu pendant la période des pensionnats et la colonisation. En 1998, la Fondation autochtone de guérison (FADG) est créée pour soutenir le processus de guérison des communautés



et des personnes. Elle contribue à définir le processus que les personnes et les familles doivent traverser pour se relever des expériences du passé.

.....si l'on revient aux racines du mot guérison en anglais « heal », sa structure renvoie au mot « whole », c'est-à-dire « totalité » ou « entièreté », qui lui-même renvoie au mot « holy », ou « saint ». Je vois là quelque chose que nous tentons tous de faire ensemble. Le processus de guérison est un moyen de retrouver notre entièreté... notre démarche est un processus sacré (Aboriginal Services Branch and Learning and Teaching Resources Branch, 2005). (Trad. libre)

Pendant ses 15 années de travail et plus, la FADG a tiré un certain nombre d'enseignements :

- > La guérison est possible aussi bien pour les individus et les communautés et les deux semblent suivre des étapes différentes dans leur parcours vers la guérison
- > Distinguer le parcours vers la guérison de l'individu et celui de sa famille ou de sa communauté constitue un défi
- > Le parcours vers la guérison est un processus à long terme, probablement de plusieurs décennies
- > On ne peut réduire la guérison aux problèmes de toxicomanie, de mauvais traitement ou de violence
- > Les interventions et les programmes de guérison ont le plus d'effet lorsqu'ils s'inscrivent dans le contexte plus large d'un plan de développement de la communauté
- > La guérison de la communauté dépend d'initiatives de développement individuel, culturel, économique, politique et social
- > La guérison est directement liée à la reconstruction de la nation
- > Une période de 36 mois est nécessaire pour passer à travers les étapes de l'identification des besoins, de la prise de contact/diffusion de l'information et du démarrage de la démarche de guérison thérapeutique

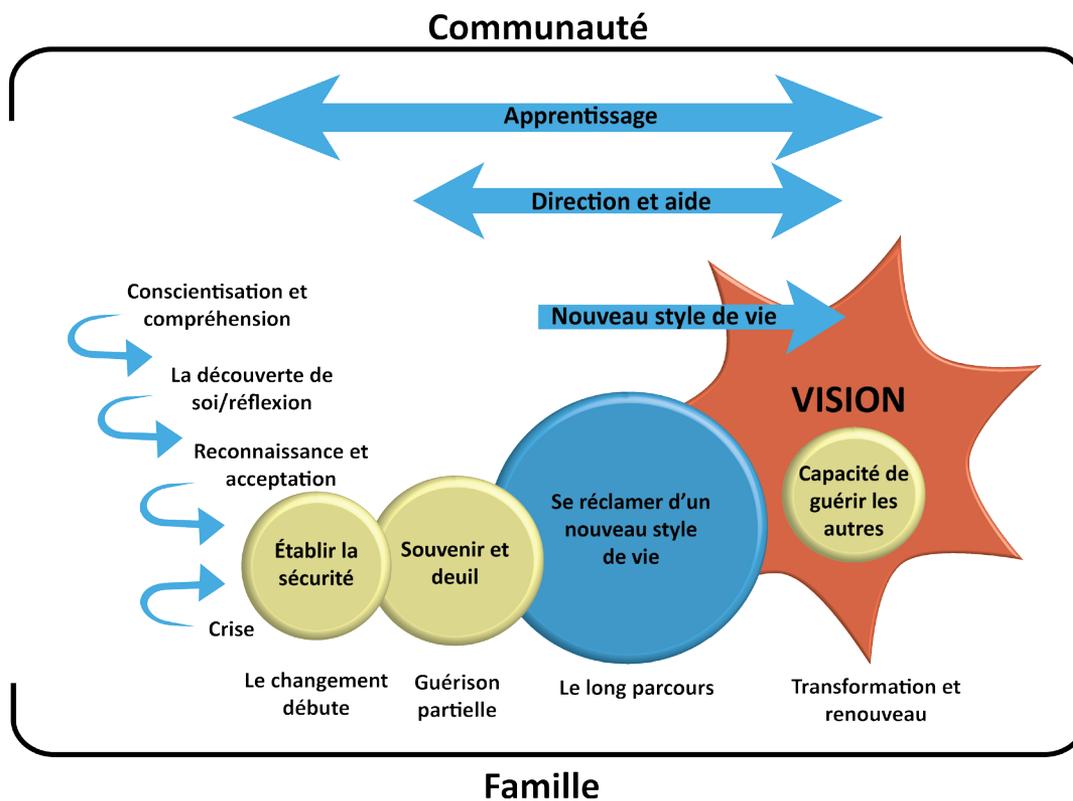
CHEMINEMENT DE GUÉRISON DU SURVIVANT

La FADG décrit en quoi consiste le processus de guérison. Le cheminement commence par l'établissement d'un environnement sécuritaire avec la communauté, la famille et l'individu. Comme professionnel du bien-être de l'enfance, vous travaillerez souvent avec des familles pour lesquelles la sécurité est le premier besoin et vos interventions seront cruciales pour aider les familles à poursuivre leur cheminement de guérison.

CONSEIL PRATIQUE

Pour mieux comprendre le processus de guérison, il est conseillé de lire les récits d'Autochtones dans *De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats*, de Castellano, Archibald et DeGagné (2008) pour la Fondation autochtone de guérison.

La responsabilité de favoriser la guérison ne vous incombe pas à vous seul. Elle repose sur un travail en partenariat entre l'individu, la famille et les autres services communautaires.



Fondation autochtone de guérison (FADG). (2006). Rapport final de la Fondation autochtone de guérison. Un cheminement de guérison : Points sommaires (p. 11). Ottawa, ON : FADG.

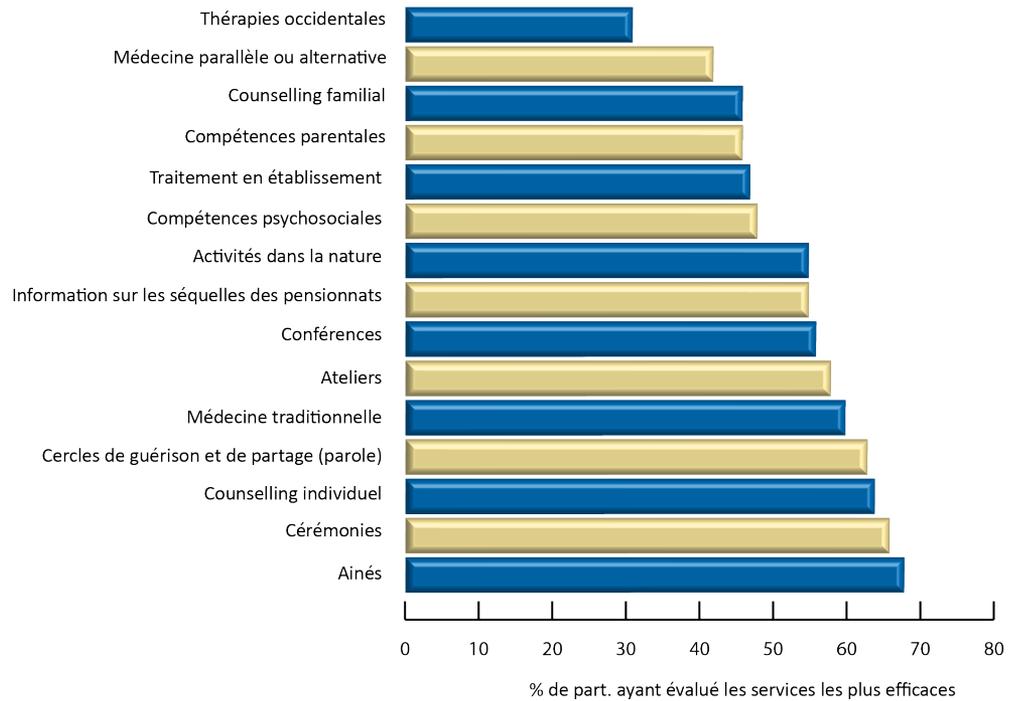
EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS DE GUÉRISON

La FADG a également évalué l'efficacité des activités de guérison et a établi que plus les services sont ancrés culturellement, plus ils sont efficaces. Pour les professionnels du bien-être de l'enfance, cette constatation renforce l'importance de collaborer avec une grande diversité d'organismes communautaires autochtones qui peuvent fournir le contexte culturel permettant de soutenir la guérison des familles autochtones.

La compréhension des individus, de la famille et de la communauté est essentielle au travail de protection de l'enfance, mais cela prend peut-être encore plus d'importance dans les communautés des Premières nations. Pour que le professionnel du bien-être de l'enfance puisse apporter une réponse aidante lorsqu'il travaille avec les enfants et les familles, il est important pour lui de comprendre les particularités démographiques des communautés locales et d'être en mesure de s'orienter avec les différentes personnes qu'il peut rencontrer. Les histoires riches et complexes, les méthodes de guérison traditionnelles et la résilience des communautés des Premières nations sont une manifestation de la force considérable sur laquelle le professionnel du bien-être de l'enfance peut s'appuyer lorsqu'il interagit avec les familles.



L'efficacité des activités de guérison



Fondation autochtone de guérison (FADG). (2006). Rapport final de la Fondation autochtone de guérison. Un cheminement de guérison : Points sommaires. Ottawa, ON : FADG.

SOURCES

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. (n.d.). "Overview". En ligne. Consulté le 3 juin 2011 : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/on/ofn/index-eng.asp>.

Aboriginal Services Branch and Learning and Teaching Resources Branch. (2005). Our words, our ways: Teaching First Nations, Métis and Inuit learners (p.7). Edmonton, AB : Minister of Education.

Assemblée des Premières Nations (APN). (2011). La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations veut faire exécuter une ordonnance du tribunal pour faire avancer une plainte contre le gouvernement fédéral. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://www.afn.ca/index.php/fr/nouvelles-et-medias/dernieres-nouvelles/la-societe-de-soutien-a-lenfance-et-a-la-famille-des-premieres-nations-veut-faire-executer-une-ordonnance>.

Ball, J. (2008). Promoting equity and dignity for Aboriginal children in Canada. *IRPP Choices*, (14)7.

- Brascoupé, S. (2009). Cultural safety: Exploring how the concept of cultural safety applies to Aboriginal health and wellness (p.31) [Présentation PowerPoint]. Ottawa, ON : Carleton University.
- Carter, T. et Polevychok, C. (2004). Literature review on issues and needs of Aboriginal people. Ottawa, ON : Federation of Canadian Municipalities.
- Chiefs of Ontario. (n.d.). About us: History. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://chiefs-of-ontario.org/PageContent/Default.aspx?SectionID=6etSectionHeadlineID=27>.
- Daugherty, W. (1986). Rapport de recherches sur les traités - Traité no 3 (1873). Ottawa, ON : Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Lane, P. Jr., Bopp, M., Bopp, J. et Norris, J. (2002). Le balisage de l'expérience de guérison : Rapport final d'un projet de recherche d'une Première nation sur la guérison dans les collectivités autochtones du Canada. Ottawa, ON : Ministère du Solliciteur général.
- Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch.1-6, s.1. (1985). En ligne. Consulté le 13 juin 2011 : <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/I-5.pdf>.
- Ministère des Finances. (2008). Faits saillants du recensement 2006 : Feuille de renseignements 9 En ligne. Consulté le 18 juillet 2011 : <http://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/census/cenhio6-9.html>.
- Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ). (2010). Rapport de l'examen 2010 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. Toronto, ON : MSEJ.
- Morley, M. et Schwenger, S. (2009). Aboriginal health determinants and stroke/chronic disease (p.35) [Présentation PowerPoint]. En ligne. Consulté le 13 juin 2011 : http://www.healthnexus.ca/events/CTD/pdf/Aboriginal_Health_Determinants_PART2.pdf.
- Morrison, D. (n.d.). Canadian Museum of Civilization: Canadian Inuit history. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://www.civilization.ca/cmc/education/teacher-resources/oracles/first-peoples/dmorrison/canadian-inuit-history>.
- R. c. *Powley*, 2003 CSC 43; [2003] 2 R.C.S. 207. En ligne. Consulté le 18 juillet 2011 : <http://www.canlii.org/en/ca/scc/doc/2003/2003scc43/2003scc43.pdf>.
- Sinclair, R. (n.d.). The stolen generation: The 60s scoop. En ligne. Consulté le 19 juillet 2011 : <http://www.originscanada.org/the-stolen-generation/>.
- Statistique Canada. (2008). Recensement de 2006 : Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006. Ottawa, ON : Statistique Canada.
- Stewart, M. (2010, November 24). Trauma carried to the next generation (p. A11). *The Ottawa Citizen*.
- Teillet, J. (2010). Métis law in Canada. En ligne. Consulté le 18 juillet 2011 : <http://www.pstlaw.ca/resources>.

SITES WEB

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
www.ainc-inac.gc.ca/fra

Assemblée des Premières Nations
www.afn.ca

'Colonialism' Merriam-Webster.com
www.merriam-webster.com

'Compulsory sterilization in Canada' Wikipedia
<http://en.wikipedia.org>

Great Lakes Métis Council
www.greatlakesvoyageurs.com

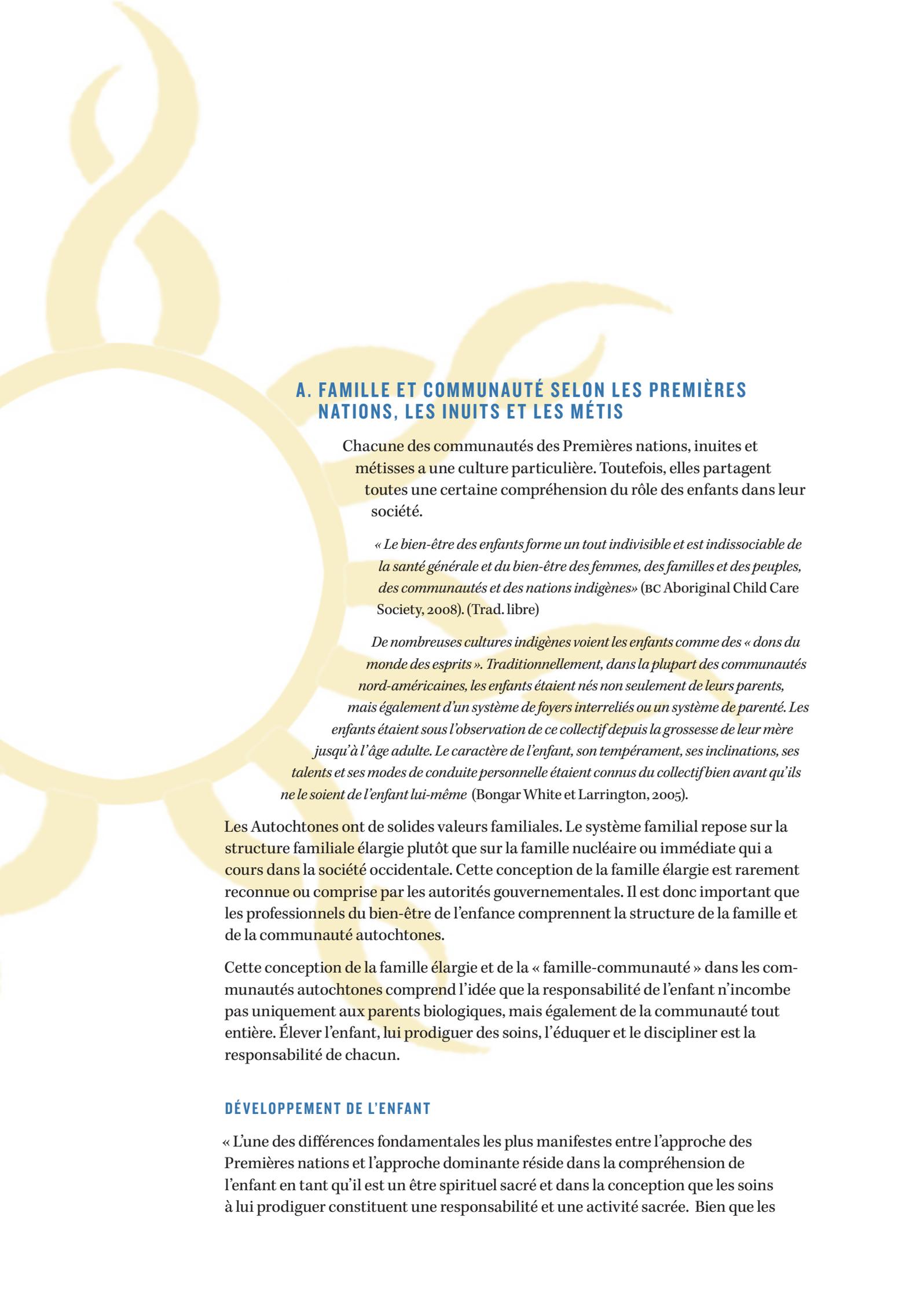
'Ottawamiut' Tungasuvvingatinuit
www.tungasuvvingatinuit.ca

'Population et culture - Population autochtone' Gouvernement de l'Ontario
www.ontario.ca/fra

'The Inuit in Ontario' Ministry of Aboriginal Affairs
www.aboriginalaffairs.gov.on.ca



**3 > BIEN-ÊTRE DE
L'ENFANCE ET
VIOLENCE FAMILIALE
COMPRIS SELON UNE
AUTRE VISION DU
MONDE**



A. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ SELON LES PREMIÈRES NATIONS, LES INUITS ET LES MÉTIS

Chacune des communautés des Premières nations, inuites et métisses a une culture particulière. Toutefois, elles partagent toutes une certaine compréhension du rôle des enfants dans leur société.

« Le bien-être des enfants forme un tout indivisible et est indissociable de la santé générale et du bien-être des femmes, des familles et des peuples, des communautés et des nations indigènes » (BC Aboriginal Child Care Society, 2008). (Trad. libre)

De nombreuses cultures indigènes voient les enfants comme des « dons du monde des esprits ». Traditionnellement, dans la plupart des communautés nord-américaines, les enfants étaient nés non seulement de leurs parents, mais également d'un système de foyers interreliés ou un système de parenté. Les enfants étaient sous l'observation de ce collectif depuis la grossesse de leur mère jusqu'à l'âge adulte. Le caractère de l'enfant, son tempérament, ses inclinations, ses talents et ses modes de conduite personnelle étaient connus du collectif bien avant qu'ils ne le soient de l'enfant lui-même (Bongar White et Larrington, 2005).

Les Autochtones ont de solides valeurs familiales. Le système familial repose sur la structure familiale élargie plutôt que sur la famille nucléaire ou immédiate qui a cours dans la société occidentale. Cette conception de la famille élargie est rarement reconnue ou comprise par les autorités gouvernementales. Il est donc important que les professionnels du bien-être de l'enfance comprennent la structure de la famille et de la communauté autochtones.

Cette conception de la famille élargie et de la « famille-communauté » dans les communautés autochtones comprend l'idée que la responsabilité de l'enfant n'incombe pas uniquement aux parents biologiques, mais également de la communauté tout entière. Élever l'enfant, lui prodiguer des soins, l'éduquer et le discipliner est la responsabilité de chacun.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

« L'une des différences fondamentales les plus manifestes entre l'approche des Premières nations et l'approche dominante réside dans la compréhension de l'enfant en tant qu'il est un être spirituel sacré et dans la conception que les soins à lui prodiguer constituent une responsabilité et une activité sacrée. Bien que les

approches holistiques concernant les soins, l'éducation et le développement de la petite enfance soutiennent le développement physique, cognitif, émotif et social de l'enfant, le développement spirituel est généralement absent. Entrer en relation avec nos enfants en tant qu'ils sont des dons sacrés du Créateur et soutenir leur développement spirituel, culturel et linguistique constitue une caractéristique essentielle des programmes des Premières nations fondés sur la culture. Bien que le développement de l'enfant soit indivisible, il inclut les quatre aspects de la vie soit les aspects intellectuel,

« Nos enfants sont un don sacré du Créateur et élever des enfants est une responsabilité sacrée. » - BC Aboriginal Child Care Society, 2008 (Trad. libre)

Comparaison des philosophies et principes occidentaux et autochtones en matière d'éducation des enfants

PHILOSOPHIE ET PRINCIPES OCCIDENTAUX EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ENFANTS	PHILOSOPHIE ET PRINCIPES INDIGÈNES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ENFANTS
Organisation patriarcale de l'unité familiale	Organisation matriarcale de l'unité familiale
Préférence pour les enfants mâles	Valeur égale accordée aux enfants mâles et aux enfants femelles
Les enfants sont vus comme les biens des hommes de la société	Les enfants sont un don prêté par le Créateur
Les enfants sont vus comme une possession et comme jouant principalement une fonction économique dans la maisonnée	Les enfants doivent recevoir tout le soutien et tous les outils nécessaires à la réalisation de leur fin supérieure
L'homme a autorité sur la maisonnée	La femme a autorité sur la maisonnée
Le père joue le rôle principal dans la discipline des enfants	Tous les membres de la famille, y compris de la famille élargie, ont la responsabilité de la discipline des enfants
La famille nucléaire est l'unité principale responsable de l'éducation des enfants	La famille élargie est l'unité principale responsable de l'éducation des enfants. Le système des clans joue un rôle clé dans le développement du sentiment d'appartenance de l'enfant à une communauté et à une nation.
On a inculqué aux parents qu'ils étaient les seuls responsables de l'éducation de leurs enfants	Le rôle de la communauté entière et plus particulièrement des grands-parents est très valorisé dans l'éducation traditionnelle des enfants
Les enfants jouent un rôle économique très important dans la société occidentale	Les enfants sont des êtres sacrés. Chaque enfant a une fin supérieure à réaliser.
Les punitions corporelles sont acceptables. La désapprobation est manifestée par le biais de menaces, de punitions, parfois par la violence et la culpabilité.	Frapper les enfants est désapprouvé par la communauté. La discipline se fait par le biais de récits et de taquineries.
Les enfants devaient être vus, mais pas entendus	Les enfants participaient à la vie de la communauté dans l'ensemble et aux rencontres sociales
On accordait de l'importance aux soins et à l'éducation des enfants en institution. Les enfants étaient retirés de leur famille et de leur communauté pour être éduqués.	Les enfants étaient placés au centre de la communauté selon un modèle social centré sur l'enfant
Croyance selon laquelle il y a un danger à gâter un enfant	On ne peut jamais gâter un enfant
Il faut contrôler et diriger le comportement de l'enfant pour qu'il obéisse et se conforme. Il faut modeler l'enfant dans un moule familial ou professionnel préétabli; le contrôle est assuré en régulant les habitudes et en formant tôt l'enfant à accepter l'autorité et la discipline.	Principe de non-interférence dans le cheminement sacré de l'enfant. Les enfants ont besoin de liberté et d'autonomie pour apprendre des conséquences naturelles de leurs actions.
Les enfants sont naturellement égoïstes et exigeants et doivent être corrigés et contrôlés	Chaque enfant doit apprendre à développer ses quatre dimensions, soit les aspects intellectuel, physique, émotif et spirituel, pour devenir un être humain équilibré
La mère ou la femme est entièrement responsable des soins et du soutien émotif apportés à l'enfant	Aussi bien les femmes que les hommes jouent un rôle important dans les soins et le soutien émotif apportés à l'enfant
Crainte d'explorer le monde selon le point de vue de l'enfant	Encouragement à voir le monde avec les yeux d'un enfant
La compétition, le matérialisme et l'accumulation étaient d'importants aspects dans la préparation des enfants à leur entrée dans l'âge adulte	La réciprocité et la coopération étaient encouragées dans l'unité familiale. On enseignait aux enfants le concept du « don » par la redistribution de la richesse et des possessions matérielles.
L'important était d'assurer la sécurité physique et matérielle des enfants	On enseignait aux enfants à développer leur caractère et leur intériorité pour qu'ils puissent devenir de « bons êtres humains »

Wabano Parenting Society. (2011). Parenting bundle: Appendix: Forms and evaluations/support materials and handouts (p.73). Ottawa, ON: Wabano Centre for Aboriginal Health. (Trad. libre)

émotif, physique et spirituel. Ces aspects sont reflétés dans la Roue de la médecine et sont liés aux quatre directions sacrées. Le concept de cercle est fondamental à toutes les cultures des Premières nations. » (BC Aboriginal Child Care Society, 2007).

SAVOIR INDIGÈNE

Pour les Autochtones, le savoir traditionnel ou indigène est le véhicule de transmission de la culture. Ce savoir est propre aux différents peuples autochtones.

On enseigne aux Autochtones que la transmission du savoir traditionnel est sacrée, de sorte que ce savoir doit être traité avec le plus grand respect, le plus grand soin et la plus grande humilité à la fois par la personne qui le transmet que par celle qui le reçoit. Lorsqu'ils servent d'outil de guérison et de bien-être, les enseignements traditionnels deviennent « un outil puissant pour mieux se connaître et prendre soin de soi » - Mussell, 2005 (Trad. libre)

Les Autochtones prennent des mesures pour protéger le savoir indigène au Canada et internationalement. Ce processus renvoie aux principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) du savoir (OCAP). - First Nations Centre, 2007

Lorsque les enseignements traditionnels sont partagés avec eux, les professionnels du bien-être de l'enfance doivent les utiliser avec respect, soin et humilité.

ENSEIGNEMENT

L'équilibre est important dans la vie.

Dans la société traditionnelle Haudenosaunee, les enfants avaient une voix importante au sein de leur communauté. Ils étaient élevés par les Anciens suivant les enseignements et les récits traditionnels qui contribuaient à former leur conscience individuelle à l'importance de la culture et de la communauté.

B. ENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE DES PREMIÈRES NATIONS, INUITE ET MÉTISSE

Toute culture repose sur des traditions et des enseignements transmis de génération en génération pour que les enfants sachent qui ils sont, quelles sont leurs responsabilités et ce que l'on attendra d'eux une fois adultes. Les communautés des Premières nations, métisses et inuites se souviennent de ces enseignements et se les réapproprient. Dans cette reconquête, les Autochtones redécouvrent comment le problème de la violence était abordé dans leur communauté et comment les enfants étaient protégés suivant la tradition.

Le savoir traditionnel peut aider les professionnels du bien-être de l'enfance à comprendre la profondeur et la complexité de la prestation de services dans les familles autochtones aux prises avec la violence familiale.

ROUE DE LA MÉDECINE

Les visions du monde autochtones supposent que toutes les formes sont interreliées, que la survie de chaque forme de vie dépend de la survie des autres. Elles reconnaissent également que la force qui anime toute forme de vie provient du monde spirituel, invisible, mais connaissable. Les visions du monde autochtones affirment que toute vie est sacrée et que toutes les formes de vie sont interreliées. Tout ce qui existe dans le cercle est une unicité, une totalité.

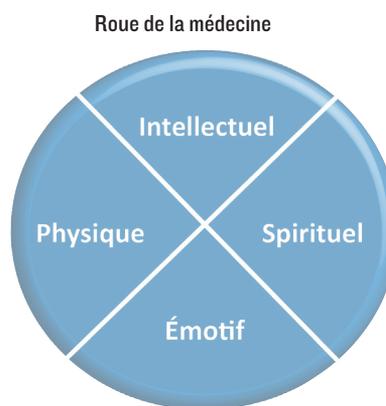
La Roue de la médecine, aussi appelée Cercle sacré de la vie, représente le cercle qui comprend toute vie et tout ce qui est connu ou connaissable, l'ensemble étant interrelié en un tout sans début ni fin. Les lignes qui s'entrecroisent au centre du cercle symbolisent l'ordre et l'équilibre.



La Roue de la médecine nous enseigne les dons qui se rattachent aux quatre directions et l'importance de maintenir un équilibre sain dans les familles, les maisons, les clans, les communautés et les nations. La Roue de la médecine trouve d'infinies applications. Elle est à la fois un outil d'enseignement et de guérison et sert à instruire les individus sur les façons de mener une vie équilibrée.

La Roue de la médecine est un ancien symbole qui comporte de multiples enseignements, dont les suivants :

- > Notre nature comporte quatre aspects, soit les aspects physique, intellectuel, émotif et spirituel. Chacun de ces aspects doit être développé également au sein de l'individu sain et équilibré (*équilibre*).
- > La famille humaine comporte quatre races, soit la Rouge, la Jaune, la Noire et la Blanche. Elles sont toutes interreliées et vivent sur la Mère Terre (*coopération entre les races*).
- > La vie physique comporte quatre éléments : la terre, l'air, l'eau et le feu. Chacun de ces éléments est distinctif et puissant. Chacun doit être également respecté pour leur don de vie.

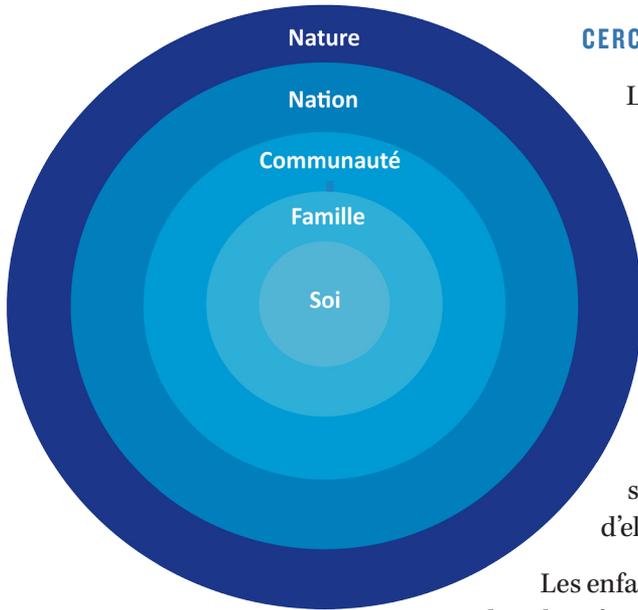


Four Worlds International Institute. (1984). *The sacred tree* (p.12). Lethbridge, AB: Four Worlds International Institute.

ENSEIGNEMENTS DES GRANDS-PÈRES

La spiritualité autochtone s'appuie sur la croyance fondamentale que chacun reçoit du Créateur à la naissance des dons à utiliser pour soigner les maux de l'intelligence, du corps, du cœur et de l'esprit. Les dons sacrés sont les suivants:

Sagesse	La sagesse consiste à reconnaître et à pratiquer des valeurs qui sont respectueuses des hommes et des femmes. Il convient de changer les comportements qui ne sont pas positifs ni respectueux.
Amour	Il faut apprendre à s'aimer et à être en paix avec soi-même. Il faut d'abord s'aimer pour être capable d'aimer les autres.
Respect	Les Grands-Mères et les Grands-Pères transmettent l'enseignement selon lequel il convient d'honorer et de respecter chacun, particulièrement se respecter soi-même, pour prendre conscience de ses limites personnelles et du droit de chacun de les faire respecter.
Bravoure	Chacun peut offrir un modèle de comportement positif auprès des autres hommes et enfants, en joignant le geste à la parole avec intégrité.
Honnêteté	L'honnêteté consiste à considérer son comportement selon la vérité et à se montrer ouvert pour comprendre comment nos actions peuvent toucher les autres.
Humilité	L'humilité consiste à se montrer sensible à l'égard des autres, à respecter leur façon de faire et à les écouter.
Vérité	La vérité consiste à marcher et à vivre selon les sept enseignements des Grands-Pères.



CERCLES D'HARMONIE ET CONSCIENCE DE SOI

Les cercles d'harmonie reconnaissent que tous sont interreliés. Si une personne est en équilibre ou en déséquilibre dans sa propre sphère, cela se fera sentir sur toutes les autres sphères de la réalité.

Le cercle du centre représente chaque personne. Chacun doit en apprendre suffisamment sur lui-même (sa propre Roue de la médecine) pour maintenir un équilibre dans les aspects émotif, physique, spirituel et intellectuel de sa vie. Une personne qui met l'accent sur un seul aspect de la vie se met en déséquilibre et est alors susceptible d'être touchée par ce qui se produit à l'extérieur d'elle-même.

Les enfants ne sont pas en mesure de comprendre que la violence dans leur famille n'est pas leur faute, que les commentaires racistes entendus à l'école ne disent rien sur eux, mais tout sur ceux qui les prononcent, que la pauvreté dans leur communauté n'est pas la faute de leurs dirigeants, mais plutôt un problème systémique qui demande la collaboration de beaucoup de partenaires pour être corrigé.

Le besoin qu'ont les enfants d'avoir la possibilité de développer leur identité et d'être entourés par autant de cercles équilibrés que possible est ce qui motive en grande partie le travail de protection de l'enfance. La Roue de la médecine est un outil qui permet de comprendre que lorsque l'on retire un enfant de sa famille élargie et de sa communauté pour régler un problème immédiat de sécurité physique, cela peut avoir un effet négatif sur le bien-être émotif et la vie spirituelle de l'enfant.

Les cercles d'harmonie et la Roue de la médecine sont des outils complémentaires qui aident à comprendre comment soutenir une famille aux prises avec la violence familiale.

ENSEIGNEMENT
Chacun est interrelié
à tous les autres et
à toutes les formes
de vie.

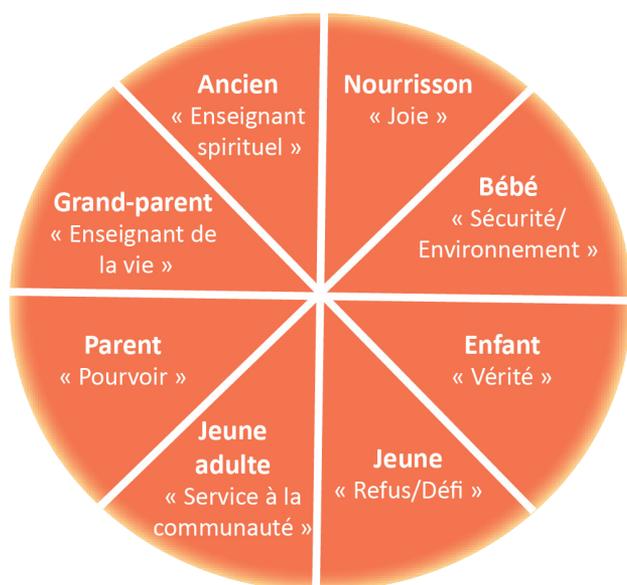
CYCLE DE LA VIE

Adapté de la présentation sur la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (AHWS, 2006)

Les politiques actuelles en matière de bien-être de l'enfance reconnaissent qu'il convient d'adapter les interventions en fonction des besoins de la famille et de chacun de ses membres. L'enseignement autochtone concernant le cycle de la vie inclut tous les membres de la communauté aux différentes étapes de leur vie. Cet enseignement souligne et reconnaît que chaque personne possède un don et a un rôle à apporter dans la communauté. Il insiste sur l'importance de répondre aux besoins physiques, intellectuels, émotifs et spirituels pendant tout le cycle de la vie.

Le cycle de la vie est systématiquement utilisé en Ontario dans le cadre de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones afin de développer des programmes dans chaque communauté qui répondent aux besoins de chacune des étapes du cycle.

Cycle de la vie



Aboriginal Healing and Wellness Strategy (AHWS). (2009). Phase III longitudinal study: Final report. Toronto, ON: AHWS Joint Management Committee. (Trad. libre)

Le **nourrisson** est un don sacré qui amène la joie. La naissance d'un enfant est célébrée par la famille et la communauté. Elles ont la responsabilité de l'instruire et de le soutenir pour favoriser un développement sain (physique, intellectuel, émotif et spirituel).

Le **bébé** est curieux et a une très grande capacité d'apprentissage. Il observe, explore et expérimente son environnement pour apprendre et comprendre sa relation avec lui. Le bébé a besoin de faire l'expérience de la sécurité et d'avoir un environnement sécuritaire. Par conséquent, les personnes responsables doivent voir à répondre à ses besoins physiques, intellectuels, émotifs et spirituels à la maison et dans les autres environnements. L'environnement du

bébé doit être stable et stimulant, exempt d'agressions sexuelles, d'abus d'alcool ou de drogues, ou de violence afin de favoriser le jeu et l'exploration sécuritaires.

Dans la période de l'enfance, l'**enfant** entre dans les années de formation qui impliquent encore plus d'apprentissages, de formation et d'enseignement de la « vérité ». À cette étape, les interactions positives avec les autres enfants et avec des adultes qui le soutiennent aident l'enfant à apprendre comment faire confiance et ce que signifie être en sécurité. Cette étape aide l'enfant à développer la capacité de discerner la « vérité » dans des situations à venir.

La **jeunesse** est l'étape transitoire entre l'enfance et l'âge adulte. Le jeune remet souvent en question ou rejette les croyances et attitudes de la famille, de la communauté et de la société en général et propose ses propres réponses fondées sur des « idéaux ». Le jeune a besoin d'être encouragé et soutenu et d'apprendre l'histoire et la culture de son peuple. À la fin de cette étape, il est un jeune adulte mûr, bienveillant, instruit et compétent.

Le **jeune adulte** a la responsabilité de ses décisions et celle de créer son propre chemin. Il a les connaissances, la bienveillance, les compétences et le respect de la vie qui lui permettront d'adopter un mode de vie sain et responsable dans la communauté. Il commence à comprendre ses responsabilités à l'égard de la communauté et de la nation. Il s'aventure dans le monde pour se faire une meilleure idée de ses responsabilités et de son rôle. Cet âge est celui du service à la communauté.

Le **parent** s'appuie sur ses connaissances, ses compétences, sa bienveillance, les enseignements et l'amour reçus pendant son cycle de la vie pour à son tour fournir des soins à sa famille et sa communauté. Il voit au bien-être physique, intellectuel, émotif et spirituel des personnes.

Le **grand-parent** a besoin de respect et de soins. Par sa sagesse, le grand-parent « enseigne la vie » à tous ceux qui vont le voir. Il enseigne et partage ses connaissances

ENSEIGNEMENT

Nous avons différents dons à mettre à contribution et différents besoins au fur et à mesure que nous avançons dans les étapes de la vie.

de la culture, des habiletés fondamentales, de l'histoire et des connaissances personnelles acquises sur le sentier de la vie.

L'**Ancien** est très respecté non seulement pour la sagesse acquise tout au long du cycle de la vie, mais aussi parce qu'il est l'« enseignant spirituel ». L'Ancien aide les autres à comprendre les relations et les liens entre les mondes physique et spirituel. C'est l'Ancien qui le plus souvent est le guérisseur, le soignant, le guide et le chef spirituel et le gardien des enseignements et des cérémonies autochtones.

ENSEIGNEMENT ET PRATIQUES DE GUÉRISON TRADITIONNELLES

Les Anciens sont respectés pour leur sagesse en matière de culture et d'enseignements traditionnels du Créateur et parce qu'ils sont des modèles et des guides pour leur communauté. Les Anciens et les Gens de tradition partagent leurs connaissances et leur sagesse par des enseignements et des conseils, et ils s'appuient pour ce faire sur la prière et la méditation, sur la consultation des pairs, des Enseignants de la tradition et des Guérisseurs traditionnels et sur l'usage de médicaments (Morley et Schwenger, 2009).

Les Anciens, les Guérisseurs et les Gens de médecine avaient chacun des dons particuliers et des responsabilités précises à l'égard de la communauté. Ce sont eux qui aidaient les personnes à se connecter à leurs émotions pour qu'elles puissent

les accepter et poursuivre leur chemin, qui soignaient leurs maux physiques et qui les mettaient en relation avec le monde des esprits. Les quatre principales plantes médicinales utilisées dans l'approche traditionnelle de la guérison sont le tabac, le foin d'odeur, la sauge et le cèdre. Chacune a son usage spécifique. La cérémonie de purification inaugure le cercle d'échanges ou de guérison. On y brûle une ou plusieurs plantes médicinales pour demander la protection et les conseils des Ancêtres et du Créateur, pour témoigner de son respect pour toutes les parties de la création et pour exprimer ses remerciements.

ENSEIGNEMENT

Nous sommes en relation avec l'environnement et nous avons une responsabilité envers lui.

Les Inuits n'ont pas les mêmes pratiques curatives puisqu'aucune des quatre principales plantes médicinales ne pousse dans l'Arctique. Les Inuits ont des Anciens. Plusieurs des Anciens inuits pratiquent une spiritualité chrétienne et fournissent également des conseils en lien avec les enseignements qui sont prodigués aux gens qui habitent le territoire.

ENSEIGNEMENT MÉTIS : LA RESPONSABILITÉ RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT ET À L'APPRENTISSAGE

Toutes les traditions autochtones considèrent la responsabilité individuelle à l'égard de l'environnement physique comme une relation clé. Souvent les leçons que les enfants doivent apprendre sur le sens des responsabilités et l'autonomie sont transmises au cours des activités de chasse, de trappe, de pêche, d'apprentissage sur les animaux et la migration des oiseaux, de cueillette de petits fruits ou de plantes médicinales, et de préparation et de conservation des aliments. On apprend la patience par ces pratiques.



On apprend aussi à partager, non seulement avec sa famille, mais avec sa communauté, avec les anciens et avec les moins chanceux que soi, la nourriture obtenue étant partagée avec toute la communauté. L'apprentissage des tâches ménagères est lié à l'apprentissage des valeurs et à l'acceptation de ses responsabilités envers soi, envers son foyer et envers sa famille.

SAVOIR TRADITIONNEL DES INUITS

Adapté de Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2006

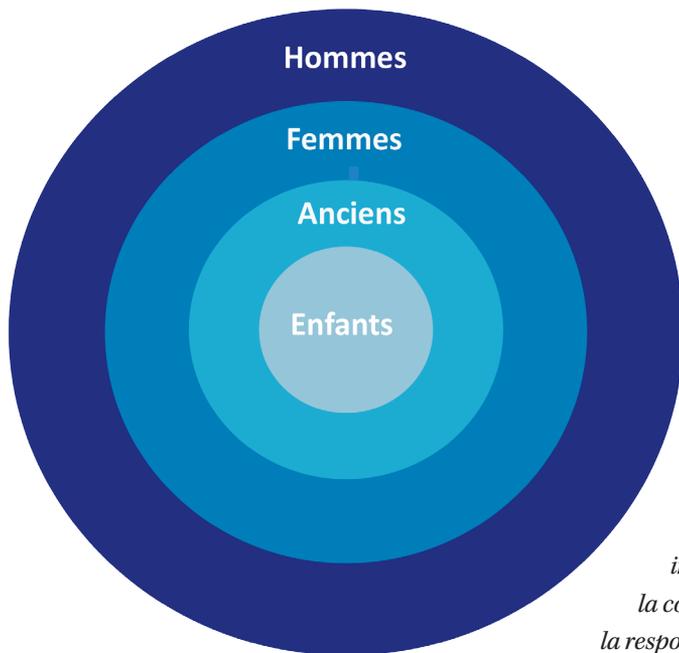
Le Qaujimajngit inuit (le savoir inuit) repose sur six principes directeurs qui ont évolué avec le temps et qui guident toute pratique de conseil et d'assistance. Les six principes sont les suivants :

- 1. Piliriqatigiinnngniq – collaboration pour le bien commun**
Ce principe signifie que l'on doit connaître son rôle au sein de sa famille, de sa communauté et de son organisation et que l'on doit formuler ses jugements et prendre ses décisions au bénéfice de tous plutôt que de quelques-uns.
- 2. Avatikmik Kamattiarniq – bien-être avec l'environnement**
Ce principe renvoie aux interrelations équilibrées et saines des dimensions intellectuelle, physique et spirituelle de l'individu, de la famille et de la communauté.
- 3. Pijittsirarniq – service à autrui et leadership**
Ces deux éléments contribuent ensemble au bien commun. Ils ne sont pas mutuellement exclusifs, mais bien plutôt parties intégrantes du même idéal de sagesse de la culture inuite
- 4. Pilimmaksarniq – prise en charge**
Ce principe suggère d'utiliser l'information pour redresser les maux sociaux et spirituels, pour travailler à l'édification d'une société inuite équilibrée et forte.
- 5. Qanuqtuurunnarniq – ingéniosité et adaptation**
Ce principe renvoie au besoin pour les individus et les communautés de se montrer créatifs, souples et orientés vers la recherche de solutions.
- 6. Aajiiqatigiinnngniq – collaboration et consensus**
Ce principe souligne la nécessité du respect et de la réciprocité dans la prise de décision. Le processus de guérison inuit ne peut réussir que dans la mesure où il implique de la réciprocité, c'est-à-dire dans la mesure où il s'appuie en tout point sur les opinions et la contribution des clients et des conseillers, des dirigeants et des membres de la communauté et où chacun reconnaît la valeur du point de vue de l'autre. Par conséquent, les décisions sont consensuelles et, de ce fait, solides.

La distinction entre les choix et les conséquences est une leçon importante à transmettre aux enfants et aux jeunes. Nous avons tous des choix à faire dans nos vies, sur une base quotidienne. Nous devons réfléchir attentivement à nos choix, car tout choix comporte une conséquence, positive ou négative (...). [Enfants, on nous enseigne à] « accorder notre tête et notre cœur », ce qui signifie que nous devons également établir l'harmonie et l'équilibre avec notre environnement.

- Edge et McCallum, 2006





Rôles des hommes
et des femmes

C. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES HOMMES ET DES FEMMES AU SEIN DE LA FAMILLE ET DE LA COMMUNAUTÉ

Le concept de famille dans les cultures autochtones s'accorde avec les cercles d'harmonie, suivant l'enseignement d'une Ancienne, Maria Campbell, partagé dans la citation qui suit :

Traditionnellement, on comprenait que cela prenait « une communauté entière pour élever un enfant. » Depuis des temps immémoriaux, nos enfants étaient toujours placés au centre de la communauté. Autour d'eux se trouvaient les Anciens qui avaient la responsabilité de leur enseigner l'histoire, les coutumes et les tradi-

tions. Le cercle suivant, autour de celui des Anciens, était celui des femmes qui avaient la responsabilité de fournir l'alimentation et l'éducation aux enfants. Le dernier cercle, autour de celui des femmes, était celui des hommes. Ceux-ci avaient la responsabilité de fournir la nourriture et de protéger les cercles situés à l'intérieur. Chacun avait un rôle et une responsabilité avec comme première préoccupation les soins et la protection des enfants, parce que les enfants représentaient l'avenir d'un peuple. Lorsqu'ils prenaient une décision, nos dirigeants regardaient toujours sept générations plus loin pour assurer un avenir à nos enfants. (Cowie-Rogers, 2010) (Trad. libre).

Ainsi, la famille s'étend bien au-delà de la famille nucléaire et un même foyer inclut un réseau de frères, de sœurs, de tantes, d'oncles, de parents, de grands-parents, de nièces et de neveux. Selon la culture et la communauté, la famille élargie peut être liée au système de clans. Cette famille élargie fonctionne comme un système d'interrelations plutôt que comme des parties distinctes.

« Bien qu'il soit prudent d'avancer que les foyers formés d'une seule génération et d'une seule famille sont plus répandus dans la plupart des milieux autochtones d'aujourd'hui comparativement à il y a plusieurs générations, il demeure qu'il y a des différences culturelles importantes et profondes qui distinguent la vie des familles autochtones de celles des familles non autochtones au Canada. » (Bopp, Bopp et Lane, 2003) (Trad. libre).

Les femmes sont vues comme les créatrices de la vie et participent à tout ce qui concerne la créativité, depuis les plantations et les récoltes jusqu'à donner naissance aux enfants et les élever. Les femmes prodiguaient les soins et l'alimentation à la communauté, construisaient et entretenaient les maisons, et voyaient aux affaires de la famille. La terre et les récoltes appartenaient aux femmes et non à leur mari ou à leurs frères. Traditionnellement, les hommes s'occupaient de la chasse pour la communauté, les femmes se chargeant de dépecer, d'entreposer et de préparer les produits de la chasse... les tâches traditionnelles des hommes (chasse, commerce, défense de la communauté) les obligeaient souvent à s'éloigner, de sorte que leur position sociale était parfois plus faible que celle des femmes (OFIFC, 2008). (Trad. libre)

Généralement, dans toutes les cultures autochtones d'avant les premiers contacts avec d'autres cultures, les hommes et les femmes assumaient des rôles et des responsabilités différentes; toutefois, aucune de ces fonctions n'était moins importante que l'autre. Les hommes et les femmes étaient considérés comme des égaux ayant des caractéristiques et des responsabilités très différentes et qui étaient toutes nécessaires à une vie complète. Ces rôles étaient complémentaires et nécessaires au maintien de la famille, de la communauté et de la nation. Ni l'homme ni la femme ne pouvaient remplir leur rôle sans que l'autre remplisse le sien.

Les enfants étaient reconnus comme des dons du Créateur et il convenait d'en prendre soin et de les éduquer de façon à ce que leur don puisse s'épanouir. L'apprentissage de l'autodiscipline et de l'autonomie dès un jeune âge était important parce que les Autochtones vivaient en étroite relation avec la nature et ils comprenaient très bien

ce que l'environnement pouvait faire subir à ceux qui ne maîtrisaient pas ces apprentissages. Il était essentiel que la famille élargie enseigne à chaque enfant l'autonomie et la capacité de mettre à contribution leurs dons uniques pour la famille et la communauté.

RÔLE DE LA FEMME

La femme est à la base de la famille et de la communauté autochtones. Traditionnellement, les femmes étaient tenues en haute estime et étaient respectées pour leur capacité à résoudre les problèmes et à remplir de multiples tâches. Elles avaient la responsabilité de diriger la maisonnée, la famille et l'ensemble de la communauté lorsque les hommes s'absentaient pour la chasse, la pêche ou la trappe.

Traditionnellement, la transmission de génération en génération de la langue, des coutumes et des croyances incombait à la femme.

De nombreuses cultures autochtones étaient centrées sur la femme et étaient matrilineaires. L'ascendance d'un enfant remontait la lignée maternelle et les biens de la famille étaient transmis suivant la lignée de la femme.

Les femmes jouaient un rôle clé en déterminant quels hommes assumeraient les rôles de dirigeants. Elles surveillaient les enfants tout au long de leur développement pour repérer leurs forces et leur capacité d'assumer des rôles de dirigeants. Dans la Hutte d'enseignement de la vie, les femmes déterminaient qui serait le grand chef pour les différentes tâches requises. Les femmes continuent d'assumer cette responsabilité dans certaines communautés des Premières nations où les structures de gouvernance traditionnelles sont maintenues.

RÔLE DE L'HOMME

L'homme est souvent décrit comme le pourvoyeur et le protecteur. Dans certaines communautés autochtones, il était également décrit comme un « guerrier » puisqu'il prenait part à la défense de la communauté. Comme la femme, l'homme avait des rôles et des responsabilités précis.

L'autodiscipline jouait un grand rôle dans la réussite d'un homme au sein de sa communauté.

Les femmes sont celles qui donnent la vie. Elles ont reçu le don de l'eau. Elles portent l'eau en elles et c'est l'eau qui coule d'elle lorsqu'elles sont prêtes à mettre au monde un bébé. Cette eau les relie à la Mère Terre et à la Grand-mère Lune. C'est pour cette raison que les femmes ont la responsabilité de l'eau lors des cérémonies.

On reconnaît à chaque enfant un talent unique ou un don particulier. Il incombe à chacun d'entre nous d'aider l'enfant à explorer et à découvrir ce talent ou ce don. Chacun a quelque chose à apprendre d'un échec. L'écoute, le respect des autres et le respect de soi sont considérés comme des qualités à enseigner aux enfants et aux jeunes pour les aider à survivre dans les deux mondes, le monde autochtone et le monde non autochtone d'aujourd'hui. - Edge et McCallum, 2006 (Trad. libre)

On enseignait à toutes les femmes à apporter leur contribution à la maisonnée dès leur plus jeune âge. Chacune était fière d'apprendre à coudre. Les mères et les grands-mères leur transmettaient diverses leçons : « n'abandonne jamais »; « tu dois croire en toi »; « pardonne et oublie »; « donne de bon cœur »; et « si tu ne trouves rien à dire de gentil, ne dis rien du tout ». Aujourd'hui, les gens éprouvent une grande fierté de pouvoir dire qu'ils « joignent le geste à la parole »
- Edge et McCallum, 2006 (Trad. libre)

Dans notre communauté, les hommes assumaient un rôle de protecteur. Ils ont perdu ce rôle et ont appris d'autres leçons sur la façon d'être un homme : souvent des stéréotypes négatifs.
- Participant à un groupe de discussion

L'association 2-Spirited People of the 1st Nations (2 Spirits) est une organisation de services sociaux sans but lucratif dont les membres sont des Autochtones bispirituels (ou plus couramment appelés des lesbiennes, intersexués, gays, bisexuels ou transgenres autochtones) de l'Amérique du Nord. Le siège social de l'organisation est situé à Toronto.

On nous confiait des tâches difficiles pour que nous soyons expérimentés quand viendrait le temps de nous marier, de sorte qu'en temps de disette nous puissions survivre... Les garçons avaient la vie dure parce qu'ils devaient être capables, quand ils seraient grands, de pourvoir aux besoins de leur femme et de leurs enfants. C'est comme s'ils devaient sortir tout le temps. Dès qu'un garçon se réveillait, on lui demandait de s'habiller et de sortir pour vérifier le temps qu'il faisait pour l'entraîner à sortir, peu importe le temps qu'il faisait. - Ajungniq Centre, 2007 (Trad. libre)

« Lorsqu'un homme choisit d'utiliser la violence envers une femme, il lui retire son esprit. Il transforme l'esprit même qui, en elle, a fait son entrée dans le monde. » - Pauline Shirt (Ancienne crie)

BISPIRITUELS

Adapté de www.2spirits.com

Plusieurs cultures autochtones considéraient les homosexuels comme des « bispirituels » ou suivant une traduction littérale du terme ojibwé, Niizh manidoowag, « celui (ou celle) qui accueille simultanément l'esprit masculin et l'esprit féminin ». D'autres cultures désignaient les bispirituels comme « celui (ou celle) qui est transformé » ou « celui (ou celle) qui change ». Suivant un projet en travail social de l'université McGill, traditionnellement, la personne bispirituelle était une personne qui avait reçu un don du Créateur, ce don consistant à avoir le privilège d'accueillir dans son corps à la fois l'esprit masculin et l'esprit féminin.

La notion de bispirituel a été « attestée dans plus de 130 tribus, dans toutes les régions de l'Amérique du Nord, dans tous les types de culture indigène. » (Trad. libre) Dans certaines tribus, les bispirituels assumaient des rôles précis, dont celui de guérisseur ou de gens de médecine ou de prophète, ou encore celui d'attribuer aux enfants ou aux adultes des noms porteurs de chance. Les bispirituels étaient des « enseignants, des guérisseurs, des soignants, des éducateurs et, au besoin, des guerriers estimés et respectés. » (Trad. libre). Dans le processus de colonisation, l'influence des valeurs européennes a touché les bispirituels qui se voyaient imposés des rôles stricts selon le genre. Avec l'arrivée des Européens, la spiritualité, la vie familiale et les traditions indigènes se sont vues imposées des façons de voir et des valeurs étrangères. La conception que les missionnaires se faisaient de la sexualité, par exemple, a créé de nombreux nouveaux tabous.

D. VIOLENCE FAMILIALE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS, MÉTISSSES ET INUITES

Bien que nous ne sachions pas si la violence familiale existait avant l'arrivée des colons européens, il est probable que l'incidence de la violence était passablement moindre et que la façon de l'aborder différait.

Cela s'explique par plusieurs raisons liées à la structure de la famille qui différait considérablement du modèle européen : l'homme et la femme étaient vus comme des êtres interdépendants, les deux étant égaux, mais différents; les cultures étaient souvent matrilineaires; et les hommes qui infligeaient des mauvais traitements étaient considérés comme des faibles.

Lorsqu'un homme battait une femme, il était vu comme étant irrationnel et on considérait qu'il ne pouvait plus assumer de rôles de leadership à la chasse ou à la guerre. On ne pouvait compter sur lui pour se comporter correctement et il pouvait être source de maux pour les autres.

En cas de violence, son auteur était immédiatement confronté par les autres hommes de sa parenté ou par celle de sa victime. Si la violence se poursuivait, la punition pouvait être sévère, incluant le bannissement, la castration et la mort.

La famille élargie et la communauté pouvaient voir à ce que la femme et les enfants soient protégés de l'homme violent. Si, dans la situation immédiate, la femme ne pouvait s'occuper des enfants, la famille la soutenait dans ses responsabilités.

Aujourd'hui, l'incidence de la violence a augmenté et les filets de sécurité de la communauté sont parfois élargis pour assurer la sécurité des femmes et des enfants. Les communautés travaillent à rétablir un équilibre.

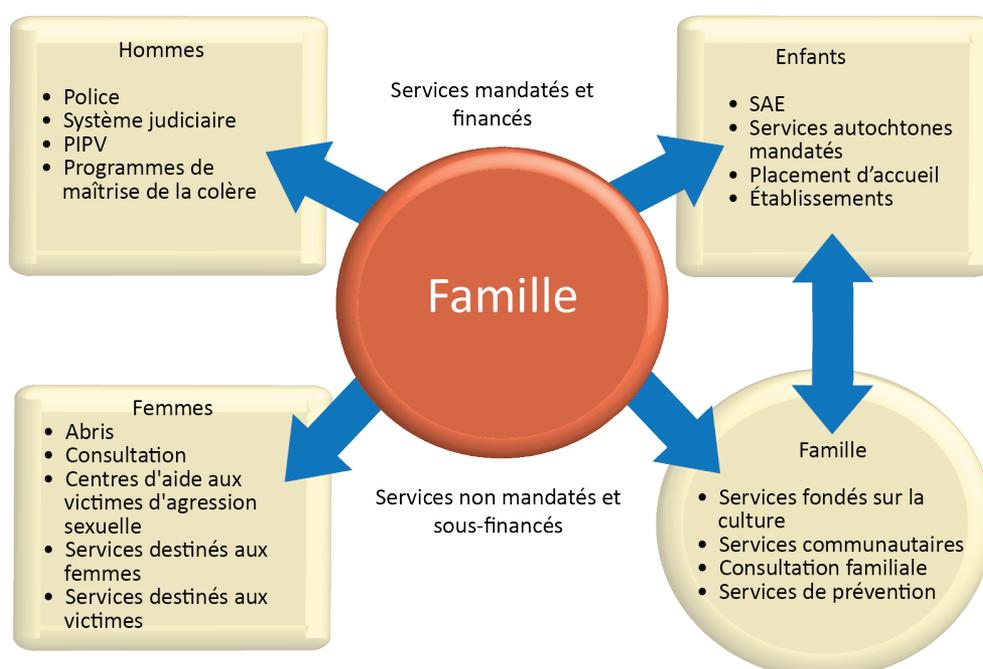
E. MODÈLES DE SERVICES DOMINANTS

Les modèles dominants cherchent souvent à s'occuper du problème immédiat de sécurité en retirant la victime de violence, généralement la femme et les enfants, de la maison familiale et de la communauté. Des abris existent pour les femmes et les enfants. Après avoir été accusés de violence familiale, les hommes sont généralement retournés chez eux parce qu'il n'y a pas de ressources appropriées dans les collectivités éloignées. L'approche dominante est contraire aux modèles et aux pratiques autochtones qui cherchent à aider les familles à se rétablir comme famille et qui s'attaquent au problème de base qui a conduit à la violence.

Pour obtenir un exemplaire du Guide de pratique *Au croisement de la violence faite aux femmes et de la sécurité de l'enfant*, veuillez consulter le site: <http://oacas.myshopify.com/collections/publications>

Le Guide de pratique de l'AOSAE intitulé *Au croisement de la violence faite aux femmes et de la sécurité de l'enfant* montre que les fournisseurs de services cherchent des moyens de soutenir les familles et d'assurer leur sécurité sans présumer que la séparation est le premier choix et le choix logique.

Approche dominante d'intervention en cas de violence familiale



L'expérience vécue par les participants aux groupes de discussion lorsque la famille est en détresse est résumée dans le modèle qui suit. Ils ont mentionné les thèmes clés suivants :

1. La famille est divisée selon les différents services.
2. La femme est envoyée aux services qui s'adressent aux victimes, l'homme passe souvent par le système judiciaire et les enfants sont envoyés vers les agences du bien-être de l'enfance. Les enfants sont souvent séparés de leurs frères et sœurs, deviennent pupilles de la Couronne ou vont en placement d'accueil ou dans un centre de détention.
3. Les familles expriment leur satisfaction à l'égard des services ancrés dans la culture et la communauté parce qu'ils semblent capables de répondre aux besoins de la famille en tant qu'elle forme un tout.
4. La violence et la négligence sont des conséquences de déterminants sociaux (par exemple, la pauvreté, le manque d'emplois, la mauvaise santé, le racisme et la discrimination) et sont mieux comprises et mieux abordées par les services provenant de la communauté (par exemple, Bébés en santé, Healthy Living, Life Long Care).
5. Les programmes fondés sur la culture qui consolident l'identité de la personne sont vus comme un facteur clé pour aider les gens à se renforcer et à trouver leur voie pour améliorer leur situation personnelle et familiale.
6. Le système d'intervention actuel divise les familles et n'est pas holistique.

F. MODÈLES DES PREMIÈRES NATIONS, INUITS ET MÉTISSSES POUR ABORDER LA VIOLENCE FAMILIALE

« Lorsque la violence et les mauvais traitements font leur entrée dans le système de famille autochtone, les probabilités sont beaucoup plus élevées que de nombreuses personnes en souffriront que dans le cas d'une famille non autochtone en raison des nombreuses interrelations qui composent ce système » (Bopp, Bopp et Lane, 2003) (Trad. libre)

ATous les modèles autochtones en matière de violence familiale :

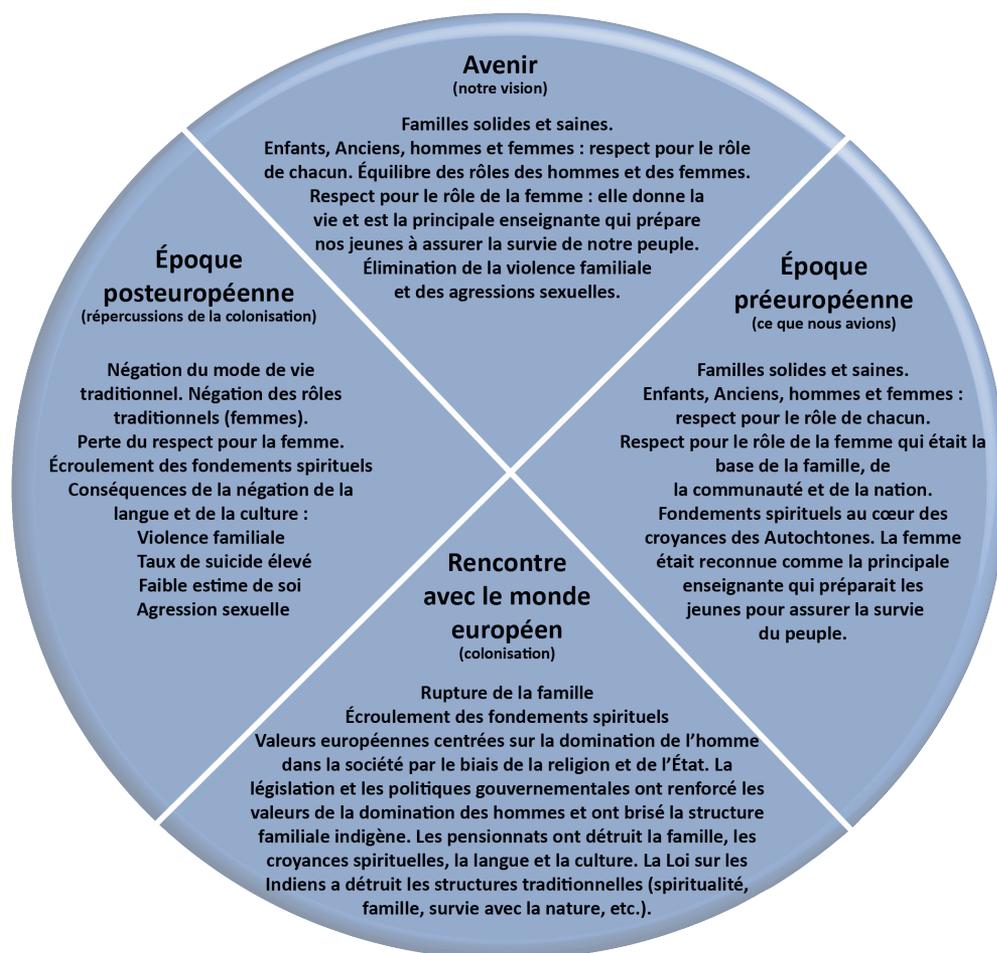
- > Cherchent à s'occuper des autres facteurs socio-économiques et historiques qui influent sur la famille et causent la violence
- > Cherchent à maintenir la famille intacte
- > Reconnassent la nécessité d'obtenir la participation de la famille entière, de la famille élargie et de la communauté pour aborder le problème de la violence familiale
- > Reconnassent l'héritage et le traumatisme historique et le besoin de guérison de la personne et de la famille comme élément clé pour aborder le problème de la violence familiale

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES FONDÉE SUR LA CULTURE

La Roue d'analyse comparative entre les sexes fondée sur la culture de Kanawayhitowin (2010) décrit le processus que les familles autochtones ont traversé et comment elles peuvent avancer.

La portion de la roue qui porte sur l'avenir laisse entrevoir des familles autochtones qui sont exemptes de violence et mènent une vie équilibrée.

Roue d'analyse comparative entre les sexes fondée sur la culture



Kanawayhitowin (2010). Kanawayhitowin: Taking Care of Each Others Spirit, Community Action Campaign to Prevent Woman Abuse in the Aboriginal Community (p.17). Toronto, ON: Kanawayhitowin. (Trad. libre)

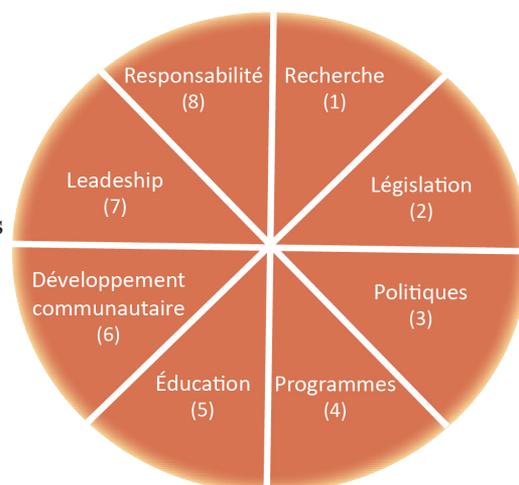
CADRE STRATÉGIQUE POUR FAIRE CESSER LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES AUTOCHTONES

Les femmes autochtones en Ontario ont joué un rôle de premier plan ces 20 dernières années pour aborder le problème de la violence familiale dans leurs familles. En 2006, l'Ontario Native Women's Association (ONWA) et l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres ont réuni des membres des communautés autochtones et des représentants du gouvernement pour mettre au point le Cadre stratégique pour faire cesser la violence faite aux femmes autochtones qui va au-delà du simple soutien aux familles après des épisodes de violence. Le cadre stratégique est endossé par le Gouvernement de l'Ontario et par un comité conjoint qui inclut des représentants de 15 ministères. Il sert de référence à l'élaboration d'initiatives et de programmes particuliers.

Plusieurs principes sous-tendent le cadre stratégique. Les principes ci-dessous concernent la nécessité d'aborder le problème de la violence familiale en tant qu'il touche la famille dans sa totalité :

- > Pour mettre fin à la violence, toutes les personnes qui souffrent de la violence faite aux femmes autochtones (victimes, agresseurs et familles qui sont victimes de la violence ou qui en sont témoins) ont besoin d'un soutien particulier
- > La violence faite aux femmes autochtones se situe toujours dans le contexte d'une communauté et, ce faisant, la communauté dans son ensemble joue un rôle central dans la solution du problème
- > La violence faite aux femmes autochtones est enracinée dans une discrimination systémique et, par conséquent, les questions liées au genre, à la race et à l'exclusion culturelle doivent être prises en considération lorsque l'on aborde le problème de la violence
- > Il convient d'appliquer un modèle qui s'appuie sur les déterminants sociaux et de la santé pour s'assurer que l'on s'attaque aux causes de la violence

Huit orientations stratégiques du Cadre stratégique pour faire cesser la violence faite aux femmes autochtones



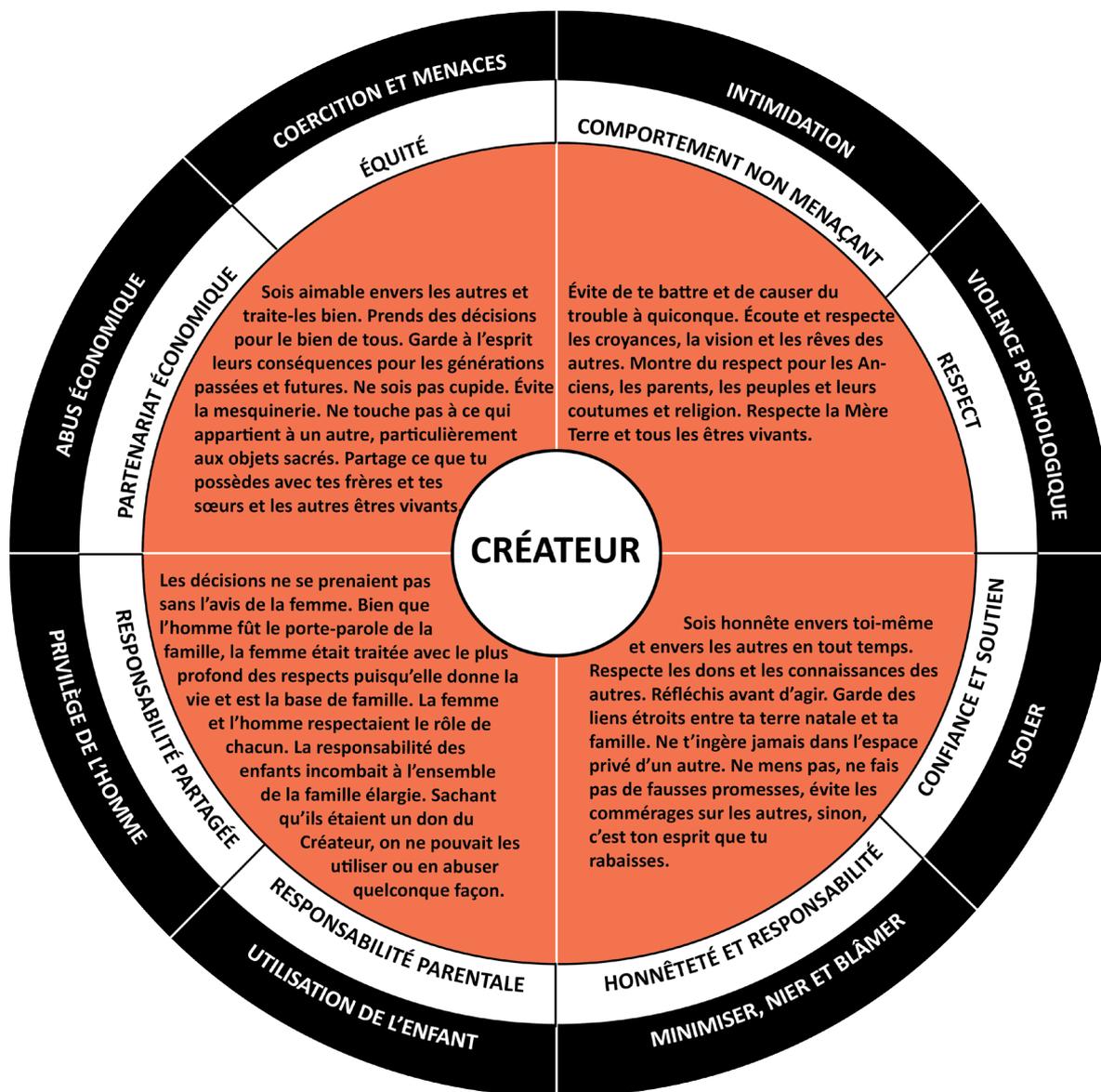
Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC) et Ontario Native Women's Association (ONWA). (2007). A strategic framework to end violence against aboriginal women. Ontario: OFIFC et ONWA. (Trad. libre)

« Le cadre stratégique repose sur la roue de la médecine de façon à proposer un continuum d'approches pour aborder le problème. Il faudra des stratégies visant de nombreux plans et différents problèmes pour réussir à contrer la violence » (OFIFC et ONWA, 2007) (Trad. libre).

Voici une série d'interventions fondées sur la culture qui illustrent des stratégies sur les plans individuels, communautaires et organisationnels visant à mettre fin à la violence familiale.

« THE CREATOR'S WHEEL – MENDING THE SACRED HOOP »

Le Cercle du créateur (Creator's Wheel) a été conçu comme une version autochtone du Cercle du pouvoir et du contrôle. Le Cercle du pouvoir et du contrôle est un outil d'évaluation qui aide les femmes à reconnaître la nature des formes de violence dont elles ont été victimes. Le Cercle du créateur reconnaît que le Créateur est au centre de toute vie. Lorsque nous menons une bonne vie, nous avançons avec les comportements, les sentiments et les intentions apparaissant à l'intérieur du cercle. Lorsque nous n'allons pas bien, notre comportement est mieux décrit par les mots à l'extérieur du cercle.



Adapté de Mending the Sacred Hoop. (n.d.). The creator wheel. En ligne. Consulté le 1 février 2012 : <http://www.mshoop.org/resources/>

« WHITE BISON'S WELLBRIETY MOVEMENT » (WWW.WHITEBISON.ORG)

Le mouvement Wellbriety reconnaît que les membres d'une famille ont besoin d'apprendre et de s'approprier leurs rôles et responsabilités dans une famille. La série *Families of Tradition: Developing Healthy Family Relationships* offre un ensemble de programmes qui visent à transmettre le savoir, les croyances et les pratiques que les Anciens auraient transmis si les communautés n'avaient pas été brisées.

Des rencontres hebdomadaires s'appuient sur un modèle appelé Healing Forest qui intègre la Roue de la médecine et un programme en 12 étapes. Les thèmes abordés incluent « les familles de la tradition », « les pères de la tradition », « les mères de la tradition », « les filles de la tradition », et « les fils de la tradition ».

Tous les programmes Wellbriety reposent sur quatre lois du changement :

1. **Le changement vient de l'intérieur.**
« Le changement doit venir d'un désir intérieur de changer notre vie. Nous devons faire un effort conscient pour changer nos buts, nos choix, nos comportements et même nos sentiments et notre conception de soi. » (Trad. libre)



2. Avant qu'une évolution puisse trouver place, il faut qu'elle soit précédée d'une vision.

« Lorsqu'une personne et une famille commencent à grandir, elles ont besoin de se doter d'une vision qu'elles utiliseront pour évoluer. Il est important de développer une vision du rôle que joue une famille saine et des valeurs qu'une personne saine affiche dans ses relations avec la famille... » (Trad. libre)

3. Un apprentissage important doit prendre place.

« Chacun doit faire partie du changement pour que le changement prenne place. Le cycle de la vie et le cercle de la vie doivent être inclus dans le changement : enfant, jeune, adulte, Ancien, individu, famille, communauté, nation. » (Trad. Libre)

4. Vous devez créer une forêt de guérison.

Un diagramme illustrant une forêt sert à souligner nos liens d'interdépendance. « Une forêt, comme une communauté, ne peut être plus saine que ne le sont ses racines et son environnement. Si les individus, les familles et les communautés ne sont pas dotés de moyens les aidant à surmonter les effets des systèmes racinaires malsains et dysfonctionnels (la colère, la culpabilité, la honte et la peur), ils adopteront à leur tour des comportements malsains. » (Trad. libre)

MODÈLE INUIT DE GUÉRISON MEEKA ARNAKAQ

Les blocs de neige qui forment l'iglou représentent les éléments nécessaires au développement d'un mode de vie sain. L'intérieur de l'iglou illustre les étapes du développement de l'individu. Nous devons apprendre à nous comprendre nous-mêmes avant de pouvoir devenir un bon membre d'une famille.

Les étapes sont les suivantes :

- > Prendre conscience de soi
- > Savoir où poser des limites
- > Se protéger
- > Être patient envers soi-même
- > Se comprendre
- > Parler pour soi
- > S'autoévaluer
- > L'amour de soi
- > La gratitude envers soi
- > Connaître ses capacités
- > Se fait confiance
- > Être ami avec soi
- > Croire en soi





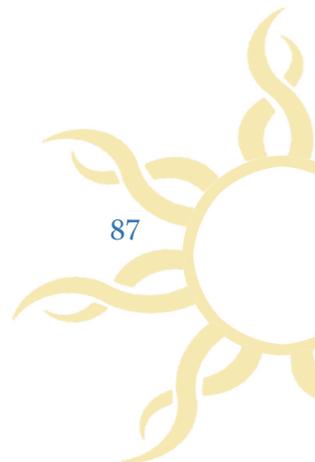
Pour guérir, la personne doit franchir les étapes qui constituent les fondements d'une vie saine. C'est seulement une fois que la personne a franchi ces étapes que la famille peut grandir pour créer une structure familiale saine, sans aucune forme de violence. Les conseils pour une vie saine incluent les points suivants :

1. Les partenaires comprennent chacun le cœur de l'autre.
2. Composer avec la famille se fait sans crainte.
3. Les membres de la famille sont traités selon une bonne attitude.
4. Les tâches ménagères sont déléguées.
5. Des tâches particulières sont déléguées au partenaire, aux enfants et aux parents.
6. L'amour aveugle tout le monde.
7. Se préparer pour l'avenir ensemble.
8. Être sensible envers les membres de la famille par tous les moyens.
9. Protéger les enfants et les membres de la famille.
10. Les membres de la maisonnée avancent ensemble dans la vie.
11. Manifester de la gratitude envers les membres de la famille.
12. Pouvoir composer avec les membres de la famille sans crainte.
13. Assigner des responsabilités à tous les membres de la famille.
14. S'entendre sur les plans et les tâches à faire.
15. Préparer les membres de la famille à éviter les situations à risque.

« Le meilleur moyen de renforcer l'esprit d'un enfant est d'appliquer une discipline équilibrée... il faut se montrer constant avec eux. Si vous manifestez avec constance amour et discipline, l'enfant grandira bien. »

- Uqsuralik Ottokie, 2007 (Trad. Libre)

La partie finale de l'igloo est la porte qui se prolonge à l'extérieur et qui représente les autres membres de la communauté. Chaque bloc de la porte illustre des comportements qui peuvent aider à vivre en paix avec les autres membres de la communauté.



APPROCHE COMMUNAUTAIRE TIKINAGAN

L'agence Tikinagan Child and Family Services travaille avec 30 Premières nations du nord-ouest de l'Ontario et couvre les comtés de Sioux Lookout et de ses environs. La plupart des communautés dont elle s'occupe ne sont accessibles qu'en avion, sauf en hiver, où on peut s'y rendre par des routes de glace lorsque les lacs sont gelés.

L'approche de l'agence Tikinagan repose sur les cercles d'harmonie et utilise la communauté comme ressource pour contrer la violence familiale et pour protéger l'enfant au sein de la communauté.

Nous croyons que notre rôle consiste à être présents dans la communauté, à offrir du mentorat aux jeunes parents, à soutenir les familles qui cherchent à regagner leur équilibre et, en définitive, à protéger les enfants lorsque cela est nécessaire.

- www.tikinagan.org

Pour l'agence Tikinagan, les solutions pour les familles se trouvent dans nos communautés, au sein des familles et en chacun de nous.

- www.tikinagan.org

Avec le soutien d'un comité des services à la famille ancré dans la communauté ou d'un organisme équivalent, le programme communautaire Weechi-it-te-win s'appuie sur un modèle décentralisé pour offrir des services aux enfants et aux familles. Les équipes rattachées aux communautés des Premières nations partagent la responsabilité de la prestation d'un ensemble de services de soutien à la famille et de protection de l'enfance en vue de soutenir le développement sain des enfants, d'aider les parents et les autres personnes responsables et de travailler avec les enfants et les parents dans le but de maintenir ou de rétablir l'unité de la famille.

Pour plus de précisions, voir le site du programme Weechi-it-te-win : www.weechi.ca/ccp.php

Plutôt que de rassembler tout son personnel dans un même lieu, l'agence Tikinagan garde la majorité de ses travailleurs et bureaux dans les communautés pour qu'ils soient intégrés aux Premières nations qu'ils servent.

Les principes qui sous-tendent les services de l'agence Tikinagan :

- > La première responsabilité quant à la sécurité et au bien-être de l'enfant réside au sein de la famille. La famille élargie est l'autre option si la famille ne peut pas prendre soin de ses enfants.
- > À l'échelle de la communauté, la sécurité et le bien-être des enfants est la responsabilité de tous. Quiconque a connaissance que des enfants ont besoin de protection doit faire en sorte que ces enfants et leur famille reçoivent de l'aide. Le but premier des services aux familles est de maintenir les familles intactes et de s'assurer de la sécurité et du bien-être des enfants.
- > Les services doivent être centrés sur la famille, ancrés dans la communauté et administrés et assurés par la Première nation. La communauté détermine les méthodes de résolution des désaccords qui concernent les familles et les enfants.
- > L'agence Tikinagan offrira ou verra à ce que soient offerts des services d'orientation et de consultation aux familles et aux enfants pour éviter que ces derniers ne subissent des préjudices et pour, dans la mesure du possible, les laisser avec leur famille et dans leur communauté.
- > Dans les cas où c'est la Première nation qui offre les services, l'agence Tikinagan offrira des services de soutien et de conseil. Tikinagan est l'autorité finale en ce qui concerne la sécurité et le bien-être des enfants. Le recours aux tribunaux ne sera une option que lorsque tous les autres moyens de protéger l'enfant auront échoué.

- > L'agence Tikinagan aidera les Premières nations à retrouver les enfants qui ont été perdus dans le processus du bien-être de l'enfance et à les rapatrier lorsque cela est possible et approprié.

KANAWAYHITOWIN

Le programme *Kanawayhitowin* est le pendant de l'initiative ontarienne « Voisin-es, ami-es et familles »¹. Il reflète une approche ancrée dans la tradition et la culture de la guérison et du bien-être de la communauté.

La campagne Kanawayhitowin reconnaît le rôle traditionnel que les membres de la communauté ont joué dans la protection et les soins à s'apporter mutuellement et utilise des outils et des programmes de formation fondés sur les rôles et responsabilités traditionnels.

L'approche adoptée auprès des hommes repose sur un enseignement traditionnel selon lequel l'homme a besoin d'être tenu responsable et il est plus qu'un agresseur. De nombreuses raisons peuvent amener un homme à choisir d'exercer de la violence envers une femme. Premièrement, c'est un moyen d'exercer sur elle un contrôle et du pouvoir. Voici d'autres facteurs qui peuvent inciter un homme autochtone à exercer de la violence envers une femme autochtone :

- > Les expériences de vie de l'homme
- > L'absence de conséquences
- > Les croyances et les attitudes à l'égard des femmes
- > Le niveau de bien-être de la communauté

La campagne Kanawayhitowin rappelle à la famille et à la communauté de remplir leur responsabilité traditionnelle à l'égard des enfants.

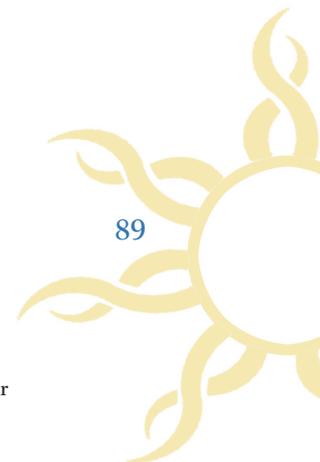
KIZHAAY ANISHINAABE NIIN

Les femmes autochtones reconnaissent que la violence dans leurs familles ne pourra prendre fin sans que les hommes soient parties prenantes de la solution. Les hommes ont besoin d'être tenus responsables pour guérir et pour avoir la possibilité d'assumer leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'homme autochtone.

La phrase ojibwé Kizhaay Anishinaabe Niin signifie « je suis un homme bon ». Alors que la violence s'est introduite dans des communautés entières, « je suis un homme bon » nous rappelle que la violence n'a jamais été acceptable dans la culture autoch-

Suivant nos enseignements sur nos façons de faire traditionnelles, les membres des familles ne s'infligeaient jamais de violence entre eux ni envers les enfants. Nous croyons que les enfants sont des dons du Créateur. Nous n'en sommes pas les « propriétaires », mais bien les gardiens. Ils nous ont été donnés pour que nous leur enseignions, pour que nous soyons de bons modèles pour eux et pour que nous créions l'harmonie, la paix et la compréhension. Nous avons transmis à nos enfants tous les enseignements tirés de nos expériences de la vie. Il faut enseigner aux enfants les « bonnes » façons de faire et ils doivent les apprendre au sein de leur famille. Tous les membres de la famille prennent soin de tous les enfants. - www.kanawayhitowin.ca

¹ Voisin-es, ami-es et familles est une campagne de sensibilisation du public aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes pour permettre aux proches d'une femme qui risque d'en être victime ou d'un homme violent, d'apporter leur aide.



tone. Cette initiative a pour but d'obtenir l'engagement des hommes autochtones à affirmer fortement leur opposition à toute forme de violence contre les femmes autochtones.

L'homme qui se présente devant un tribunal sous des accusations de voies de fait contre un membre de sa famille n'est certainement pas coupable d'un seul incident, mais bien plutôt d'avoir orchestré un régime de terreur, d'agressions et de domination ayant causé un énorme stress post-traumatique à ses victimes, en plus des « dommages collatéraux » aux enfants qui ont été témoins de la violence. Ce faisant, cet homme contribue à la probabilité toujours plus grande que sa communauté abrite sous peu une culture de violence et d'agressions, si ce n'est pas déjà le cas.

Toutefois, bien qu'il soit responsable de ses gestes de violence et des modèles de comportement qu'il perpétue ainsi, ce même homme est le fruit de ses propres expériences vécues pendant l'enfance. Le simple fait de le punir de ses méfaits ne mettra pas fin au cycle de la violence. Manifestement, cet homme a besoin de guérison, comme les membres de sa famille et les victimes. Cependant en arrière-fond, la complexité des dynamiques au sein de la communauté a permis à cet homme de devenir un agresseur et de transmettre ce modèle de violence à la génération suivante. - Bopp, Bopp et Lane, 2003 (Trad. libre)

OUTILS CLÉS – LE CERCLE DE PARTAGE ET DE GUÉRISON ET LE CERCLE DE LA FAMILLE ET DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y a pas un processus de guérison unique qui convienne à tous les Autochtones. Les différents groupes culturels ont des guérisseurs et des processus de guérison qui diffèrent. Néanmoins, certaines approches clés ont été utilisées à maintes reprises avec de nombreux groupes et peuvent être utiles au travail en protection de l'enfance.

Le cercle est l'un de ces outils souvent utilisés pour venir en aide aux familles autochtones. Au moyen du cercle, toutes les personnes peuvent s'exprimer pleinement, établir des liens entre elles et avec les autres et explorer comment retrouver leur équilibre. Au sein du cercle, les personnes doivent faire face aux effets sur les autres de leurs comportements lorsqu'elles sont en perte d'équilibre, tout comme aux effets que les autres ont sur elles. Les personnes doivent également reconnaître leur interdépendance.

Il y a de nombreux types de cercles, mais ils respectent tous un certain protocole. Tous les cercles ont comme objectif que tous ses membres soient entendus et écoutés, qu'ils y trouvent sécurité et que les traditions et les connaissances historiques soient suivies et respectées. Il est important que le Créateur et le monde des esprits participent au cercle pour protéger toutes les personnes qui explorent des expériences de vie difficiles.

Les cercles comportent quatre niveaux ayant chacun leurs propriétés curatives :

- > Le premier niveau est le cercle de parole où les participants prennent conscience des blessures originales
- > Le deuxième niveau est le cercle de partage où un degré élevé de confiance s'installe et où les participants commencent à exprimer des émotions douloureuses
- > Le troisième niveau est le cercle de guérison où les participants règlent des expériences douloureuses et apprennent à faire confiance aux messages intuitifs et spirituels qu'ils reçoivent
- > Le quatrième niveau est le cercle de l'esprit où les participants se réapproprient leur don spirituel et le consolident, tout en intégrant les enseignements et les pratiques culturelles dans leur processus de guérison et dans leur vie

En plus des cercles de la famille et de la famille élargie, le cercle de la communauté peut engager l'ensemble de la communauté à s'occuper du problème d'une famille dont il reconnaît l'impact sur tous les membres de la communauté.

Témoignages : La pratique professionnelle qui consiste à poser des questions directes ne permet pas nécessairement d'obtenir toute l'histoire d'un membre de la famille. Plus particulièrement, les femmes victimes de violence ne seront pas disposées à vous raconter toute leur histoire avant de vous faire pleinement confiance.

Vous pouvez semer des idées (par exemple, avec des énoncés du type « et si... »), donnant ainsi à penser à la personne qu'elle peut vous faire confiance et raconter son histoire ou répondre à vos questions.

Cercles d'enseignement et de partage : Les cercles procurent un environnement qui permet aux personnes d'apprendre, de modifier leurs valeurs et modèle et d'entrevoir de nouveaux comportements tout en recevant le soutien de personnes dans des situations semblables. Le cercle consolide l'autonomie de la personne et la conscience qu'elle a de faire partie intégrante d'une communauté plus large (les autres membres de la communauté qui vivent le même problème, les fournisseurs de services qui lui viennent en aide, etc.). Le cercle renforce les idées suivantes :

- > Chaque personne est porteuse de connaissance
- > L'expertise et l'autorité ne sont pas nécessaires pour transmettre des connaissances
- > Chacun change à son rythme
- > Nous ne pouvons pas juger les autres parce que leur histoire diffère de la nôtre

Pour travailler avec les hommes autochtones violents suivant une approche traditionnelle, celui-ci doit être tenu responsable et doit rendre des comptes – à ses victimes, sa famille, sa communauté et lui-même... Pour que l'approche traditionnelle fonctionne, il faut des modèles solides, des Anciens et des gens de tradition respectés, ainsi que des femmes autochtones solides pour accompagner ces hommes. Le modèle de guérison doit s'enraciner dans les enseignements des sept Grands-Pères.

SOURCES

2-Sprited People of the 1 st Nations. (2005). Information guide. En ligne. Consulté le 3 août 2011 : <http://www.2spirits.com/2SpiritInfoGuide05>.

2-Sprited People of the 1 st Nations. (2006). A history of 2-Sprited people. En ligne. Consulté le 3 août 2011 : <http://www.2spirits.com/AHistoryof2SpiritedPeople.pdf>.

Aboriginal Services Branch and Learning and Teaching Resources Branch. (2005). Our words, our ways: Teaching First Nations, Métis and Inuit learners (p. 27). Edmonton, AB : Minister of Education.

Ajunnginiq Centre, National Aboriginal Health Organization (NAHO). (2007). Resilience: Overcoming challenges and moving positively. Ottawa, ON : NAHO.

Antone, B. et Hill, D. (1990). Traditional healing: Helping our people lift their burdens. London ON : Tribal Sovereign Associates.

Arnakaq, M. (2010). Expanding ones' environment for a healthy lifestyle. Pangnirtung, NU: Author.

Bison, W. (2008). How to facilitate White Bison's Wellbriety training programs. Colorado Springs, CO : White Bison Inc.

Bopp, M., Bopp, J. et Lane, P. Jr. (2003). *Aboriginal domestic violence in Canada* (p.47). Ottawa, ON : Aboriginal Healing Foundation.

Four Worlds International Institute. (1984). *The sacred tree* (pp. 9-12). Lethbridge, AB : Four Worlds International Institute.

Kizhaay Anishinaabe Niin (n.d.). Seven grandfather teachings. En ligne. Consulté le 13 juillet 2011 : <http://www.iamakindman.ca/IAKM/seven-grandfather-teachings-aboriginal.html>.

Mending the Sacred Hoop. (n.d.). The creator wheel. En ligne. Consulté le 1 février 2012 : <http://www.mshoop.org/resources/>

Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC) et Ontario Native Women's Association (ONWA). (2007). *A strategic framework to end violence against aboriginal women*. Ontario : OFIFC et ONWA.

Roscoe, W. (1992). *The Zuni man-woman*. Albuquerque, NM : University of New Mexico Press.

Thomas, J. (n.d.). 'Our children are gifts', in *Kanawayhitowin: Taking care of each others spirit*. En ligne. Consulté le 22 juin 2011 : http://www.kanawayhitowin.ca/index.php?option=com_content&task=view&Itemid=62.

Traditional roles: First Nation teachings and practices. *First Nation Voice*. En ligne. Consulté le 20 juin 2010 : http://www.firstnationsvoice.com/index.php?action=article_detail&title=Traditional+Roles&Itemid=117.

White Plume, D.L. (1991). *The work of Sina Waken Win Okolakiciye: Sacred Shawl Women's Society*. In C. Reyer, *Cante Ohitika Win*. Vermillion, South Dakota : University of South Dakota Press.

SITES WEB

2spirits.com
www.2spirits.com

'Duluth Model'
www.theduluthmodel.org

Kanawayhitowin: Taking care of each others spirit
www.kanawayhitowin.ca

'Traditional Lifestyle' Haudenosaunee Confederacy
www.haudenosauneeconfederacy.ca





**4 > CONSOLIDATION DE
VOTRE PRATIQUE**



A. FAÇON DONT LES FAMILLES AUTOCHTONES DÉCRIVENT LEUR EXPÉRIENCE ACTUELLE AVEC LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE

Le travail avec les familles autochtones est complexe à plusieurs égards et s'inscrit dans un héritage historique que les professionnels du bien-être de l'enfance transportent avec eux. Dans ce contexte, les professionnels du bien-être de l'enfance ont la responsabilité d'aider les familles à contrer la violence familiale.

Ce soutien aux familles ne peut se faire seul. Le professionnel du bien-être de l'enfance est un fournisseur de services important parmi d'autres qui entourent la famille.

Cette section présente la rétroaction obtenue des participants aux groupes de discussion sur ce qu'ils souhaiteraient lorsqu'ils travaillent avec les professionnels du bien-être de l'enfance en situation de violence familiale. La section reflète les préoccupations actuelles des groupes de discussion et leurs suggestions pour progresser.

La réponse donnée actuellement en matière de violence familiale est problématique. Lorsqu'une femme appelle la police pour demander de l'aide, l'homme est arrêté et les services du bien-être de l'enfance sont appelés pour évaluer la situation. Lorsque l'on demande aux familles autochtones de décrire leur expérience avec le bien-être de l'enfance, elles soulignent comment elles ont eu le sentiment que leur famille avait été mal comprise et brisée; elles ont senti qu'elles étaient impuissantes et, dans certains cas, qu'on leur avait manqué de respect.

Souvent, les femmes qui ont signalé de la violence à la police ne savaient pas que la police appellerait automatiquement le bien-être de l'enfance si la situation impliquait des enfants. Elles ne savaient pas que lorsqu'elles cherchaient de l'aide et une protection, elles auraient à composer avec les services du bien-être de l'enfance. Beaucoup de femmes ont eu l'impression de se retrouver à défendre leur approche parentale plutôt que d'obtenir de l'aide relativement à la violence familiale qu'elles vivaient. Les professionnels du bien-être de l'enfance étaient perçus comme n'aidant pas toujours les femmes ou comme n'aidant pas à garder la famille réunie.

Les professionnels du bien-être de l'enfance, les autres fournisseurs de services et les familles ont besoin d'apprendre beaucoup de choses ensemble et cela commence par la construction de relations fondées sur le respect mutuel.

VISION À LONG TERM

L'approche fondée sur les forces permet une vision à plus long terme où les communautés peuvent échanger sur la façon d'aborder la violence familiale. Cette approche implique la participation de tous les fournisseurs de services et la collaboration avec la famille et la communauté pour répondre aux besoins des familles qui font l'expérience de la violence familiale. Ce type d'approche exige un engagement envers la guérison de l'individu, de la famille et de la communauté. Elle comporte quatre étapes :

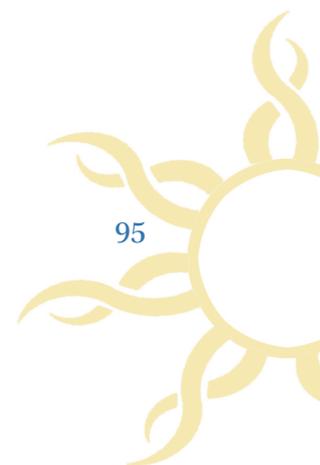
1. Lorsqu'un problème de violence familiale est détecté, une réponse immédiate intervient auprès de chacune des parties : les parents et les enfants. L'intervention peut impliquer la participation de fournisseurs de services, de la famille élargie et de membres de la communauté. Le but est alors de faire tout ce qui est possible pour assurer la sécurité de l'enfant avec au moins un parent. Si cela n'est pas possible, les fournisseurs de services doivent alors intervenir de façon à garder l'enfant dans la famille élargie ou dans la communauté.
2. Le parent victime de violence reçoit un soutien immédiat, dont des services de consultation, des soins de santé et des services financiers. Le parent qui a commis l'agression fait immédiatement l'objet d'une évaluation des risques. On cherchera à déterminer s'il est conscient de son comportement violent et s'il reçoit de l'aide pour mettre fin à la violence et régler les problèmes. Une partie de sa responsabilité en ce qui concerne la guérison consiste à dire aux enfants que son comportement violent est mauvais. Les membres de la famille élargie et de la communauté doivent être impliqués en tant que témoins et d'aidants pour la famille.
3. Un programme collaboratif de guérison aiderait les familles à sortir de leurs situations actuelles et à identifier quelles sont leurs forces en tant que famille ainsi qu'à déterminer ce qui doit changer dans leur famille. À la fin du programme de guérison de 16 semaines, la communauté tiendrait une cérémonie de bienvenue.
4. Un programme de suivi d'un an serait mis en place pour les familles. Après que les familles ont terminé ce programme, elles seraient encouragées à intervenir comme aidants expérimentés auprès d'autres familles et à se faire porte-parole du changement.

Lorsque nous travaillons avec des familles autochtones, nous devons reconnaître qu'il s'agit d'un processus d'apprentissage continu qui demande humilité. Nous apprenons une nouvelle vision du monde.

- Participant à un groupe de discussion

B. PRATIQUE : ÉTABLIR UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE CULTURELLEMENT

La capacité de recueillir de l'information auprès d'une autre personne pour prendre une décision éclairée est une habileté essentielle en bien-être de l'enfance. Les entrevues reposent sur la capacité d'établir une relation et de créer un environnement favorable à un échange honnête et véridique. Les membres de familles qui ont par-

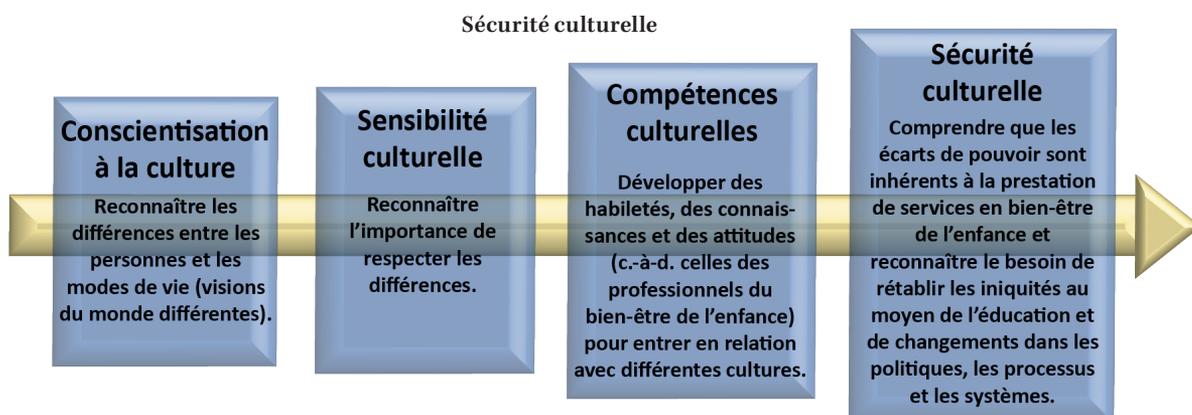


ticipé aux groupes de discussion ont à de multiples reprises dit avoir eu des expériences très différentes selon les différents intervenants en bien-être de l'enfance.

Les effets de la colonisation peuvent créer des barrières à la construction d'une relation. Comprendre la culture de la personne peut faciliter le développement d'une relation – c'est un point de départ clé pour établir un environnement sécuritaire culturellement.

Le savoir indigène, y compris le savoir qui porte sur la façon de composer avec la violence dans une famille et la façon d'élever un enfant, a été ignoré dans le cours de l'histoire. À l'opposé, le savoir et les approches occidentales de prestation de services ont été légitimés comme étant meilleures ou plus appropriées. Les familles autochtones ont besoin de manifestations de respect à l'égard du savoir et de la vision du monde autochtones.

Aider les gens à changer, à guérir et à mener une bonne vie demande que nous comprenions ce qui est important pour eux et le cadre culturel qui soutient ce qui représente de la valeur pour eux.



Adapté de : Centre for Aboriginal Health Research (CAHR). (2006). Cultural Safety: Module 3 - People's experience of colonization in relation to health care.

Depuis les 30 dernières années, il y a eu une évolution de ce que signifie comprendre et respecter la culture de l'autre. Initialement, il suffisait de savoir que les gens avaient une culture différente. Puis, on en est venu à juger nécessaire de comprendre cette culture. On a ensuite considéré qu'il était nécessaire de développer des habiletés pour entrer en relation avec une culture différente. Aujourd'hui, le concept de sécurité culturelle crée de nouvelles attentes envers les professionnels du bien-être de l'enfance. Il vous faut apprendre, changer votre propre comportement et changer les processus qui vous entourent pour vous engager et soutenir pleinement les personnes que vous aidez.

Le concept de sécurité culturelle trouve son origine auprès des Maoris de Nouvelle-Zélande. Il a été développé parce que les Autochtones étaient insatisfaits de la prestation des services de santé qu'ils recevaient. La sécurité culturelle vise les objectifs suivants :

- > Améliorer la qualité des services offerts à toutes les nations
- > Reconnaître que nous sommes tous porteurs d'une culture
- > Exposer le contexte social, politique et historique des services en bien-être de l'enfance
- > Mettre fin aux relations de pouvoir inégalitaires

Pour établir la sécurité culturelle, les professionnels du bien-être de l'enfance doivent respecter la culture, ce qui est différent de se montrer neutre ou d'agir indépendamment des caractéristiques culturelles d'une personne. Un élément clé d'une pratique sécuritaire culturellement consiste à construire la confiance avec les individus et les familles. Une telle pratique affirme que le savoir et la réalité de chaque personne sont valables et précieux.

ÉCOUTE DIFFÉRENTE

Il est important que nous nous préparions à prendre conscience que lorsque des gens se réunissent pour parler entre eux, chaque personne fait part de sa façon de voir les choses. Il revient à chacun d'entre nous de respecter la vision des autres. Chacun d'entre nous interprète et comprend ce que nous entendons ou ce que l'on nous enseigne selon son expérience, sa compréhension et sa connaissance de la vie. Si nous nous asseyons en cercle et que nous écoutons une histoire, chacun d'entre nous interprétera et comprendra cette histoire à la fois d'une façon semblable et différente de la personne assise à ses côtés. Nous pouvons parler à toutes les personnes du cercle et chaque personne aura un point de vue différent. Il revient à celui qui écoute de donner du sens à ce qui est dit et à se laisser guider et aider vers une compréhension plus complète. Si nous regardons droit devant nous, nous pouvons développer une vision en tunnel et ne voir les choses que d'une seule façon. Plus nous écoutons les points de vue des autres, plus notre vision s'élargit au point où nous commençons à avoir une vision périphérique, à être capables de voir suivant différentes perspectives et en respectant chacune d'elles. C'est ce qui permet de créer notre complétude, d'avancer en équilibre et dans l'harmonie, de respecter les façons de faire des autres, leur cheminement dans la vie et leur façon d'interpréter le monde, de se traiter les uns les autres avec beaucoup plus que de la gentillesse et du respect (McCallum cité dans NAHO, 2008). (Trad. libre)

CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE CULTURELLEMENT : AUTORÉFLEXION

La notion de sécurité culturelle sert à développer des intervenants qui sont disposés à l'autoréflexion, qui sont ouverts d'esprit et qui ne portent pas de jugements. Par la pratique de l'autoréflexion, le professionnel du bien-être de l'enfance est capable de discerner les valeurs, les croyances et présupposés qui guident sa pensée. Il peut savoir quand il ne sait pas, quand il ne comprend pas ou lorsqu'il est en désaccord avec un Autochtone, mais il doit respecter son point de vue.

Il peut arriver qu'une femme autochtone ne révèle pas qu'il y a de la violence dans sa famille parce qu'elle sent que le professionnel du bien-être de l'enfance la jugera



comme étant inférieure comme parent; dans ce cas, l'intervenant n'a pas établi un environnement sécuritaire permettant d'aider cette femme à s'attaquer au problème de violence qu'elle vit.

Aider les familles, ce n'est pas simplement retirer les enfants pour éviter tout préjudice immédiat. Aider les familles signifie les aider, individuellement et collectivement, à s'engager dans un cheminement pour s'attaquer au problème de violence et l'éliminer de leur vie. Comme professionnel du bien-être de l'enfance, vous êtes un aidant clé dans le parcours de la famille et vos actions individuelles peuvent ou bien renforcer les attitudes coloniales ou bien tenir compte de la complexité de la vie familiale.

PRÉJUGÉS ET PRÉSUPPOSÉS : REMETTRE EN QUESTION NOS BIAIS

Chacun reconnaît qu'il est inacceptable qu'un professionnel du bien-être de l'enfance exprime des préjugés ou des commentaires racistes. Cependant, un intervenant peut ne pas être conscient que certaines pensées non exprimées sont en fait des préjugés et interfèrent dans la construction d'une relation.

« Je me suis sentie jugée par les intervenants. Je savais que je n'étais pas bien physiquement. J'avais perdu du poids et j'étais tremblotante en raison du stress et de la tension. J'ai eu le sentiment qu'ils ont présumé que j'étais toxicomane. » - Participante à un groupe de discussion

« Les intervenants en bien-être de l'enfance doivent apprendre ce que c'est que le pouvoir d'un intervenant ». « Ils doivent apprendre à travailler avec les familles plutôt que de travailler au-dessus d'elles et plutôt que de les juger. » « Les intervenants des SAE détiennent un pouvoir dont ils peuvent abuser. »
- Participants à des groupes de discussion

Les participants des groupes de discussion ont mentionné des phrases entendues couramment qui freinent la relation avec l'intervenant, par exemple « elle n'a pas l'air d'une Indienne ». Cette phrase laisse supposer que le fait d'être une Indienne implique celui d'avoir un certain air, ce qui nie l'identité individuelle et peut même sous-entendre des stéréotypes culturels. Des parents ont également décrit des intervenants qui avaient manifesté des biais en leur disant que le fait de rester ensemble entraînerait le retrait de leur enfant. Certaines femmes voulaient à la fois rester en relation et construire un environnement sécuritaire. Le défi pour les professionnels du bien-être de l'enfance est de chercher un équilibre entre le désir et l'intention de la femme de maintenir intacte sa famille tout en aidant à construire un milieu sécuritaire pour la famille.

Chaque personne acquiert des habitudes, des croyances et des connaissances sur sa société par le biais de la socialisation. La socialisation se fait dans les institutions comme l'école, la famille, les groupes religieux et les médias. Celle-ci est essentielle à la survie d'une société, car c'est par ce moyen que les individus intègrent les normes sociales. En contrepartie cependant, beaucoup de messages négatifs persistants peuvent être transmis par la socialisation.

Les individus développent également leurs propres attitudes et croyances. Connaître votre propre système de valeurs est essentiel, car il influence profondément la façon dont vous effectuez votre travail. Il est important d'être conscient de votre système de valeurs pour comprendre et protéger les familles avec lesquels vous travaillez.

Dans leur approche des cas, Turnell et Edwards (1999) énumèrent 12 principes essentiels de la relation d'aide. Le premier de ces principes est le suivant : « respecter les bénéficiaires de services comme des gens qui méritent que vous fassiez affaire avec eux ». Les professionnels du bien-être de l'enfance doivent être capables de penser que

la famille a la capacité de changer et ils doivent rester ouverts quant à la façon d'aider la famille à construire un environnement sécuritaire.

La capacité du professionnel du bien-être de l'enfance d'aider les utilisateurs de services peut se voir compromise si, par son attitude ou ses croyances, il montre qu'il les considère incapables de changer. Dans certaines communautés, il peut y avoir des familles qui ont eu déjà des contacts avec les services du bien-être de l'enfance et où, personnellement, vous avez eu connaissance de nombreuses situations récurrentes. Le fait de recourir à une approche fondée sur les forces pour offrir ses services aide le professionnel du bien-être de l'enfance à respecter la famille et à croire en sa capacité de changer.

Les intervenants des SAE doivent comprendre que les Autochtones avaient appris à être des parents; ils doivent comprendre les enseignements et le savoir qui leur ont été retirés. Il y a un lien direct entre l'histoire et la façon dont les personnes exercent leur rôle parental et entrent en relation avec la famille . - Participant à un groupe de discussion

PRISE EN COMPTE DU POUVOIR QU'EXERCE LE SYSTÈME DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE

Le système du bien-être de l'enfance détient beaucoup de pouvoir; ce pouvoir implique une grande responsabilité. Les parents ont peur parce que les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent exercer l'autorité et le contrôle sur des décisions qui normalement reviennent aux parents. Dans certains cas, des étrangers (les parents d'accueil) l'emportent sur les décisions des parents à propos de leurs propres enfants. Évaluer le risque sans préjugés ni influence est essentiel au travail en protection de l'enfance. Pour construire une relation de confiance, il est essentiel que le professionnel du bien-être de l'enfance évalue la sécurité et le risque sur la base d'observations et de faits, et non sur la base de préjugés personnels.

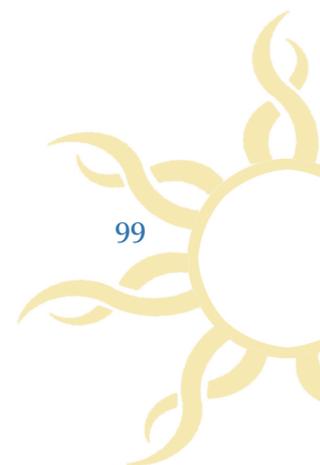
Un environnement sain culturellement évite de polariser les différents « clients » (l'enfant, la mère, le parent d'accueil). Si nous plaçons l'enfant au centre des cercles d'harmonie, des stratégies peuvent alors être élaborées pour protéger l'enfant, la femme et la famille.

« Je suis en colère à cause de ce qui a été perdu. Il y a un temps où nous, les membres des Premières nations, avons tous les enseignements pour bien éduquer nos enfants et cela nous a été retiré. Nous savions comment composer avec une famille qui avait perdu son équilibre. Nous avons des grands-mères et des familles élargies qui prenaient soin des enfants. Nous avons à transmettre l'amour et les soins attentifs que nous avons reçus. La chaîne a été brisée et désormais, il n'y a plus que des milliers de récits de pertes. » - Participant à un groupe de discussion

C. PRATIQUE : COMPRENDRE LA PORTÉE DU TRAVAIL

L'un des messages les plus récurrents des participants aux groupes de discussion est que les professionnels du bien-être de l'enfance ne comprennent pas toujours la nature et la portée de leur travail auprès des familles autochtones. Ils leur demandent de tenir compte de ceci :

- > Il y a simultanément de multiples problèmes dans les familles et dans la communauté
- > La violence familiale est liée à la violence intergénérationnelle
- > Le bien-être de l'enfance a dans l'histoire joué un rôle dans le processus de colonisation



- > Les Autochtones ont une approche différente de l'éducation des enfants qui repose sur une culture et des traditions et qui permet d'assurer la sécurité des enfants

CONSÉQUENCES DE LA COLONISATION

Beaucoup de participants aux groupes de discussion ont parlé de la douleur d'avoir perdu leur savoir culturel et de celle de voir leurs parents lutter pour exercer leur rôle parental en raison de la colonisation. Les professionnels du bien-être de l'enfance qui travaillent avec les familles autochtones peuvent constater que cette douleur se manifeste de nombreuses façons dans une famille, y compris par la colère. Pour de nombreuses raisons, cette colère qui peut être dirigée envers les intervenants.

« Les Autochtones ne font pas confiance à la SAE. Historiquement, depuis les premiers contacts, nous avons toujours été du côté des perdants en tout. Les SAE doivent donner aux clients plus d'information pour construire un lien de confiance. »

- Participant à un groupe de discussion

En premier lieu, il est important lorsque l'on travaille avec les familles autochtones, de reconnaître qu'il y a différentes façons d'élever un enfant. La culture autochtone est riche en moyens d'éduquer un enfant. Voici quelques suggestions des participants aux groupes de discussion :

- > Ne comparez pas la culture des Premières nations, des Inuits et des Métis à la culture occidentale en tenant pour acquis que la culture autochtone est moins légitime
- > Posez suffisamment de questions pour que les actions et les intentions des parents soient bien comprises tout en respectant la vie privée de la famille
- > N'imposez pas les normes et les valeurs culturelles occidentales, y compris les normes concernant la tenue de la maison et les vêtements

Voici des exemples donnés par les participants aux groupes de discussion de situation où les normes culturelles de la famille n'ont pas été respectées :

- > Les parents d'accueil qui coupent les cheveux des enfants
- > Transporter un nouveau-né ou un bébé dans un amauti (manteau inuit) est vu comme exposant l'enfant à un risque de suffocation
- > Laisser les enfants partager leur lit
- > Permettre aux enfants de jouer avec moins de supervision
- > Laisser les enfants se comporter de façon enfantine pendant une longue période

EXPÉRIENCE AVEC LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE : PAS TOUJOURS POSITIVE

L'expérience des familles autochtones avec les professionnels du bien-être de l'enfance n'a pas toujours été positive et les membres des familles se sont souvent sentis diminués. Beaucoup des comportements décrits par les participants aux groupes de discussion indiquent un manque de respect de la part des professionnels du bien-être de l'enfance. Dans le cas des professionnels du bien-être de l'enfance autochtones, les comportements négatifs sont perçus comme de la violence latérale.

Les participants aux groupes de discussion ont décrit les comportements des professionnels du bien-être de l'enfance qui les ont fait se sentir jugés : rouler les yeux, se montrer distrait, noter tout ce qui est dit sans lever les yeux. Ces comportements engendrent de la peur chez les membres de la famille et nuisent à leur capacité à s'engager avec les services du bien-être de l'enfance. Si les femmes ont trop peur de s'engager avec les sociétés d'aide à l'enfance, le risque de violence peut augmenter. Des femmes ont signalé qu'elles avaient peur que des intervenants de la SAE se présentent à l'école de leurs enfants après une dispute conjugale de sorte qu'elles NE voulaient PAS appeler la police de nouveau.

D. PRATIQUE : TRAVAILLER AVEC LA FAMILLE COMPLÈTE

Trois des 12 principes essentiels de Turnell et Edwards (1999) posent les fondements de la relation d'aide auprès d'une famille qui connaît la violence :

- > Coopérer avec la personne et non avec les mauvais traitements. Les intervenants peuvent construire une relation avec les membres de la famille sans d'aucune façon excuser les mauvais traitements. Écoutez et réagissez à l'histoire des membres de la famille. Donnez à la famille le choix et la possibilité de vous donner de l'information... soyez franc et honnête, particulièrement au moment de l'enquête...
- > Reconnaître que la coopération est possible, même si la contrainte est nécessaire. Les intervenants auront presque toujours à recourir à un certain degré de contrainte et souvent à exercer un pouvoir [conféré par la loi], mais cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas construire une relation de coopération. Vous avez un pouvoir sur cette famille, mais cela n'a pas besoin d'être l'aspect le plus manifeste de votre relation.
- > Placer la sécurité au cœur des préoccupations. La préoccupation centrale du travail de protection de l'enfance est toujours d'améliorer la sécurité [de

« Vous devez me connaître, savoir comment me prendre, savoir comment m'aider. Sinon, vous me rendez mauvais service. »

- Participante à un groupe de discussion

Aucune explication n'a été donnée lorsque la police et un intervenant de la SAE se sont présentés à la maison d'une des femmes. Elle ne s'est pas sentie soutenue d'aucune façon. Au fond, ce qu'on lui a dit c'est : « vous n'êtes pas capable de protéger vos enfants. »

- Participante à un groupe de discussion

CONSEIL PRATIQUE

Élaborez un plan de sécurité avec la femme, pour elle et pour ses enfants. Si vous avez besoin d'aide pour élaborer un plan de sécurité en cas de violence familiale, faites-vous accompagner d'un collègue qui pourra travailler à mettre au point un plan avec la mère. Le plan de sécurité prépare la femme à demeurer à la maison en sécurité et à sortir de la maison en sécurité au besoin. Voir à l'Annexe B l'exemple de plan de sécurité pour une personne ayant fait l'objet de mauvais traitements.

« Lorsque l'intervenant de la SAE s'est présenté à ma porte avec un intervenant en violence familiale, mon niveau d'anxiété a baissé considérablement. »

- Participante à un groupe de discussion

CONSEIL PRATIQUE

Ouvrez le dossier en notant l'information sur tous les membres de la famille, et non seulement le nom de la mère.

J'ai eu à prouver que j'avais passé 30 heures en consultation, mais pas le père. Je me suis sentie comme sous un microscope et comme étant la seule à être surveillée.

- Participante à un groupe de discussion

Un père a décrit les deux expériences différentes qu'il a eues avec une SAE. L'une d'elles a été négative, l'autre positive. Il a expliqué que l'expérience positive s'explique par un certain nombre d'éléments :

- > Il était prêt à apprendre à devenir un meilleur parent
- > L'intervenant lui a donné des conseils précis sur la façon d'exercer son rôle parental (par exemple, comment mettre les enfants au lit, comment établir une routine pour le ménage)
- > Les enfants étaient gardés dans la parenté, de sorte que leur identité autochtone était constamment consolidée

l'enfant]. Il vous faudra explorer différentes options pour augmenter la sécurité qui tiennent compte de la conception autochtone de la famille et qui soutiennent la femme.

INTERVENTION AUPRÈS DE LA FEMME

Lorsqu'une femme appelle la police et que le professionnel du bien-être de l'enfance se présente ensuite à sa porte, il se peut qu'elle soit en détresse et confuse. Elle aura appelé la police pour manifester son inquiétude quant à sa sécurité et pour demander protection. Lors de ce premier contact, le professionnel du bien-être de l'enfance doit commencer à construire une relation de confiance avec cette femme et l'assurer qu'il fait partie du plan de protection pour elle et ses enfants.

Voici des suggestions particulières formulées par des participantes aux groupes de discussion :

Lors du premier contact :

- > Expliquez l'effet qu'à sur un enfant le fait d'être témoin de la violence
- > Expliquez pourquoi la SAE est présente alors que la femme a appelé la police en raison de la violence familiale
- > Présentez à la femme les options et les ressources qui s'offrent à elle, particulièrement lors de la crise initiale
- > Présumez que la femme est innocente de toute forme de mauvais traitement envers l'enfant jusqu'à preuve du contraire
- > Gardez à l'esprit que vous voyez une mère qui n'est pas dans son meilleur état
- > Mettez l'accent sur sa force en tant que mère – sur le fait qu'elle a appelé la police pour se protéger et protéger ses enfants

Voir à ses besoins en tant que femme qui subit de la violence :

- > Demandez-lui si elle souhaite avoir un conseiller qui pourra la soutenir et lui fournir de l'information supplémentaire. Encouragez-la à ne pas s'engager seule dans le système.
- > Offrez-lui de l'information sur ses droits en situation de violence familiale. Si vous ne les connaissez pas bien, faites-vous accompagner par un collègue de la SAE ou une personne d'un organisme en VFAF avec qui vous avez établi un protocole de relation.

CONSEIL PRATIQUE

Apprenez à utiliser des outils d'évaluation des risques de violence familiale pour déterminer quel est le risque dans une famille donnée. Dans le cas d'une famille où l'agresseur est conscient de son comportement violent, un plan de sécurité peut être élaboré. Voir l'Annexe C.

- > Expliquez-lui le cycle de la violence
- Évaluation et construction de la relation continues :
- > Concentrez-vous sur la femme, mais interrogez également l'homme et la famille élargie
 - > Notez au dossier de la SAE aussi bien le nom du père que de la mère et le nom des enfants

INTERVENTION AUPRÈS DE L'HOMME

Si on vous appelle pour aller dans une famille aux prises avec de la violence familiale, il se peut que l'homme ait été arrêté et qu'il soit maintenant en relation avec le système judiciaire. Bien que le système judiciaire offre des services, notamment des programmes de participation à un programme d'intervention contre la violence (PIPV), l'homme a souvent besoin de guérison ou d'autres programmes de soutien pour reprendre son rôle dans la famille.

Les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent être un soutien important dans le cheminement global d'un homme vers la guérison, notamment en le dirigeant vers des programmes particuliers et en lui proposant des solutions pour avancer.

Comme fournisseur de services, vous pouvez ressentir de la peur lorsque vous travaillez avec des hommes qui ont été violents. Aborder ce problème vous aidera à améliorer l'efficacité de votre travail avec la famille. Parlez-en à votre superviseur, planifiez la façon dont vous mènerez l'entrevue avec l'homme violent, élaborer un plan de sécurité pour vous et envisagez de vous faire accompagner par un collègue. Obtenir la participation de l'homme et l'encourager à assumer sa responsabilité et à changer est une tâche difficile, mais essentielle du travail du professionnel du bien-être de l'enfance auprès des familles aux prises avec la violence familiale.

INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS

Chaque enfant est unique, a des dons particuliers et se développe différemment. Comprendre le comportement d'un enfant demande du temps, particulièrement si l'enfant a grandi dans un contexte culturel différent.

Les enfants ont besoin de beaucoup de soutien lorsqu'ils ne vivent pas avec leurs parents. Les participants aux groupes de discussion ont formulé les suggestions suivantes à l'intention des professionnels du bien-être de l'enfance :

« Mon fils m'a été retiré à l'hôpital. Pendant les trois premiers mois, mon nouveau-né a été en placement d'accueil. Je ne l'ai vu que deux heures par semaine. Maintenant, j'ai peur qu'il ne se soit pas attaché à moi. »
- Participante à groupe de discussion

CONSEIL PRATIQUE
Créez un plan de sécurité pour l'enfant.
Voir l'Annexe D.

- > N'éloignez pas l'enfant de sa famille, mais créez plutôt pour lui des espaces de sécurité où se retrouver
- > Prévoyez des processus pour aider l'enfant à comprendre que ce n'est pas de sa faute s'il est séparé de sa famille
- > Faites des visites entre enfants et parents une priorité. Dans la mesure du possible, faites en sorte que les enfants de moins de 5 ans voient leur mère tous les jours.
- > Les visites sont souvent annulées parce qu'il n'y a pas de conducteur. Même une seule visite par semaine peut être tellement importante pour une personne.
- > Gardez à l'esprit le cycle de la vie et assurez-vous qu'un attachement sain s'établisse entre l'enfant et ses parents dans les cinq premières années (les enfants ont besoin de voir leur mère et leur père, même s'ils ne vivent pas avec eux)
- > Mettez l'accent sur l'amour : faites participer autant de membres de la famille immédiate et de la famille élargie que possible à l'amour et aux soins à apporter à l'enfant
- > Tenez compte du fait que l'attachement est essentiel au développement sain de l'enfant

INTERVENTION AUPRÈS DE LA FAMILLE AU COMPLET

Chaque famille présente une certaine dynamique et soutient ses membres d'une façon unique. Voici les suggestions que les membres du groupe de discussion ont faites en ce qui concerne le travail avec la famille :

- > Reconnaissez les forces de la famille en vous concentrant sur ses aptitudes et ses atouts
- > Faites participer aussi vite que possible la famille élargie et la communauté pour soutenir la famille
- > Dès le premier contact avec la famille, posez des questions qui vous aideront à déterminer les meilleures formes de soutien immédiat :
 - > Y a-t-il quelqu'un dans la famille qui est membre d'une Première nation, Inuit ou Métis?
 - > Quels sont les programmes et les services de soutien auxquels la famille a recours actuellement?
 - > Qu'est-ce qui conduit à la violence aujourd'hui?
- > Lors des consultations ultérieures avec la famille, posez des questions qui permettent d'évaluer avec exactitude la situation de la famille. Posez des questions sur l'histoire de la famille et aidez ses membres à raconter leur récit dans leurs propres mots :



- > Comment ça se passe dans votre famille lorsqu'il n'y a pas de violence?
- > Pourriez-vous raconter des bons moments dans votre famille?
- > Au début, il devait y avoir passablement d'énergie positive entre vous deux. Qu'est-ce que vous trouviez attrayant chez votre partenaire?
- > Quels sont les facteurs (historiques et actuels) qui influencent la façon dont vous exercez votre rôle parental avec vos enfants?
- > Qu'est-ce qui vous aide lorsque vous subissez du stress? Qui peut vous aider avec les enfants? À quelle communauté appartenez-vous (c.-à-d. quels sont vos liens d'appartenance culturelle)? Avez-vous présentement recours à des programmes ou à des formes de soutien?
- > Offrez autant d'interventions que possible pour soutenir la famille
- > Dès que les parents manifestent une ouverture à apprendre, proposez-leur des programmes appropriés et significatifs de formation au rôle parental
- > Abordez tout autre problème courant, dont les problèmes socio-économiques, que la famille doit affronter
- > Lorsque vous travaillez avec un parent qui abuse de drogues ou d'alcool, évaluez la situation suivant une stratégie de réduction des méfaits qui assure la protection des enfants et le soutien de la famille par les membres de la famille élargie et de la communauté
- > Envisagez un processus autochtone de règlement extrajudiciaire des différends (par exemple, les cercles de parole, les cercles de guérison et autres approches de justice réparatrice)

E. PRATIQUE : RECOURIR À UNE APPROCHE HOLISTIQUE

Beaucoup de familles autochtones sont susceptibles d'avoir eu à composer avec de multiples problèmes :

- > Problèmes hérités du traumatisme historique et de la décomposition des familles et des communautés
- > Problèmes de santé mentale et formes de toxicomanie
- > Différentes formes de violence
- > Problèmes de pauvreté et de logement inadéquat
- > Perte culturelle et perte d'identité
- > Comportements nuisibles à répétition liés à la violence latérale et au racisme intériorisé

Cibler uniquement les problèmes parentaux sans offrir de soutien additionnel relativement aux autres problèmes que présente la situation n'est pas réaliste et crée un environnement qui favorise l'échec.

Les familles ont besoin d'une approche holistique qui aborde les nombreux problèmes auxquels elles font face, dont celui des soins à apporter à leurs enfants. La violence

et la négligence sont des symptômes de la détresse et sont souvent vues comme un moyen de composer avec la situation; d'autres mécanismes d'adaptation doivent être adoptés pour remplacer les mécanismes malsains.

Les mécanismes d'adaptation négatifs sont le reflet d'un déséquilibre dans la vie d'une personne. Donner des services qui s'attaquent au comportement violent d'une personne sans aborder les problèmes de fonds avec elle n'apportera qu'un succès limité. Le cheminement qui conduit à adopter des modèles de comportements violents, tout comme celui qui permet d'en sortir, comporte des dimensions biologique, psychologique, sociale et spirituelle. Chacune de ces dimensions ouvre une voie à l'intervention et chaque personne a besoin d'emprunter des voies différentes.

Les familles autochtones seront sensibles à une approche holistique. Le modèle bio-psycho-socio-spirituel rappelle la Roue de la médecine. Les deux sont des outils qui tiennent compte de la complexité des besoins des personnes. Une même personne peut avoir besoin d'aide médicale comme de la médication (dimension biologique). Elle peut également avoir besoin de consulter en psychothérapie (dimension psychologique). Elle peut aussi avoir besoin d'aide relativement à ses activités sociales, ses conditions de logement ou ses relations (dimension sociale) et, enfin, elle peut avoir besoin de donner un sens à sa vie et avoir des croyances (dimension spirituelle).

Évaluez les forces et les besoins de la famille dans une perspective holistique – aidez-vous de la Roue de la médecine, du modèle bio-psycho-socio-spirituel ci-dessus ou du modèle axé sur les déterminants sociaux.

La question clé à explorer au sein d'une famille est la suivante : « qu'est-ce qui existe qui peut aider chacun des parents et des enfants à trouver un équilibre et la santé? » Le modèle axé sur les déterminants sociaux peut aider à détecter les besoins fondamentaux pour établir un équilibre. Voici des questions supplémentaires qui aident à repérer les facteurs sociaux qui influent sur la situation d'une famille :

1. Le ménage a-t-il suffisamment d'argent?
2. Les conditions de logement sont-elles adéquates?
3. Les personnes ont-elles un emploi significatif?
4. Quel est l'état de santé de chacun des membres de la famille? Leurs besoins individuels en soins de santé sont-ils comblés?
5. Ont-ils suivi un processus de consultation ou de guérison pour s'attaquer aux problèmes liés à l'héritage historique?

Pour travailler avec des Autochtones, les professionnels du bien-être de l'enfance doivent s'attaquer aux facteurs qui ont nui à la capacité de la famille à maintenir son équilibre. En l'occurrence, les suites de la colonisation et l'héritage laissé par l'oppression et les pertes font en sorte que chez certains Autochtones, l'identité est mal définie, négative, voire absente. Or, l'identité est un facteur clé dans le maintien de l'équilibre.

UTILISATION DE LA GESTION DE CAS POUR CRÉER UN MODÈLE DE SOINS PARTAGÉS AUTOUR DE LA FAMILLE

Les familles exposées à la violence familiale composent souvent avec plusieurs problèmes, dont la santé mentale, la toxicomanie et la pauvreté. Un modèle de soins collaboratif peut aider à voir aux divers besoins de la famille. Aucun intervenant ne peut répondre à tous les besoins d'une même famille.

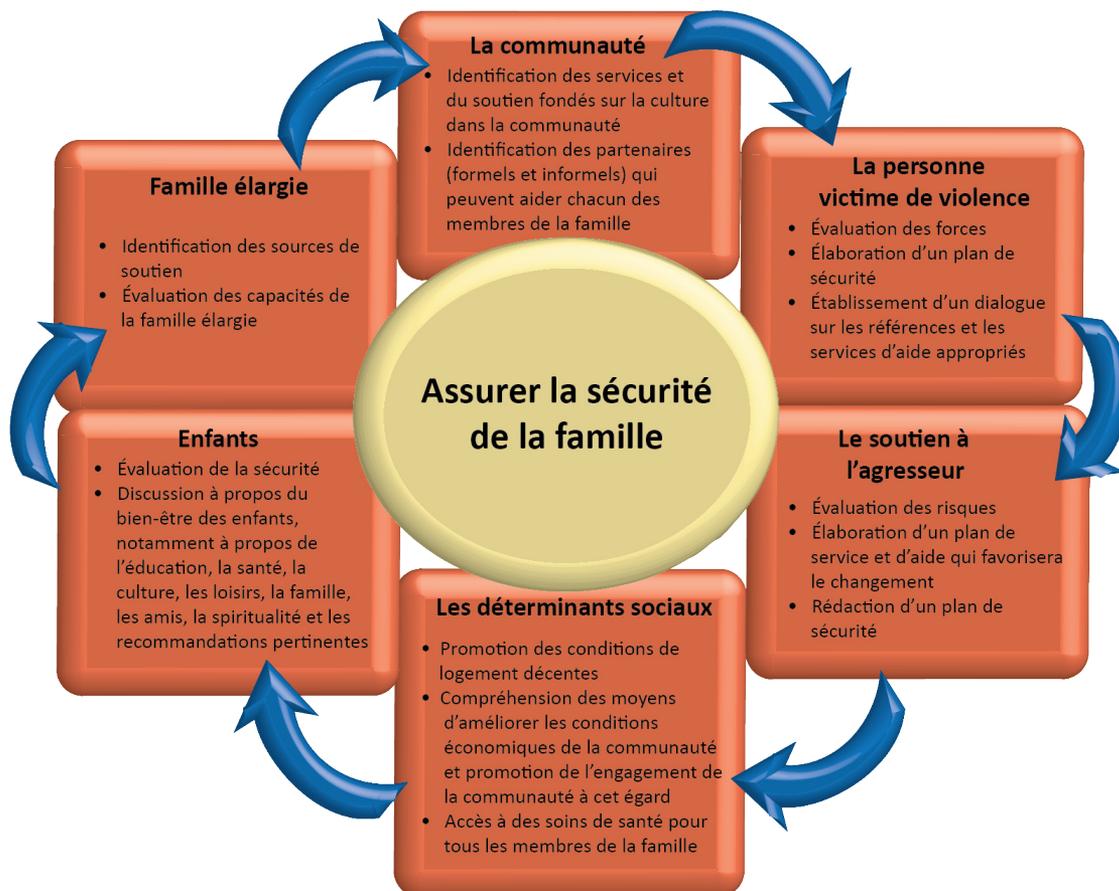
La protection des enfants suivant un modèle autochtone implique un changement dans les façons de penser. Suivant les cercles d'harmonie, la famille est au centre de tout le travail. Le système du bien-être de l'enfance est responsable non seulement de l'enfant, mais de la famille dans son entier et de chacun de ses membres. Les services en bien-être de l'enfance ont donc les buts et les responsabilités qui suivent :

- a) Rétablir l'équilibre de la famille
- b) Rétablir l'équilibre de chacun des membres de la famille
- c) Ne causer aucun préjudice à aucun membre de la famille

La sécurité de l'enfant est un objectif compris implicitement dans ces buts.

Le modèle qui suit indique les éléments qui entrent en jeu pour établir la sécurité de l'enfant, de la famille et de la communauté.

Éléments d'un modèle de soins partagés pour la sécurité de l'enfant et de la famille



Ce modèle montre comment les professionnels du bien-être de l'enfance et les familles peuvent travailler avec des services de soutien, formels ou informels, dans le cadre du plan de sécurité et des interventions continues. Une approche systématique et holistique apporte un soutien plus efficace aux membres de la famille aux prises avec la violence familiale. Assurez-vous d'obtenir la participation de la famille dans l'élaboration du plan de soins partagé. Les relations entre la famille et les services de soutien ne sont pas unidimensionnelles, mais fluides.

DYNAMIQUE DES SITUATIONS DE VIOLENCE FAMILIALE

La liste ci-dessous énumère de nombreuses raisons qui expliquent qu'une Autochtone reste dans une situation de violence. Bon nombre de ces raisons sont liées aux conditions socio-économiques et à la volonté de ne pas vouloir rompre les relations avec la communauté. La diversité des raisons montre les nombreuses façons dont les personnes sont touchées par le comportement violent et pourquoi il est important d'adopter une approche holistique pour la protection et la guérison de tous les membres de la famille. Il faut s'attaquer à ces facteurs pour que les femmes puissent avancer et s'occuper de la violence dans la famille.

Les situations de violence familiale exigent une réponse holistique immédiate. Voici quelques suggestions des participants aux groupes de discussion :

- > Tenez immédiatement une conférence sur le cas (ou un cercle) incluant la famille élargie, les membres de la communauté et les services clés
- > Procurez à la famille élargie le soutien financier nécessaire pour aider la famille (par exemple, pour les soins et les vêtements des enfants)
- > Permettez le suivi et les visites de la famille élargie
- > Explorez d'autres avenues pour garder la famille réunie, si c'est ce qu'elle veut, plutôt que de ne pas permettre au père de visiter la famille

RAISONS POUR LESQUELLES LES FEMMES AUTOCHTONES RESTENT

1. Peur d'être de nouveau battue ou d'être tuée.
2. Impuissance à mettre fin aux menaces ou au harcèlement en quittant la maison.
3. Aucun endroit sûr où aller.
4. Manque d'argent, de nourriture ou de transport.
5. Peur de perdre les enfants.
6. Peur des représailles de la part des amis ou de la famille du partenaire.
7. Impuissance à faire appliquer une ordonnance relative à la protection de l'enfance ou une ordonnance de garde.
8. Le « système » le croit, lui, ou ne l'oblige pas à rendre des comptes.
9. Peur de perdre l'emploi, la maison, la famille et la communauté.

10. Réponse négative de la part de la communauté, de la police, du tribunal ou des services sociaux.
11. Peur des conséquences pour les enfants; ils ont besoin d'un père.
12. Crainte que le partenaire lui occasionne des problèmes avec le système judiciaire ou les services sociaux.
13. Besoin de temps pour se préparer et élaborer un plan pour quitter la maison.
14. Culpabilité à propos de ce qui s'est passé et de son rôle à l'égard de la violence.
15. Croyances culturelles, spirituelles ou religieuses.
16. Certains services ne sont pas offerts si la femme vit toujours avec son partenaire violent. Ces services ne sont offerts qu'aux femmes qui se séparent de leur partenaire violent.
17. Croyait que les choses iraient mieux après l'arrestation et cela n'a pas été le cas – perte de confiance dans le système.
18. Sait à quoi s'attendre si elle reste.
19. Peur d'être seule.
20. « Je suis encore attachée à lui ».
21. Trop épuisée et pas remise des mauvais traitements.
22. Éducation insuffisante.

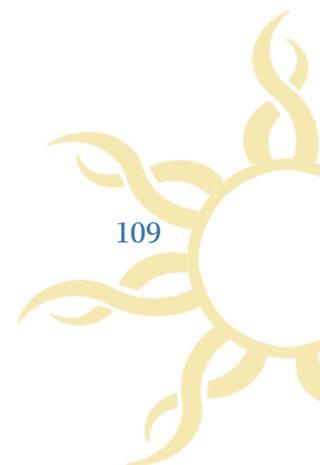
F. PRATIQUE : OBTENIR LA PARTICIPATION DES AUTRES POUR SOUTENIR LA FAMILLE

L'émergence de changements positifs demande la participation de nombreux fournisseurs de services qui collaborent à soutenir la famille. Les partenariats collaboratifs peuvent inclure le secteur de la VFAF et les organismes communautaires autochtones.

CONSEIL PRATIQUE

Établissez une relation avec un organisme autochtone qui travaillera avec la famille sans représenter une menace. Le fait d'inclure la participation d'autres fournisseurs de services aide à soutenir votre travail et aide la famille dans l'élaboration du plan de sécurité de la famille et la détermination de ses besoins.

Les participantes aux groupes de discussion ont indiqué avoir communiqué avec les services du bien-être de l'enfance parce qu'elles avaient épuisé toutes les autres ressources disponibles et qu'elles espéraient que la SAE aiderait leurs enfants pendant les périodes de difficultés – et non parce qu'elles ne voulaient pas exercer leur rôle parental. Plusieurs ont eu l'impression que la SAE ne les avait pas comprises sur ce point.



« Beaucoup de gens pensent que personne ne les aime, particulièrement s'ils ont perdu leurs parents ou des proches parents. Ils commencent à penser que personne ne se soucie d'eux, mais, en réalité, les gens se soucient d'eux et les aiment, mais ils ne le savent pas et cela ruine leur vie. Ils doivent prendre conscience que les autres les aiment et se soucient d'eux. Nous devons faire en sorte que la personne le sente. »

- Ancien de Repulse Bay

- > Une des mères a appelé la SAE parce qu'elle arrivait du Nord, qu'elle n'avait ni famille ni amis et qu'elle avait besoin d'aide parce qu'elle était malade et entreprenait un nouveau traitement médicamenteux. Elle a dit ceci : « Je n'aime pas la SAE, mais j'ai besoin d'aide ». Dans ses rapports avec la SAE, elle avait à prouver sa compétence parentale. Elle n'était pas une mère incompetente, elle était simplement malade et isolée.
- > Une autre mère avait un garçon de 14 ans qui avait un problème de toxicomanie et qui avait besoin d'aide. La SAE l'a appréhendé et l'a placé dans une famille d'accueil, mais ne lui a pas offert de traitement. Il n'a reçu des traitements qu'après ses 16 ans, une fois sorti du système de la SAE.

UTILISATION DES CERCLES D'HARMONIE

Suivant le modèle de soins que constituent les cercles d'harmonie, les enfants font partie de la famille et les familles font partie à leur tour de la communauté. Si on utilise les cercles d'harmonie, il est alors important que les interventions renforcent les liens au sein de la famille et les liens entre la famille et la communauté. L'approche fondée sur les cercles d'harmonie met en place un cercle de soins autour de la famille. Lorsque l'on cherche des ressources dans la famille élargie et dans la communauté, les soins conformes aux traditions et le placement dans la parenté comptent parmi les premières options à explorer si l'enfant ne peut pas demeurer avec ses parents. Une des tâches clés du professionnel du bien-être de l'enfance consiste à favoriser une approche collaborative et à aider à mettre en place des liens entre les cercles (enfant/famille/communauté/nation) pour rétablir l'équilibre et maintenir les relations.

ÉTABLISSEMENT DE LIENS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Le groupe de liaison des Premières nations, des Inuits et des Métis de la Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa a constaté l'efficacité d'une approche qui inclut avec la SAE les organismes communautaires autochtones (qui sont en lien avec la famille, connaissent son histoire et connaissent les défis et les stratégies appropriées pour favoriser la résilience).

« Les services n'assurent pas la sécurité des enfants, les gens du cercle oui. Aidez les gens à faire le travail. »

- Participant à un groupe de discussion

Pour aider la famille et la communauté :

- > Tenez une conférence sur le cas dans un délai d'une semaine ou deux, avec un large cercle composé des membres de la communauté et de la famille
- > Intervenez pour la famille au complet – entrez en contact avec les autres fournisseurs de services et les organismes de la communauté

- > Coordonnez immédiatement une conférence de planification avec la famille, les membres de la communauté et les fournisseurs de services pour déterminer les rôles, les responsabilités et les formes de soutien
- > Parlez avec les membres de la communauté pour créer des alliances
- > Organisez le soutien en établissant un modèle de soins partagés

La violence latérale, réaction au colonialisme, peut empêcher certains membres d'une communauté à communiquer avec des organismes communautaires à cause de la honte ou des relations historiques. Il est important de demander aux familles autochtones : « Y a-t-il des services dans votre communauté que vous aimeriez utiliser? »

INTÉGRATION DES INTERVENTIONS EN VIOLENCE FAMILIALE ET EN BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE

Dans une optique de gestion de cas systémique et holistique, voici des suggestions qui peuvent aider à construire une relation de travail solide entre les organismes du bien-être de l'enfance et la communauté :

- > Créez des équipes d'intervention immédiate qui peuvent offrir des cercles de soins intégrés à chacun des membres de la famille
- > Parlez du déséquilibre du pouvoir entre les intervenants et la famille et des moyens de créer un équilibre dans la relation
- > Travaillez avec la famille en tant que participant à une équipe de soutien qui inclut des organismes de services autochtones
- > Tenez des réunions de gestion de cas hebdomadaires avec l'équipe pour étudier les questions suivantes ensemble :
 - > Quels sont les problèmes rencontrés par la famille?
 - > Quelles sont les forces de la famille?
 - > Quels sont les risques pour cette famille? Comment peut-on s'y attaquer?
 - > Comment pouvons-nous aider cette famille?
 - > Comment peut-on obtenir l'engagement de la famille?

Travaillez toujours dans la perspective de trouver l'option idéale pour maintenir l'enfant dans un lieu sécuritaire le plus près de sa famille et de sa communauté.

CONSEIL PRATIQUE

Lorsque vous rencontrez une famille autochtone pour la première fois, il est important de penser à ce que vous pouvez faire pour établir les fondements de la confiance et faciliter l'établissement d'une relation :

- > Qui dans la communauté peut vous aider à entrer en relation avec la famille?
- > Qui peut vous aider à décider du meilleur endroit pour rencontrer la famille de façon à ce que ses membres se sentent à l'aise?
- > Qui pourrait assister à la première rencontre de façon à ce que la famille se sente à l'aise de parler de l'enfant et de la famille?
- > Le parent ou la personne responsable principale ont-ils été invités à se faire accompagner d'un membre de la famille élargie lors de la rencontre?
- > Le temps prévu pour la réunion est-il adéquat de sorte que la famille ne se sente pas bousculée?
- > Quelle est la préférence de la famille concernant les prochains rendez-vous?
- > Quels sont la meilleure façon et le meilleur moment de communiquer avec la famille?



- > Assurez-vous qu'un intervenant des services communautaires, formels ou informels, accompagne les intervenants en bien-être de l'enfance lors des visites à domicile
- > Assurez-vous qu'un intervenant des services communautaires, formels ou informels, participe à l'enquête
- > Transmettez le dossier à l'intervenant des services à la famille dès la fin de l'enquête
- > Obtenez la participation d'autres intervenants pertinents (par exemple, intervenants en ETCAF, en périnatalité ou en habitation ou toute autre personne offrant des services d'aide aux familles) tôt dans le processus
- > Élaborez avec la famille le plan de services que vous appellerez « plan de la famille »
- > Déterminez qui sera l'intervenant clé qui dirigera et suivra les progrès de la familles

« J'ai senti que j'étais la bienvenue et que j'étais une personne correcte. On m'a offert des programmes, de la nourriture et on a manifesté à mon égard de l'intérêt et de la gentillesse. Les intervenants se souciaient vraiment de mon enfant. »

- Participante à un groupe de discussion

G. PRATIQUE : CONSTRUIRE UNE RELATION RESPECTUEUSE AVEC LA FAMILLE ET AVEC CHACUN DE SES MEMBRES

Que les participants aux groupes de discussion aient travaillé avec des SAE autochtones ou non, ils ont invariablement exprimé des craintes à l'égard de la nature du mandat des services en bien-être de l'enfance. Bien que les craintes des utilisateurs des services puissent ne pas disparaître, le fait d'établir des relations respectueuses avec la famille peut contribuer à les atténuer. Idéalement, les professionnels du bien-être de l'enfance et les familles forment un partenariat; ils collaborent en vue de la guérison de la famille.

N'UTILISEZ PAS LES ANTÉCÉDENTS EN BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE CONTRE LA FAMILLE

Certaines familles peuvent avoir l'impression que les services du bien-être de l'enfance utilisent contre elles, dans une situation présente, les antécédents qu'une personne peut avoir eus avec une SAE. Par exemple, les participants aux groupes de discussion avaient le sentiment que les professionnels du bien-être de l'enfance présumaient qu'une personne qui avait grandi en étant prise en charge par la SAE était probablement incapable de prendre soin de ses propres enfants. Il est important de trouver une façon de discuter des expériences passées de prise en charge d'une façon respectueuse et d'évaluer les forces et les faiblesses d'une expérience en relation avec la situation présente.

LANGUE

Beaucoup de résidents de l'Ontario n'ont pas l'anglais comme langue maternelle et le niveau de littératie est souvent inférieur à la moyenne. Le professionnel du bien-être de l'enfance doit tenir compte du degré de compréhension des individus lorsqu'il élabore le plan de services et qu'il remet aux membres de la famille des documents écrits qui définissent les conditions et les directives.



VISITES À DOMICILE

Lors d'une visite au domicile de la famille, établissez d'abord un lien avec la famille en tant qu'elle appartient à la communauté. Voici quelques suggestions :

- > Apportez de la nourriture
- > Jouez avec les enfants
- > Apportez des dons de la communauté si vous avez remarqué que quelque chose manquait
- > Faites-vous accompagner d'un intervenant d'un organisme autochtone

ÉLABORATION DU PLAN DE SERVICES

Le plan de services est l'un des outils qu'utilisent les professionnels du bien-être de l'enfance qui est le plus critiqué, selon les participants aux groupes de discussion. Il s'agit d'un processus et d'un document où la culture organisationnelle du bien-être de l'enfance et la culture autochtone s'entrechoquent profondément. Le problème ne concerne pas la sécurité de l'enfant, mais bien plutôt le processus pour assurer cette sécurité.

Le plan de services doit être conçu de façon réaliste et ne pas être trop ambitieux pour permettre à la famille de développer ses capacités et sa confiance. Les participants aux groupes de discussion ont soulevé plusieurs préoccupations quant au plan de services, dont les suivantes :

- > Le plan de services donne l'impression que l'important, c'est de « cocher » une condition de plus sur un bout de papier de plus
- > Les problèmes de littératie peuvent nuire à la compréhension du plan par la famille; la langue et la terminologie utilisées ne sont pas toujours accessibles
- > Les formulaires peuvent provoquer de l'anxiété et nuire à des échanges ouverts
- > Le processus qui s'appuie sur la documentation écrite n'est pas toujours favorable à la culture autochtone
- > Des participants ont souligné qu'ils ne comprenaient pas leur plan de services et ce que le professionnel du bien-être de l'enfance attendait d'eux, mais qu'ils étaient trop intimidés pour demander des explications. Au bout du compte, ils se sentaient à ce point écrasés qu'ils n'essayaient même plus de comprendre.
- > Un échéancier d'un an, c'est trop court; dans certains cas, trois années sont nécessaires aux processus de guérison dont les personnes ont besoin
- > Des participants ont dit avoir complété leur plan de services pour se voir imposer de nouvelles conditions, ce qui est très démoralisant

« Les intervenants des SAE sont sensibles à l'urgence et aux échéances et sont frustrés lorsque les fournisseurs de services ou les membres des familles autochtones ne donnent pas suite aux appels dans les délais « occidentaux » voulus. Comment pouvons-nous composer avec cela? Comment pouvons-nous apprendre aux intervenants en bien-être de l'enfance que les Autochtones donnent suite différemment, mais qu'ils donnent suite? »

- Participant à un groupe de discussion



Voici des suggestions des participants aux groupes de discussion pour améliorer le processus de planification des services :



- > Élaborez le plan de services avec la mère et le père, chaque fois que cela est possible
- > Le parent a besoin de savoir qu'il peut ne pas signer le plan de services et doit comprendre ce qu'implique le fait de ne pas le signer
- > Soyez réalistes quant aux exigences à imposer à la famille
- > Une fois que le plan de services est élaboré, assurez-vous que les parents disposent des ressources et des services appropriés qui les aideront à le réaliser. Ils peuvent avoir besoin de recommandations et, dans certains cas, de services de soutien particuliers (par exemple, transport et services de garde pour les enfants pour que le parent puisse se rendre à ses rendez-vous).
- > Faites le suivi auprès des fournisseurs de services qui ont été recommandés. Sont-ils respectueux des dimensions culturelles?
- > En plus de remettre une copie papier du plan de services, il faut clairement expliquer les attentes liées au plan lors d'une conversation
- > Visitez la famille régulièrement pour vérifier comment elle va. Lors de ces visites, soulignez ce que la famille fait bien.

CONSTRUCTION DE LA CONFIANCE

La plupart des parents veulent que leurs enfants soient bien soutenus, même lorsqu'ils ne sont pas au mieux comme parents. Les utilisateurs des services et les professionnels du bien-être de l'enfance partagent un intérêt commun quant à la sécurité et au bien-être des enfants. C'est là un bon point de départ pour construire la relation de confiance. Voici quelques suggestions pratiques des participants aux groupes de discussion :

- > Déclarez un conflit d'intérêts lorsque le professionnel du bien-être de l'enfance est apparenté à la famille ou a des liens avec la famille au sein de la communauté
- > Si la situation est tendue et la famille méfiante, faites-vous accompagner d'un tiers lorsque vous allez au domicile de la famille (par exemple, par une mère de clan, un porte-parole de la communauté, un membre de la communauté, etc.)
- > Limitez le recours aux médias sociaux (par exemple, Facebook, Google), car cela donne aux membres de la famille l'impression d'être sous surveillance
- > Expliquez les résultats des évaluations de la sécurité, des risques et du rôle parental de façon respectueuse. Faites participer la famille à une conversation, plutôt que de simplement transmettre un jugement.



COMMUNICATION OUVERTE

Plus la famille pourra s'engager en tant que partenaire, plus grandes sont les chances que celle-ci perçoive les services en bien-être de l'enfance comme une aide vers un changement positif. Les participants aux groupes de discussion ont le sentiment qu'actuellement, la façon de communiquer de la SAE consiste à retenir l'information et est le signe d'un manque de respect.

RECOURS À DES QUESTIONS QUI DÉMONTRENT DU RESPECT

Pour effectuer une analyse exacte et pour construire une relation positive, le professionnel du bien-être de l'enfance a besoin de poser des questions à la famille. Pour favoriser le respect, structurez les questions de façon à construire sur l'histoire, la culture et les antécédents de la famille, en reconnaissant l'expertise de la famille en ce qui concerne la vie de ses membres. Si les réponses de la famille ne sont pas claires, approfondissez les questions. Par exemple, on peut poser les questions suivantes à une famille qui connaît sa culture :

- > Qu'est-ce qui selon vous est important pour élever cet enfant? Qu'est-ce que vous voulez vous assurer de transmettre dans l'éducation de cet enfant?
- > Dans votre communauté, qu'est-ce que faisait la communauté lorsqu'un parent ne remplissait pas ses responsabilités?

Lorsque les réponses ne sont pas claires, approfondissez les questions. Soyez prêt à répondre aux questions de la famille.

INTERVENTIONS QUI FAVORISENT LE CERCLE

Le processus de Règlement extrajudiciaire des différends (RED) renvoie à des interventions qui incluent les membres de la famille, les représentants de la communauté, les Anciens et les fournisseurs de services pour consolider le cercle de soins de la famille et de l'enfant. Ce processus peut être adapté aux besoins de la famille et inclure plus de fournisseurs de services dans le cercle.

Les cercles de parole et de guérison sont des outils puissants que les intervenants du bien-être de l'enfance peuvent utiliser pour obtenir l'engagement de la famille et de la communauté. Ils répartissent plus également le pouvoir entre les professionnels du bien-être de l'enfance et les membres de la famille et ils renforcent le partenariat entre le bien-être de l'enfance, les parents et les membres de la communauté en vue de consolider la famille.

Le recours aux cercles de parole et à des questions centrées sur les solutions et sur la consolidation de la famille contribue à augmenter les possibilités de changement positif dans une famille.

FERMETURE RAPIDE DU DOSSIER

Certains participants se sont inquiétés du fait que les services du bien-être de l'enfance avaient tardé à fermer les dossiers de certaines familles. Des femmes qui avaient subi une relation violente ont eu le sentiment que plusieurs suppositions étaient faites à leur égard, notamment qu'elles laisseraient leur enfant être exposé de nouveau à la violence. Bien que ces participants reconnaissent que le bien-être de l'enfance a besoin de la recherche pour mettre l'accent sur la sécurité de l'enfant et



« La SAE a été appelée à intervenir parce que le père est alcoolique. Il a été retiré de la famille, le tribunal a mis fin à l'entente relative à des soins temporaires et la SAE ne fermait toujours pas le dossier. J'appelle toujours la police pour qu'on vienne le chercher s'il se présente ivre. S'il n'est pas saoul, il peut être avec les enfants. Il n'y avait aucune inquiétude quant à ma façon d'exercer mon rôle parental et malgré tout cela, cela a pris plus d'un an avant qu'on ne ferme le dossier ».

- Participante à un groupe de discussion

de la mère, ils ont également le sentiment que l'on ne faisait pas participer les mères à l'élaboration de leurs propres moyens d'assurer leur sécurité et celle de leurs enfants.

MOYENS DE DÉFENDRE SES INTÉRÊTS

À plusieurs reprises, les participants aux groupes de discussion ont posé la question suivante : « Un parent peut-il formuler des plaintes en toute sécurité et, le cas échéant, auprès de qui? » Dans les cas où la relation entre le professionnel du bien-être de l'enfance et le parent a mal tourné, les parents se sont sentis complètement démunis et ne savaient pas où s'adresser.

Les parents doivent savoir qu'ils peuvent formuler des plaintes, qu'ils peuvent demander un autre intervenant et qu'ils peuvent recourir à un conseiller qui les aide lorsqu'ils travaillent avec les services de bien-être de l'enfance.

H. PRATIQUE : INCLURE LA GUÉRISON COMME PARTIE DU PROCESSUS VISANT À CONTRER LA VIOLENCE FAMILIALE

Dans une famille autochtone, il est possible que chaque membre de la famille ait été victime de violence d'une quelconque façon. Encourager un membre de la famille à s'ouvrir à l'apprentissage du rôle parental s'il n'est pas guéri de son expérience constitue un grand défi pour l'intervenant en bien-être de l'enfance.

GUÉRISON : UN LONG PROCESSUS

La guérison est un long processus de changement des croyances. Les femmes qui ont été violentées peuvent croire qu'elles « ne valent rien » et qu'elles méritent ces mauvais traitements. Tandis que vous aidez la femme battue à comprendre qu'il lui faut être une personne responsable qui protège ses enfants et que ceux-ci ne doivent pas être témoins de la violence, elle peut continuer de vivre avec son partenaire violent. Mettre fin à une relation violente est un processus et non un simple événement. Il se peut que la femme retourne dans cette relation violente à plusieurs reprises pendant le processus de guérison. Les femmes exposées à la violence doivent apprendre de nouvelles façons d'être dans le monde et cela demande du temps. Elles doivent faire les apprentissages suivants :

« La qualité de la relation entre le client et l'intervenant est essentielle. S'ils n'arrivent pas à se rejoindre, la situation peut mal tourner. Et le parent a peu de pouvoir. À l'occasion, il faut des médiateurs, des personnes neutres, pour régler les problèmes. » - Participant à un groupe de discussion

- > Comment se détacher d'une situation non sécuritaire
- > Comment créer de la sécurité
- > Ce en quoi consiste la sécurité, en pratique

- > Comment établir des limites
- > Comment se protéger et comment protéger ses enfants

L'Ancienne Pauline Shirt affirme que lorsqu'un homme maltraite une femme, il attaque son esprit. Elle doit se réapproprier son esprit pour s'éloigner de cette violence.

MISE EN VALEUR DE LA RÉSILIENCE DANS LE PARCOURS DE LEUR VIE

Un moyen important de soutenir une famille dans sa progression vers un changement positif est de construire sur ses forces. Chaque famille a montré de la résilience et a survécu en s'appuyant ce qu'elle avait appris jusqu'à maintenant. Comme professionnel du bien-être de l'enfance, il vous faut trouver les éléments porteurs de force et de valeur et construire sur eux.

Les professionnels du bien-être de l'enfance doivent donner le crédit aux familles du fait qu'elles ont survécu. Elles ont manifesté de la résilience même si elles n'ont pas encore acquis toutes les habiletés fondamentales. Les mères sont souvent perçues comme étant difficiles parce qu'elles confrontent avec un esprit combatif, mais c'est là une manifestation de leur passion pour leurs enfants et leur famille et elles ont recours aux compétences de survie qui les ont aidées jusqu'alors à surmonter les difficultés.

ENGAGEMENT À LONG TERME ENVERS LA FAMILLE

Lorsque les services du bien-être de l'enfance travaillent avec une famille, ils doivent s'engager à long terme à la soutenir tout au long du processus de changement. La famille qui travaille à mettre fin à la violence a besoin de soutien et d'un cercle de soins à long terme.

I. PRATIQUE : AMÉLIORER LE RECRUTEMENT, LA SÉLECTION ET LA FORMATION DES PARENTS D'ACCUEIL

Les participants aux groupes de discussion ont souvent manifesté de la gratitude envers les parents d'accueil qui se sont occupés de leurs enfants lorsqu'ils n'étaient pas en mesure de le faire. Ils ont toutefois souvent manifesté les mêmes préoccupations :

1. Le bassin de parents d'accueil autochtones est petit. À Ottawa, par exemple, il n'y a aucun parent d'accueil inuit pour les Inuits pris en charge.
2. Certains parents d'accueil ne sont pas suffisamment sensibilisés aux dimensions culturelles et les enfants peuvent souffrir de se sentir exclus de leur langue et de leurs coutumes.
3. Les participants aux groupes de discussion ont exprimé l'importance de maintenir les liens et le contact avec la culture des enfants lorsqu'ils reçoivent des soins de remplacement. Toutefois, il est difficile d'atteindre cet objectif parce que les familles d'accueil ne connaissent pas suffisamment la culture autochtone.
4. Les parents d'accueil devraient limiter la tentation de gâter les enfants avec des jouets et un mode de vie que les parents biologiques ne pourront pas soutenir au retour des enfants.



EXEMPLE D'UNE FAMILLE

Dans un groupe de discussion, une grand-mère a raconté l'histoire de sa fille et du mari de cette dernière. Sa fille a souvent été exposée à la violence de son mari et les services du bien-être de l'enfance sont intervenus auprès de la famille à plusieurs occasions. Malgré ces interventions, le soutien n'était pas approprié. La mère a voulu des traitements, mais n'a pas reçu suffisamment de soutien ni d'orientation; sa fille a reçu beaucoup de soutien parce qu'on lui avait diagnostiqué l'ETCAF, mais un autre enfant qui avait les mêmes symptômes n'a reçu aucune aide; la mère buvait, mais lorsque cela se produisait, elle voyait à ce qu'il y ait des adultes sobres à la maison. Le professionnel du bien-être de l'enfance a placé les enfants dans des familles d'accueil non autochtones.

Les enfants vivent maintenant avec leur grand-mère (qui est aussi parent d'accueil). Elle constate chez les enfants des comportements qui suggèrent de l'anxiété et une identité mal définie. Ils sont incapables d'exprimer leurs sentiments, ils mentent et font des crises de colère.

Cette famille avait besoin de nombreux services et d'un moyen de garder les enfants dans la famille élargie.

Voici des suggestions des participants aux groupes de discussion pour aider les enfants autochtones qui sont en placement d'accueil :

- > Donnez de la formation supplémentaire aux parents d'accueil d'enfants autochtones pour qu'ils acquièrent des connaissances de la culture autochtone
- > Créez un groupe de soutien par les pairs pour les parents adoptifs et les parents d'accueil autochtones
- > Attaquez-vous aux obstacles systémiques qui empêchent les familles autochtones de devenir parents d'accueil. Certains critères pour être parent d'accueil reposent sur des caractéristiques (par exemple, le nombre d'enfants qui peuvent partager la même chambre) qui sont contraires aux façons traditionnelles d'éduquer un enfant.
- > Établissez une meilleure relation entre la famille d'accueil, l'agence de bien-être de l'enfance et les organisations communautaires pour s'assurer de satisfaire aux besoins de l'enfant de façon respectueuse

« La liste des exigences est trop longue. Ce qui est jugé approprié ou non repose sur des valeurs culturelles, créant ainsi des obstacles qui empêchent les familles autochtones de devenir parents d'accueil. »

- Participant à un groupe de discussion

CONSEIL PRATIQUE

Encouragez les parents d'accueil à utiliser le livre de vie et à participer aux cérémonies clés pour s'assurer que l'enfant maintienne des liens avec sa culture d'origine.



- > Définissez des attentes et des conditions particulières pour les parents d'accueil des enfants autochtones, pour s'assurer que les enfants gardent contact avec leur famille et leur culture (par exemple, la participation de l'enfant aux cérémonies qui sont liées aux étapes du cycle de vie et qui renforcent les apprentissages dont les enfants ont besoin à ce moment de leur développement).
- > Explorez les options de prise en charge appropriées du point de vue de la culture pour assurer le maintien de l'identité, comme les soins conformes aux traditions, le placement dans la parenté avec prise en charge, l'adoption ouverte ou l'adoption conforme aux traditions

J. PRATIQUE : VOIR À SON PROPRE BIEN-ÊTRE ET À SES SOINS PERSONNELS

Les personnes ont besoin de beaucoup d'aide et de soutien tout au long de leur vie. Les communautés autochtones accordent de l'importance à ceux qui remplissent le rôle d'aidants. En tant que professionnel du bien-être de l'enfance qui aide les familles à protéger leurs enfants et à bénéficier de soutien, vous êtes reconnu comme un aidant.

Les aidants établissent principalement des relations fondées sur la réciprocité. Les relations d'interdépendance fondées sur la bienveillance et le respect et sur un sens inné des responsabilités mutuelles sont au cœur de la relation d'aide.

Beaucoup d'Autochtones ont leur propre Roue de la médecine et leurs propres pratiques pour aider la personne à maintenir son équilibre. En tant que professionnel du bien-être de l'enfance, il est important que vous mainteniez votre équilibre personnel afin d'être un aidant efficace pour les enfants et les familles. Il est également important que les professionnels du bien-être de l'enfance se fassent les défenseurs du changement dans les organismes du bien-être de l'enfance.

Les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent être encouragés à suivre le cours de l'AOSAE intitulé *Bien-être et soins personnels*, dans le cadre du *Programme de formation des professionnels du bien-être de l'enfance*, ainsi qu'à élaborer leur propre chemin vers le bien-être personnel.

« Les professionnels du bien-être de l'enfance reçoivent de la LSEF le mandat de protéger les enfants. Les protocoles qu'ils appliquent sont souvent construits en fonction des pires scénarios. Les intervenants expérimentent souvent la violence et la violence latérale entre eux. Reçoivent-ils suffisamment de soutien pour faire leur travail? »

- Participant à un groupe de discussion

K. PRATIQUE : AMÉLIORER LES PROCESSUS DES SAE RÉDUCTION DU NOMBRE D'INTERVENANTS AVEC QUI LA FAMILLE DOIT INTERAGIR

Les participants aux groupes de discussion ont souligné qu'ils passent leur temps à répéter leur histoire à différents intervenants. Il y a des intervenants différents pour les parents biologiques, d'autres pour les parents d'accueil, d'autres encore pour les enfants pris en charge, ce qui crée des divisions entre intervenants. Les professionnels du bien-être de l'enfance doivent travailler en collaboration pour répondre aux besoins de toutes les parties prenantes, tout en s'assurant que l'enfant demeure toujours au centre des préoccupations.



SOUTIEN ET FORMATION CONTINUS POUR LES INTERVENANTS

Les interventions en bien-être de l'enfance reposent sur la perspective, l'analyse et la pensée critique des intervenants en bien-être de l'enfance. Pour qu'ils soient des aidants efficaces, il faut des investissements continus, comme de recourir à toutes les occasions d'apprentissage continu, aux guides pratiques et à la supervision et la gestion critique. Tous les programmes et initiatives en bien-être de l'enfance doivent faire l'objet d'une solide évaluation pour vérifier qu'ils fonctionnent bien comme voulu.

Les participants aux groupes de discussion ont formulé un certain nombre d'observations concernant les professionnels du bien-être de l'enfance, dont celles-ci :

- > Les intervenants ont de très grandes responsabilités
- > Les intervenants n'ont pas tous la même expérience de la vie et il peut paraître difficile pour certains de composer avec la complexité des familles autochtones
- > Les intervenants ont une charge de travail qui rend difficile le recours à une approche holistique
- > Les protocoles et les procédures des services en bien-être de l'enfance sont mis au point sur la base de rapports de coroners sur les pires cas de décès d'enfants pris en charge
- > Les intervenants ne se sentent pas en sécurité, particulièrement dans les cas de violence familiale
- > Il semble y a avoir un haut taux de roulement du personnel
- > La formation qui est actuellement donnée ne semble pas suffisante; certains formateurs ne comprennent pas les problèmes particuliers des Autochtones et l'information disponible ne parvient pas aux intervenants
- > Certaines formations données aux parents ressources devraient également l'être aux intervenants
- > Les intervenants et les gestionnaires sont souvent surchargés et il reste peu de temps pour favoriser l'apprentissage continu. Il faut donner plus de temps à la discussion sur les cas, à l'auto-examen pour repérer les biais et les jugements. Les intervenants ont besoin de temps pour grandir.

Les participants aux groupes de discussion reconnaissent que le travail du professionnel du bien-être de l'enfance est extrêmement difficile et demande beaucoup de soutien. Voici des suggestions de soutien à offrir aux intervenants :

- > Formation obligatoire sur le travail avec les familles autochtones pour tous les travailleurs
- > Possibilités répétées de suivre la formation pour s'assurer que tous les intervenants la reçoivent, étant donné le haut taux de roulement
- > Plans de formation continue pour tous les intervenants
- > Discussions de débriefage avec les gestionnaires et les superviseurs
- > Obtenir l'engagement de la communauté et de la famille demande du temps et cela est très difficile à accomplir si la charge de travail est

« Les livres ne remplacent pas l'expérience. D'ailleurs, l'information donnée dans les livres sur les Autochtones n'est pas toujours exacte. »

- Participant à un groupe de discussion



trop lourde. Cela aiderait si les intervenants pouvaient se concentrer de façon significative sur une famille entière et prendre le temps de construire une relation.

- > Les gestionnaires doivent évaluer si les intervenants utilisent une approche fondée sur les forces :
 - > En demandant aux intervenants de nommer trois forces de chacune des familles avec lesquelles ils travaillent
 - > En passant en revue les dossiers des intervenants lorsque ceux-ci ont un nombre plus élevé d'enfants pris en charge

Les idées que les participants aux groupes de discussion ont proposé pour augmenter le niveau de littératie culturelle incluent les sujets de formation suivants :

- > Respect des visions du monde, des enseignements et des traditions autochtones
- > Formation de type expérientiel sur la culture pour permettre la réflexion et l'acquisition des connaissances
- > Formation sur les pratiques traditionnelles, y compris sur l'histoire autochtone, le système de clans, les cérémonies et le cycle de la vie
- > Traumatismes subis par les Autochtones, y compris de vraies histoires de vie
- > Compréhension et respect des traités
- > Approches formelles ou non pour construire une relation (par exemple, rencontre avec un Ancien, participation à une formation formelle, participations aux activités de la communauté)
- > Travail avec les organismes autochtones et communautaires pour mettre en place un cercle de soins pour les enfants et les familles
- > Gestion de cas collaborative axée sur la culture qui implique la famille élargie, le **conseil de bande** et les Anciens pour créer une sécurité culturelle
- > Formation aux pratiques antioppression (présentement offerte dans de nombreuses SAE)
- > Compréhension des défis uniques que représentent les troubles concomitants de santé mentale et traitements alternatifs (par exemple, la cérémonie de la tente à sudation ou autres approches de soins traditionnelles)
- > Stéréotypes et effets des stéréotypes sur le processus d'évaluation
- > Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale et moyens de soutenir les familles
- > Toxicomanies et consommation abusive d'alcool et de drogues, y compris les médicaments
- > Connaissance des communautés locales, notamment :



- > Quelle est l'histoire de la communauté où l'intervenant travaille?
- > Quelle est la population d'origine et quel était son territoire géographique? Où vit cette population maintenant?
- > Quelle est la dynamique dans la communauté entre les non-Autochtones et les Autochtones?

Les participants aux groupes de discussion ont suggéré que la formation des professionnels du bien-être de l'enfance s'appuie sur une approche expérientielle. L'expérience de la formation devrait aider ceux-ci à faire le lien entre leurs nouvelles connaissances sur les Autochtones et leur rôle d'aidants. Voici quelques suggestions de formations possibles :

- > Cercles de parole
- > Exploration des liens familiaux (et leur signification dans les communautés autochtones)
- > Symbiose entre la tête et le cœur dans le travail en bien-être de l'enfance
- > Inclusion des Anciens et des Gens de tradition
- > Invitation aux organismes autochtones pour qu'ils participent aux formations afin de construire ou de consolider les relations
- > Utilisation du film *Muffins for Granny (Des muffins pour grand-maman)* et des questions de discussion connexes (note : ce film est disponible dans toutes les agences du bien-être de l'enfance)
- > Formation « Pierre de touche »
- > Recours aux Autochtones pour donner la formation
- > Bienveillance envers les professionnels du bien-être de l'enfance lorsqu'ils suivent la formation et commencent à voir la question selon une perspective différente; reconnaître que cela peut être difficile pour certains intervenants
- > Participation à un pow-wow ou à d'autres célébrations et expérience des dimensions positives de la communauté et de ses forces

SOURCES

Ajunnginiq Centre, National Aboriginal Health Organization (NAHO). (2007). *Resilience: Overcoming challenges and moving positively*. Ottawa, ON: NAHO.

Canadian Institutes for Health Research. (2005). *Research Profile — Stopping a preventable disorder: Fetal alcohol spectrum disorder (FASD)*. Retrieved on June 16, 2011 from: <http://www.cihr-irsc.gc.ca/e/28889.html>

Gerlach, A. (2007). *Steps in the right direction: Connecting et collaborating in early intervention therapy with Aboriginal families et communities in British Columbia*. Vancouver, BC: Aboriginal Child Care Society.

Lee, B., Dumbrell, G., Freeman, B., Martin, K. et Kleban, I. (n.d.). *Aboriginal knowledge curriculum project report*. Unpublished report.

Mousseau, M. (2010). *KIZHAAY — Healthy Indigenous Male Curriculum, training delivered for Ontario Federation of Indian Friendship Centres*, Toronto, ON.

Smye, V., Josewski, V., et Kendall, E. (2010). *Cultural Safety: An Overview*. Unpublished draft.

Turnell, A. et Edwards, S. (1999). *Signs of safety: A solution and safety oriented approach to child protection casework* (p.30). New York, NY: W.W. Norton and Company.



5 > **ENGAGEMENT AVEC
LES COMMUNAUTÉS
AUTOCHTONES**

A. QUE SIGNIFIE « COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE »?

Pas plus que les Autochtones, les communautés autochtones ne sont monolithiques. On retrouve cependant certaines caractéristiques communes à de nombreux groupes autochtones :

1. Les communautés sont formées sur la base de la culture, de la tribu, de la géographie, du statut d'autochtone et de la langue.
2. Les communautés ou les collectivités des Premières nations, aussi appelées réserves, constituent des communautés autonomes. Souvent, elles fournissent des services et des programmes à la communauté et, dans certains cas, elles s'organisent selon un territoire géographique plus grand dans le cadre d'un traité ou pour offrir des services et des programmes à plusieurs collectivités (par exemple, le Conseil tribal de North Shore représente sept Premières nations des régions de Sudbury et Sault-Sainte-Marie en Ontario).
3. Dans les régions urbaines et rurales de l'Ontario, on trouve de nombreuses organisations autochtones qui offrent des services. Historiquement, les Centres d'amitié, ou Friendship Centres, ont été les premiers fournisseurs de services autochtones dans de nombreuses communautés. On trouve maintenant en Ontario 29 de ces centres, auxquels se sont ajoutés d'autres fournisseurs de services comme les centres autochtones d'accès aux soins de santé, les centres de guérison, les coopératives d'habitation et autres organismes. La Métis Nation of Ontario a mis sur pied une grande diversité de programmes offerts dans ses établissements partout dans la province. Les Inuits disposent de plusieurs organismes offrant des services particuliers, dont l'Ottawa Inuit Children Centre et l'Inuit Family Resource Centre, mais tous sont situés à Ottawa.
4. Il y a des organismes qui assurent une représentation politique à divers groupes autochtones particuliers, comme les Chiefs of Ontario qui représentent 134 communautés des Premières nations en Ontario, la Métis Nation of Ontario qui représente les Métis en Ontario et l'Ontario Native Women's Association qui représente les femmes autochtones en Ontario. Les Inuits n'ont pas d'organismes de représentation en Ontario, mais de plus en plus l'organisme Tungasuvvingat Inuit (TI), établi en Ontario, représente les Inuits auprès de la province.

Au cours des récentes années, un certain nombre de tendances significatives sont apparues dans la prestation des services aux familles autochtones dans les domaines de la violence familiale et des programmes de guérison :

- a) La ligne de démarcation s'estompe entre les organismes de représentation autochtones et les organismes de services autochtones, puisque de plus en plus d'organismes de représentation offrent des services et des programmes.
- b) La fin du financement de la Fondation autochtone de guérison marque des changements importants dans le financement de programmes par le gouvernement fédéral. Pendant les 15 années d'existence de la fondation, 150 programmes de guérison ont été offerts en Ontario et plusieurs de ces programmes n'ont pas pu trouver d'autres sources de financement. Cela laisse un vide important dans les services de soutien aux familles engagées dans un travail de guérison.
- c) Trois villes en Ontario participent à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain du gouvernement fédéral, soit Ottawa, Toronto et Thunder Bay. Ces trois villes ont accès à du financement pour s'attaquer à des problèmes qui touchent plus particulièrement les Autochtones vivant en milieu urbain. Cette stratégie doit prendre fin le 31 mars 2012.
- d) Au cours des 15 dernières années, la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA) a constitué une source de financement clé pour les programmes communautaires et les programmes de guérison des communautés autochtones en Ontario. La SRMA a récemment fait l'objet d'une restructuration et une partie des fonds sera distribuée différemment.
- e) Bien que la Fondation autochtone de guérison (FADG) a bien documenté l'efficacité des programmes communautaires de guérison, ceux-ci ne bénéficient pas d'un financement stable. Il peut arriver qu'un professionnel du bien-être de l'enfance découvre que le service ou l'organisme autochtone avec lequel il avait tissé des liens n'existe plus.
- f) La diminution du financement des services de soutien autochtones accroît la nécessité pour les professionnels du bien-être de l'enfance de devenir des alliés des communautés autochtones.

« L'humanité n'a pas tissé la toile de la vie. Elle n'est qu'un des fils qui forment cette toile. Quoi que nous fassions à la toile, nous le faisons à nous-mêmes. Toutes les choses sont rattachées les unes aux autres. Tout est interrelié. »
- Chief Seattle, 1854 (Trad. libre)

« La Fondation autochtone de guérison (FADG) a reçu un mandat de 11 ans, prenant fin le 31 mars 2009, visant à favoriser et soutenir, par la recherche et le financement, les initiatives de guérison qui émanent de communautés autochtones et qui s'attaquent à l'héritage laissé par les mauvais traitements corporels et sexuels subis dans le système de pensionnats indiens au Canada, y compris aux effets intergénérationnels. » (trad. libre) Pour plus d'information, consulter le site www.ahf.ca

B. PRATIQUE : S'ENGAGER AVEC RESPECT AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Un certain nombre de sociétés d'aide à l'enfance ont établi des relations de travail positives dans la communauté autochtone. D'après les participants aux groupes de discussion, pour que les organismes communautaires et les communautés autochtones envisagent de construire des relations avec les services du bien-être de l'enfance, trois critères doivent être satisfaits :

- > Une direction claire au sein de la SAE envers l'établissement de relations respectueuses avec les communautés autochtones
- > Un changement organisationnel au sein de la SAE, notamment de nouvelles politiques et procédures qui soutiennent des stratégies de guérison et d'intervention fondées sur la culture
- > Un apprentissage individuel et le perfectionnement des compétences des professionnels du bien-être de l'enfance en vue de favoriser la compréhension et une approche différente

Voici quelques suggestions que les participants des groupes de discussion ont formulées à l'intention des professionnels du bien-être de l'enfance qui collaborent avec des organismes autochtones pour protéger les enfants et consolider les familles :

1. Comprenez la communauté autochtone :

- > Informez-vous sur tous les organismes autochtones de votre communauté et sur les services qu'ils offrent
- > Quelles sont les Premières nations situées près de votre secteur?
- > Quelles sont les célébrations que souligne la communauté autochtone?
- > Vers quels organismes les membres de la communauté autochtone se tournent-ils lorsqu'ils ont besoin d'aide?

2. Assistez aux réunions interagences avec les organismes autochtones :

- > Allez aux réunions communautaires et présentez-vous dans des circonstances où ce sont les Autochtones qui définissent le processus et le contexte
- > Travaillez à établir des liens réguliers et continus entre les services du bien-être de l'enfance et la communauté autochtone. Autrement dit, il ne suffit pas d'assister à un événement une fois par année (par exemple, l'événement de l'Arbre de paix).

3. Établissez des relations personnelles :

- > Prenez l'initiative d'appeler dans une agence autochtone et demandez de parler à des Autochtones
- > Parlez aux parties prenantes de la communauté, comme les intervenants des services autochtones
- > Travaillez avec les dirigeants locaux de la communauté et commencez à construire la confiance par des contacts informels

4. Avec le temps et graduellement, construisez une relation de travail avec les organismes de services autochtones et recourant aux moyens suivants :
 - > Recommandations
 - > Programmes de soutien
 - > Programmes coparrainés
5. Établissez des relations de travail avec des organismes autochtones :
 - > Établissez un partage d'information sur les cas de familles particulières entre les organismes de services autochtones et la SAE
 - > Voyez à ce qu'un agent d'un organisme autochtone accompagne le professionnel du bien-être de l'enfance qui effectue une visite à domicile
 - > Dans le cas des membres de famille des Premières nations qui sont des Indiens inscrits, assurez-vous de communiquer avec l'administrateur de la bande autochtone ou avec la personne responsable des services à l'enfance dans la communauté de la Première nation :
 - a) Certaines SAE disposent de protocoles mis au point par la SAE et la communauté; ces protocoles doivent être respectés.
 - b) Faites le suivi de votre demande initiale. Les administrateurs de bande ont souvent la responsabilité des enfants pris en charge par les SAE. Ces dernières années, le financement des postes d'administrateur de bande a été réduit et beaucoup de communautés n'ont plus de poste permanent.
6. Reconnaissez que les familles autochtones n'ont pas toujours eu dans l'histoire une relation positive avec les services de bien-être à l'enfance et ont besoin d'aide pour pouvoir travailler efficacement avec vous. Aidez-les à faire appel à un conseiller : reconnaissez, respectez et établissez les relations avec les conseillers et les médiateurs.
7. Les professionnels du bien-être de l'enfance doivent comprendre les services systémiques de la communauté qui peuvent les aider à surmonter les défis que représentent le logement, les finances, les services de garde, etc. pour aider à accroître la sécurité de l'enfant chez lui.

CONSEIL PRATIQUE

Allez faire connaissance avec les personnes que vous voulez aider. Les questions suivantes vous aideront à établir la liste des personnes et des organismes à connaître :

- a) Quels sont les organismes autochtones dans mon secteur?
- b) Ma SAE a-t-elle un protocole pour travailler avec les Autochtones?
- c) Ma SAE a-t-elle conclu un protocole avec des bandes particulières?
- d) Ma SAE a-t-elle une unité spéciale ayant la responsabilité de travailler avec les familles autochtones?
- e) Y a-t-il un abri pour femmes dans la communauté?
- f) Y a-t-il un abri pour femmes autochtones dans la communauté?
- g) Qui travaille avec les familles autochtones dans la région?
- h) Sur quelle dimension? (Par exemple, le développement de l'enfant, la guérison, la violence familiale)



C. PRATIQUE : METTRE EN PLACE DES COMITÉS ET DES PROTOCOLES

Dans le cadre des groupes de discussion, les professionnels du bien-être de l'enfance ont reconnu qu'il fallait plus de forums, de protocoles, de processus internes et externes pour établir des liens entre les secteurs du bien-être de l'enfance et de la violence familiale. Les participants au groupe de discussion ont reconnu qu'il y avait deux systèmes avec chacun ses attentes et qui doivent travailler ensemble.

Les fournisseurs de services ont également souligné le besoin d'une meilleure collaboration pour offrir des services efficaces aux femmes exposées à la violence. « (...) Pour assurer plus de sécurité aux femmes et aux enfants qui reçoivent des services en matière de violence, il faut améliorer les évaluations, les interventions et les stratégies collaboratives » (OACAS, 2010a). (Trad. libre)

FORMATION D'UN COMITÉ DE PROFESSIONNELS DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE ET DE FOURNISSEURS DE SERVICES AUTOCHTONES TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Certaines SAE ont formé des comités internes et externes qui réunissent les fournisseurs de services en bien-être de l'enfance et ceux qui interviennent dans le domaine de la violence familiale.

Voici selon les participants au groupe de discussion les principales leçons tirées de ces comités :

- > Le processus de construction de la relation est très important
- > Il faut du temps pour établir la confiance nécessaire à la construction des relations
- > Les SAE ont commencé par développer une relation avec les dirigeants locaux de la communauté autochtone pour établir leur crédibilité
- > Il faut se concentrer sur les objectifs communs (par exemple, la sécurité de l'enfant, la consolidation des familles, la sécurité de la femme, la guérison de la famille)
- > Dans le cadre d'une approche collaborative, il est utile que chaque fournisseur de services précise les responsabilités et les rôles particuliers qui lui incombent à l'égard de chacun des membres de la famille de sorte que la famille et la communauté sachent à quoi s'attendre
- > Il faut du temps pour comprendre les protocoles autochtones et comprendre comment travailler de façon respectueuse
- > La réussite du comité dépend du temps mis à construire les relations nécessaires

Le mandat du comité doit établir clairement son orientation, ses objectifs et ses limites. Voici les autres éléments importants du mandat conjoint :

- > Les valeurs
- > Les responsabilités
- > La composition
- > Les procédures
- > Les processus de communication

EXEPLÉ DE COMITÉ EN ACTION

À Ottawa, un comité conjoint en matière de bien-être de l'enfance et de violence familiale a recours aux stratégies suivantes pour favoriser les liens et le travail collaboratif :

- > Chaque réunion commence par une pratique traditionnelle et un Ancien ouvre la réunion
- > Les participants se rappellent pourquoi ils sont réunis – ils sont tous engagés à consolider les familles
- > Chaque réunion commence par les bonnes nouvelles concernant les familles avec qui les participants travaillent et qu'ils soutiennent
- > La présence des bonnes personnes autour de la table (soit celles qui font le travail au quotidien avec les familles)
- > Le soutien et l'engagement des dirigeants de la SAE et de la communauté autochtone de sorte que les conflits puissent être réglés au palier supérieur au besoin

MISE EN PLACE DE PROTOCOLES

Partout en Ontario, on trouve des protocoles conclus entre les agences du bien-être de l'enfance et les communautés des Premières nations, ou entre des organismes autochtones offrant des services particuliers et des sociétés d'aide à l'enfance qui offrent des services multiples.

Les protocoles prévoient souvent un échéancier pour leur évaluation (par exemple, aux deux ans) et précisent comment les organismes collaboreront. Souvent, ils incluent les éléments suivants :

- > Aperçu culturel de chaque organisme
- > Principes fondamentaux régissant le travail en commun
- > Lignes directrices des interventions tant pour les services de soutien que pour le travail collaboratif en protection de l'enfance
- > Engagement à comprendre et à respecter les différences entre les services
- > Points d'intersection où se fait le travail collaboratif
- > Mesures de collaboration à mettre en place aux points d'intersection
- > Processus de résolution des conflits



LEÇONS TIRÉES DE L'UTILISATION DE PROTOCOLES

Voici des suggestions proposées dans l'optique de consolider les protocoles de collaboration entre les organismes autochtones et les SAE :

- a) Formation aux nouveaux employés sur le protocole pour s'assurer qu'il soit respecté.
- b) Processus de résolution des conflits dans les cas où un des partenaires ne respecterait pas le protocole.
- c) Révision du protocole s'il y a des changements au niveau de la direction.
- d) Évaluation des changements dans la culture organisationnelle à l'égard du protocole.
- e) Révision du protocole avec un comité communautaire pour s'assurer qu'il demeure un document vivant.
- f) Investissement de temps consacré au développement du partenariat.

Mettez en place des comités et de la formation en vue de soutenir l'établissement de relations à long terme entre les deux partenaires.

D. COMPRÉHENSION DES COMPÉTENCES DÉFINIES DANS LES MANDATS ET DEVOIR DE CONSULTATION

« Notre organisation a des ententes avec 61 bandes. Chaque communauté s'occupe différemment des cas de protection de l'enfance et des enfants qui sont pris en charge. Certaines bandes ont des administrateurs de bande ou des professionnels du bien-être de l'enfance, mais le plus souvent, la responsabilité incombe au chef qui n'a pas nécessairement le temps de s'occuper de ces cas. Comme organisation, nous avons besoin de soutenir la communauté pour aider la famille et nous devons nous assurer que ces relations sont solides. »

- Participant à un groupe de discussion

Il est nécessaire que les professionnels du bien-être de l'enfance comprennent les lois, les protocoles et les traités locaux pour établir et maintenir des relations avec les communautés des Premières nations.

L'article 213 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* précise explicitement ceci :

La société ou l'agence qui fournit des services ou exerce des pouvoirs en vertu de la présente loi relativement à des enfants Indiens ou Autochtones entretient régulièrement des consultations avec les bandes ou les communautés autochtones sur la fourniture de ces services ou l'exercice de ces pouvoirs et sur des questions qui touchent les enfants, y compris notamment,

- (a) *l'appréhension d'enfants et la fourniture de soins en établissement;*
- (b) *le placement d'aides familiales et la fourniture d'autres services d'appoint à la famille;*
- (c) *l'élaboration de programmes relativement aux soins à fournir aux enfants;*
- (d) *les révisions de statut en vertu de la partie III (Protection de l'enfance);*

- (e) *les ententes relatives aux soins temporaires et aux besoins particuliers conclues en vertu de la partie II (Accès volontaire aux services);*
- (f) *les placements en vue d'adoption;*
- (g) *la création de foyers d'urgence;*
- (h) *d'autres questions prescrites.*

Cet article de la LSEF précise les exigences que les agences de bien-être de l'enfance doivent respecter pour maintenir une relation avec la communauté de la famille. Une fois que vous avez établi qu'une famille provient d'une communauté donnée, vous devez communiquer avec le représentant ou le chef de la bande et avec le conseil de bande pour les informer de la situation et pour leur permettre d'assumer la responsabilité envers l'enfant ou la famille.

OBLIGATION DE LA COURONNE DE CONSULTER ET D'ACCOMMODER

En 2004, dans le cadre des **affaires Haïda et Taku**, la Cour suprême du Canada établissait un nouveau cadre légal – l'obligation pour la Couronne de consulter et d'accommoder. Cette obligation découle de la nécessité pour la Couronne d'agir selon une vertu particulière – l'honneur – et est enracinée dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Les gouvernements sont désormais obligés de consulter les Indiens, les Inuits et les Métis et d'accommoder leurs intérêts lorsqu'un représentant de la Couronne envisage des mesures qui pourraient avoir une incidence préjudiciable sur les intérêts et les **droits ancestraux**.

Cette obligation s'applique lorsque la Couronne a une connaissance réelle ou présumée de l'existence potentielle d'un droit ou titre ancestral et qu'elle envisage des mesures susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur ce droit. En vertu de cette obligation, tous les gouvernements sont tenus de travailler avec les Autochtones pour comprendre les intérêts et responsabilités avant d'autoriser ou d'exécuter un plan, une politique, du développement ou des activités qui peuvent avoir une incidence sur les droits des Autochtones. L'objectif de cette obligation est atteint lorsque le gouvernement adapte, modifie ou ajuste ses actions de façon réelle et substantielle en tenant compte des intérêts des Autochtones.

Globalement, cette obligation est conçue de façon à favoriser la transformation des relations existantes entre la Couronne et les Indiens, les Inuits et les Métis en relations fondées sur la consultation, l'accommodement et les règlements et la réconciliation justes.

CONSEIL PRATIQUE

Un certain nombre de bandes sont regroupées sous des organismes qui s'occupent du soutien au bien-être de l'enfance. D'autres bandes peuvent faire partie d'un des 16 conseils tribaux qui assument certaines responsabilités en matière de bien-être de l'enfance.

Vous avez à faire votre recherche pour savoir avec qui entrer en contact. Commencez par demander dans votre SAE s'il existe des protocoles avec les bandes de votre région. Si votre agence du bien-être de l'enfance n'en a pas, le site suivant peut vous aider à déterminer avec quelle communauté des Premières nations en Ontario la famille est liée:

www.johnco.com/firstnation/dirfnont.htm

Des protocoles très précis définissent les attentes lorsque les services du bien-être de l'enfance collaborent avec les communautés autochtones et les consultent, pour s'assurer du respect des droits des Autochtones.



E. BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE COMME ÉLÉMENT D'UN CONTINUUM DE SOINS POUR CONTRER LA VIOLENCE FAMILIALE

CONTINUUM DE SOINS POUR CONTRER LA VIOLENCE FAMILIALE

Les Autochtones ont mis au point de nombreux continuums de soins pour aider les familles aux prises avec la violence. Le continuum de la guérison de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA) a été largement utilisé en Ontario. Les Inuits appliquent un autre modèle adapté du continuum de soins relatifs à la toxicomanie, dont il est question plus loin dans cette section.

Le continuum de la guérison de la SRMA suit les étapes de la Roue de la médecine et intègre le continuum de soins et de soutien nécessaire pour s'attaquer aux problèmes de violence de la famille et pour améliorer la santé des Autochtones. Il inclut la conception selon laquelle l'individu, la famille et la communauté forment un tout inséparable et interrelié.

- > **Promotion** consiste en stratégies de prévention primaire qui s'adressent à la communauté dans son ensemble en vue de la sensibiliser et de favoriser la transition d'une approche orientée vers le traitement des mauvais états de santé vers une approche de prévention. Elle inclut le partage d'information, la sensibilisation et le développement de réseaux sociaux pour favoriser l'auto-détermination et l'autonomie.
- > **Prévention** inclut la prévention secondaire (programmes et services visant des groupes à risque élevé) et la prévention tertiaire (programmes et services s'adressant aux personnes déjà atteintes) en vue d'empêcher la détérioration. Les programmes de ce type incluent l'éducation, le dépistage et la réduction des risques.
- > **Intervention de crise** implique les interventions et la prestation de services de soutien en situation d'urgences
- > **Intervention curative** comprend l'évaluation, le traitement et les stratégies de gestion visant à s'attaquer aux problèmes particuliers de la famille et à ses besoins de guérison
- > **Réadaptation** aide les individus et les familles à devenir pleinement fonctionnels et favorise la réintégration dans la communauté après la participation à des programmes ou des traitements
- > **Promotion de la stabilité** prend place lorsque les services sont mis en réseaux et les ressources coordonnées tout au long du continuum de guérison
- > **Formation** favorise l'acquisition des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires à la conception, à la mise en place, à la prestation et à l'évaluation d'interventions efficaces auprès des individus, des familles et des communautés de façon coordonnée
- > **Ressources de soutien** favorise la mise en place d'infrastructures appropriées afin d'assurer des programmes et des services efficaces et inclut les approches en matière de financement et de politiques, ainsi que le développement des ressourcesresource development



Continuum de la guérison de la SRMA



Aboriginal Healing and Wellness Strategy (AHWS). (2006). Joint management committee orientation [Powerpoint presentation]. Toronto, ON: AHWS. (Trad. libre)

ÉLARGISSEMENT DES PROGRAMMES DANS LA COMMUNAUTÉ

Chacun des éléments du continuum de soins demande des programmes et des services. Les agences de bien-être de l'enfance peuvent consolider leurs relations avec les communautés autochtones en offrant une large gamme de programmes ou en dirigeant les gens vers d'autres programmes de la communauté. Actuellement, beaucoup de ces programmes obligent les membres de famille à se rendre dans plusieurs organismes selon les services qu'ils ont le mandat d'offrir. Il est nécessaire de recourir à une approche holistique et intégrée pour protéger les enfants, assurer la sécurité des femmes et offrir de la consultation aux hommes. Voici un exemple d'approches intégrées de services en matière de violence familiale :

Programmes de prévention de la violence familiale :

- > Amélioration des compétences parentales
- > Programmes particuliers s'adressant aux enfants plus âgés (par exemple, pour contrer la violence latérale)
- > Éducation en matière de violence pour tous les membres de la famille
- > Programmes s'adressant aux jeunes et aux pères



Élaboration d'un plan de soins :

- > Programmes à l'intention des familles qui souhaitent une réconciliation en vue d'aider à la transformation de la famille
- > Soutien approprié aux familles pour les aider à composer avec les multiples problèmes qu'elles rencontrent, y compris la lutte contre les barrières systémiques en vue de contrer la violence familiale (par exemple, la consommation abusive d'alcool et de drogues, les traumatismes, le logement, la pauvreté)

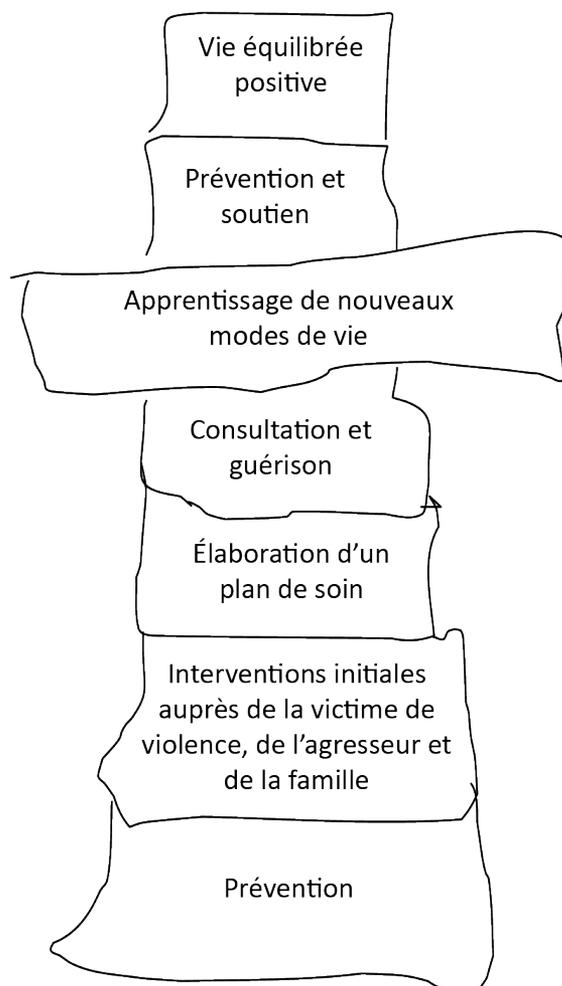
Consultation et guérison :

- > Programmes particuliers à l'intention des mères et des pères pour les aider à régler les problèmes qui nuisent à l'exercice de leur rôle parental
- > Programmes qui visent chacun des besoins particuliers de la famille et les moyens de progresser
- > Programmes de guérison fondés sur la culture
- > Traitement orienté sur la famille pour qu'elle progresse ensemble

Apprentissage de nouveaux modes de vie :

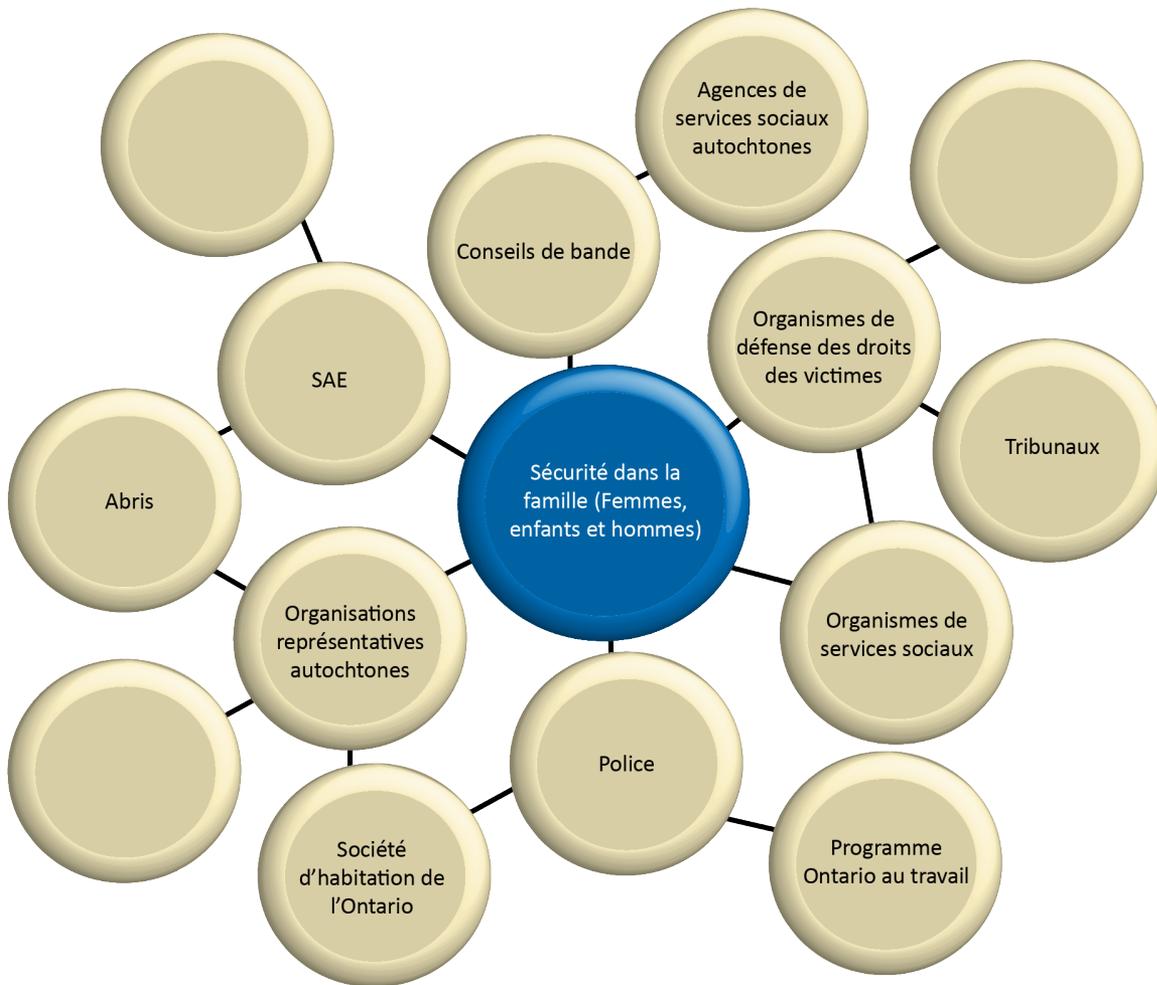
- > Développement de compétences fondamentales qui tiennent compte des traditions, par exemple des programmes sur la tenue d'un budget

Exemple du continuum de soins inuit



Riggs, J. (2010). An option paper in developing an Inuit Nunangat addictions process. Ottawa, ON: Inuit Tapiriit Kanatami. (Trad. libre)

Exercice pratique : Repérez tous les organismes dans votre communauté qui peuvent vous aider lorsque vous travaillez avec les familles autochtones.



SOURCES

Aboriginal Healing and Wellness Strategy (AHWS). (2006). Joint management committee orientation [Powerpoint presentation]. Toronto, ON: AHWS

Loi sur les services à l'enfance et à la famille, R.S.O. 1990, c.11, s.208. (1990). En ligne. Consulté le 11 mai 2011 : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90c11_f.htm

Métis Nation of Ontario. (n.d.). Duty to consult: Duty of the Crown to consult and accommodate. En ligne. Consulté le 13 juillet 2011 : <http://www.metisnation.org/programs/lands,-resourcesconsultations/duty-to-consult.aspx>

SITES WEBS

Fondation autochtone de guérison (FADG)
www.fadg.ca

First Nations Information Project
www.johnco.com/firstnation/dirfnont.htm



6 > **CHANGEMENT
SYSTÉMIQUE :
UNE CAUSE À DÉFENDRE**

A. QU'EST-CE QUE DÉFENDRE UNE CAUSE SIGNIFIE?

Les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent être d'importants défenseurs de l'amélioration du système de bien-être de l'enfance pour les enfants des Premières nations, métis et inuits en Ontario.

Les communautés autochtones défendent plus particulièrement les positions qui suivent en matière de bien-être de l'enfance et de violence familiale :

- > Élaborer des lois distinctes en matière de bien-être de l'enfance pour les Autochtones
- > Avoir des ententes de financement différentes pour les services autochtones de bien-être de l'enfance qui tiennent compte du partage des compétences
- > Continuer de laisser aux Autochtones mêmes la responsabilité des services du bien-être de l'enfance
- > S'assurer que le modèle de financement qui s'applique aux services de bien-être de l'enfance des Premières nations est adéquat et proportionnel au financement des autres sociétés d'aide à l'enfance de la province
- > Reconnaître que les soins conformes aux traditions constituent l'option prioritaire pour les enfants autochtones pris en charge
- > S'assurer que les programmes en matière de violence familiale adoptent une approche holistique
- > Reconnaître les services métis et inuits en matière de bien-être de l'enfance

Adopté par la Chambre des communes le 12 décembre 2007, le principe de Jordan donne essentiellement priorité à l'enfant. Ce principe s'applique à tous les services gouvernementaux offerts aux enfants, aux jeunes et à leur famille. Le principe de Jordan est conforme à toutes les obligations du gouvernement qui découlent de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, de la Charte canadienne des droits et libertés et de nombreuses autres lois fédérales et provinciales.

B. CHANGEMENT ÉVOLUTIF POUR LES AUTOCHTONES AU CANADA

Au cours des 20 dernières années, on reconnaît de plus en plus les effets de la colonisation sur les indigènes au Canada. En conformité avec une planification selon la Roue de la médecine, le travail en cours dans le domaine du bien-être de l'enfance s'inscrit dans ce mouvement plus large.

ÉLABORATION D'UNE VISION

Tout au long des années 1970 et 1980, les dirigeants indigènes au Canada ont souligné les conditions déplorables dans lesquelles vivaient les Autochtones. Ils ont articulé une vision pour les Autochtones qui incluait le retour à l'autonomie et le respect des enseignements, des façons d'être et des modes de vie ancestraux, y compris élever une famille. À la lumière des problèmes exposés par les dirigeants indigènes et par suite de la **crise d'Oka** et de l'**Accord du lac Meech**, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a été mise sur pied en 1991 pour étudier les problèmes signalés par les Autochtones.

CONSTRUCTION DE RELATIONS ET ACQUISITION DE CONNAISSANCES

En 1996, la CRPA publiait un rapport final de 4 000 pages, après un processus comprenant des audiences, la construction de nouvelles relations et de la recherche. Le rapport contient un ensemble de connaissances sur les Autochtones qui continue de faire autorité en ce qui concerne le sort des Premières nations, des Métis et des Inuits au Canada à ce jour. Ces connaissances acquises par la CRPA devaient alimenter un programme de 20 ans de changements à mettre en place.

MESURES

À bien des égards, l'information réunie était écrasante et il a fallu au gouvernement fédéral près de 10 ans pour mettre au point un processus permettant d'aborder les problèmes mis en évidence dans le rapport. L'une des mesures les plus importantes prises par suite de la CRPA a été la création de la Fondation autochtone de guérison (FADG) en 1998, qui donnait suite aux messages suivants contenus dans le rapport de la commission : les Autochtones ont besoin de guérir des maux de la colonisation et des actions délibérées qui les ont privés de leur langue, de leur culture et de leurs enfants qu'on leur avait retirés pour les placer dans des pensionnats. La FADG a financé des initiatives communautaires, produit de la recherche et entrepris des évaluations. Cette initiative a pris fin le 31 mars 2011.

Défendre la cause des enfants des Premières nations pris en charge signifie « prendre fait et cause » pour les enfants qui n'ont pas les ressources ou la capacité pour se défendre eux-mêmes. Cela signifie de se battre pour leurs droits dans un système qui leur a invariablement fait défaut, à eux et à leur famille. Défendre une cause signifie « donner une voix » aux expériences et aux problèmes de ces enfants et de leurs familles qui ont été « réduits au silence », dans l'ombre des experts qui disent agir dans « l'intérêt véritable » des enfants. Défendre une cause signifie également sensibiliser et éduquer à l'importance de maintenir les liens des enfants anishinaabe avec leur culture et leur communauté si leur placement devient nécessaire. Cela signifie aider le gouvernement et les citoyens à apprendre l'histoire du bien-être de l'enfance dans les communautés indigènes... Défendre une cause signifie également s'engager activement à multiplier les efforts pour faire comprendre aux enfants pris en charge, aux parents d'accueil et aux SAE les causes plus générales, de nature socio-politique et historique, de la prise en charge. Cette information est importante pour que les enfants et les familles d'accueil ne perpétuent pas les conceptions racistes selon lesquelles les indigènes seraient « détestables » ou incapables d'assumer un rôle parental sain.

- King, 2010



En 1994, le premier ministre Jean Chrétien, les membres de la Chambre des communes et les dirigeants autochtones se sont engagés à tenir des tables rondes sectorielles sur des questions particulières en vue de formuler des recommandations. Dix-huit mois de consultations ont abouti à la rencontre des premiers ministres à Kelowna, en Colombie-Britannique, en 2005. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, le premier ministre du Canada, ceux de toutes les provinces et des territoires et les dirigeants de cinq organisations nationales autochtones au Canada se sont entendus sur un plan d'action précis qui avait pour but d'améliorer l'éducation, l'emploi et les conditions de vie des Autochtones et qui prévoyait un financement par le gouvernement ainsi que d'autres programmes. L'Accord de Kelowna prévoyait des dépenses de 5 milliards \$ sur 10 ans, mais ne précisait pas la répartition du financement entre les ministères fédéraux, les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que les groupes autochtones.

Les dirigeants autochtones voyaient dans l'Accord de Kelowna un pas en avant dans la mesure où il découlait d'un processus de coopération et de consultation qui avait réuni toutes les parties. En 2006, par suite de l'élection d'un nouveau gouvernement fédéral, l'Accord de Kelowna a été annulé.

En 2006, le gouvernement fédéral a approuvé la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), qui prévoit les mesures suivantes :

- > Les anciens élèves des pensionnats indiens ont droit à un paiement d'expérience commune
- > La Commission de vérité et réconciliation du Canada a été mise sur pied pour sensibiliser et éduquer le public canadien sur le système des pensionnats et ses répercussions
- > Le programme de commémoration finance des initiatives ayant pour but d'honorer les anciens élèves des pensionnats, y compris ceux qui ne sont jamais retournés dans leur communauté
- > La Fondation autochtone de guérison a assuré un financement additionnel avec une prolongation de cinq ans, soit jusqu'au 31 mars 2011

REMARQUE

En 2008, le premier ministre Stephen Harper a présenté des excuses au nom de tous les Canadiens pour les pensionnats indiens. L'intention du gouvernement en présentant ces excuses était d'indiquer que les relations entre le gouvernement fédéral et les Autochtones pourraient désormais progresser, une fois les initiatives de la CRRPI terminées.

Beaucoup d'Autochtones trouvent que la vision originale de la CRPA n'a pas été réalisée. À ce jour, le gouvernement fédéral n'a pas mis en place la majorité des recommandations de la CRPA.

C. ÉVOLUTION DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE EN ONTARIO

EXAMEN QUINQUENNAL DE LA LSEF ET MODÈLE ÉMERGENT DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE EN ONTARIO

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) élabore des politiques et administre des programmes et un système de prestation des services tombant sous la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (LSEF). En 2010, le MSEJ a procédé à l'examen quinquennal de la LSEF et procède maintenant à l'élaboration de stratégies pour aborder les problèmes soulevés par cet examen. Une section du rapport final de cet examen est consacrée aux services offerts aux enfants et aux familles autochtones.

L'examen a mis en lumière un certain nombre de défis concernant les services autochtones du bien-être de l'enfance en Ontario, dont les suivants :

- > Les capacités limitées des bandes des Premières nations à réagir et à exercer les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la LSEF s'expliquent principalement par le manque de ressources financières et humaines (MSEJ, 2010)
- > L'article 1(2), alinéa 5, de la LSEF stipule que l'un des objets de la loi, outre son objet primordial et dans la mesure où cela est compatible avec l'objet primordial, reconnaît que les Autochtones devraient avoir le droit de fournir, dans la mesure du possible, leurs propres services à l'enfance et à la famille d'une façon qui tienne compte de leur culture, de leur patrimoine, de leurs traditions et du concept de famille élargie (OACAS, 2010b)
- > À l'échelle de la province, on note un manque de clarté quant aux soins conformes aux traditions comme moyen d'assurer une permanence aux enfants pris en charge par le système du bien-être de l'enfance, malgré l'obligation créée par l'article 63.1, Partie X de la loi (OACAS, 2010b)

Malgré les dispositions de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille qui permet aux Premières nations et aux communautés autochtones de mettre en place des services du bien-être de l'enfance et d'obtenir une désignation les autorisant à offrir les services de protection de l'enfance, seulement six sociétés d'aide à l'enfance ont obtenu une désignation en Ontario. Le processus de désignation dépend de la priorité que le gouvernement accorde à ce programme et à la collaboration avec les communautés autochtones. Les communautés autochtones et leurs porte-parole sont les parties prenantes appropriées à consulter pour déterminer si les obstacles au progrès sont de nature législative, réglementaire, financière ou autre. Il est essentiel que le gouvernement consulte les dirigeants autochtones pour déterminer les mesures appropriées à mettre en place.

- OACAS, 2010b

CONSEILLER EN AFFAIRES AUTOCHTONES AUPRÈS DE LA MINISTRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE DE L'ONTARIO

Pour télécharger une copie du rapport *La priorité aux enfants*, veuillez consulter le site du MSEJ à l'adresse suivante:
http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/aboriginal/reports/child_welfare-2011.aspx

En 2010, John Beaucage devenait le premier conseiller en affaires autochtones du MSEJ. Son rôle est de fournir des conseils quant aux politiques portant sur le bien-être des enfants autochtones et de faciliter les discussions entre la ministre et les dirigeants autochtones. En juillet 2011, monsieur Beaucage a remis son premier rapport intitulé *La priorité aux enfants : Rapport du conseiller en affaires autochtones auprès de la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse sur le bien-être de l'enfance autochtone en Ontario*. Le rapport souligne les changements qui doivent prendre place pour que le bien-être de l'enfance autochtone progresse.

COMMISSION DE LA PROMOTION DE LA VIABILITÉ DES SERVICES DE BIEN-ÊTRE À L'ENFANCE

Le 20 novembre 2009, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse nommait trois commissaires pour mettre sur pied la Commission de la promotion de la viabilité des services de bien-être à l'enfance. Les commissaires avaient un mandat de trois ans pour élaborer et mettre en œuvre des solutions, entre autres quant à la situation particulière des enfants et des jeunes autochtones.

Suivant la vision de la Commission : « les enfants autochtones, qu'ils vivent ou non dans des réserves, auront accès à des services adaptés à leurs besoins et dispensés dans le respect de leur culture, de leur patrimoine et de leurs traditions. » (Commission de la promotion de la viabilité des services de bien-être à l'enfance, 2010).

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Le 27 février 2007, l'Assemblée des Premières Nations (APN), organisation politique qui représente les Premières nations au Canada, et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPN), organisme national à but non lucratif qui fournit des services aux organismes de bien-être à l'enfance des Premières nations, portent plainte contre le gouvernement du Canada et la Commission canadienne des droits de la personne en raison du traitement alors réservé aux enfants des Premières nations. La plainte allègue que depuis longtemps et comparativement aux autres enfants canadiens, le Gouvernement du Canada offre moins de financement pour les services de bien-être pour les enfants des Premières nations qui vivent sur réserve.

Selon la Cour fédérale du Canada (2011), la plainte porte sur l'allégation de discrimination en ce qui concerne la prestation de services du fait de la race et de l'origine nationale ou ethnique. La Cour rappelle que les plaignants allèguent que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien exerce une discrimination contre les enfants autochtones en ne finançant pas adéquatement les services de bien-être de l'enfance offerts sur réserve, à l'encontre de ce que prévoit l'article 5 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

« Les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations reçoivent un financement par enfant inférieur de 22 % à celui des agences provinciales équivalentes, malgré qu'il soit démontré que les besoins en bien-être de l'enfance y sont plus élevés. » (Blackstock et Trocmé, 2004) (Trad. libre)

L'affaire est portée devant le Tribunal canadien des droits de la personne en octobre 2008. Un an plus tard, madame Shirish Chotalia est nommée présidente du Tribunal. En janvier 2010, elle entend la requête du gouvernement fédéral en vue d'obtenir un non-lieu alléguant que le gouvernement ne fournit aux enfants et aux jeunes autochtones que du financement, et non des services directs de bien-être de l'enfance. L'audience de la requête a lieu à Ottawa les 2 et 3 juin 2010. Près d'un an plus tard, soit le 14 mars 2011, la présidente Chotalia rejette la plainte en matière de droits de la personne sur la base de la prétention du gouvernement fédéral selon laquelle il ne fournissait que du financement, et non des services directs. En juin 2011, l'APN et la SSEFPN ont entamé des procédures pour porter la décision en appel, avec l'aide d'Amnistie internationale et des Chiefs of Ontario.

D. PROBLÈMES SYSTÉMIQUES AUXQUELS IL FAUT S'ATTAQUER ET INCIDENCE SUR LA PRATIQUE COURANTE

Les problèmes indiqués ci-dessous représentent des défis systémiques et des changements systémiques et institutionnels sont nécessaires à la réalisation de progrès dans ces domaines. L'un des moyens que la communauté autochtone suggère pour s'attaquer à ces problèmes systémiques est de favoriser le transfert de la responsabilité des services pour que les Autochtones puissent s'occuper directement des problèmes.

APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES

Les politiques en bien-être de l'enfance et les outils d'évaluation des risques sont souvent élaborés en fonction des pires scénarios de décès d'enfants pris en charge présentés dans les rapports annuels du Comité d'examen des décès d'enfants et du Comité d'examen des décès dus à la violence familiale. Les modèles d'évaluation des risques ont besoin d'être revus et compris différemment. Le risque à court terme peut être évité en retirant l'enfant de chez lui, mais qu'en est-il du risque à long terme de séparer un enfant de sa famille, de sa culture, de son identité et de sa communauté? Quelles sont les conséquences à long terme d'une séparation de sa culture? Le racisme n'est-il pas une autre forme de violence? Les organismes du bien-être de l'enfance auront besoin de redoubler d'efforts pour éviter les conséquences inattendues à long terme de pratiques bienveillantes qui sont vécues comme du racisme.

PRATIQUES EN BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE À REVOIR

Lors de la prochaine révision législative, les échelles d'admissibilité, les normes, le Modèle d'intervention adaptée et chacune des étapes des besoins des familles doivent être repensés en tenant compte du contexte culturel :

1. Comment les familles autochtones viennent-elles à l'attention de la SAE? La plupart du temps, à la suite d'un signalement par un membre de la com-

L'AOSAE soutient, en principe, la désignation d'agences des Premières nations pour assumer la responsabilité des services aux enfants des Premières nations et autochtones dans la province. L'AOSAE collabore avec l'Aboriginal and Native Child and Family Services Association of Ontario sur les questions et les besoins particuliers des Autochtones, notamment la formation à la culture, les projets conjoints et le transfert de la responsabilité des services à des agences autochtones pour les enfants des Premières nations.





munauté. Dans les autres cas, le signalement s'inscrit dans des cas de violence latérale ou de violence familiale.

2. Comment le risque dans les familles autochtones est-il évalué? Quelles sont la vision du monde et les mesures du risque qui servent à évaluer les familles? Sont-elles adaptées à la culture? Assurent-elles la sécurité culturelle? Le risque peut-il être géré par la famille ou par la communauté si la situation se situe au bas de l'échelle de gestion des risques?
3. Quelles sont les interventions offertes à la famille? Quelles interventions peuvent empêcher les préjudices et maintenir la famille ensemble? Votre organisme se montre-t-il ouvert à évaluer d'autres options que la séparation de la famille en réponse à la violence familiale?
4. Qu'arrive-t-il lorsque les enfants sont témoins de la violence? Quels sont les outils dont les intervenants ont besoin pour aider les enfants qui sont témoins de violence, pour réduire la violence dans la famille et maintenir l'unité de la famille?

PRISE EN COMPTE DE LA COMPLEXITÉ DE LA DYNAMIQUE DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Les femmes ont parfois si peur de perdre leurs enfants aux mains du bien-être de l'enfance qu'elles choisiront de se réconcilier avec l'homme violent. À l'aide de leurs comités de gestion des risques, certains corps de police ont aidé des femmes à fuir une situation violente tout en gardant leurs enfants. La collaboration entre les

fournisseurs de services communautaires et les familles permet d'aborder la violence familiale tout en renforçant le bien-être des enfants.

Dans les situations de violence familiale, ce sont trop souvent les mauvaises personnes qui doivent quitter la maison. Souvent, ce sont les femmes et les enfants qui sont déracinés.

Beaucoup de jeunes autochtones qui ont été déplacés sont vus comme des « esprits brisés » et la présence du bien-être de l'enfance peut exacerber la dépossession de leur culture. Cet isolement culturel et l'héritage laissé par la colonisation ont entraîné une institutionnalisation élevée.

Malheureusement pour certains jeunes autochtones, le sens de la communauté se ramène au secteur des services sociaux plutôt qu'à leur communauté culturelle. Les services du bien-être de l'enfance peuvent favoriser chez les jeunes un sentiment positif à l'égard de leur culture en leur fournissant des occasions significatives, comme celles-ci :

- > Cérémonies culturelles
- > Tambours et danses
- > Contacts avec les Anciens
- > Langues autochtones
- > Services de soutien à la culture
- > Récits et histoire de la communauté
- > Jeunes mentors positifs d'origine autochtone

En créant différentes possibilités de contact avec la communauté, on peut espérer aider les jeunes autochtones à retrouver une image positive de soi.

Le système judiciaire vise à punir le comportement des hommes et non pas à aider ces derniers à comprendre les raisons de leur violence. Un programme d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV) doté d'un contenu autochtone peut aborder la guérison des hommes qui, le plus souvent, sont les agresseurs. Voici quelques PIPV ayant un contenu autochtone : les programmes des Native Child and Family Services of Toronto, du Thunder Bay Native Friendship Centre et des United Chiefs and Councils of Manitoulin, ainsi que le Men for Change Program. Le système de justice cherche à punir les hommes pour leur comportement plutôt que de les aider à comprendre les raisons de leur comportement.

LOGEMENT EN ONTARIO

Les politiques en matière de logements sociaux en Ontario présentent plusieurs problèmes pour les Autochtones. Ces politiques diffèrent d'une communauté à l'autre, mais dans plusieurs cas, les municipalités demandent à la femme d'informer les autorités en la matière s'il y a un changement quant à la « taille de la famille », autrement dit, de signaler si la femme a perdu la garde de ses enfants. Si cela a pour effet d'obliger la femme de s'installer dans un logement plus petit, elle court alors le risque de ne pouvoir retrouver un appartement suffisamment grand pour préparer le retour de ses enfants sous sa garde à temps plein. Les professionnels du bien-être de l'enfance peuvent aider en se portant à la défense de l'aide au logement, notamment en se familiarisant avec les politiques et procédures des autorités de la communauté en matière de logement.

SOUTIEN FINANCIER

Les ressources financières et humaines constituent un problème. Les ressources du bien-être de l'enfance peuvent servir à répondre aux situations de crise dans les familles ou à travailler avec les familles sur une base continue pour consolider la résilience. Comment les services du bien-être de l'enfance peuvent-ils maintenir un équilibre entre les besoins immédiats et les besoins continus avec les ressources dont ils disposent? Souvent, les femmes qui ont quitté une relation violente se retrouvent sans ressources suffisantes pour soutenir leurs enfants.

E. RECHERCHE D'AVANT-GARDE

Voici un certain nombre de questions de recherche que les participants aux groupes de discussion ont soumises dans la perspective d'améliorer la prestation des services et les programmes :

1. Qu'est-ce qui arrive aux enfants des Premières nations qui sont pris en charge par une SAE? Quelle est leur histoire? Le bien-être de l'enfance doit apprendre de leur expérience. Mènent-ils une vie réussie? Qu'arrive-t-il aux jeunes après leur prise en charge?
2. Quelles sont les conséquences de la prise en charge sur l'identité d'un jeune autochtone? Les Autochtones qui ont été pris en charge dans leur jeunesse sont-ils fiers de leur identité?
 - > Il y a un besoin pour une recherche comportant une analyse comparative des enfants qui ont été témoins de violence, selon qu'ils ont été pupilles de la Couronne ou non.
 - > Les services du bien-être de l'enfance ont-ils été bénéfiques aux enfants autochtones?

SOURCES

King, H. (2010). Advocacy for First Nations children in care (p.8). Article non publié.

Ministry of Child and Youth Services (MCYS). (2010). Report on the 2010 review of the Child and Family Services Act. Toronto, ON: MCYS.

Native Women's Centre. (2009). Final report strengthening the circle to end violence against Aboriginal women. Toronto, ON: OFIFC.

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPNC). (2011). I am a witness : Historique. En ligne. Consulté le 27 juin 2011 : <http://www.fnfcfs.com/fr/fnwitness/background>.

SITES WEB

Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance
www.oacas.org

Many Hands, One Dream
www.manyhandsonedream.ca

Ministry of Children and Youth Services
www.children.gov.on.ca



7 > NOUVEL AVENIR À
BÂTIR

A. DÉMARCHE DE RÉCONCILIATION

En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones soulignait qu'une relation renouvelée repose sur le respect mutuel, le partage et la responsabilité mutuelle. La réconciliation est un processus par lequel les rapports entre les Canadiens autochtones et non autochtones passent d'une relation fondée sur la colonisation à une relation fondée sur l'autodétermination, l'égalité et le respect.

Cindy Blackstock et ses collaborateurs ont exposé les quatre étapes de la réconciliation en matière de bien-être de l'enfance. Les paragraphes qui suivent et qui présentent ces étapes ont été adaptés pour inclure également la violence familiale.

Dire la vérité

> Cette étape commence par un compte rendu complet et fidèle de l'histoire des services de protection de l'enfance offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles indigènes. Ce compte rendu doit décrire les torts passés et actuels subis par les enfants, les familles et les communautés indigènes et être présenté selon les points de vue tant des indigènes que des non-indigènes. Le fait de dire la vérité permet d'exposer les torts du passé au grand jour, de les reconnaître et de forcer chacun à en prendre connaissance, ce qui crée un climat favorable à la réparation.

- > Cela nécessite que les indigènes et les non-indigènes reconnaissent et acceptent qu'ils ont la responsabilité de réparer les torts causés aux enfants, aux familles et aux collectivités indigènes, sans égard à l'importance du rôle qu'ils y ont joué

Reconnaître

- > Reconnaître que les pratiques de protection de l'enfance imposées aux Autochtones, de même que les valeurs qui les ont guidées, sont inadéquates et ne sont pas la meilleure voie à suivre à l'avenir
- > Soutenir les pratiques de protection de l'enfance des indigènes et les valeurs qui les guident
- > Adopter les principes directeurs fondamentaux d'égalité, d'équité et d'équilibre en matière de protection de l'enfance

- > Respecter le droit intrinsèque des indigènes de définir leur propre identité culturelle
- > Établir une nouvelle compréhension mutuelle entre les indigènes et les non-indigènes
- > Affirmer que les indigènes et les non-indigènes peuvent suivre une nouvelle voie dans l'avenir, une voie reflétant les leçons tirées du passé et un sens renouvelé du respect mutuel

Réparer

- > Cette étape donne aux personnes l'occasion de collaborer dans le respect et la confiance en vue de réparer les torts du passé et d'établir des cadres qui permettront d'empêcher leur répétition d'empêcher qu'ils ne se reproduisent
- > Elle comprend un processus continu par lequel les indigènes et les non-indigènes assument mutuellement la responsabilité de la protection de l'enfance et [de la fin de la violence familiale]
- > Elle préserve contre la tendance qu'ont les humains à revenir aux pratiques du passé lorsqu'une chose nouvelle devient difficile ou incertaine
- > Enfin, cette étape établit une capacité personnelle et collective de réparer les erreurs du passé et les problèmes actuels en matière de protection de l'enfance, ainsi que de promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes

Entretenir des liens

- > Cette étape reconnaît que la réconciliation n'est pas un événement ponctuel ou une déclaration, mais plutôt un investissement dans une nouvelle façon d'être et dans une relation en vue d'atteindre un but plus large : l'établissement d'un système holistique autochtone de protection de l'enfance permettant de garantir la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles indigènes
- > Elle nécessite que les indigènes et les non-indigènes collaborent à l'adoption d'un ensemble de valeurs fondamentales, d'une vision et d'une structure de pratiques exemplaire
- > Enfin, elle engage les professionnels et les autres intervenants à poursuivre le processus de réconciliation, notamment lorsque les forces et l'attention sont dirigées ailleurs

Les professionnels du bien-être de l'enfance prennent des décisions qui ont des conséquences à long terme sur les enfants et les familles qu'ils servent. Les décisions en matière de protection et d'intervention peuvent se prendre à la lumière à la fois des connaissances accumulées selon une vision du monde occidentale et selon une vision du monde indigène. L'établissement d'une relation avec la famille, les autres fournisseurs de services et les membres de la communauté peut influencer sur des décisions

« Pour ce qui est de la réconciliation collective, il s'agit d'une démarche qui amène des opposants à rétablir des relations pacifiques et à bâtir ensemble un nouvel avenir. » - Fred Kelly, 2008

« Nous avons besoin d'une démarche de vérité et réconciliation consacrée au bien-être de l'enfance exclusivement. Le processus d'assimilation qui a eu cours jadis en raison de la Loi sur les Indiens et des pensionnats se poursuit encore aujourd'hui, mais par le biais du bien-être de l'enfance. Si on demande à un Autochtone "quel a été le rôle de la SAE dans votre vie, en tant qu'Autochtone", la réponse n'est généralement pas positive. Nous ne pouvons pas continuer avec une approche paternaliste à dire "nous devons vous aider". Nous n'avons pas aidé »

- Participant à un groupe de discussion



importantes quand vient le temps de déterminer si une famille reçoit tout le soutien nécessaire pour l'aider à trouver l'équilibre.

Ce Guide de pratique se termine comme il a commencé, par des remerciements.

Merci d'avoir participé à cet important travail en cours avec les communautés autochtones en Ontario dans le but de mettre fin à la violence dans la famille et à rétablir l'harmonie au sein des familles des Premières nations, inuites et métisses.

SOURCES

Blackstock, C., Cross, T., George, J., Brown, I et Formsma, J. (2006). Réconciliation en matière de protection de l'enfance : pierres de touche d'un avenir meilleur pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones. Ottawa, ON : Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada .

Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). (1996a). Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, volume 1 : Un passé, un avenir. Ottawa, ON : Groupe Communication Canada.

Castellano, M.B., Archibald, L., et DeGagné, M. (2008). De la vérité à la réconciliation Transformer l'héritage des pensionnats. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.



8 > **RESSOURCES ET
SERVICES**

ORGANISATIONS AUTOCHTONES EN ONTARIO

Chiefs of Ontario

www.chiefs-of-ontario.org

Site web qui fournit de l'information sur les 134 collectivités des Premières Nations situées en Ontario.

Métis Nation of Ontario

www.metisnation.org

Site web qui fournit de l'information sur les programmes et les services de la MNO destinés au peuple métis de l'Ontario.

Ontario Federation of Indian Friendship Centres

www.ofifc.org

Site web qui fournit de l'information sur les programmes et les services du OFIFC destinés aux Autochtones en milieu urbain de l'Ontario.

Ontario Native Women's Association

www.onwa-tbay.ca

Site web centré sur les orientations et l'avenir des femmes autochtones et qui fait la promotion de la place de la femme dans la culture autochtone.

ORGANISATIONS NATIONALES ET RESSOURCES GOUVERNEMENTALES

Association des femmes autochtones du Canada

www.nwac.ca

Recherches et publications sur la fin de la discrimination contre les femmes autochtones.

Fondation autochtone de guérison

www.fadg.ca

Recherches et publications sur l'aide à la guérison des peuples et des familles autochtones.

Portail des Autochtones au Canada

www.aboriginalcanada.gc.ca

Ce portail du gouvernement du Canada présente les ressources, coordonnées, informations, programmes et services en ligne d'intérêt pour les Autochtones au Canada, y compris les programmes propres aux provinces.

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada

www.fncfcs.com/fr

Recherches et publications visant à bâtir et à aider les communautés en rétablissant les familles des Premières Nations dans leurs rôles et responsabilités traditionnels.

FILMS

Office national du film du Canada

www.onf.ca

Vous pouvez voir des films d'animation, des documentaires et des films expérimentaux qui prennent position sur des enjeux mondiaux importants pour les Canadiens : l'environnement, les droits de la personne, les conflits internationaux, les arts et plus encore. Voir notamment en ligne le film de Richard Cardinal *Richard Cardinal: Cry from a Diary of a Métis Child*.



GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario

Phone: 416-326-6905

www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/

Site Web qui présente les ressources destinées aux femmes qui parviennent à l'indépendance économique et qui cherchent à échapper à la violence.

Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones

Phone: 416-326-6905

www.mcscs.gov.on.ca/en/mcscs/programs/community/programsforaboriginalpeople.aspx

Site web qui présente la liste des pavillons de ressourcement en Ontario et des ressources destinées aux femmes.

ORGANISMES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le cercle national autochtone contre la violence familiale

<http://nacafv.ca/fr/mandat>

Site Web qui présente un contenu autochtone et de l'information sur la violence familiale.

Ontario Coalition of Rape Crisis Centres (OCRCC)

www.sexualassaultsupport.ca

L'OCRCC est un réseau de femmes voué à la recherche d'équité. Celles-ci proviennent de centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle qui travaillent à la transformation de la société pour prévenir et éliminer la violence sexuelle.

Le Réseau canadien pour la santé des femmes

www.cwhn.ca/fr/node/40069

Ce site présente de l'information sur la violence faite aux femmes.

Réseau ontarien des centres de traitement en cas d'agression sexuelle ou de violence familiale

www.satontario.com

Site web qui présente la liste des centres de traitement en cas d'agression sexuelle ou de violence familiale de l'Ontario.

PRINCIPALES INITIATIVES ÉDUCATIVES

Kanawayhitowin

Taking Care of Each Others Spirit

Campagne d'action communautaire qui vise à prévenir la violence contre les femmes dans les communautés autochtones

Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC)

219 Front Street, Toronto, Ontario, M5A 1E8

(416) 956-7575 · (416) 956-7577 (Fax)

www.kanawayhitowin.ca

Kizhaay Anishnaabe Niin (I Am A Kind Man)

Boîte à outils d'action communautaire

Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC)

219 Front Street, Toronto, Ontario, M5A 1E8

(416) 956-7575 · (416) 956-7577 (Fax)

www.iamakindman.ca

ANNEXE A

GLOSSAIRE

Sauf indication contraire, le présent glossaire est une adaptation des renseignements provenant du site Web du ministère des Affaires autochtones de l'Ontario et du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC).

L'**Accord du lac Meech** regroupait un ensemble de propositions de modifications à la Constitution du Canada et avait été négocié par le premier ministre Brian Mulroney et les premiers ministres des 10 provinces. Il visait à convaincre le gouvernement de la province de Québec de signer la *Loi constitutionnelle de 1982* et à augmenter au Québec l'appui envers le maintien de la province au sein du Canada. Les 10 premiers ministres ont signé l'Accord, qui devait ensuite être ratifié par l'assemblée législative de chacune des provinces. Au Manitoba, un opposant isolé, Elijah Harper, a brandi une plume d'aigle pendant la tenue du vote pour marquer sa dissension. Harper a signifié que son opposition était l'expression de la préoccupation des Autochtones canadiens qui avaient été écartés du processus de consultation et de négociation. La dissidence de Harper a incité le premier ministre de Terre-Neuve à annuler la tenue du vote prévu par les provinces, entraînant ainsi l'échec de l'Accord et l'abandon des modifications constitutionnelles proposées.

Affaire Haïda : Cette cause a opposé la nation des Haïdas et le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique. La nation des Haïdas (des îles de la Reine-Charlotte, ou Haida Gwaii selon le nom donné par les Haïdas à l'archipel) a contesté l'octroi d'un permis de récolte de bois d'œuvre par la province de la Colombie-Britannique au profit d'une grande entreprise forestière, la Weyerhaeuser. La contestation faisait valoir que les droits ancestraux sur les terres haïdas donnait à la nation des Haïdas un droit de « veto » sur la mise en valeur des ressources et qu'aucun permis ne pouvait être octroyé si la nation s'y opposait. La requête du peuple haïda a été rejetée en révision judiciaire. La cour d'appel de la Colombie-Britannique a également rejeté la requête. Toutefois, elle a reconnu que la province et l'entreprise forestière avaient l'obligation de consulter et de négocier avec la nation des Haïdas en matière de récolte de bois d'œuvre. Le 18 novembre 2004, « la Cour suprême du Canada a clairement statué que le gouvernement, et non les entreprises, a l'obligation de négocier avec les Autochtones l'utilisation des terres, même si la propriété fait l'objet d'un litige. De même, les Autochtones ont le droit d'intervenir, mais pas celui d'exercer un veto. La cour souligne que le processus de consultation doit reposer sur la bonne foi et le caractère raisonnable de chacune des parties ». (Trad. libre)

Affaire Taku : En 1998, la Redfern Resources Ltd., entreprise en construction, obtient la permission de construire les installations de la mine Tulsequah Chief et une route de 160 kilomètres entre Atlin, C.-B., et la mine. Bien que la mine et la route auraient été situées dans les terres traditionnelles de la rivière Taku des Tlingits, la Première nation n'a pas été consultée pendant le processus d'évaluation environnementale de la province. Le litige entre la nation des Tlingits et la province s'est finalement retrouvé devant la Cour suprême du Canada en 2004. La nation des Tlingits a allégué que la province n'avait pas rempli son obligation de consulter et de négocier avec les groupes autochtones, laquelle est enchâssée dans la Loi constitutionnelle de 1982. La Cour suprême a tranché en faveur des Tlingits et a réaffirmé que l'obligation de consulter et de négocier constitue un élément essentiel des négociations sur l'utilisation et le développement des terres dans une province.



Ancien ou Ancienne : Homme ou femme dont la sagesse en matière de spiritualité, de culture et de vie est reconnue par la communauté. Tous les anciens et anciennes ne sont pas « âgés ». Il arrive que l'esprit du Créateur choisisse d'habiter une jeune personne autochtone. Les communautés autochtones et leurs membres demandent habituellement des conseils et de l'aide aux anciens dans divers domaines aussi bien traditionnels que contemporains.

Autochtones en milieu urbain : Membres des Premières nations, Métis ou Inuits qui vivent dans des agglomérations urbaines.

Autochtones et peuples autochtones : L'expression « Peuples autochtones » est un nom collectif qui désigne les premiers peuples de l'Amérique du Nord et leurs descendants. La constitution canadienne (Loi constitutionnelle de 1982) reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens, les Métis et les Inuits. Ce sont là trois peuples distincts ayant des patrimoines, des langues, des pratiques culturelles et des croyances spirituelles qui leur sont propres.

Veillez noter que lorsqu'on emploie le terme « Autochtones », on fait référence à tous les Autochtones qui vivent au Canada, sans égard à leur origine ni à leur identité. On utilise également ce mot pour désigner plus d'une personne autochtone. En utilisant le terme « peuples autochtones », on met l'accent sur la diversité qui existe à l'intérieur d'un groupe d'Autochtones.

Bande : *La Loi sur les Indiens* définit la bande, entre autres, comme un « groupe d'Indiens (...) à l'usage et au profit communs desquels des terres (...) ont été mises de côté ». Chaque bande possède son propre conseil de bande, qui joue un rôle de direction et qui est généralement formé d'un chef et de nombreux conseillers. Les membres de la bande partagent généralement des valeurs, des traditions et des pratiques issues de leur patrimoine ancestral. De nos jours, de nombreuses bandes préfèrent être appelées Premières nations.

Conseil de bande ou conseil de Première nation : L'organisme administrateur d'une bande. Le chef et les conseillers sont élus par les membres de la communauté ou selon la coutume de la bande. Les pouvoirs du conseil varient selon la bande.

Conseil tribal : Organisme qui généralement représente un groupe de Premières nations dans le but de faciliter l'administration et la prestation de services régionaux à leurs membres.

L'Crise d'Oka : est un différend territorial entre des Mohawks et la municipalité d'Oka, au Québec, qui a débuté le 1er juillet 1990 et s'est poursuivi jusqu'au 26 septembre 1990. La municipalité d'Oka planifiait l'expansion d'un terrain de golf et un projet domiciliaire sur des terres qui traditionnellement avaient été utilisées par les Mohawks. Il comportait une pinède et un cimetière, où des pierres tombales étaient érigées. La crise a donné lieu à une escalade au point que des Autochtones de partout au Canada et aux États-Unis se sont joints aux Mohawks et que le Québec a fait appel à l'infanterie et aux réservistes canadiens pour contrôler la situation. La crise s'est résorbée après que les Mohawks ont démantelé et brûlé leurs armes et ont tenu une cérémonie du tabac. De nombreux autochtones ont été arrêtés et détenus pendant la crise.

Droits ancestraux (ou droits des Autochtones) : Droits que certains Autochtones du Canada détiennent à la suite de l'utilisation et de l'occupation de terres par leurs ancêtres avant l'arrivée des Européens ou avant la souveraineté britannique au Canada. Les droits ancestraux varient d'un groupe à l'autre selon les coutumes, les pratiques et les traditions qui façonnent les particularités culturelles de chacun.

Droits issus de traités : Droits précisés dans un traité, notamment le droit de pêcher et de chasser dans un territoire traditionnel ou d'occuper et d'utiliser des réserves. Ce concept peut avoir différentes significations selon le contexte et la perspective de l'utilisateur.

Indiens : La signification de ce terme varie selon le contexte. Aux termes de la Loi sur les Indiens, un Indien désigne une « personne qui, conformément à la [...] loi, est inscrite à titre d'Indien ou a droit de l'être ». Le mot « Indien » est inclus dans plusieurs expressions, comme « Indien inscrit », « Indien non inscrit » et « Indien visé par un traité ». Les Indiens inscrits sont ceux qui sont inscrits dans le registre des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens, bien que certains incluent les Indiens qui ne sont pas inscrits au registre, mais qui auraient le droit de l'être. Les Indiens non inscrits sont ceux qui ont perdu leur statut, ou dont les ancêtres n'ont jamais été inscrits ou ont perdu leur statut, en vertu de dispositions anciennes ou actuelles de la Loi sur les Indiens. Les Indiens visés par un traité sont les membres d'une communauté dont les ancêtres ont signé un traité avec la Couronne, ce qui leur donne droit aux avantages découlant de ce traité. Le mot « Indien » a été utilisé pour la première fois en 1492 par Christophe Colomb qui croyait avoir atteint l'Inde.

Inuit : Les Inuit sont des Autochtones de la région arctique du Canada. « On les appelait auparavant Esquimaux... Bien que les Inuit tombent sous la juridiction fédérale (en tant qu'Autochtones), ils ne sont pas inclus dans la Loi sur les Indiens. Les Inuit ne paient pas de taxes ni d'impôts et ne vivent pas sur des réserves. » (Ottawa Inuit Children's Centre, 2010) (Trad. libre).

Loi sur les Indiens : Texte législatif fédéral qui régleme les Indiens et les réserves, et qui précise les obligations et responsabilités du gouvernement fédéral envers les Premières nations et les terres qui leur ont été réservées. La première Loi sur les Indiens a été adoptée en 1876, bien que de nombreux textes de loi concernant les Indiens et les réserves aient été adoptés avant et après la Confédération. Depuis, la Loi a fait l'objet de nombreuses modifications, révisions et réadoptions. Elle est administrée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Métis : Personnes d'ascendance mixte, c'est-à-dire dont les ancêtres sont Européens et membres d'une Première nation. L'histoire et la culture métisses puisent dans des origines ancestrales diverses, qui peuvent être écossaises, irlandaises, françaises, ojibwés et crie.

Partenaire : Le terme « partenaire » est utilisé tout au long du Guide de pratique, sauf lorsqu'un autre terme est placé entre guillemets afin de désigner une personne d'un sexe donné ou lorsqu'il renvoie à des statistiques différenciées selon le sexe.

Première nation : Terme dont l'usage s'est répandu dans les années 1970 afin de remplacer le mot « Indien », que certains trouvaient choquant. Certaines communautés ont opté pour le terme « Première nation » afin de remplacer le mot bande dans leur nom.



Réserves : Terres mises de côté par le gouvernement fédéral pour l'usage et le bénéfice d'une bande ou d'une Première nation particulière. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, ces terres ne peuvent pas appartenir à des membres particuliers de la bande ou de la Première nation.

Traité : Entente officielle entre la Couronne et un peuple autochtones++.

Violence familiale : Est le terme utilisé pour désigner la « violence faite aux femmes ». L'expression « violence familiale » souligne que toute forme de violence est inacceptable dans les familles autochtones. Elle tient également compte du fait qu'une gamme de comportements violents peut prendre place dans les familles métisses, inuites ou des Premières nations. Les comportements violents peuvent inclure la violence faite aux femmes, aux aînés, aux enfants et aux hommes. Ils peuvent également inclure la violence envers les femmes autochtones par des hommes non autochtones ou autochtones qui aura des conséquences pour les familles de ces femmes. La violence existe dans toutes les communautés et n'est pas propre aux Autochtones.

SOURCES

'Elijah Harper' (n.d.). In *Wikipedia, the free encyclopaedia*. En ligne. Consulté le 2 août 2011 : http://en.wikipedia.org/wiki/Elijah_Harper

Environics Institute. (2010). Urban Aboriginal peoples study: Main report. Toronto, ON: Environics Institute. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : http://uaps.ca/wp-content/uploads/2010/03/UAPS-Main-Report_Dec.pdf

Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, c.1-6, s.1. (1985). En ligne. Consulté le 13 juin 2011 : <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/I-5.pdf>

'Oka Crisis' (n.d.). In *Wikipedia, the free encyclopaedia*. En ligne. Consulté le 2 août, 2011 : http://en.wikipedia.org/wiki/Oka_Crisis

Steeves, J. (2004). Supreme Court of Canada: Haida Nation v British Columbia (Minister of Forests). Ottawa, ON: Council of Canadian Administrative Tribunals. En ligne. Consulté le 5 août 2011 : <http://www.ccat-ctac.org/en/pdfs/summaries/SupremeCourtSummaryHaidaNation.doc>

'Supreme Court Rules on Land Use Tug-of-War' (n.d.). In *Shirley Collingridge* website. . En ligne. Consulté le 5 août 2011 : <http://www.shirleycollingridge.com/haidasupremecourt05.htm>

ANNEXE B

PLAN DE SÉCURITÉ DE LA FEMME

D'après Kanawayhitowin : Taking Care of Each Others Spirits. Safety Planning for Women who are abused

PRÉPARATION DU PLAN DE SÉCURITÉ

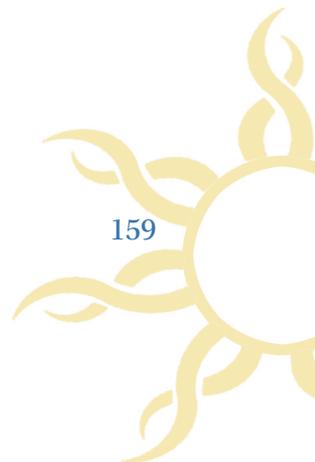
Préparer un plan de sécurité consiste à déterminer les mesures qui permettront d'augmenter votre sécurité et celle de vos enfants. Voici ci-dessous quelques suggestions qui pourraient vous y aider. Prenez une seule mesure à la fois et commencez par celle qui vous paraît le plus facile et sécuritaire.

Moyens de vous protéger si vous vivez avec un partenaire violent :

- > Parlez de cette violence à quelqu'un que vous connaissez
- > Pensez à la façon dont votre partenaire a déjà utilisé la force et le niveau de force employé. Cela vous aidera à prédire le type de danger auquel vous et vos enfants êtes exposés et à évaluer à quel moment partir.
- > Dites à vos enfants que la violence n'est jamais bien, même si c'est quelqu'un qu'ils aiment qui se montre violent. Dites-leur que cette violence n'est pas de votre faute ni de la leur. Ils n'en sont pas la cause, pas plus que vous. Dites-leur qu'il est important de se mettre à l'abri s'il y a de la violence.
- > Prévoyez un endroit où aller en cas d'urgence. Montrez à vos enfants comment obtenir de l'aide. Dites-leur de ne pas se placer entre vous et votre partenaire lorsqu'il y a de la violence. Choisissez un mot servant de code pour signaler le moment pour eux d'aller chercher de l'aide ou de partir.
- > Ne courez pas vers vos enfants, car votre partenaire pourrait les battre eux aussi
- > Préparez un plan pour sortir de votre maison en sécurité et exercez-vous avec les enfants à le mettre en pratique
- > Demandez à vos voisins, vos amis et votre famille d'appeler la police s'ils entendent des bruits de violence et de s'occuper de vos enfants en cas d'urgence
- > Si une dispute commence, placez-vous à un endroit vous permettant de sortir facilement. N'allez pas dans une pièce où se trouvent des armes potentielles (par exemple, dans la salle de bains, la cuisine, l'atelier).
- > Si votre partenaire vous bat, protégez votre visage en plaçant vos bras autour de votre tête et en plaçant les mains jointes derrière la tête pour les immobiliser. Ne portez pas de foulard ni de longs bijoux.
- > Stationnez votre automobile de reculons dans votre entrée de garage et gardez le réservoir plein
- > Gardez une liste de numéros de téléphone où appeler pour obtenir de l'aide. Appelez la police en cas d'urgence. L'abri pour femmes de votre secteur ou la police peuvent peut-être vous fournir un bouton d'alarme ou un téléphone cellulaire

- > Assurez-vous que les armes et les munitions sont cachées ou enlevées de la maison.
- > Cachez vos clés, votre téléphone cellulaire et un peu d'argent près de votre issue de secours.

Remarque : Ce plan de sécurité peut ne pas être applicable dans la situation de toutes les femmes autochtones.



ANNEXE C

PLAN DE SÉCURITÉ DE L'AGRESSEUR

Adapté de : Bathrick, D., Carlin, K., Kaufman, G., et Vodde, R. (2000). *Men stopping violence: A program for change*. Atlanta, GA: Men Stopping Violence.

(Ce plan de sécurité ne constitue qu'une partie du programme qui inclut également un manuel d'accompagnement)

Une fois que vous avez décidé que vous étiez responsable de votre violence et que c'est à vous d'y mettre fin, vous êtes prêt à apprendre à reconnaître les « signaux » annonciateurs de votre violence.

Les signaux annonciateurs de violence sont des avertissements que vous expérimentés avant que vous soyez violent et dont vous ne tenez pas compte ou qui vous paraissent aller de soi. Il peut s'agir de choses que vous faites ou que vous ressentez, ou encore de certaines pensées. Si vous commencez à porter attention à ces signaux, vous pouvez commencer à mettre fin à votre violence.

Une fois que vous voyez que vous vous dirigez vers la violence, vous pouvez choisir d'autres stratégies que vous avez planifiées au préalable pour ne pas poser de gestes de violence.

VOICI UN PLAN DE SÉCURITÉ.

Nous croyons qu'aucun homme n'aime agresser sa partenaire, que ce soit avec ses mots ou ses mains. Mais à moins d'avoir préparé un plan, avant, qui vous offre d'autres options que la violence...

VOUS RECOMMENCEREZ!

Il y a quatre catégories de signaux de violence. Déterminez vos signaux dans chacune de ces catégories!

1. **Situations critiques** : Toute situation où vous avez déjà été violent ou pourriez l'être. Voici quelques situations critiques types : conflits à propos des enfants, de l'argent, du sexe, de la parenté, des amis, de qui a raison, etc. Une situation critique se reconnaît à votre perception de ce qui se passe lorsque vous vous sentez trompé ou attaqué, ou que vous avez le sentiment qu'on vous a « provoqué » et que vous vous sentez justifié d'attaquer.

Si quelqu'un vous demandait le lendemain pourquoi vous l'avez frappée, vous diriez peut-être : « elle me criait après et ne voulait pas se taire » ou « j'étais saoul ». Dans ces exemples, la situation critique, c'est une situation où, selon votre perception, elle parle fort ou vous crie après sans s'arrêter, ou une situation où vous buvez alors qu'elle se trouve dans les environs. Il est important que vous soyez aussi précis et aussi honnête que possible.

À l'aide de la formule ci-dessous, énumérez au moins trois de vos situations critiques dans votre plan de sécurité.

J'ai _____ (précisez vos comportements dominateurs),
quand _____ (nom de votre partenaire) a dit / fait _____

2. **Signaux corporels :** Ces situations se manifestent dans notre corps quand nous nous sentons sur le point d'exploser et de l'agresser. Nous pouvons sentir des tensions dans certaines parties de votre corps. Lorsque nous les remarquons, ces tensions peuvent être ressenties comme désagréables ou incontrôlables. Souvent, elles se manifestent comme ceci : serrer les dents, respirer rapidement, sentir des tensions dans les jambes, les épaules ou l'estomac, avoir des tremblements, marcher de long en large, serrer les poings, pointer du doigt et hurler.

D'ordinaire, nous portons peu d'attention à ce que notre corps ressent ou à ce qu'il fait. Toutefois lorsque nous parlons de notre propre violence en disant « j'ai simplement explosé » ou « quelque chose en moi a cassé », il est clair qu'il s'est passé quelque chose de puissant physiquement. Généralement, il y a plusieurs signaux corporels à cela; ils se manifestent d'abord doucement, puis deviennent plus intenses. Pour éviter d'être violent, il nous faut apprendre à reconnaître nos signaux corporels avant qu'ils ne deviennent à ce point intenses que nous nous en prenons à notre partenaire. Si je constate dès le départ que le nœud que je sens dans mon estomac signifie que je me prépare à être violent, il y a plus de chances que j'évite cette violence que si j'attends d'en être rendu à hurler et à pointer du doigt.

Maintenant, dressez la liste de tous les signaux corporels que vous pouvez reconnaître dans votre plan de sécurité.

3. **Discours intérieur négatif :** Ce que nous disons d'elle dans notre tête lorsque nous nous mettons en colère est une autre activité dont souvent nous ne sommes pas conscients et qui alimente nos comportements violents. Ces discours intérieurs négatifs nous servent 1) à nous « sentir dans notre droit » de nous fâcher contre elle et 2) à croire que nous avons raison de nous en prendre à elle. Voici des exemples de ces discours intérieurs négatifs :

« Je n'ai pas à accepter cela de sa part. »

« Si elle veut une raison de se plaindre, je vais lui en donner une. »

« La chienne, elle se fout de moi complètement. »

Les injures constituent une forme extrême de discours intérieur négatif et elles servent à la ramener à un niveau inférieur aux êtres humains. Des mots comme « chienne », « putain » et « salope » sont dégradants et insultants et ils ont pour effet de nous permettre de la réduire au rang de non-personne qui mérite d'être battue. Le discours intérieur négatif diffère d'un homme à un autre et est souvent automatique. Il augmente et alimente notre colère et notre rage et rend impossible toute solution positive au conflit.

Maintenant, faites la liste du discours intérieur négatif que vous utilisez dans chacune des situations critiques.

4. **Sentiments autres que ma rage :** Généralement, lorsque nous choisissons d'exercer de la violence contre notre partenaire, nous ressentons une grande variété de sentiments en plus de notre rage. Puisque nous portons plus d'attention à notre colère et à notre rage, c'est ce que nous dirigeons contre elle.

OPTIONS DE RECHANGE

La clé d'un plan de sécurité efficace consiste à préparer d'autres options de comportement pour chacun des signaux que nous avons notés.

Options de rechange aux situations critiques : Pour chacune de vos situations critiques, dressez la liste des options de rechange qui permettront d'assurer la sécurité émotionnelle et physique de votre partenaire. Par exemple, si vous avez inscrit comme situation critique « j'ai l'habitude de hurler, de l'insulter et de frapper les murs lorsque Anne ne prépare pas le repas à temps », votre option de rechange pourrait être « je peux l'aider à finir de préparer le repas » ou « si je voulais l'aider, je pourrais l'emmener manger à l'extérieur. » Les situations critiques sont le résultat d'attentes rigides sur ce que les choses devraient être. Changez vos attentes. Permettez-vous de ne pas tout contrôler. Notez au moins une option de rechange pour chaque situation critique.

Options de rechange aux signaux corporels : Apprenez à vous détendre. C'est là une habileté que la plupart des hommes n'ont jamais apprise et que vous pouvez utiliser avant que la colère ne monte, pendant une dispute ou pendant une accalmie. Procurez-vous un livre ou un enregistrement pour apprendre comment vous détendre. Si vous marchez de long en large, asseyez-vous ou allez marcher dehors. Si vous respirez rapidement, prenez de longues respirations profondes. Détendez vos mâchoires. Mettez vos mains derrière votre dos ou dans vos poches. Dressez la liste des options de rechange à vos signaux corporels.

Options de rechange au discours intérieur négatif : Tenir un discours intérieur positif est ce que vous pouvez faire pour changer vos pensées et vos actions destructives. Ce n'est pas en disant ce qu'elle pourrait faire qui améliorera les choses pour vous, mais bien plutôt en pensant à ce que vous pouvez faire pour améliorer la situation. Le discours intérieur positif diminue les tensions et a un effet calmant, contrairement au discours intérieur négatif.



ANNEXE D

PLAN DE SÉCURITÉ DE L'ENFANT

Adapté de : Crager et Anderson. (1997). *Helping children who witness domestic violence: A guide for parents (Instructor's Manual)*. St. Paul, MN: Minnesota Center Against Violence et Abuse.

Ce plan est à discuter entre le parent et les enfants et à remplir par les enfants avec l'aide de leur parent au besoin.

Sur qui puis-je me fier pour m'aider à être en sécurité quand il y a de la violence ou d'autres problèmes à la maison?

Nom de la personne _____

Numéros de téléphone _____

Quel plan dois-je faire avec cette personne? (Par exemple, cette personne appellera la police quand je l'appellerai pour lui dire qu'il y a un problème à la maison, ou encore, elle me laissera aller chez elle.)

Où puis-je aller pour être en sécurité lorsque quelqu'un dans la maison a un comportement qui fait peur? (Par exemple, à la maison d'un proche parent)

Si je ne peux pas sortir, quel est l'endroit le plus sécuritaire dans la maison? (par exemple, ma chambre, le sous-sol)

Si je peux appeler le 911, que dois-je dire?



RÉFÉRENCES

- 2-Sprited People of the 1st Nations. (2005). Information guide. En ligne. Consulté le 3 août 2011 : <http://www.2spirits.com/2SpiritInfoGuide05>
- 2-Sprited People of the 1st Nations. (2006). A history of 2-Sprited people. En ligne. Consulté le 3 août 2011 : <http://www.2spirits.com/AHistoryof2SpiritedPeople.pdf>
- Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. (n.d.). "Overview". En ligne. Consulté le 13 juin 2011 : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/on/ofn/index-eng.asp>
- Aboriginal Affairs Working Group. (2010). Framework for action in education, economic development and violence against Aboriginal women and girls. Rapport présenté le 4 août 2010 au Meeting of the Premiers and National Aboriginal Organization Leaders, Winnipeg, Manitoba.
- Aboriginal Healing and Wellness Strategy (AHWS) [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA)]. (2009). Joint management committee orientation [Présentation PowerPoint]. Toronto, ON : AHWS.
- Aboriginal Healing and Wellness Strategy (AHWS). (2009). Phase III longitudinal study: Final report. Toronto, ON : AHWS Joint Management Committee.
- Aboriginal Nurses Association of Canada. (2009). Cultural competence and cultural safety in nursing education: A framework for First Nations, Inuit and Metis nursing. Ottawa ON : Aboriginal Nurses Association of Canada.
- Aboriginal Services Branch and Learning and Teaching Resources Branch. (2005). Our words, our ways: Teaching First Nations, Métis and Inuit learners. Edmonton, AB : Minister of Education.
- 'Advocacy'. (n.d.). *Ontario Association of Children's Aid Societies*. En ligne. Consulté le 27 juin 2011 : <http://www.oacas.org/about/programs/advocacy.htm>
- Agence de la santé publique du Canada (ASPC). (2010). Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2008 : Données principales. Ottawa, ON : ASPC.
- Ajunnginiq Centre, National Aboriginal Health Organization (NAHO). (2007). Resilience: Overcoming challenges and moving positively. Ottawa, ON : NAHO.
- Anishinaabe Abinoojii Family Services. (n.d.). Rights of the Aboriginal child. En ligne. Consulté le 29 juillet 2011 : <http://www.aafs.ca/rightsn.htm>
- Anishinabek Nation. (n.d.). Foster home recruitment: Customary care. En ligne. Consulté le 11 mai 2011 : <http://www.anishinabek.ca/forster-home-recruitment.asp>
- Antone, B. et Hill, D. (1990). *Traditional healing: Helping our people lift their burdens*. London ON : Tribal Sovereign Associates.
- Arnakaq, M. (2010). Expanding ones' environment for a healthy lifestyle. Pangnirtung, NU : Author.
- Assemblée des Premières Nations. Description de l'APN. (n.d.). En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://www.afn.ca/index.php/fr/a-propos-apn/description-de-lapn>
- Assemblée des Premières Nations (APN). (2005). La réalité pour les premières nations. *Bulletin de santé des Premières Nations*. Été 2005, 2-3.
- Assemblée des Premières Nations (APN). (2011). La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations veut faire exécuter une ordonnance du tribunal pour faire avancer une plainte contre le gouvernement fédéral. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://www.afn.ca/index.php/fr/nouvelles-et-medias/dernieres-nouvelles/la-societe-de-soutien-a-lenfance-et-a-la-famille-des-premieres-nations-veut-faire-executer-une-ordonnance>
- Assemblée générale des Nations Unies. (1989). Convention relative aux droits de l'enfant. New York, NY : Nations Unies. Recueil des traités, vol. 1577.a2010/23398bk-eng.asp
- Association Canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF). (1999). Solutions de rechange à l'incarcération [Fiche d'informations]. En ligne. Consulté le 10 mai 2010 : http://www.elizabethfry.ca/facts1_f.htm
- Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) (2007). Les femmes autochtones trop souvent victimes de violence raciste et sexiste : L'initiative Sœurs d'esprit dénonce le nombre alarmant de disparitions et de meurtres chez les femmes autochtones du Canada. *Le réseau canadien pour la santé des femmes*, Printemps/Été
- Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) (2010). Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de l'initiative Sœurs par l'esprit. Ottawa, ON : AFAC.
- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE). (2006). Échelles d'admissibilité. Toronto, ON : AOSAE.

- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE). (2008). Fondements de la pratique du bien-être de l'enfance : Cours 3 - Protéger les enfants et renforcer les familles. Toronto, ON : AOSAE.
- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE). (2010a). Connexions critiques : au croisement de la violence faite aux femmes et de la sécurité de l'enfant. Toronto, ON : AOSAE.
- Auger, D.J. et Pedri, C. (2008). Orientation to Anishinabek culture. Thunder Bay, ON : Dilico Asnishinabek Family Care.
- Awo Taan Healing Lodge Society. (2007). The Aboriginal framework for healing and wellness manual. Calgary, AB : Awo Taan Healing Lodge Society.
- 'Backgrounder'. (n.d.). *Ontario Association of Children's Aid Societies*. En ligne. Consulté le 11 mai 2011 : <http://www.oacas.org/childwelfare/changes/kinshipbackground.htm>
- Ball, J. (2008). Promoting equity and dignity for Aboriginal children in Canada. *IRPP Choices*, (14)7.
- Bathrick, D., Carlin, K., Kaufman, G., et Vodde, R. (2000). Men stopping violence: A program for change. Atlanta, GA: Men Stopping Violence.
- BC Aboriginal Child Care Society. (2008). *Caring for our children* [Présentation PowerPoint]. Article présenté lors de la Aboriginal Child Care Conference en février 2008. En ligne. Consulté le 27 avril 2011 : http://www.acc-society.bc.ca/files_new/documents/BCACCS.UN_18-02-08Final.pdf
- BC Aboriginal Child Care Society. (2007). Initial response to Ministry of Education early learning framework. Vancouver, BC: BC Aboriginal Child Care Society.
- Bison, W. (2008). How to facilitate White Bison's Wellbriety training programs. Colorado Springs, CO: White Bison Inc.
- Blackstock, C. et Trocmé, N. (2004). Community based child welfare for Aboriginal children: Supporting resilience through structural change. Toronto, ON : Centre of Excellence for Child Welfare.
- Blackstock, C., Bruyere, D., et Moreau, E. (2006). *Many hands, one dream: Principles for a new perspective on the health of First Nations, Inuit and Métis children and youth*. Ottawa, ON : Canadian Paediatric Society.
- Blackstock, C., Cross, T., George, J., Brown, I et Formsma, J. (2006). Réconciliation en matière de protection de l'enfance : pierres de touche d'un avenir meilleur pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones. Ottawa (Ontario), Canada : Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada / Traduction française de Reconciliation in Child Welfare: Touchstones of Hope for Indigenous Children, Youth, and Families Portland, OR : National Indian Child Welfare Association.
- Bopp, M., Bopp, J. et Lane, P. Jr. (2003). Aboriginal domestic violence in Canada. Ottawa, ON : Aboriginal Healing Foundation.
- Bongar White, H. et Larrington, J. (2005). Intersection of domestic violence and child victimization in Indian country. Tucson, AZ : Southwest Center for Law and Policy. En ligne. Consulté le 16 juin 2011 : <http://www.vaw.umn.edu/documents/intersectiondvindian/intersectiondvindian.pdf>
- Boyer, Y. (2006). First Nations, Métis and Inuit women's health: Discussion paper series in Aboriginal health (No.4). Ottawa, ON : National Aboriginal Health Organization.
- Brascoupé, S. (2009). Cultural safety: Exploring how the concept of cultural safety applies to Aboriginal health and wellness [Présentation PowerPoint]. Ottawa, ON : Carleton University.
- Brzozowski, J., Taylor-Butts, A., et Johnson, S. (2006). Victimization and offending among the Aboriginal population in Canada. *Juristat: Statistics Canada*, (26)3.
- Canadian Institute for Health Research. (2005). Research Profile - Stopping a preventable disorder: Fetal alcohol spectrum disorder (FASD). En ligne. Consulté le 16 juin 2011 : <http://www.cihr-irsc.gc.ca/e/28889.html>
- Carrière, J. (2007). You should know that I trust you: Cultural planning, Aboriginal children and adoption. Victoria, BC : School of Social Work, University of Victoria.
- Carrière, J. et Richardson, C. (2009). From longing to belonging: Attachment theory, connectedness, and Indigenous children in Canada (p.49). In S. McKay, D. Fuchs, et al. Brown (Eds), *Passion for action in child and family services: Voices from the Prairies*. Regina, SK : Canadian Plains Research Centre.
- Carter, T. et Polevychok, C. (2004). Literature review on issues and needs of Aboriginal people. Ottawa, ON : Federation of Canadian Municipalities.
- Castellano, M.B., Archibald, L., et DeGagné, M. (2008). De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.
- Centre des Premières Nations. (2007). PCAP : la propriété, le contrôle, l'accès et la possession d'information. Ottawa, ON : Organisation nationale de la santé autochtone. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : http://www.naho.ca/documents/fnc/french/FNC_OCAP_Fr.pdf



Centre for Aboriginal Health Research (CAHR). (2006). Cultural Safety: Module 3 - People's experience of colonization in relation to health care. En ligne. Consulté le 28 juin 2011 : <http://web2.uvcs.uvic.ca/courses/csafety/mod3/index.htm>

Chansonneuve, D. (2005). *Retisser nos liens : Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Chansonneuve, D. (2010). A report on the feasibility of a kin home for 'at risk' adolescent Inuit, Métis and First Nations girls in the city of Ottawa. Ottawa, ON : Minwaashin Lodge.

Chiefs of Ontario. (n.d). About us: History. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://chiefs-of-ontario.org/PageContent/Default.aspx?SectionID=6etSectionHeadlineID=27>

'Child welfare'. (n.d.). In *Ontario Association of Children's Aid Societies* website. En ligne. Consulté le 3 mai 2011 : <http://www.oacas.org/childwelfare/>

'Colonialism'. (n.d.). *Merriam-Webster.com*. En ligne. Consulté le 18 juillet 18, 2011 : <http://www.merriam-webster.com/dictionary/colonialism?show=0ett=1310132866>

Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance. (2010). *Problématique spécifique aux enfants et aux jeunes autochtones : Document d'accompagnement du rapport Vers un système viable de services de bien-être de l'enfance en Ontario*. Toronto, ON : Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance.

Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). (1996a). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, volume 1 : Un passé, un avenir*. Ottawa, ON : Groupe Communication Canada.

Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). (1996b). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, volume 2 : Une relation à redéfinir*. Ottawa, ON : Groupe Communication Canada.

Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). (1996c). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, volume 3 : Vers un ressourcement*. Ottawa, ON : Groupe Communication Canada.

Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). (1996d). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, volume 4 : Perspectives et réalités*. Ottawa, ON : Groupe Communication Canada.

Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). (1996e). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, volume 5 : Vingt ans d'action soutenue pour le renouveau*. Ottawa, ON : Groupe Communication Canada.

'Compulsory sterilization in Canada'. (n.d.). In *Wikipedia, the free encyclopaedia*. http://en.wikipedia.org/wiki/Compulsory_sterilization_in_Canada

Conseil canadien de la santé. (2005). *L'état de santé des premières nations, des métis et des inuits du Canada : Document de travail joint à Renouvellement des soins de santé au Canada : Accélérer le changement*. Toronto, ON : Conseil canadien de la santé.

Conseil consultatif de lutte contre la violence familiale (CCLVF). (2009). *Transformer nos collectivités Rapport du Conseil consultatif de lutte contre la violence familiale à l'intention de la ministre déléguée à la Condition féminine*. En ligne. Consulté le 27 avril 2011 : <http://www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/>

Cour fédérale du Canada. (2011). *Demande de contrôle judiciaire*, le 5 avril 2011 (CJ-Anglais) : Canadian Human Rights Commission (applicant) and Attorney General of Canada, First Nations Child and Family Caring Society, Assembly of First Nations, Chiefs of Ontario, Amnesty International (Respondents). Dossier de la cour no T-578-11. Ottawa, ON : Cour fédérale du Canada. En ligne. Consulté le 2 août 2011 : <http://www.fncaringsociety.com/sites/default/files/fnwitness/1CHRC-Notice-of-Application-T-578-11-Apr5-2011.pdf>

Cowie-Rogers, G. (2010). *Secure our future: Bring our children home*. Non publié.

Crager et Anderson. (1997). *Helping children who witness domestic violence: A guide for parents (Instructor's Manual)*. St. Paul, MN : Minnesota Center Against Violence et Abuse. En ligne. Consulté le 10 août 2011 : <http://www.mincava.umn.edu/documents/materials/instructor.html>

Crowshoe, C. (2005). *Sacred ways of life: Traditional knowledge*. Ottawa, ON : NAHO.

Daugherty, W. (1986). *Rapport de recherches sur les traités - Traité no 3 (1873)*. Ottawa, ON : Affaires indiennes et du Nord Canada.

Derrick, J. (n.d.). *Lateral violence*. En ligne. Consulté le 30 juin 2011 : <http://www.4windswellness.ca/lateral.html>

'Differential Response'. (n.d.). *Ontario Association of Children's Aid Societies*. En ligne. Consulté le 11 mai 2011 : <http://www.oacas.org/childwelfare/changes/differential.htm>

Dinsdale, P. (2010). *National Association of Friendship Centres [présentation PowerPoint]*. Présentée au congrès Meilleur départ, Mars 2010, Toronto, ON.

'Duluth Model'. (n.d.) In *Domestic abuse intervention programs: Home of the Duluth Model*. En ligne. Consulté le 22 juin 2011 : <http://www.theduluthmodel.org/duluthmodel.php>

Edge, L. et McCallum, T. (2006). *Métis identity: Sharing traditional knowledge and healing practices at Métis Elders' gatherings. Pimatisiwan: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, 4(2), 83-115.



- 'Elijah Harper' (n.d.). In *Wikipedia, the free encyclopedia*. En ligne. Consulté le 2 août 2011 : http://en.wikipedia.org/wiki/Elijah_Harper
- Elliott, D., et Mihalic, S.W. (1997). If violence is domestic, does it really count? *Journal of Family Violence*, 12(3), 293-311.
- Engelking, T. (2009). Reconciliation in child welfare: Relations between non-Aboriginal child welfare agencies and the First Nations, Inuit and Métis. *OACAS Journal*, 54(4), 14-21.
- Environics Institute. (2010). Urban Aboriginal peoples study: Main report. Toronto, ON : Environics Institute. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : http://uaps.ca/wp-content/uploads/2010/03/UAPS-Main-Report_Dec.pdf
- Family et Children's Services of St. Thomas and Elgin County. (n.d.). Kinship services and kinship care. En ligne. Consulté le 11 mai 2011 : <http://www.caselgin.on.ca/html/kinship-care.html>
- Family Service Toronto. (2010). Campaign 2000: 2010 report card on child and family poverty in Canada. Toronto, ON : Family Service Toronto.
- "First Nations ban children's aid workers". (13 juillet 2009). In Indigenous Portal. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : <http://www.indigenousportal.com/Self-Determination/First-Nation-Bans-Children-s-Aid-Workers.html>
- Fondation autochtone de guérison (FADG). (1999). Guide du programme de la Fondation autochtone de guérison. 2e édition. Ottawa : FADG.
- Fondation autochtone de guérison (FADG). (2006). Rapport final de la Fondation autochtone de guérison. Un cheminement de guérison : Points sommaires. Ottawa, ON : FADG.
- Four Worlds International Institute. (1984). *The sacred tree*. Lethbridge, AB : Four Worlds International Institute.
- Fournier, S. (1998). *Stolen from our embrace: The abduction of First Nations children and the restoration of Aboriginal communities*. Vancouver, BC: DetM Publishers, Inc.
- Gerlach, A. (2007). Steps in the right direction: Connecting et collaborating in early intervention therapy with Aboriginal families et communities in British Columbia. Vancouver, BC : Aboriginal Child Care Society.
- Gionet, L. (2009). Les membres des Premières nations : divers résultats du Recensement de 2006. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2009001/article/10864-fra.pdf>
- Gough, P., Trocmé, N., Brown, I., Knoke, D., et Blackstock, C. (2005). Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in care. CECW Information Sheet #23E. Toronto, ON : University of Toronto, Faculty of Social Work.
- Gouvernement du Canada. (2008). Le Premier ministre Harper présente des excuses complètes au nom des Canadiens relativement aux pensionnats indiens : Présentation des excuses. En ligne. Consulté le 27 avril 2011 : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015644/1100100015649>
- Hart, M. (2003). *Seeking Mino-Pimatisiwin: An aboriginal approach to helping*. Winnipeg, MB : Fernwood Books Ltd.
- Hudson, P. et McKenzie, B. (2003). Extending Aboriginal control over child welfare services: The Manitoba child welfare initiative. *Canadian Review of Social Policy*, (51), 49-66.
- 'Inuit approaches to suicide prevention'. (n.d.). In *Inuit Tapiriit Kanatam*. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : <http://www.itk.ca/Inuit-Approaches-to-Suicide-Prevention>
- Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). (2008). Inuit in Canada: A statistical profile. Ottawa, ON : ITK.
- Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). (2004). Améliorer la santé des Canadiens. Ottawa, ON : ICIS.
- Jourdain, L. (2006). Anishinaabe history as related to child welfare. In E. Simard, Culturally restorative child welfare practice – A special emphasis on cultural attachment theory. *First Peoples Child and Family Review*, (4)2, 44-61.
- Kainai Board of Education et al. (2005). *Peoples and cultural change: Aboriginal studies 20*. Edmonton, AB : Duval House Publishing Inc.
- Kanawayhitowin. (2010). Kanawayhitowin: Taking care of each other's spirit: Community action campaign to prevent woman abuse in the Aboriginal community. Toronto, ON : Kanawayhitowin.
- Kishk Anaquot Health Research. (2002). Cheminement et Équilibre: Deuxième Rapport Intérimaire d'Évaluation communautaire des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison (FADG).
- King, H. (2010). Advocacy for First Nations children in care. Article non publié.
- 'Kinship Care'. (n.d.). The Children's Aid Society of the County of Lanark and the Town of Smith Falls. En ligne. Consulté le 19 juillet 2011 : <http://www.lanarkcas.ca/content/moduleId/ETjymxgB/pageId/6Njb1zpi.html>
- Kizhaay Anishinaabe Niin (n.d.). Seven grandfather teachings. En ligne. Consulté le 13 juillet 2011 : <http://www.iamakindman.ca/IAKM/seven-grandfather-teachings-aboriginal.html>
- Lane, P. Jr., Bopp, M., Bopp, J. et Norris, J. (2002). Le balisage de l'expérience de guérison : Rapport final d'un projet de recherche d'une Première nation sur la guérison dans les collectivités autochtones du Canada. Ottawa, ON : Ministère du Solliciteur général.



Lee, B., Dumbrell, G., Freeman, B., Martin, K. et Kleban, I. (n.d.). Aboriginal knowledge curriculum project report. Rapport non publié.

'Les Inuit en Ontario'. (n.d.). In *Ministère des Affaires autochtones*. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://www.aboriginalaffairs.gov.on.ca/francais/services/datasheets/inuit.asp>

Les sentiers de la guérison. (n.d.). Comprendre les causes de la violence interpersonnelle. En ligne. Consulté le 10 mai 2011 : <http://www.thehealingjourney.ca/finside.asp?132>

'Lexique'. (n.d.). In *Ministère des Affaires autochtones*. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : <http://www.aboriginalaffairs.gov.on.ca/francais/faq/glossary.asp>

Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens. (n.d.). In *Affaires autochtones et développement du Nord Canada*. En ligne. Consulté le 15 juin 2011 : <http://www.ainc-inac.gc.ca/br/is/bl/index-eng.asp>

Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch.1-6, s.1. (1985). En ligne. Consulté le 13 juin 2011 : <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/I-5.pdf>

Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. 1990, c.11, s.208. (1990). En ligne. Consulté le 11 mai 2011 : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90c11_f.htm

MacLaurin, B., Trocmé, N., Fallon, B., Blackstock, C., Pitman, L., et McCormack, M. (2006). Comparison of First Nations and non-Aboriginal children investigated for maltreatment in Canada in 2003. CECW Information Sheet #66E Toronto, ON : Factor-Inwentash Faculty of Social Work, University of Toronto.

Mann, M. (2005). Les femmes autochtones : Un document d'information sur les problèmes. Ottawa, ON : Condition féminine Canada.

McIvor, O. (2005). The contribution of Indigenous heritage language immersion programs to healthy early childhood development. In *Research Connections Canada*, 12. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : http://www.accel-capea.ca/pdf/rc_eng12.pdf

McLaren, N. (Director). (2008). *Muffins for granny* (DVD). Toronto, ON : Mongrel Media.

'Meech Lake Accord' (n.d.). In *Wikipedia, the free encyclopedia*. En ligne. Consulté le 2 août 2011 : http://en.wikipedia.org/wiki/Meech_Lake_Accord

Mending the Sacred Hoop. (n.d.). The creator wheel. En ligne. Consulté le 1 février 2012 : <http://www.mshoop.org/resources/>

Menzies, P. (2007). Understanding Aboriginal intergenerational trauma from a social work perspective. *The Canadian Journal of Native Studies*, 27(2).

Menzies, P. (2009). Aboriginal homelessness intergenerational trauma. En ligne. Consulté le 3 août 2011 : <http://www.homelesshub.ca/%28S%2842zov1f2hszgrkmk2lzyrunj%29%29/ResourceFiles/02qrovly.pdf>

Menzies, P. (2010). Intergenerational trauma from a mental health perspective. *Native Social Work Journal*, 7, 63-85.

'Métis Flag'. (n.d.). In *Métis Culture et Heritage Resource Centre Inc.* En ligne. Consulté le 15 juin 2011 : http://www.metisresourcecentre.mb.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=27:the-metis-flag&catid=1:history&Itemid=2

Métis Nation of Ontario. (n.d.). Duty to consult: Duty of the Crown to consult and accommodate. En ligne. Consulté le 13 juillet 2011 : <http://www.metisnation.org/programs/lands-resources--consultations/duty-to-consult.aspx>

Métis National Council. (n.d.). *R. v. Powley: Fulfilling Canada's Promise, Métis Rights, Recognized and Affirmed*.

Middleton-Moz, J. (1989). *Children of trauma: Rediscovering your discarded self*. Deerfield, FL: Health Communications, Inc.

Miller, E., Schlitz, M.M., et Vieten, C. (2010). Worldview transformation and the development of social consciousness. *Journal of Consciousness Studies*, 17(7-8), 18-36.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ). (2010). Rapport de l'examen 2010 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. Toronto, ON : MSEJ.

Ministère des Finances. (2008). Faits saillants du recensement 2006 : Feuille de renseignements 9. En ligne. Consulté le 18 juillet 2011 : <http://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/demographics/census/cenhio6-9.html>

Morley, M. et Schwenger, S. (2009). Aboriginal health determinants and stroke/chronic disease [Présentation PowerPoint]. En ligne. Consulté le 13 juin 2011 : http://www.healthnexus.ca/events/CTD/pdf/Aboriginal_Health_Determinants_PART2.pdf



Morrison, D. (n.d.). Canadian Museum of Civilization: Canadian Inuit history. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://www.civilization.ca/cmhc/education/teacher-resources/oracles/first-peoples/dmorrison/canadian-inuit-history>

Mousseau, M. (2010). KIZHAAY - Healthy Indigenous Male Curriculum, training delivered for Ontario Federation of Indian Friendship Centres, Toronto, ON.

Mussell, W.J. (2005). Les guerriers-soignants : Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des Premières Nations – Un guide ressource. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

National Aboriginal Health Organization (NAHO). (2008). *In the words of our ancestors: Métis health and healing*. Ottawa, ON : NAHO.

National Aboriginal Health Organization (NAHO). (2009). Cultural competency and safety in First Nations, Inuit and Métis health care [Fact sheet]. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : <http://www.naho.ca/documents/naho/english/factSheets/culturalCompetency.pdf>

National Collaborating Centre for Aboriginal Health (NCCAH). (2010a). Aboriginal health through a social determinants lens. Ontario Health Promotion E-Bulletin, No. 685. En ligne. Consulté le 2011 : <http://www.ohpe.ca/node/11824>

National Collaborating Centre for Aboriginal Health (NCCAH). (2010b). Child and youth health: Aboriginal and non-Aboriginal children in child protection services [Fact sheet]. Prince George, BC : NCCAH.

National Native Addictions Partnership Foundation (NNAPF). (2010). Report from the National Forum on NNADAP Renewal. Ottawa, ON : NNAPF.

Native Women's Centre. (2009). Final report strengthening the circle to end violence against Aboriginal Women Parenting Society. (2011). Parenting bundle: Appendix: Forms and evaluations/support materials and handouts. Ottawa, ON : Wabano Centre for Aboriginal Health.

National Aboriginal Health Organization (NAHO). (2009). Cultural competency and safety in First Nations, Inuit and Métis health care [Fact sheet]. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : <http://www.naho.ca/documents/naho/english/factSheets/culturalCompetency.pdf>

National Collaborating Centre for Aboriginal Health (NCCAH). (2010a). Aboriginal health through a social determinants lens. Ontario Health Promotion E-Bulletin, No. 685. En ligne. Consulté le 2011 : <http://www.ohpe.ca/node/11824>

National Collaborating Centre for Aboriginal Health (NCCAH). (2010b). Child and youth health: Aboriginal and non-Aboriginal children in child protection services [Fact sheet]. Prince George, BC : NCCAH.

National Native Addictions Partnership Foundation (NNAPF). (2010). Report from the National Forum on NNADAP Renewal. Ottawa, ON : NNAPF.

Native Women's Centre. (2009). Final report strengthening the circle to end violence against Aboriginal women. Toronto, ON : OFIFC.

'Oka Crisis' (n.d.). In *Wikipedia, the free encyclopedia*. En ligne. Consulté le 2 août, 2011 : http://en.wikipedia.org/wiki/Oka_Crisis

Ontario Association of Children's Aid Societies (OACAS). (2010b). Review of the Child and Family Services Act: Recommendations of the Ontario Association of Children's Aid Societies. Toronto, ON : OACAS.

Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC). (2000). Urban Aboriginal child poverty: A status report on Aboriginal children and their families in Ontario. Toronto, ON : OFIFC.

Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC). (2008). Presentation to Ministry of Community and Social Services : Aboriginal Cultural Sensitivity and Policy and Program Development Training, les 5 et 6 novembre 2008. Toronto, ON : OFIFC.

Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC) et Ontario Native Women's Association (ONWA). (2007). A strategic framework to end violence against aboriginal women. Ontario : OFIFC et ONWA.

Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC), Ontario Métis Aboriginal Association et Ontario Native Women's Association (ONWA). (2007). Urban Aboriginal task force: Final report. Toronto, ON : OFIFC.

Ontario Native Women's Association (ONWA). (1989). Breaking free: A proposal for change to Aboriginal family violence. Thunder Bay, ON : Ontario Native Women's Association.

Ottawa Inuit Children's Centre. (2010). Our voice: A community needs assessment for Inuit families in Ottawa. Ottawa, ON : Ottawa Inuit Children's Centre.

- 'Ottawamiut'. (n.d.). *Tungasuvvingatinuit*. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://www.tungasuvvingatinuit.ca/eng/ottawamiut.htm>
- Pauktuutit Inuit Women's Association. (2004). *The Nuluaq project: National Inuit strategy for abuse prevention*. Ottawa, ON : Pauktuutit Inuit Women's Association.
- Pauktuutit Inuit Women's Association. (2005). *Research report: Applying Inuit cultural approaches in the prevention of family violence and abuse*. Ottawa, ON : Pauktuutit Inuit Women's Association.
- Pauktuutit Inuit Women of Canada (2006). *National strategy to prevent abuse in Inuit communities, and sharing knowledge, sharing wisdom*. Ottawa, ON : Pauktuutit Inuit Women of Canada.
- Peat, D.F. (2002). *Blackfoot physics*. Boston, MA: Red Wheel/Weiser Books.
- Petrowski, N. (2009). *Research summary on First Nations child welfare*. En ligne. Consulté le 11 novembre, 2010 : <http://www.fncaringsociety.com/sites/default/files/docs/ResearchSummary-FirstNationChildWelfare.pdf>
- 'Population et culture - Population autochtone'. (n.d.). In *Gouvernement de l'Ontario*. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : http://www.ontario.ca/fr/about_ontario/009597.html
- 'Premières Nations de l'Ontario'. (n.d.). In *Affaires autochtones et Développement du Nord Canada*. En ligne. Consulté le 7 juillet 2011 : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100020301/1100100020305>
- Public Service Alliance of Canada (PSAC) (2008). *Urban Aboriginal child poverty: A status report on Aboriginal children and their families in Ontario*. Ottawa, ON : PSAC.
- 'Questions F.P.'. (n.d.). En ligne. Consulté le 13 juillet 2011 : <http://www.fadg.ca/questions-fp>
- Raphael D. (Ed). (2004). *Social determinants of health: Canadian perspectives*. Toronto, ON : Canadian Scholars' Press Inc.
- Riggs, J. (2010). *An option paper in developing an Inuit Nunangat addictions process*. Ottawa, ON : Inuit Tapiriit Kanatami.
- Roscoe, W. (1992). *The Zuni man-woman*. Albuquerque, NM : University of New Mexico Press.
- R. c. Powley, 2003 CSC 43; [2003] 2 R.C.S. 207*. En ligne. Consulté le 18 juillet 2011 : <http://www.canlii.org/en/ca/scc/doc/2003/2003scc43/2003scc43.pdf>
- 'Safety Planning'. (n.d.). In *Kanawayhitowin: Taking care of each others spirit*. En ligne. Consulté le 30 juin 2011 : http://www.kanawayhitowin.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=23&Itemid=36
- Salomons et Hanson. (n.d.). R. v. Powley [2003]. En ligne. Consulté le 7 juillet, 2011 : <http://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/home/land-rights/powley-case.html?type=123&filename=Powley%20Case.pdf>
- Saul, J.R. (2008). *Mon pays métis*. Montréal, QC : Boréal.
- Schlitz, M. (2010). *Does your worldview need expanding? Spirituality and Health Magazine*, November/December, 36.
- Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO). (2005). *Une nouvelle approche des affaires autochtones : Des communautés autochtones prospères et saines créent un meilleur avenir pour les enfants et les adolescents autochtones*. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
- Simard, E. (2009). *Culturally restorative child welfare practice – A special emphasis on cultural attachment theory*. *First Peoples Child and Family Review*, (4)2, 44-61.
- Sinclair, R. (n.d.). *The stolen generation: The 60s scoop*. En ligne. Consulté le 19 juillet 2011 : <http://www.origins-canada.org/the-stolen-generation/>
- Sinclair, R. (2009). *Identity or racism? Aboriginal transracial adoption*. In R. Sinclair, M. Hart, et G. Bruyere (Eds.), *Wicahitowin: Aboriginal social work in Canada*. Winnipeg, MB : Fernwood Publishing.
- Smye, V., Josewski, V., et Kendall, E. (2010). *Cultural Safety: An Overview*. Version préliminaire non publiée.
- Smylie, J. (2009). *The health of Aboriginal peoples*. In D. Raphael (Ed.), *Social Determinants of Health: Canadian Perspectives*, 2nd edition. (pp. 280-301). Toronto : Canadian Scholars Press.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2004). *Document d'information sur le logement des autochtones (Ébauche)*. En ligne. Consulté le 28 juin 2011 : http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/hsng/bckpr/INAC_BgPaper_f.pdf
- Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPNC). (2011). *I am a witness : Historique*. En ligne. Consulté le 27 juin 2011 : <http://www.fncfcs.com/fr/fnwitness/background>

- Statistique Canada. (2007). La violence familiale au Canada : un profil statistique (2007). En ligne : http://www.statcan.gc.ca/access_acces/alternative_alternatif.action?loc=http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2007000-fra.pdfetl=fra
- Statistique Canada. (2008). Recensement de 2006 : Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations. Recensement de 2006. Ottawa, ON : Statistique Canada.
- Statistique Canada. (2010). Un aperçu des statistiques sur les Autochtones. En ligne. Consulté le 5 mai 2011 : <http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=89-645-xetlang=fra>
- Steeves, J. (2004). Supreme Court of Canada: Haida Nation v British Columbia (Minister of Forests). Ottawa, ON : Council of Canadian Administrative Tribunals. En ligne. Consulté le 5 août 2011 : <http://www.ccat-ctac.org/en/pdfs/summaries/SupremeCourtSummaryHaidaNation.doc>
- Stewart, M. (24 novembre 2010). Trauma carried to the next generation. *The Ottawa Citizen*.
- Stradiotto N. (2009). Today's Canadian Aboriginal children: The origin of tomorrow's government apology. *Journalists for Human Rights (jhr) Write the Wrong 2009 - Winning Submission* (pp.4-5). Toronto, ON : jhr.
- 'Supreme Court Rules on Land Use Tug-of-War' (n.d.). In *Shirley Collingridge*. En ligne. Consulté le 5 août 2011 : <http://www.shirleycollingridge.com/haidasupremecourt05.htm>
- Tait, H. (2008). Aboriginal peoples survey, 2006: Inuit health and social conditions. Ottawa, ON : Ministre de l'Industrie.
- Teillet, J. (2010). Métis law in Canada. En ligne. Consulté le 18 juillet 2011 : <http://www.pstlaw.ca/resources>
- 'Terminologie' (n.d.). In *Affaires autochtones et Développement du Nord Canada*. En ligne. Consulté le 9 juillet 2011 : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014642/1100100014643>
- Thomas, J. (n.d.). 'Our children are gifts', in *Kanawayhitowin: Taking care of each others spirit*. En ligne. Consulté le 22 juin 2011 : http://www.kanawayhitowin.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=43&Itemid=62
- 'Traditional Lifestyle'. (n.d.). In *Haudenosaunee Confederacy*. En ligne. Consulté le 16 juin 2011 : <http://www.haudenosauneeconfederacy.ca/lifestyle.html>
- 'Traditional Men's Roles'. (n.d.). In *Kanawayhitowin: Taking care of each others spirit*. En ligne. Consulté le 20 juin 2011 : http://www.kanawayhitowin.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=41&Itemid=60
- Traditional roles: First Nation teachings and practices. *First Nation Voice*. En ligne. Consulté le 20 juin 2010 : http://www.firstnationsvoice.com/index.php?action=article_detail&title=Traditional+Roles&etid=117
- Turnell, A. et Edwards, S. (1999). *Signs of safety: A solution and safety oriented approach to child protection casework*. New York, NY : W.W. Norton and Company.
- United Nations. (n.d.). Permanent forum on Indigenous issues: Indigenous peoples, Indigenous voices [Fact sheet]. New York, NY : UNFII.
- Wattie, C. (11 décembre 2010). Native children also have the right to parents. *Globe and Mail*. En ligne. Consulté le 11 mai 2011 : http://www.canadaadopts.com/cgi-bin/ultimatebb.cgi?ubb=get_topic&tf=27&tt=000233
- Weechi-it-te-win Family Services. (n.d.). In *Community care program*. En ligne. Consulté le 29 juillet 2011 : <http://www.weechi.ca/ccp.php>
- 'Welcome citizens of our community'. (n.d.). In *Great Lakes Métis Council*. En ligne. Consulté le 29 juillet 2011 : <http://greatlakesvoyageurs.com/default.aspx>
- White Plume, D.L. (1991). The work of Sina Waken Win Okolakiciye: Sacred Shawl Women's Society. In C. Reyer, *Cante Ohitika Win*. Vermillion, South Dakota : University of South Dakota Press.
- Woman Abuse Working Group (WAWG). (n.d.). Violence against Aboriginal women fact sheet. En ligne. Consulté le 29 juin 2011 : <http://www.wawg.ca/pages/violence-against-aboriginal-women>
- Women of the Métis Nation. (2007). Policy paper on violence against Métis women. Ottawa, ON : Métis Centre of National Aboriginal Health Organization (NAHO).
- 'Working with men'. (n.d.). In *Kanawayhitowin: Taking care of each others spirit*. En ligne. Consulté le 20 juin 2011 : http://www.kanawayhitowin.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=27&Itemid=40



